

Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assembla federale

Assamblea federala



I/2019

2297-0681

Résumé des délibérations

Première partie

Session de printemps 2019

16e session de la 50e législature
du lundi 4 au vendredi 22 mars 2019

Séances du Conseil national:

4, 5, 6 (II), 7, 11, 12, 13 (II), 14, 18, 19, 20 (II), 21 (II) et 22 mars (17 séances)

Séances du Conseil des Etats:

4, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 18, 19, 20 (II), 21 (II) et 22 mars (14 séances)

Séance de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies):

20 mars (1 séance)

Le résumé des délibérations est publié après chaque session. Il renseigne sur l'état des affaires en cours de traitement dans les conseils législatifs ou liquidées pendant la session. Ce périodique comprend deux parties. La première contient un aperçu général de tous les objets ainsi que des informations détaillées sur les objets du Conseil fédéral. La deuxième partie contient une liste alphabétique des interventions parlementaires, des informations détaillées sur ces interventions (texte, proposition du Conseil fédéral et décision) ainsi qu'une liste des questions avec mention de leur liquidation.

Table des matières

Aperçu général	3
Objets du Parlement	73
Objets du Conseil fédéral	74
Initiatives des cantons	90
Initiatives parlementaires	103
Pétitions	163
Initiatives populaires pendantes	168
Initiatives populaires annoncées	169
Commissions parlementaires	170
Dates des sessions 2019	173
Dates des sessions 2020	174

Abréviations

CE	Conseil des Etats
CN	Conseil national
Ip.	Interpellation
Ip.u.	Interpellation urgente
Mo.	Motion
Po.	Postulat
Q	Question
QU	Question urgente

CIP	Commission des institutions politiques
CPE	Commission de politique extérieure
CPS	Commission de la politique de sécurité
CSEC	Commission de la science, de l'éducation et de la culture
CSSS	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique
CTT	Commission des transports et des télécommunications

Groupes

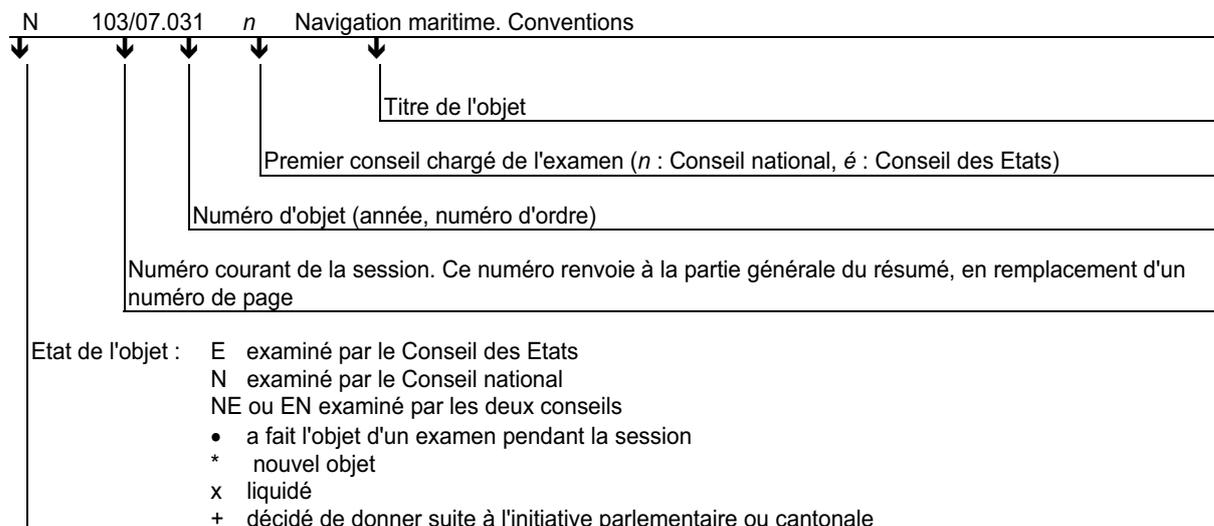
BD	Groupe BD
CEg	Groupe PDC/PEV/PVL
G	Groupe écologiste
RL	Groupe libéral- radical
S	Groupe socialiste
V	Groupe de l'Union démocratique du Centre
PBD	Groupe du Parti bourgeois démocrate

Commissions

CAJ	Commission des affaires juridiques
CCP	Commission des constructions publiques
CdF	Commission des finances
CdG	Commission de gestion
CEATE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie
CER	Commission de l'économie et des redevances

Délégations et commissions communes

AELE/PE	Délégation AELE / Parlement européen
APF	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
CGra	Commission des grâces
CJ	Commission judiciaire
CRed	Commission de rédaction
DA	Délégation administrative
DélCdG	Délégation des commissions de gestion
DF	Délégation des finances
DCE	Délégation auprès du Conseil de l'Europe
DSN	Délégation de surveillance des NLFA
OSCE	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
OTAN	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (membre associé)
RehaKo	Commission de réhabilitation
UIP	Délégation auprès de l'Union interparlementaire

Présentation du titre des objets

Les informations qui se trouvent dans le *Résumé des délibérations* sont également disponibles sur Internet (www.parlament.ch), dans la banque de données "Curia Vista".

Les textes des interventions qui étaient imprimés dans la deuxième partie jusqu'à la session d'hiver 2006 y figurent aussi.

Editeur :	Services du Parlement 3003 Berne Tél. 058/322 97 31 Fax 058/322 96 20
------------------	--

Aperçu général

Objets du parlement

Divers

- x* **1/19.004 né**
Rapport annuel 2018 des CdG et de la DélCdG
- * **2/19.010 én**
Délégation AELE/Parlement européen. Rapport
- * **3/19.011 én**
Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Rapport
- * **4/19.012 én**
Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe. Rapport
- * **5/19.013 én**
Délégation auprès de l'Union interparlementaire. Rapport
- * **6/19.014 én**
Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Rapport
- * **7/19.015 én**
Délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Rapport
- x **8/19.204 n**
Assermentations
- * **9/19.208 n**
Assermentations

Chambres réunies

- x **10/18.211 cr**
Tribunal pénal fédéral. Élection d'un membre de la nouvelle Cour d'appel
- x **11/19.200 cr**
Tribunal pénal fédéral. Élection d'un juge ordinaire
- 12/19.201 cr**
Tribunal pénal fédéral. Election d'une juge suppléante
- x **13/19.202 cr**
Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Election d'un membre
- x **14/19.203 cr**
Tribunal pénal fédéral. Élection d'un juge ordinaire
- 15/19.205 cr**
Tribunal fédéral. Election de deux juges ordinaires
- * **16/19.206 cr**
Procureurs généraux suppléants. Election pour la période de fonction 2020-2023
- x* **17/19.207 cr**
Tribunal pénal fédéral. Présidence et vice-présidence 2019

Objets du Conseil fédéral

Département des affaires étrangères

- EN **18/18.067 é**
Réduction des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie. Deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE
- 19/18.094 é**
Crédit-cadre 2020-2023 pour trois Centres de Genève
- x* **20/19.009 én**
Rapport de politique extérieure 2018
- x* **21/19.018 n**
Les conséquences économiques et financières de l'association de la Suisse à Schengen. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 15.3896 (Groupe S)
- * **22/19.019 n**
Renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte 2020-2023. Mesures

Département de l'intérieur

- EN **23/11.030 é**
6e révision de l'AI. Deuxième volet
- N **24/14.098 n**
LPC. Montants maximaux pris en compte au titre du loyer
- EN **25/15.075 é**
Loi sur les produits du tabac
- EN **26/15.083 é**
LAMal. Renforcement de la qualité et de l'économicité
- x **27/16.065 é**
LPC. Modification (Réforme des PC)
- N **28/17.022 n**
LAI. Modification (Développement continu de l'AI)
- EN **29/18.029 é**
Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA). Modification
- x **30/18.036 n**
LAMal. Adaptation des franchises à l'évolution des coûts
- N **31/18.037 n**
Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 11.3811 (Darbellay)
- N **32/18.047 n**
LAMal. Admission des fournisseurs de prestations
- 33/18.052 é**
Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille. Initiative populaire
- 34/18.079 n**
Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers). Initiative populaire
- x **35/18.081 én**
Loi sur les produits thérapeutiques. Nouvelle réglementation sur les dispositifs médicaux
- N **36/18.083 n**
Loi sur le transfert des biens culturels et loi fédérale sur la navigation maritime sous pavillon suisse. Modification
- N **37/18.084 n**
Valeur du patrimoine culturel pour la société (convention de Faro). Ratification

- E **38/18.086 é**
Sécurité sociale. Convention avec le Kosovo
- N **39/18.091 n**
Loi sur les allocations familiales. Modification
- 40/18.092 é**
Loi sur les allocations pour perte de gain. Allocation de maternité en cas de séjour prolongé du nouveau-né à l'hôpital
- 41/18.093 é**
Caisses de pension. Placements à long terme dans les technologies d'avenir et création d'un fonds à cet effet. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 13.4184 (Graber Konrad)
- * **42/19.021 n**
Loi sur les stupéfiants. Modification

Département de justice et police

- EN **43/13.094 é**
CO. Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur
- NE **44/16.077 n**
CO. Droit de la société anonyme
- NE **45/17.059 n**
Loi sur la protection des données. Révision totale et modification d'autres lois fédérales
- E **46/17.060 é**
Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement. Initiative populaire
- x **47/17.067 n**
Adapter le droit du mandat et l'art. 404 CO au XXI^e siècle. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 11.3909 (Barthassat)
- N **48/17.069 n**
Loi sur le droit d'auteur. Modification
- x **49/18.038 n**
Elaboration d'une loi réglant tous les aspects de la profession d'avocat. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 12.3372 (Vogler)
- 50/18.043 é**
Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions
- N **51/18.048 n**
Transfèrement des personnes condamnées. Amendement au Protocole additionnel
- N **52/18.049 n**
Loi sur les services d'identification électronique
- N **53/18.051 n**
Loi sur le Tribunal fédéral. Modification
- N **54/18.058 n**
Lutte contre la criminalité. Accord avec la Bulgarie
- N **55/18.059 n**
Sécurité, sûreté et services lors des matches de football et autres manifestations sportives. Convention du Conseil de l'Europe
- EN **56/18.068 é**
Loi sur l'asile. Modification (Crédit-cadre migration; deuxième contribution suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE)

- 57/18.069 é**
CC. Modification (Droit des successions)
- 58/18.070 é**
Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence). Initiative populaire
- 59/18.071 é**
Terrorisme et crime organisé. Convention du Conseil de l'Europe
- 60/18.076 n**
Loi sur le droit international privé. Chapitre 12: Arbitrage international
- x **61/18.080 én**
Constitutions des cantons de Schwyz, de Zoug, de Fribourg, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Garantie
- E **62/18.087 é**
Développement de l'acquis de Schengen. Reprise des bases juridiques en vue de la création et de l'utilisation du système d'entrée et de sortie EES
- * **63/19.017 é**
Arrangement entre la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein, d'une part, et l'Union européenne, d'autre part, concernant la participation de ces États à l'agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle. Approbation
- * **64/19.023 é**
Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage. Initiative populaire et contre-projet indirect

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

- EN **65/17.028 é**
Loi sur la sécurité de l'information
- 66/18.085 n**
Loi sur la protection de la population et sur la protection civile. Révision totale
- 67/18.088 n**
Système national d'échange de données sécurisé. Crédit d'engagement
- * **68/19.022 n**
Message sur l'armée 2019

Département des finances

- NE **69/11.047 n**
Loi sur l'impôt anticipé. Modification (stimulation du marché suisse des capitaux)
- NE **70/11.057 n**
Loi sur le contrat d'assurance. Révision totale
- E **71/14.054 é**
Assurance tremblement de terre obligatoire. Classement de la motion no 11.3511
- EN **72/15.049 é**
Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III
- EN **73/15.073 é**
Loi sur les services financiers (LSFin) et loi sur les établissements financiers (LEFin)
- N **74/16.050 n**
Loi sur l'assistance administrative fiscale. Modification

- EN 75/16.076 é**
Loi sur le traitement fiscal des sanctions financières
- NE 76/17.019 n**
Loi sur les marchés publics. Révision totale
- 77/17.043 n**
Loi sur le contrat d'assurance. Modification
- N 78/17.056 n**
Pour que les contribuables soumis partiellement à l'impôt à l'étranger puissent faire valoir les déductions générales et les déductions sociales. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 14.3299
- EN 79/18.025 é**
Loi sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP). Modification
- EN 80/18.032 é**
Geler les effectifs de la Confédération au niveau de 2015. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 15.3494 (CdF-CE)
- 81/18.034 é**
Loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille)
- N 82/18.050 n**
Prise en compte fiscale des frais de garde des enfants par des tiers
- 83/18.061 n**
Double imposition. Convention entre la Suisse et l'Arabie saoudite
- x 84/18.062 n**
Double imposition. Convention avec le Royaume-Uni
- x 85/18.063 é**
Convention multilatérale pour la mise en oeuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Approbation
- x 86/18.064 n**
Double imposition. Convention avec le Brésil
- E 87/18.075 é**
Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges. Modification
- N 88/18.082 n**
Mise en oeuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales
- * 89/19.001 é n**
Rapport de gestion du Conseil fédéral 2018
- * 90/19.003 é n**
Compte d'Etat 2018
- * 91/19.007 é n**
Budget 2019. Supplément I
- Département de l'économie, de la formation et de la recherche*
- NE 92/17.020 n**
Accord sur les marchés publics de l'OMC. Approbation
- x 93/18.035 n**
Davantage de logements abordables. Initiative populaire et crédit-cadre destiné à alimenter le fonds de roulement
- 94/18.060 n**
Loi sur le contrôle des biens. Modification
- x 95/18.072 é**
Garanties fédérales liées aux prêts pour réserves obligatoires. Crédit d'engagement
- E 96/18.089 é**
Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Equateur. Approbation
- E 97/18.090 é**
Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la Turquie et accord agricole entre la Suisse et la Turquie. Approbation
- 98/18.096 n**
Pour une eau potable propre et une alimentation saine - Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactiques. Initiative populaire
- x* 99/19.008 é n**
Politique économique extérieure 2018. Rapport
- * 100/19.016 n**
Promotion économique 2020-2023
- * 101/19.020 é**
Loi sur le service civil. Modification
- * 102/19.024 é**
Participation aux frais des cantons pour les contrôles relatifs à l'obligation d'annoncer les postes vacants. Loi
- * 103/19.025 n**
Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse. Initiative populaire
- Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication*
- E 104/17.044 é**
Nuisances sonores dues au trafic aérien. Indemnités fondées sur les droits de voisinage. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 08.3240
- E 105/17.052 é**
Loi sur la chasse. Modification
- x 106/17.058 n**
Loi sur les télécommunications. Révision
- N 107/17.071 n**
Révision totale de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2020
- x 108/17.073 n**
Accord conclu entre la Suisse et l'Union européenne sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission. Approbation et mise en oeuvre (modification de la loi sur le CO2)
- x 109/18.056 é**
Loi sur les forces hydrauliques. Modification
- 110/18.057 n**
Loi sur l'expropriation. Modification
- N 111/18.065 n**
Trafic d'agglomération. Crédits d'engagement à partir de 2019
- N 112/18.066 n**
Routes nationales sur la période 2020-2023, étape d'aménagement 2019 des routes nationales et crédit d'engagement. Plafond de dépenses

- x **113/18.073 é**
Pollution atmosphérique transfrontière. Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique
- x **114/18.074 é**
Environnement mondial 2019-2022. Crédit-cadre
- 115/18.077 n**
Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle. 2ème phase
- E **116/18.078 é**
Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire. Etape d'aménagement 2035
- 117/18.095 n**
Loi sur la protection de l'environnement. Interdiction de mise sur le marché de bois récolté illégalement
- 118/18.097 n**
Réalisation de la 2e étape de la 3e correction du Rhône. Crédit d'ensemble

Chancellerie fédérale

- * **119/19.006 é n**
Motions et postulats des conseils législatifs 2018. Rapport

Initiatives des cantons

- 120/16.318 é**
Argovie. Abolition de la pénalisation du mariage
- x **121/17.312 é**
Argovie. Augmenter la participation de la Confédération aux coûts dans le domaine de l'asile
- + **122/15.301 é**
Bâle-Campagne. Nouvelle augmentation des effectifs du Corps des gardes-frontière et répartition adéquate des ressources entre les régions
- 123/18.324 é**
Bâle-Campagne. Pour une structure tarifaire adéquate et un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux pédiatriques
- 124/18.301 é**
Bâle-Ville. Supprimer l'imposition de la valeur locative (art. 7 LHID et art. 21 al. 1 let. b LIFD)
- 125/18.304 é**
Bâle-Ville. Ilot de cherté. Pour des prix d'achat raisonnables
- 126/18.314 é**
Bâle-Ville. Maintien du service public. Contre la fermeture d'offices de poste de quartier
- 127/18.322 é**
Bâle-Ville. Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux pédiatriques
- 128/08.316 é**
Berne. Interdiction des jeux vidéo violents
- + **129/10.322 n**
Berne. Pour l'introduction d'un congé rémunéré pour les parents d'enfants gravement malades
- 130/16.316 é**
Berne. Aménagement d'installations de production d'énergie renouvelable dans les sites marécageux

- + **131/16.317 é**
Berne. Modification de l'article 285 du Code pénal suisse. Peine privative de liberté en cas de violence contre les fonctionnaires
- 132/18.317 é**
Berne. Pas de libre-échange pour l'huile de palme en provenance de Malaisie
- 133/09.332 é**
Fribourg. Interdiction des jeux vidéo violents
- 134/16.311 é**
Fribourg. Amnistie fiscale générale
- 135/17.301 é**
Fribourg. Gestion des volumes de production laitière
- 136/18.320 é**
Fribourg. Exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des discussions de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie
- 137/12.306 n**
Genève. Durcissement des sanctions pour les infractions commises contre les autorités et les fonctionnaires
- + **138/14.311 é**
Genève. Résolution pour une modification des articles 189 et 190 du Code pénal et une redéfinition de la notion juridique de viol
- 139/17.300 é**
Genève. Réhabilitation des sept manifestants condamnés suite à la manifestation du 9 novembre 1932
- 140/17.307 é**
Genève. Suite à la décision claire du Tribunal administratif fédéral relative à l'affaire d'enrichissement illégitime, tous les assujettis peuvent se faire rembourser la TVA indûment perçue par l'OFCOM sans avoir de démarche à effectuer
- 141/17.310 é**
Genève. La gestion des volumes et le prix du lait doivent être réorganisés et redéfinis avec force obligatoire
- 142/18.302 é**
Genève. L'abolition de l'imposition de la valeur locative en Suisse
- x **143/18.303 é**
Genève. Exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des discussions de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie et l'Indonésie
- 144/18.311 é**
Genève. Pour un moratoire fédéral sur l'importation, l'exploration et l'exploitation de gaz de schiste en Suisse
- 145/18.312 é**
Genève. Pour le maintien de l'emploi et d'un vrai service universel à la Poste
- 146/18.313 é**
Genève. Donner aux cantons les moyens de réaliser l'égalité entre femmes et hommes
- 147/18.319 é**
Genève. En finir avec l'utilisation du glyphosate en Suisse
- 148/18.321 é**
Genève. La détention administrative d'enfants doit cesser!

- * **149/19.304 é**
Genève. Urgence climatique: prélevons une taxe incitative sur le trafic aérien
- E **150/17.318 é**
Grisons. Renforcement du Corps des gardes-frontière
- 151/16.309 é**
Jura. Crise laitière et gestion des volumes
- + **152/17.314 é**
Jura. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale
- 153/17.320 é**
Jura. Primes LAMal impayées. Pour une obligation d'affiliation à l'assureur-maladie désigné par le canton lors du paiement des actes de défaut de biens par ce dernier
- 154/18.308 é**
Jura. Glyphosate et principe de précaution
- 155/18.325 é**
Jura. Exclure l'huile de palme des accords de libre-échange avec l'Indonésie et la Malaisie
- * **156/19.302 é**
Jura. Sortir les produits agricoles de l'accord avec le Mercosur dans l'intérêt de l'agriculture jurassienne
- 157/17.316 é**
Lucerne. Supprimer les incitations inopportunes de la RPT
- 158/17.308 é**
Neuchâtel. Pour une législation fédérale sur les produits sucrés et pour une restriction de l'accès aux produits alimentaires à haute valeur énergétique
- x **159/17.315 é**
Neuchâtel. Conditions de l'assistance au suicide
- 160/18.315 é**
Soleure. Desserte postale
- 161/08.334 é**
St-Gall. Révision du Code pénal
- 162/09.313 é**
St-Gall. Mieux protéger les enfants et les jeunes contre la violence dans les jeux vidéo et les médias
- + **163/16.307 n**
St-Gall. Modification de la loi sur les étrangers. Renforcement des contraintes et de l'application de la législation en vigueur concernant l'intégration, l'aide sociale, la scolarité obligatoire et les sanctions pénales
- 164/17.305 é**
St-Gall. Pour que les fonds de la prévoyance vieillesse ne soient plus victimes de la politique d'intérêts négatifs pratiquée par la Banque nationale suisse
- x **165/17.311 é**
St-Gall. Renforcement du Corps des gardes-frontière
- 166/18.300 é**
St-Gall. Ne pas subventionner le tourisme d'achat
- 167/18.305 é**
St-Gall. Les primes ne doivent pas servir à financer les commissions versées aux intermédiaires
- 168/18.309 é**
St-Gall. Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux et cliniques pédiatriques
- * **169/19.300 é**
St-Gall. Pas de prescription pour les crimes les plus graves
- * **170/19.305 é**
St-Gall. Taxe sur les billets d'avion d'un montant égal à celui de la taxe sur le kérosène
- 171/09.314 é**
Tessin. Révision de l'article 135 CP
- + **172/14.301 é**
Tessin. Réexaminer les peines prévues aux articles 285 et 286 du Code pénal suisse
- + **173/15.320 é**
Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (1)
- + **174/15.321 é**
Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (2)
- + **175/16.306 n**
Tessin. Garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national
- 176/16.320 é**
Tessin. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale
- + **177/17.304 é**
Tessin. Pour des routes plus sûres, des mesures maintenant!
- 178/18.306 é**
Tessin. Lutte contre le dumping salarial. Créer les conditions pour empêcher les licenciements de substitution
- 179/18.326 é**
Tessin. Obligation d'informer les employés victimes d'abus salariaux
- * **180/19.301 é**
Tessin. Durcissement des peines prévues au Livre 2, Titre 5, du code pénal
- EN **181/15.300 é**
Thurgovie. Modification de la loi sur la chasse. Versement d'indemnités pour les dégâts causés aux infrastructures par les castors
- + **182/16.312 é**
Thurgovie. Exécution de l'obligation de payer les primes. Modification de l'article 64a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie
- x **183/17.317 é**
Thurgovie. Exclure l'huile de palme de l'accord de libre-échange avec la Malaisie
- 184/18.316 é**
Thurgovie. Suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat

- 185/18.318 é**
Thurgovie. Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux et cliniques pédiatriques
- * **186/19.303 é**
Thurgovie. Coûts d'intégration
- 187/11.312 é**
Vaud. Pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police
- 188/13.308 é**
Vaud. Ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire
- 189/18.323 é**
Vaud. Modifier les dispositions légales permettant d'instaurer un contrôle institutionnel des entreprises et entités privées
- 190/16.315 é**
Valais. LAT. Pour un assouplissement des dispositions fédérales, dans le respect du fédéralisme
- 191/17.302 é**
Valais. Offices de poste. Soutien à l'initiative cantonale du Tessin
- E **192/18.307 é**
Valais. Renforcement du Corps des gardes-frontière
- 193/18.310 é**
Valais. Energie hydraulique. Pour un assouplissement de la loi fédérale sur la protection des eaux
- 194/10.302 é**
Zoug. Interdiction des jeux vidéo violents
- 195/16.314 é**
Zoug. Modification de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement

Initiatives parlementaires

Conseil national

Initiatives des groupes

- NE **196/13.419 n**
Groupe BD. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- 197/13.473 n**
Groupe BD. Etablir un lien automatique entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie
- 198/11.404 n**
Groupe G. Création d'une commission indépendante chargée de réaliser l'égalité salariale
- NE **199/13.420 n**
Groupe G. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- * **200/19.404 n**
Groupe G. Frein au CO₂
- NE **201/13.418 n**
Groupe GL. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- + **202/13.468 n**
Groupe GL. Mariage civil pour tous

- NE **203/09.503 n**
Groupe RL. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois
- x **204/15.407 n**
Groupe RL. Adoption d'une disposition pénale réprimant le terrorisme
- x **205/16.402 n**
Groupe RL. Programme de la législature. Suppression des coûts inutiles liés aux activités parlementaires
- NE **206/13.421 n**
Groupe S. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- 207/17.445 n**
Groupe V. Expulsion des activistes de l'islam politique (salafistes, Etat islamique, etc.)
- 208/17.500 n**
Groupe V. Appliquer l'initiative sur le renvoi également aux ressortissants de l'UE
- x **209/17.508 n**
Groupe V. Pas de réitération de l'aide au retour
- 210/17.509 n**
Groupe V. Non à l'octroi direct de l'asile par le Conseil fédéral
- 211/17.512 n**
Groupe V. Requérants d'asile récalcitrants. Limiter les dépenses
- 212/17.513 n**
Groupe V. Mettre temporairement fin au regroupement familial en ce qui concerne les personnes admises à titre provisoire
- 213/18.466 n**
Groupe V. Approbation du droit non contraignant par l'Assemblée fédérale

Initiatives des commissions

- 214/18.469 n**
CdF-CN. Renforcer les compétences de contrôle et de surveillance dans la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct
- 215/17.401 n**
CSSS-CN. Maintenance et développement des tarifs
- + **216/17.442 n**
CSSS-CN. Pour une gestion cantonale de l'admission et un renforcement de l'autonomie contractuelle
- + **217/18.402 n**
CSSS-CN. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes
- *+ **218/19.401 n**
CSSS-CN. Pour un renforcement des soins infirmiers, une sécurité des patients accrue et une meilleure qualité des soins
- NE **219/13.467 n**
CEATE-CN. Energie d'ajustement. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité
- + **220/17.494 n**
CER-CN. Suppression de l'impôt anticipé sur les obligations et les papiers monétaires suisses
- 221/18.463 n**
CIP-CN. Anciens conseillers fédéraux. Délai d'attente

- + **222/13.466 n**
CAJ-CN. Compensation des frais de justice avec les indemnités pour tort moral allouées en raison de mesures de contrainte illicites
- x **223/16.425 n**
16.016-CN. Programme de la législature. Modification de la procédure
- x **224/16.426 n**
16.016-CN. Mention des projets qui sont en cours de traitement au Parlement dans le programme de la législature

Initiatives des députés

- + **225/03.424 n**
Abate. Actes d'ordre sexuel avec des enfants. Allongement de la peine prévue par l'article 187 CP
- x **226/17.485 n**
Addor. Pas d'aumôniers musulmans dans notre armée
- * **227/19.429 n**
Addor. Exonération de la taxe militaire pour les gardes suisses
- + **228/17.412 n**
Aebischer Matthias. Egalité des chances dès la naissance
- 229/18.470 n**
Aebischer Matthias. Inscription dans la Constitution d'un article sur les médias
- *+ **230/14.422 n**
Aeschi Thomas. Droit de veto du Parlement sur les ordonnances du Conseil fédéral
- 231/18.412 n**
Aeschi Thomas. La composition du Bureau du Conseil national doit dépendre de la force numérique des groupes parlementaires
- 232/18.453 n**
Amaudruz. Violence à l'égard des femmes et des agents de police cantonale ou communale en fonction. Circonstances aggravantes
- 233/18.454 n**
Amaudruz. Personnes particulièrement protégées par la loi. Les femmes et les agents en fonction
- 234/18.434 n**
(Amherd) Bregy. Punir enfin le pédopiégeage en ligne
- *+ **235/15.486 n**
Amstutz. Tirs en campagne et tirs historiques. Préservons notre patrimoine culturel au-delà de 2020
- * **236/19.415 n**
Arslan. Donner la parole aux jeunes. Le droit de vote dès 16 ans est un premier pas dans la vie politique active
- + **237/16.498 n**
Badran Jacqueline. Soumettre les infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la lex Koller
- * **238/19.421 n**
Bäumle. Les commissions ne doivent plus pouvoir enterrer les contre-projets indirects
- 239/18.459 n**
Bendahan. Inclure tous les éléments faisant partie intégrante de l'objet dans la garantie pour les défauts
- * **240/19.424 n**
Bendahan. Introduire une taxation du chiffre d'affaires effectué en Suisse par les géants d'internet lorsque les bénéfices réalisés en Suisse n'y sont manifestement pas imposés
- * **241/19.426 n**
Bendahan. Imposer à 70 pour cent la part du revenu qui dépasse 10 millions de francs suisse
- 242/17.490 n**
Bertschy. Mesures incitatives pour améliorer la transparence dans le financement des partis
- x **243/17.420 n**
Bigler. Pour un annuaire téléphonique public performant et favorisant la concurrence
- NE **244/15.468 n**
(Borer) Brand. LAMal. Renforcer la responsabilité individuelle
- 245/12.414 n**
(Bortoluzzi) de Courten. Les paramètres techniques n'ont pas leur place dans la LPP
- + **246/15.479 n**
Bourgeois. Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène
- 247/17.438 n**
Brand. Halte aux doublets procéduraux pour les touristes de la criminalité
- * **248/19.409 n**
Bregy. Droit de recours des organisations. David contre Goliath
- 249/18.424 n**
Buffat. Tolérance zéro pour les dealers
- + **250/15.424 n**
Bulliard. Reconnaître aux proches aidants un droit systématique à des bonifications pour tâches d'assistance en cas d'impotence reconnue de la personne prise en charge
- 251/17.452 n**
Burgherr. Renforcer la responsabilité individuelle dans le système de santé
- x **252/17.477 n**
Burgherr. Instaurer une prévoyance vieillesse moderne pour nos conseillers fédéraux
- 253/18.432 n**
Burgherr. Obligation de traiter les interventions parlementaires
- *+ **254/16.484 n**
Burkart. Assouplir les conditions encadrant le télétravail
- + **255/17.405 n**
Burkart. Reconduire les allègements fiscaux de durée limitée accordés pour le gaz naturel, le gaz liquide et les biocarburants
- + **256/15.499 n**
Buttet. Importation de viande halal provenant d'abattages sans étourdissement
- + **257/15.433 n**
(Caroni) Moret. Mandats des lobbyistes ayant accès au Palais du Parlement. Pour plus de transparence

- * **258/19.428 n**
Cattaneo. Impôt anticipé. Mettre un terme au "stationnement" de l'argent des épargnants, des PME et du marché des capitaux dans les caisses fédérales
- 259/17.408 n**
Chiesa. Pour un partenariat social moderne
- 260/17.520 n**
Chiesa. Impôt fédéral direct. Adapter la déduction des primes de l'assurance-maladie à la réalité
- *+ **261/18.406 n**
Chiesa. Nationalités des parlementaires. Transparence
- 262/17.522 n**
Derder. Adapter l'impôt sur la fortune et supprimer l'imposition de l'outil de travail
- 263/18.413 n**
Derder. Nos données nous appartiennent
- 264/16.442 n**
Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail
- 265/17.410 n**
Dobler. Les données étant le bien le plus précieux des entreprises privées, il convient de régler leur restitution en cas de faillite
- + **266/15.455 n**
Egloff. Empêcher les sous-locations abusives
- + **267/16.451 n**
Egloff. Bonne foi dans le droit du bail. Contestation du loyer initial limitée aux cas dans lesquels le locataire a conclu le bail par nécessité
- + **268/17.493 n**
Egloff. Loyers usuels dans la localité ou dans le quartier. Instaurer des critères à valeur probante
- 269/17.526 n**
Egloff. Rendre possible la densification de l'urbanisation en fixant des priorités dans l'inventaire ISOS
- + **270/16.459 n**
Feller. Droit du bail. Autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique
- 271/17.406 n**
Feller. Pour un partenariat social moderne
- 272/17.448 n**
Feller. Elévation du seuil du chiffre d'affaires permettant aux associations sportives et culturelles de ne pas être assujetties à la TVA
- 273/17.461 n**
Feller. Mentionner dans la loi les tâches du Haras national suisse
- 274/17.491 n**
Feller. Modernisation des modalités de calcul du rendement admissible en droit du bail
- 275/18.472 n**
Feller. Créer la base constitutionnelle nécessaire à un élargissement des formes de soutien à la presse écrite
- NE **276/13.422 n**
Fiala. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- + **277/16.430 n**
Flach. Lèse-majesté. Abroger l'article 296 CP
- 278/17.487 n**
Flach. Centrales nucléaires à l'arrêt. Clarifier la situation et augmenter la sécurité en suspendant l'autorisation d'exploiter au bout de deux ans
- 279/18.437 n**
Flückiger Sylvia. Renforcer les soins palliatifs. Alléger la charge pesant sur les structures hospitalières en mettant les maisons de soins palliatifs sur un pied d'égalité avec les maisons de naissance
- + **280/15.485 n**
Frehner. Transparence sur les coûts des hôpitaux
- 281/17.519 n**
Frehner. Mesures contre les procédures dilatoires introduites en matière d'asile devant le Tribunal administratif fédéral
- 282/18.410 n**
Fridez. Assurances privées. Pour des expertises médicales sans conflits d'intérêts
- 283/17.458 n**
Friedl. Créer des places de stage pour des jeunes provenant de pays en voie de démocratisation
- 284/17.435 n**
Geissbühler. Rendre le défraiement pour repas et le défraiement pour nuitées compréhensibles pour le contribuable
- 285/18.452 n**
Genecand. Banque d'importance systémique. Augmenter les fonds propres à 10 pour cent pour garantir une meilleure couverture des risques
- + **286/16.504 n**
Giezendanner. Garantie de l'approvisionnement en sang et gratuité du don de sang
- 287/18.411 n**
Giezendanner. Moteurs à combustion. Reprise par la Suisse des valeurs limites européennes d'oxyde d'azote et de gaz d'échappement
- 288/18.433 n**
Glarner. Peine réellement à vie pour les auteurs de crimes particulièrement graves, car les victimes et leurs proches sont aussi affectés à vie
- * **289/19.427 n**
Golay. Aux Cantons de recouvrer les primes d'assurance LAMal impayées
- + **290/14.453 n**
Gössli. Achat de nouveaux logements. Pour des règles contraignantes en matière de responsabilité
- 291/18.491 n**
Graf Maya. Compléter la loi fédérale sur la protection des animaux en vue d'interdire l'expérimentation animale entraînant des contraintes sévères
- + **292/16.432 n**
Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels

- 293/18.431 n**
Grin. Loi sur la circulation routière. Revenir à des sanctions en proportion avec les délits, afin d'éviter des conséquences dramatiques tant professionnelles que familiales
- 294/18.455 n**
Grossen Jürg. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties
- 295/18.474 n**
Grossen Jürg. Inscription dans la Constitution d'un article sur les prestations de base en matière de médias
- 296/18.482 n**
Grossen Jürg. Egalité de traitement entre PME et grandes entreprises. Introduire une imposition neutre par rapport à la forme juridique
- * **297/19.412 n**
Grossen Jürg. LRTV. Pas de double imposition des communautés de travail
- * **298/19.405 n**
Grüter. Halte à la perception abusive de la TVA sur les impôts et autres taxes qui grèvent les carburants
- 299/17.407 n**
Gschwind. Pour un partenariat social moderne
- 300/16.496 n**
Guhl. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP
- 301/17.482 n**
Guhl. Système de santé. Transmission systématique d'une copie de la facture au patient
- 302/18.471 n**
Guhl. Inscription dans la Constitution d'un article sur les médias
- * **303/19.410 n**
Gutjahr. Abolir le monopole partiel de la CNA
- *x **304/17.476 n**
Hardegger. Rénovations dans les immeubles en copropriété. Eviter les blocages
- 305/07.486 n**
Heim. Organisation nationale pour l'assurance-qualité et la sécurité des patients
- 306/17.483 n**
Herzog. Allocations familiales ajustées au pouvoir d'achat
- 307/16.405 n**
Hess Erich. Mise en réseau de tous les registres des poursuites
- 308/17.479 n**
Hess Erich. Imposer la TVA à partir d'un chiffre d'affaires de 150 000 francs
- 309/17.503 n**
Hess Erich. Dispositions non équivoques applicables à la naturalisation facilitée
- 310/18.415 n**
Hess Erich. Plafonner l'aide sociale pour les étrangers
- 311/18.447 n**
Hess Erich. Dépassement par la droite sur les autoroutes. Amendes d'ordre uniquement
- + **312/09.528 n**
Humbel. Financement moniste des prestations de soins
- + **313/15.419 n**
Humbel. Garantir la qualité et imposer la transparence dans l'offre de soins
- + **314/16.419 n**
Humbel. Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la concurrence sur les prix
- + **315/12.502 n**
Hutter Markus. Droit du contrat d'entreprise. Pour des délais de réclamation équitables
- 316/18.421 n**
Jans. Inscrire dans la loi la recherche agronomique adaptée au site
- 317/18.456 n**
Jans. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée
- * **318/19.430 n**
Jans. Pesticides aux effets nuisibles avérés. Protection systématique de l'eau souterraine, potable, de rivière et de lac
- + **319/15.451 n**
Joder. Renforcer les Commissions de gestion
- + **320/12.495 n**
Jositsch. Détention provisoire en cas de risque de récidive qualifié
- + **321/12.497 n**
Jositsch. Décisions de mise en détention. Personnes habilitées à recourir
- * **322/19.403 n**
Kälin. Prévoir que les futurs projets de loi devront être assortis d'un bilan carbone
- + **323/13.411 n**
Kessler. Remboursement des médicaments onéreux. Empêcher une sélection des risques
- + **324/15.434 n**
(Kessler) Weibel. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère
- 325/18.414 n**
Kiener Nellen. Dénonciation spontanée non punissable. Certains articles de loi peuvent être abrogés
- + **326/16.500 n**
Knecht. Analyse obligatoire de la qualité de la réglementation dans le rapport explicatif destiné à la consultation
- 327/17.499 n**
Köppel. Principe de la transparence des séances du Conseil fédéral
- 328/17.505 n**
Köppel. Diviser par deux les indemnités allouées aux parlementaires
- 329/18.451 n**
Landolt. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée

- + **330/12.419 n**
Leutenegger Filippo. Whistleblowing. Admettre la licéité d'un acte délictueux commis au nom de la sauvegarde d'intérêts supérieurs
- + **331/16.409 n**
(Leutenegger Oberholzer) Wermuth. Procédure de désignation du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence
- + **332/16.438 n**
(Leutenegger Oberholzer) Piller Carrard. Entreprises fédérales et entreprises liées à la Confédération. Pour des rétributions appropriées et pour la fin des salaires excessifs
- 333/12.409 n**
Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches
- 334/17.453 n**
Lohr. Décisions de l'OFSP concernant la liste des spécialités. Droit de recours des assureurs-maladie
- 335/18.477 n**
Lohr. Assurance-maladie abordable à long terme. Pour être efficaces, les mesures de baisse des coûts et d'amélioration de l'efficacité doivent se fonder sur des modèles et des scénarios fiables
- * **336/19.416 n**
Lüscher. Pour une meilleure appréciation des circonstances prises en compte par les conducteurs de véhicules du service du feu, service de santé, de la police ou de la douane lors de courses d'urgence
- N** **337/11.482 n**
Markwalder. Personnes travaillant à temps partiel. Des prestations LPP plutôt que l'aide sociale
- + **338/15.409 n**
Markwalder. Protection du secret professionnel des juristes d'entreprise
- 339/17.516 n**
Masshardt. L'éducation à la citoyenneté est une prestation d'intérêt public
- 340/18.490 n**
Masshardt. Règles applicables aux voyages organisés par des lobbies. Pour plus de transparence
- 341/18.492 n**
Masshardt. Voyages organisés par des lobbies. Pour plus de transparence
- 342/18.465 n**
Matter. Financement de l'AVS par la Banque nationale suisse
- x **343/17.486 n**
Mazzone. Mettre fin à la détention administrative de mineurs, dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant
- 344/18.461 n**
Mazzone. Article 116 LEtr. En finir avec le délit de solidarité
- 345/18.462 n**
Mazzone. Réhabilitation des objecteurs de conscience
- + **346/11.411 n**
Meier-Schatz. Créer une allocation d'assistance pour les personnes qui prennent soin d'un proche
- + **347/11.412 n**
Meier-Schatz. Permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos
- 348/18.475 n**
Merlini. Résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches. Simplifier la procédure
- + **349/16.417 n**
Müller-Altermatt. Allocations de formation professionnelle. Leur versement doit débuter en même temps que la formation
- x **350/16.490 n**
Nantermod. Harcèlement téléphonique. Sanctionner ceux qui en profitent
- x **351/16.491 n**
Nantermod. Harcèlement téléphonique. Pour des sanctions efficaces
- 352/16.493 n**
Nantermod. Droit d'auteur. Pas de redevance pour les espaces privés des hôtels, des logements de vacances, des hôpitaux et des prisons
- 353/17.514 n**
Nantermod. Rendement abusif. Limiter l'article 269 CO aux cas de pénurie
- 354/17.515 n**
Nantermod. Rendement abusif. Limiter l'article 270 CO aux cas de pénurie
- x **355/18.408 n**
Nantermod. Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents
- 356/18.429 n**
Nantermod. Participation aux coûts. Permettre un compte d'épargne-santé
- 357/18.443 n**
Nantermod. Renforcer le don d'organes grâce à la carte d'assuré
- 358/18.483 n**
Nantermod. LAMal. Supprimer la protection tarifaire, pour une meilleure concurrence
- 359/18.484 n**
Nantermod. Une franchise de référence à 1500 francs pour réduire les primes de l'AOS
- 360/18.485 n**
Nantermod. Maladies chroniques. Des programmes de suivi des traitements et des avantages pour le patient
- 361/18.486 n**
Nantermod. Rendons les franchises élevées accessibles à tous
- 362/18.487 n**
Nantermod. LAMal. Plus de transparence des prix, pour une meilleure concurrence
- 363/18.488 n**
Nantermod. LAMal. Des indicateurs de qualité, pour une meilleure concurrence
- N** **364/12.491 n**
Neiryneck. Prolongation du délai d'ajournement de la rente AVS
- + **365/16.461 n**
Nidegger. CEDH et casier judiciaire, réparation in integrum, adapter la loi sur le Tribunal fédéral

- 366/17.454 n**
Pantani. Modification de la loi sur la surveillance des marchés financiers
- 367/18.448 n**
Pfister Gerhard. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée
- + **368/12.463 n**
(Poggia) Golay. Partie plaignante dans la procédure pénale. Compléter une lacune de la loi
- + **369/12.492 n**
(Poggia) Golay. Accès au Tribunal fédéral. Abolir une inégalité de traitement injustifiée entre les victimes
- + **370/13.426 n**
(Poggia) Golay. Renouvellement tacite des contrats de services. Améliorer l'information et la protection des consommateurs et des consommatrices
- + **371/13.441 n**
(Poggia) Golay. Procédure civile. Mettre sur un pied d'égalité les actions relevant des assurances complémentaires à la LAA et à la LAMal
- + **372/16.470 n**
Regazzi. Aligner l'intérêt moratoire appliqué par la Confédération sur les taux du marché
- + **373/16.488 n**
Regazzi. Codifier le trust dans la législation suisse
- 374/13.438 n**
Reimann Lukas. Créer un cadre légal pour la vente de snus
- 375/18.439 n**
Reimann Lukas. Droit de regard de l'Assemblée fédérale en matière de sanctions internationales
- 376/17.501 n**
Reynard. Harcèlement sexuel. Alléger le fardeau de la preuve
- 377/18.407 n**
Reynard. Inscrire la neutralité du Net dans la Constitution
- 378/18.416 n**
Reynard. Reconnaître le syndrome d'épuisement professionnel (burn-out) comme maladie professionnelle
- 379/18.476 n**
Reynard. Liens d'intérêts des parlementaires. Pour une déclaration transparente
- 380/18.481 n**
Reynard. Aide à l'investissement pour les grandes installations photovoltaïques sur les toits agricoles et les infrastructures
- * **381/19.406 n**
Reynard. Prolonger la durée de protection contre le licenciement des femmes au retour de leur congé maternité
- + **382/13.430 n**
Rickli Natalie. Responsabilité en cas de mise en liberté conditionnelle et de décision d'allègement de l'exécution d'une peine
- + **383/13.463 n**
Rickli Natalie. Interner les criminels récidivistes
- + **384/16.460 n**
Rickli Natalie. Suppression de l'aide transitoire prévue pour les membres des Chambres fédérales
- 385/16.483 n**
(Rickli Natalie) Geissbühler. Viol. Durcir les peines
- 386/17.510 n**
(Rickli Natalie) Geissbühler. Imprescriptibilité des actes d'ordre sexuel commis sur des enfants. Augmenter la limite d'âge à 16 ans
- 387/18.467 n**
(Rickli Natalie) Rutz Gregor. Les mariages d'enfants ou de mineurs ne doivent pas être reconnus en Suisse
- N **388/13.478 n**
Romano. Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant
- 389/16.501 n**
Romano. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP
- + **390/16.448 n**
Rösti. Garantir l'auto-alimentation en électricité d'origine hydraulique pour faire face à l'actuelle baisse des prix de l'électricité
- + **391/16.452 n**
Rösti. Développement de la production d'électricité d'origine hydraulique. Revoir la situation de référence des études d'impact
- 392/18.457 n**
Rösti. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée
- + **393/17.423 n**
Rutz Gregor. Obligation de collaborer à la procédure d'asile. Possibilité de contrôler les téléphones mobiles
- 394/17.424 n**
Rutz Gregor. Extinction du droit d'asile en cas de voyage à destination du pays d'origine
- 395/17.462 n**
Rutz Gregor. Ne pas entraver la fluidité du trafic sur les grands axes routiers
- 396/17.525 n**
Rutz Gregor. Rendre possible la densification de l'urbanisation en excluant les contradictions et les conflits entre objectifs dus à l'inventaire ISOS
- 397/18.405 n**
Rutz Gregor. De la parole à l'acte. Supprimer la redevance de radio-télévision pour les entreprises
- 398/18.425 n**
Rutz Gregor. Pour une application rigoureuse du droit pénal. Suppression de la clause qui protège les auteurs d'une infraction passible de l'expulsion
- 399/18.418 n**
Rytz Regula. Entreprises parapubliques actives dans les secteurs des transports et des télécommunications. Institution d'une délégation de surveillance parlementaire permanente

- 400/18.450 n**
Rytz Regula. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée
- 401/17.518 n**
Schilliger. Pour une concurrence à armes égales
- x **402/17.457 n**
Schneider-Schneiter. Stop à l'îlot de cherté en Suisse. Abolir les frais d'itinérance pour sauvegarder l'économie, le commerce et le tourisme dans notre pays
- 403/18.445 n**
Semadeni. Référendum facultatif pour le soutien des Jeux olympiques par la Confédération
- 404/18.419 n**
Sommaruga Carlo. Loi sur les travailleurs détachés. Que les entreprises choisissant la sous-traitance vers l'étranger assument réellement les conséquences de la violation de la loi par les sous-traitants
- * **405/19.422 n**
Sommaruga Carlo. Pour la promotion du système d'étiquetage du type "Nutry-score" pour les denrées alimentaires transformées dans la législation suisse
- * **406/19.423 n**
Sommaruga Carlo. Travailleurs détachés. Etendre le champ d'application de la responsabilité solidaire au secteur tertiaire
- * **407/19.425 n**
Sommaruga Carlo. Financement de mesures de réinsertion professionnelle pour les 50 ans et plus et l'accès au premier emploi des jeunes
- 408/16.474 n**
Stamm. Loi fédérale sur l'impôt anticipé. Procédure mixte
- 409/17.523 n**
Stamm. Autoriser le double nom en cas de mariage
- 410/18.435 n**
Stamm. Augmenter de manière significative la durée maximale des peines privatives de liberté
- 411/18.460 n**
Stamm. Aider sur place
- N** **412/12.453 n**
(Steiert) Schneider Schüttel. Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile
- 413/17.527 n**
Steinemann. Compétence du Parlement en matière de prise en charge de requérants d'asile et de réfugiés relevant d'autres Etats
- * **414/19.407 n**
Töngi. Membres de l'Assemblée fédérale. Renoncer aux voyages en avion au profit des voyages en train
- * **415/19.408 n**
Töngi. Employés de la Confédération. Renoncer aux voyages en avion au profit des voyages en train
- * **416/19.417 n**
Töngi. Perception d'une redevance sur les plateformes numériques destinée à aider les médias
- * **417/19.418 n**
Töngi. Pour un modèle destiné à aider les médias électroniques
- 418/17.524 n**
Tuena. Autoriser tous les médecins reconnus à procéder aux examens relevant de la médecine du trafic
- + **419/16.428 n**
Vogler. Article 420 du Code civil. Changer de paradigme
- + **420/16.429 n**
Vogler. Adapter l'article 420 du Code civil
- + **421/16.458 n**
Vogler. Majoration échelonnée du loyer. Non aux formulaires inutiles
- 422/18.489 n**
Vogt. LIMF. Sanctions en cas d'indications fausses ou incomplètes dans les offres publiques d'achat
- * **423/19.411 n**
Wasserfallen Christian. LRTV. Pas de double imposition des communautés de travail
- 424/17.480 n**
Weibel. Urgences hospitalières. Taxe pour les cas bénins
- 425/17.521 n**
Weibel. Pour une flexibilisation des rentes LPP
- 426/18.426 n**
Wermuth. Pour en finir avec les initiatives amphigoures. Les citoyens ont droit à des textes clairs lors des votations populaires
- 427/18.446 n**
Wermuth. Plus de démocratie. Référendum constructif
- 428/18.478 n**
Wermuth. Vérifiabilité des procédures de naturalisation. Procès-verbal obligatoire
- x **429/17.469 n**
Zanetti Claudio. Abroger l'injuste impôt sur la bière
- 430/17.507 n**
Zanetti Claudio. Publier les liens d'intérêts des journalistes qui travaillent pour un média financé sur fonds publics
- 431/18.468 n**
Zanetti Claudio. Vote électronique. Suspendre les travaux

Conseil des Etats

Initiatives des commissions

- x **432/17.495 é**
CdF-CE. Dissolution de la Délégation de surveillance de la NLFA
- + **433/14.401 é**
CdG-CE. Prévoir des dispositions pénales efficaces pour poursuivre le crime organisé (révision de l'art. 260ter CP)
- + **434/18.441 é**
CSSS-CE. Contre-projet indirect à l'initiative pour un congé de paternité
- x **435/18.401 é**
CEATE-CE. Renouvellement du Fonds suisse pour le paysage 2021-2031

- + **436/17.400 é**
CER-CE. Imposition du logement. Changement de système
- * **437/19.402 é**
CER-CE. Analyse d'impact de la réglementation indépendante
- E **438/16.456 é**
CIP-CE. Dénonciation et modification des traités internationaux. Répartition des compétences
- + **439/17.443 é**
CIP-CE. Entreprises et établissements fédéraux ou liés à la Confédération. Pour des rétributions appropriées
- *+ **440/19.400 é**
CIP-CE. Plus de transparence dans le financement de la vie politique
- 441/17.498 é**
CAJ-CE. Contre-projet indirect à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement"
- Initiatives des députés**
- + **442/12.450 é**
Abate. Modification de l'article 555 alinéa 1 CC. Héritiers inconnus et sommation publique
- + **443/14.449 é**
Altherr. Prix à l'importation surfaits. Supprimer l'obligation de s'approvisionner en Suisse
- E **444/15.438 é**
Berberat. Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral
- x **445/17.511 é**
Berberat. Consolider la lutte contre les loyers abusifs
- 446/18.444 é**
Caroni. Congé paternité. Utiliser les moyens à disposition
- x **447/17.484 é**
Comte. Pour une représentation équitable des genres dans les autorités fédérales
- * **448/19.419 é**
Comte. Campagnes de votations. Préciser le droit d'expression des cantons dans la loi
- * **449/19.420 é**
Comte. Droit d'initiative des cantons. Améliorer la procédure
- 450/17.409 é**
Dittli. Préciser la notion d'abus dans la surveillance des assurances
- E **451/12.402 é**
Eder. Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage
- + **452/16.411 é**
Eder. Surveillance de l'assurance-maladie. Garantir la protection de la personnalité
- 453/18.479 é**
Engler. Soutenir la transformation numérique de la presse
- x **454/17.528 é**
Ettlin Erich. Assurance obligatoire des soins. Prise en compte de l'accroissement du volume des prestations dans les négociations tarifaires
- x **455/17.517 é**
Fournier. Concurrence à armes égales
- 456/18.423 é**
Fournier. Pas d'ingérence étrangère dans la politique suisse!
- *+ **457/16.414 é**
Graber Konrad. Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés
- 458/18.430 é**
Hêche. Pour une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers
- + **459/16.408 é**
Jositsch. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers
- + **460/16.423 é**
Keller-Sutter. Libérer le personnel dirigeant et les spécialistes de l'obligation de saisie du temps de travail
- 461/16.439 é**
Kuprecht. LPP. Renforcer l'autonomie des cantons dans la surveillance régionale des fondations de prévoyance
- 462/18.473 é**
Lombardi. Inscription dans la Constitution d'un article sur les médias
- + **463/14.470 é**
Luginbühl. Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les fondations
- x **464/17.478 é**
Minder. Consacrer démocratiquement le "Cantique suisse" comme étant l'hymne national de la Suisse
- + **465/18.428 é**
Minder. Interdire le versement d'indemnité de départ aux cadres dirigeants des entreprises de la Confédération et des entreprises liées à la Confédération
- 466/18.436 é**
Minder. Actes de l'Assemblée fédérale. Respecter l'unité de la matière
- 467/18.427 é**
Müller Damian. Oui au vote électronique, mais la sécurité doit primer la vitesse
- + **468/16.403 é**
Müller Philipp. Regroupement familial. Même régime pour les personnes à protéger et les personnes admises à titre provisoire
- 469/17.456 é**
Noser. Réduire sensiblement la charge fiscale grevant les participations de collaborateur remises par les start-up et les entreprises familiales
- 470/18.442 é**
Rieder. Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral. Davantage de postes à plein temps

471/18.458 é

Rieder. Motions. Procédure d'élimination des divergences

* 472/19.414 é

Rieder. Interdiction faite aux membres de commissions parlementaires d'accepter des mandats rémunérés

473/18.480 é

Savary. Pour un soutien indirect renforcé à la presse

474/18.449 é

Vonlanthen. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée

* 475/19.413 é

Wicki. LRTV. Pas de double imposition des communautés de travail

Interventions personnelles

Conseil national

Motions adoptées par le Conseil des Etats

- E 17.4211 é Mo.**
Conseil des Etats. Une ordonnance sur l'indication des prix répondant mieux aux besoins des consommateurs(Lombardi)
- EN 18.3235 é Mo.**
Conseil des Etats. Simplifier la TVA pour les "packages"(Engler)
- x 18.3238 é Mo.**
Conseil des Etats. Centre de compétence pour le fédéralisme. Garantir à long terme des prestations de qualité pour la Suisse et d'autres Etats(Vonlanthen)
Voir objet 19.3008 Mo. CIP-CN
- x 18.3241 é Mo.**
Conseil des Etats. Ancrage dans la loi de la recherche agronomique adaptée aux conditions locales(Savary)
- x 18.3383 é Mo.**
Conseil des Etats. Introduction du trust dans l'ordre juridique suisse(CAJ-CE)
- EN 18.3404 é Mo.**
Conseil des Etats. Transformer la station de recherche Agroscope en établissement autonome de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique(Häberli-Koller)
- x 18.3407 é Mo.**
Conseil des Etats. Mise en oeuvre stricte et efficace de l'obligation de communiquer les postes vacants(Müller Philipp)
- x 18.3408 é Mo.**
Conseil des Etats. Exécution systématique des expulsions pénales(Müller Philipp)
- x 18.3409 é Mo.**
Conseil des Etats. Mener une politique équitable envers les demandeurs d'asile érythréens(Müller Damian)
- x 18.3473 é Mo.**
Conseil des Etats. Optimisation des mesures d'accompagnement. Modification de l'article 2 de la loi sur les travailleurs détachés(Abate)

•**x 18.3505 é Mo.**

Conseil des Etats. Offrir des possibilités de placement collectif compétitives sur le marché international. Adapter la LPCC dans l'intérêt des investisseurs suisses(Noser)

•**x 18.3510 é Mo.**

Conseil des Etats. Permettre la réinsertion économique des personnes sans possibilités concrètes de désendettement(Hêche)

•**x 18.3512 é Mo.**

Conseil des Etats. Droit à un plan de médication en vue de renforcer la sécurité des patients(Stöckli)

•**x 18.3540 é Mo.**

Conseil des Etats. Ventes en Suisse depuis l'étranger. Imposer le paiement de la TVA aux plates-formes de vente en ligne(Vonlanthen)

•**x 18.3707 é Mo.**

Conseil des Etats. Intégration des adolescents et des jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse en provenance d'Etats de l'UE, de l'AELE ou d'Etats tiers(CSEC-CE)

•**x 18.3713 é Mo.**

Conseil des Etats. Maintenir les régions de primes dans leur état actuel(CSSS-CE)

E 18.3715 é Mo.

Conseil des Etats. Mise en oeuvre de la Politique forestière 2020. Assouplissement de la réalisation de dépôts de bois rond en forêt(CEATE-CE)
Voir objet 16.471 Iv.pa. von Siebenthal

•**x 18.3717 é Mo.**

Conseil des Etats. Aucune concession en ce qui concerne l'huile de palme(CPE-CE)

E 18.3797 é Mo.

Conseil des Etats. Pour un accord de libre-échange entre la Suisse et les Etats-Unis(Grabner Konrad)

E 18.4079 é Mo.

Conseil des Etats. Pharmaciens. Autoriser les prestations qui réduisent les coûts(Ettlin Erich)

•**EN 18.4091 é Mo.**

Conseil des Etats. Caisses-maladie. Réglementation contraignante des commissions versées aux intermédiaires, sanctions et garantie de la qualité(CSSS-CE)

Interventions des groupes

17.3297 n Mo.

Groupe BD. Garantir des soins dignes en Suisse

17.3325 n Mo.

Groupe BD. Egalité de traitement pour les plus de 50 ans

18.3009 n Mo.

Groupe BD. Maintenir le journalisme d'agence pour le bien de la démocratie suisse

18.3051 n Mo.

Groupe BD. Transports publics. Mettre en place un système de subventions transparent et uniforme pour répondre à la débâcle de l'entreprise Car postal

18.3100 n Mo.

Groupe BD. Augmentation de l'efficacité de la SSR

- x **18.3394 n Mo.**
Groupe BD. Elargir la base démocratique des exportations d'armes
- 18.3395 n Mo.**
Groupe BD. Exportations d'armes et politique suisse de l'asile et des migrations
- * **19.3264 n Mo.**
Groupe BD. Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments
- * **19.3283 n Ip.**
Groupe BD. Investir pour l'avenir
- 17.3287 n Ip.**
Groupe C. Evolution du nombre de demandes d'asile. Le Conseil fédéral s'y est-il préparé?
- 18.3517 n Mo.**
Groupe C. Programme d'incitations financières visant à renforcer les compétences numériques dans les écoles
- 18.3565 n Po.**
Groupe C. Couverture des dommages causés par les cyberattaques. Prévoir une limite par événement à partir de laquelle la Confédération prendrait financièrement le relais
- 18.4112 n Ip.**
Groupe C. Participation du Parlement aux décisions portant sur du droit souple. Absence de ligne claire du Conseil fédéral
- * **19.3131 n Mo.**
Groupe C. Redevance de radio-télévision due par les communautés de travail. Comblar la lacune législative
- * **19.3167 n Mo.**
Groupe C. Création d'une base légale garantissant que le Parlement, le peuple et les cantons seront consultés et pourront se prononcer lors de la mise en oeuvre de l'accord institutionnel
Voir objet 19.3170 Mo. Lombardi
- 17.3438 n Po.**
Groupe G. Sortie du nucléaire. Garantir la sécurité et clarifier certains points
- 17.3439 n Po.**
Groupe G. Le climat d'abord. Grever d'une taxe sur le CO2 les produits des pays qui ne participent pas à l'Accord de Paris
- 17.3525 n Mo.**
Groupe G. Introduire un service civil volontaire pour les femmes et les étrangers
- 17.3757 n Mo.**
Groupe G. Interdiction de l'herbicide glyphosate au moins jusqu'en 2022
- 17.4016 n Mo.**
Groupe G. Réchauffement climatique. Pour un financement des mesures d'adaptation qui soit fondé sur le principe du pollueur-payeur
- 17.4218 n Mo.**
Groupe G. Paradise Papers. Il est urgent d'assécher le terreau qui nourrit les paradis fiscaux en prélevant un impôt sur les transferts de fonds effectués à partir ou à destination des paradis fiscaux
- 18.3010 n Mo.**
Groupe G. Non à une lex Beznau
- 18.3101 n Mo.**
Groupe G. Fermeture de la centrale nucléaire de Beznau
- 18.3114 n Mo.**
Groupe G. Stratégie pour assurer l'avenir de l'agence de presse ATS
- 18.3115 n Mo.**
Groupe G. Premier pas vers la réduction de la publicité à la SSR
- 18.3414 n Po.**
Groupe G. Etablir un rapport sur les moyens d'assurer en Suisse l'égalité en droit des communautés religieuses
- 18.3698 n Ip.**
Groupe G. Présence du président de la Confédération à une manifestation sportive internationale
- 18.4233 n Mo.**
Groupe G. Renoncer à mettre en vigueur la lex Beznau
- x* **19.3025 n Ip.u.**
Groupe G. Urgence climatique: Le Conseil fédéral va-t-il prendre des mesures à la hauteur du défi climatique?
- * **19.3030 n Mo.**
Groupe G. Information sur les publicités en lien avec le transport aérien: "Attention, ce produit nuit gravement au climat"
- N **17.4040 n Mo.**
Groupe GL. Zones vertes pour les véhicules électriques
- x **17.4041 n Po.**
Groupe GL. Réduire les accidents de la circulation grâce aux systèmes d'assistance à la conduite? Plus de données sur ces systèmes et leurs effets sur la sécurité sont nécessaires
- 17.4042 n Mo.**
Groupe GL. Science et régions de montagne à l'unisson
- x **17.4043 n Po.**
Groupe GL. Une mobilité 4.0 pour davantage de mobilité
- 18.3161 n Mo.**
Groupe GL. Privatiser Postfinance et lever l'interdiction d'accorder crédits et hypothèques afin de permettre aux prestataires de services financiers de lutter à armes égales
- 18.3293 n Mo.**
Groupe GL. Médecins exerçant dans les hôpitaux. Mettre un terme aux incitations salariales liées à des objectifs quantitatifs
- 18.3294 n Mo.**
Groupe GL. Promouvoir la coordination et réduire les capacités excédentaires en définissant un maximum de six régions de santé
- 18.3295 n Mo.**
Groupe GL. Financement uniforme des prestations ambulatoires et des prestations avec hospitalisation
- 18.3296 n Mo.**
Groupe GL. Système de santé. Eviter des prestations inutiles en chargeant un organe indépendant de contrôler les factures

- * **19.3024 n Ip.**
Groupe GL. Prendre la population au sérieux et accorder une priorité absolue à la politique climatique en tant que tâche transversale de la Confédération
- x **12.3814 n Mo.**
Groupe RL. Mettre fin à la pénalité fiscale inhérente au pilier 3b. Imposer le rendement des avoirs lors de leur retrait et non les apports
- 18.3088 n Po.**
Groupe RL. Un taux d'imposition bas pour des caisses pleines. Elaboration d'une stratégie fiscale à long terme dans l'intérêt de la Suisse
- 18.3783 n Po.**
Groupe RL. Accroître l'efficacité de la Confédération au moyen de l'automatisation intelligente des processus au sein de l'administration
- 18.4180 n Mo.**
Groupe RL. Compte épargne-soins. Instrument financier du XXI^e siècle
- 18.4181 n Mo.**
Groupe RL. Davantage de concurrence d'un point de vue qualitatif et quantitatif dans le secteur hospitalier grâce à une liberté de choix pour les patients
- * **19.3157 n Ip.**
Groupe RL. Que se passerait-il dans le cas d'une entrée en vigueur retardée de la révision totale de la loi sur le CO₂?
- x **17.3119 n Mo.**
Groupe S. Inscire dans les accords de l'AELE des garanties de mise en oeuvre en matière de protection des travailleurs, de durabilité sociale et environnementale et de droits de l'homme
- 17.3302 n Ip.**
Groupe S. Enseignement des langues. Défendre la cohésion nationale et faire respecter la Constitution
- 17.3393 n Mo.**
Groupe S. Pour une loi multimédia
- x **17.3689 n Mo.**
Groupe S. Mesures institutionnelles et rapports pour améliorer la protection des droits fondamentaux dans le cadre des activités déployées par Frontex
- 17.3690 n Mo.**
Groupe S. Drame des réfugiés en Méditerranée. Mettre en place des corridors légaux et sécurisés pour les migrants et les personnes en fuite
- 18.3025 n Mo.**
Groupe S. ATS. Sauver et renforcer ce pilier du paysage médiatique suisse
- 18.3440 n Mo.**
Groupe S. Plafonner les primes de l'assurance obligatoire des soins à 10 pour cent du budget des ménages
- 18.3441 n Mo.**
Groupe S. Séparation claire des intérêts. Stop au lobbying de certains parlementaires en faveur des assurances-maladie
- 18.3442 n Mo.**
Groupe S. Limiter les rémunérations des organes dirigeants des caisses-maladie
- 18.3747 n Ip.**
Groupe S. L'Agenda 2030, cadre de référence pour la politique intérieure et extérieure de la Suisse
- * **19.3022 n Ip.**
Groupe S. Protection du climat. C'est maintenant qu'il faut agir
- * **19.3023 n Ip.**
Groupe S. Réductions individuelles des primes. L'arrêt du Tribunal fédéral montre la voie à suivre
- * **19.3040 n Mo.**
Groupe S. Mise en oeuvre des recommandations de l'évaluation de la LAVI. Renforcer les droits des victimes
- x **17.3096 n Ip.**
Groupe V. Réduire les effectifs de requérants d'asile déboutés. Où se situe le problème?
- x **17.3097 n Ip.**
Groupe V. Combien de temps la Suisse acceptera-t-elle encore d'être le jouet de l'UE?
- 17.3390 n Mo.**
Groupe V. Centres de rétention pour les étrangers devant être expulsés
- 17.3454 n Ip.**
Groupe V. Détermination de l'âge des requérants d'asile mineurs non accompagnés et pratique en matière de regroupement familial
- 17.3680 n Ip.**
Groupe V. Engagement de la Suisse aux frontières extérieures de l'UE
- 17.3681 n Mo.**
Groupe V. Halte à l'expansion de l'islam radical en Suisse!
- 17.3682 n Ip.**
Groupe V. Le marché du travail est-il prêt à absorber les personnes admises à titre provisoire?
- 18.3094 n Ip.**
Groupe V. Coût réel des accords Schengen/Dublin
- 18.3095 n Ip.**
Groupe V. Accord-cadre entre la Suisse et l'UE. Conséquences financières, réglementaires et politiques
- 18.3096 n Ip.**
Groupe V. A quel point l'accord sur la suppression des entraves techniques au commerce est-il véritablement pertinent pour l'économie?
- 18.3418 n Ip.**
Groupe V. Qu'advient-il des surcapacités actuelles dans le domaine de l'hébergement et de la prise en charge des requérants d'asile?
- 18.3421 n Mo.**
Groupe V. Pour une pratique cohérente vis-à-vis des immigrants illégaux (sans-papiers)
- 18.3538 n Mo.**
Groupe V. Escroquerie et irresponsabilité à la Poste. Remboursement des bonus et des salaires
- 18.3755 n Mo.**
Groupe V. Affecter les milliards de l'aide au développement à l'assainissement de l'AVS
- 18.3756 n Mo.**
Groupe V. Affecter le milliard de cohésion à l'assainissement de l'AVS

18.3757 n Mo.

Groupe V. Affecter les milliards de l'asile à l'assainissement de l'AVS

18.4123 n Mo.

Groupe V. Renoncer à la candidature au Conseil de sécurité de l'ONU

18.4124 n Mo.

Groupe V. Moratoire immédiat sur une extension du réseau EAR

18.4125 n Ip.

Groupe V. Comment le Conseil fédéral s'est-il préparé au possible ralentissement de l'économie suisse, et quelles conséquences celui-ci aurait-il sur le marché de l'emploi?

18.4126 n Ip.

Groupe V. Rendre l'agriculture plus efficace en simplifiant la réglementation

18.4141 n Mo.

Groupe V. Pacte mondial de l'ONU sur les réfugiés. Retrait de la Suisse

* **19.3026 n Ip.**

Groupe V. Mandat donné par le Parlement au Conseil fédéral de ne conclure avec l'UE aucun accord qui limite la souveraineté de la Suisse ou qui prévoit la reprise de normes européennes

* **19.3032 n Mo.**

Groupe V. Non au versement par la Suisse des indemnités de chômage des frontaliers de l'UE!

* **19.3033 n Mo.**

Groupe V. Accroître le dynamisme de la place économique suisse
Voir objet 19.3043 Mo. Germann

* **19.3034 n Mo.**

Groupe V. Détention pour motif de sûreté des personnes de retour du djihad

* **19.3035 n Mo.**

Groupe V. Assurance-maladie "light" pour les personnes dont le statut de séjour est précaire

Interventions des commissions

•N **18.4089 n Mo.**

CdF-CN. Unités administratives sur des sites décentralisés. Pour une application des prix de construction et de location usuels

•N **18.4090 n Mo.**

CdF-CN. Maîtriser les dépenses de personnel de l'administration fédérale à l'aide de la numérisation et de gains d'efficacité

* **19.3001 n Po.**

CdF-CN. Simplifier la mise en oeuvre des conventions-programmes conclues entre la Confédération et les cantons
Voir objet 13.3363 Mo. CdF-CN

* **19.3011 n Po.**

CdG-CN. Recherche d'une méthode pour l'évaluation des impacts des accords de libre-échange sur le développement durable

•*N **19.3003 n Mo.**

CSEC-CN. Arrêtons le broyage des poussins vivants

* **19.3009 n Mo.**

CSEC-CN. Programme d'impulsion visant à diffuser des projets de numérisation innovants dans le domaine de la formation

* **19.3010 n Mo.**

CSEC-CN. Lancement d'un programme visant à donner un élan à la numérisation dans les universités fédérales et cantonales, dans les hautes écoles spécialisées et dans les domaines de la formation professionnelle et de la formation continue

•N **18.3716 n Mo.**

CSSS-CN. Prestations complémentaires pour les personnes âgées en logement protégé

•x **18.4096 n Mo.**

CSSS-CN. Assurance-maladie. Fixer la franchise à 500 francs

•x **18.4098 n Po.**

CSSS-CN. Remboursement des médicaments destinés aux enfants atteints du cancer

•x* **19.3002 n Po.**

CSSS-CN. Soins et financement uniforme des prestations stationnaires et ambulatoires

* **19.3005 n Mo.**

CSSS-CN. Le transfert de médicaments en vente libre de la catégorie C à la catégorie B ne doit pas entraîner de coûts supplémentaires pour notre système de santé

•N **18.4099 n Mo.**

CEATE-CN. Prévoir des ressources pour maintenir et développer les systèmes d'alerte et de transmission de l'alarme en cas de dangers naturels

* **19.3007 n Po.**

CEATE-CN. Intégration du Fonds vert pour le climat dans le crédit-cadre pour la protection de l'environnement mondial
Voir objet 18.074 OCF

NE **17.3006 n Mo.**

CPS-CN. Modification de la loi sur le service civil

•x* **19.3000 n Po.**

CTT-CN. Encourager le passage des véhicules de transport public aux énergies propres

•N **18.3711 n Mo.**

CER-CN. Fromage. Accroître la valeur ajoutée

•N **18.3718 n Mo.**

CER-CN. Calcul de la réduction pour participation (empêcher l'augmentation de la charge d'impôt sur le bénéfice résultant de l'émission d'instruments financiers par la société mère et du transfert intragroupe des instruments qui en proviennent)
Voir objet 18.020 OCF

•N **18.4094 n Mo.**

CER-CN. Transactions en argent liquide. Seuil d'identification des opérations de caisse

•x **18.4100 n Po.**

CIP-CN. Régime général de sanctions administratives pécuniaires

* **19.3008 n Mo.**

CIP-CN. Centre de compétence pour le fédéralisme. Participation au financement de base
Voir objet 18.3238 Mo. Vonlanthen

Interventions des députés

- 17.3740 n Mo.**
Addor. Une sanction pénale contre les auteurs de poursuites malveillantes
- 17.4032 n Mo.**
Addor. Pas de condamnation en appel d'un accusé acquitté en première instance sans une nouvelle administration des preuves
- 17.4257 n Mo.**
Addor. Un recours contre les rejets de réquisitions de preuves en cours d'instruction pénale
- 18.3338 n Mo.**
Addor. Les parcs éoliens ne sont pas tous d'importance nationale
- 18.3341 n Mo.**
Addor. Rétablir la cohérence dans la politique répressive en matière de stupéfiants
- 18.3558 n Po.**
Addor. Mettre vraiment en oeuvre l'initiative pour l'interdiction à vie des délinquants dangereux
- 18.3579 n Mo.**
Addor. Un deuxième tube pour le Lötschberg avec le milliard prévu à l'origine pour les Jeux olympiques 2026
- 18.3680 n Mo.**
Addor. Une sanction pénale contre le port à l'armée d'insignes communautaristes ou d'Etats étrangers
- 18.4021 n Ip.**
Addor. La procréation médicalement assistée, un luxe réservé aux riches?
- 18.4022 n Mo.**
Addor. Augmenter la vitesse autorisée sur les tronçons autoroutiers qui le permettent
- x **18.4334 n Ip.**
Addor. Financement des infrastructures routières. Inégalité de traitement au préjudice des utilisateurs de véhicules équipés d'un moteur à carburant?
- * **19.3016 n Ip.**
Addor. Indemnités de chômage pour les frontaliers et accord-cadre institutionnel
- * **19.3049 n Ip.**
Addor. Interdire le voile aux mineures?
- * **19.3050 n Ip.**
Addor. Applicabilité de la loi fédérale sur la circulation routière sur les places d'armes
- * **19.3156 n Ip.**
Addor. Accord-cadre institutionnel avec l'UE. Quelles conséquences pour les avocats suisses?
- * **19.3163 n Po.**
Addor. BNS. Revoir la répartition des bénéfices selon la réalité des chiffres
- * **19.3301 n Mo.**
Addor. Déchéance systématique de la nationalité pour les "voyageurs" du djihad doubles nationaux!
- * **19.3302 n Ip.**
Addor. Libre circulation pour les étrangers à la situation financière catastrophique?
- * **19.3303 n Ip.**
Addor. Coopération transfrontalière en matière policière. Des accords à revoir?
- * **19.3304 n Ip.**
Addor. Préférence nationale pour les allocations familiales. Quel potentiel d'économies en Suisse?
- * **19.3305 n Mo.**
Addor. Déchéance de la nationalité suisse. Pas seulement pour les djihadistes doubles nationaux
- * **19.3306 n Mo.**
Addor. Pas de droit au retour pour les "voyageurs" du djihad!
- * **19.3307 n Mo.**
Addor. Prise en charge complète des prestations relatives à la grossesse par l'assurance-maladie obligatoire
- * **19.3308 n Po.**
Addor. Inverser la tendance à l'augmentation du nombre des médecins étrangers
- * **19.3309 n Mo.**
Addor. Pour une redevance radio-télévision respectueuse du principe de l'équivalence
- * **19.3310 n Mo.**
Addor. Des incitations fiscales pour une vraie politique nataliste en Suisse
- * **19.3355 n Ip.**
Addor. Le fédéralisme différencié. Une idée pour la Suisse?
- * **19.3356 n Mo.**
Addor. Rémunération du défenseur d'office et du conseil juridique gratuit dans les causes de longue durée
- 17.3514 n Mo.**
Aebi Andreas. Contrôle de l'étanchéité des réservoirs à lisier
- 17.4152 n Mo.**
Aebi Andreas. Bien-être des animaux
- 17.4320 n Mo.**
Aebi Andreas. Verser aussi des contributions au bien-être des animaux pour les jeunes moutons
- * **19.3272 n Mo.**
Aebi Andreas. Initiative d'exportation. Le secteur agricole ne peut pas faire cavalier seul
- 18.3903 n Po.**
Aebischer Matthias. Aide directe aux médias. Examiner les possibilités de financement, par exemple au moyen d'un système de bons
- x **17.3051 n Ip.**
Aeschi Thomas. Affaire Ousman Sonko, requérant d'asile et ex-ministre de l'intérieur gambien
- x **17.3052 n Ip.**
Aeschi Thomas. Réforme du Comité de Bâle. Consultation du Parlement sur les positions et les recommandations de la BNS et de la FINMA
- 17.3346 n Ip.**
Aeschi Thomas. Erythrée et Gambie. Incohérence de la politique d'asile menée par la conseillère fédérale Sommaruga
- 17.3440 n Ip.**
Aeschi Thomas. Etat de la relation Suisse-UE. Blocage dans l'adaptation d'accords en vigueur

17.3796 n Ip.

Aeschi Thomas. La Suisse soutient-elle l'Algérie sans contrepartie?

17.3797 n Mo.

Aeschi Thomas. Créer rapidement en Afrique des centres d'accueil pour les migrants économiques en situation irrégulière

17.3798 n Ip.

Aeschi Thomas. Le Conseil fédéral est-il prêt à prendre le risque d'un attentat terroriste parce qu'un contrôle systématique aux frontières pourrait avoir un "fort impact négatif sur le trafic touristique et l'économie"?

17.3799 n Ip.

Aeschi Thomas. Mise en oeuvre précipitée par la FINMA des recommandations du Groupe d'action financière

17.3832 n Mo.

Aeschi Thomas. Refuser aux Algériens l'octroi de visas d'entrée tant que l'Algérie ne reprend pas ses propres ressortissants

17.4321 n Ip.

Aeschi Thomas. Examens de conducteur et permis de conduire. Optimisation des processus

18.3674 n Ip.

Aeschi Thomas. Mesures d'accompagnement. A quoi bon tous ces contrôles?

18.3841 n Ip.

Aeschi Thomas. Pacte de l'ONU sur les migrations. Quelles exigences le Conseil fédéral mettra-t-il en oeuvre?

18.3877 n Ip.

Aeschi Thomas. La Suisse verse une contribution de cohésion d'un milliard de francs alors que des tricheurs soulagent les caisses de l'Union européenne de quelque 150 milliards d'euros?

18.3882 n Mo.

Aeschi Thomas. Prévoir une liste de mesures d'urgence pour assurer la défense des intérêts nationaux de la Suisse face à l'UE

18.4296 n Ip.

Aeschi Thomas. Manque de transparence dans la procédure de consultation relative à l'accord-cadre avec l'UE

18.4321 n Ip.

Aeschi Thomas. Enterrer l'accord Suisse-UE du 7 décembre 2018, pour négocier un accord de libre-échange moderne complété par des accords de reconnaissance mutuelle, mais libre de contraintes institutionnelles

* **19.3212 n Ip.**

Aeschi Thomas. Faire la lumière sur les comités mixtes Suisse-UE

* **19.3213 n Ip.**

Aeschi Thomas. Office fédéral de la justice. Analyse du droit non contraignant compris dans l'accord-cadre institutionnel

17.3569 n Mo.

(Allemann) Hardegger. Protection contre la pollution atmosphérique. Permettre la création de zones environnementales

17.3570 n Mo.

(Allemann) Hardegger. La propreté de l'air est le bien le plus précieux. Instaurer sans délai transitoire des normes plus strictes sur les gaz d'échappement dus aux véhicules diesels

17.4150 n Mo.

(Amherd) Roduit. Consommation de tabac. Protection des enfants et des jeunes

17.3752 n Ip.

Ammann. CFF. Réductions de personnel à grande échelle. Conséquences pour le personnel et le service public

17.4018 n Ip.

Ammann. Personnel des CFF. Coût des sondages et motivation des employés via des mesures de développement

17.4280 n Po.

Ammann. CFF et fermeture de guichets ferroviaires. Rendre transparent le démantèlement du service public

18.3667 n Po.

Ammann. Intégration scolaire des enfants atteints d'un handicap mental

18.3843 n Ip.

Ammann. Cabotage dans le transport routier domestique. Ne pas assouplir le régime et procéder à des contrôles stricts assortis d'amendes appropriées

18.3978 n Ip.

Ammann. Soutien par la Suisse officielle du projet ferroviaire du siècle Tren Bioceanico. Déclaration d'intention de la Suisse et de la Bolivie

18.4116 n Ip.

Ammann. Intégration scolaire des enfants atteints d'un handicap mental

18.4163 n Ip.

Ammann. Pour des entreprises de transport concessionnaires fortes. Définir des règles claires en matière d'externalisation

18.4400 n Ip.

Ammann. Nouvelle loi sur les armes. Qu'est-ce qui change vraiment pour les tireurs?

* **19.3321 n Ip.**

Ammann. Le lancement en Suisse de la nouvelle technologie de téléphonie mobile qu'est la 5G requiert de la Confédération qu'elle informe dûment la population

* **19.3322 n Mo.**

Ammann. Travail volontaire. Exonérer les indemnités jusqu'à la limite annuelle fixée pour l'AVS

17.3320 n Ip.

Amstutz. Quels sont les coûts et l'utilité des formations qui sont proposées aux bénéficiaires de l'aide sociale et qui sont financées par le contribuable?

17.3381 n Ip.

Amstutz. Politique d'asile. Une solution aux frais médicaux

17.3403 n Ip.

Amstutz. Conférences internationales de donateurs. Les Etats tiennent-ils leurs promesses de financement annoncées devant les médias?

- 17.4060 n Ip.**
Amstutz. Application rigoureuse des dispositions sur le cabotage
- 18.3768 n Mo.**
Amstutz. Brochure des "Explications du Conseil fédéral". Pour une présentation équitable
- 18.3912 n Ip.**
Amstutz. A quand un exposé complet du coût du domaine de l'asile?
- 18.4265 n Ip.**
Amstutz. Swiss Travel Pass. Un pont en or pour les titulaires d'un passeport étranger, seuls les Suisses restent sur le carreau
- 18.4266 n Ip.**
Amstutz. Requérants d'asile vecteurs de tuberculose. Combien de temps le Conseil fédéral va-t-il encore fermer les yeux?
- * **19.3383 n Ip.**
Amstutz. Quand le Conseil fédéral prendra-t-il enfin au sérieux la contamination tuberculeuse par les requérants d'asile?
- 18.3357 n Ip.**
Arnold. Eclaircissements sur ce qui s'est passé au Nigeria
- *x **17.3075 n Ip.**
Arslan. Quels défis et quelles chances la numérisation représente-t-elle dans le monde du travail du point de vue de l'inégalité entre les sexes?
- 17.3588 n Ip.**
Arslan. Situation des requérants d'asile LGBTI
- 17.3600 n Ip.**
Arslan. Accord TISA. Mandat de négociations du Conseil fédéral
- 17.3601 n Ip.**
Arslan. Contrôles au faciès. Point de vue du Conseil fédéral
- 17.3804 n Ip.**
Arslan. Reconnaissance de diplômes étrangers dans le contexte de la pénurie de personnel qualifié
- 17.4115 n Ip.**
Arslan. Réfugiés transitant par la gare badoise de Bâle
- 18.3105 n Ip.**
Arslan. Mise en oeuvre de l'égalité salariale. S'inspirer du modèle islandais
- 18.3203 n Ip.**
Arslan. Accès à l'eau. Un droit humain
- 18.3356 n Po.**
Arslan. Prévenir toute discrimination lors des contrôles de personnes effectués par la police
- 18.3669 n Ip.**
Arslan. Filtre contre les appels indésirables
- 18.3681 n Ip.**
Arslan. Pour une politique extérieure en matière de santé cohérente
- 18.3953 n Ip.**
Arslan. Partis représentés au Parlement et groupes parlementaires. Pourquoi le Conseil fédéral ne les traite-t-il pas tous de la même manière?
- 18.4065 n Ip.**
Arslan. Vie nocturne dans les villes suisses et protection contre le bruit dans l'espace public
- 18.4294 n Mo.**
Arslan. Instauration d'un registre suisse des implants
- 18.4390 n Ip.**
Arslan. Perte des allocations de maternité pour cause de participation à une séance parlementaire
- N **18.4396 n Mo.**
Arslan. Plus de transparence et d'informations concernant les négociations portant sur les accords de libre-échange
- 18.4397 n Ip.**
Arslan. Inégalités sociales dans le domaine de l'éducation
- 18.4398 n Po.**
Arslan. Concilier le droit commercial de l'OMC et les prescriptions des traités internationaux sur le développement durable
- * **19.3068 n Po.**
Arslan. Changement climatique dans les régions en développement. Pour l'égalité entre hommes et femmes
- * **19.3368 n Po.**
Arslan. Déduction pour les pendulaires qui ne recourent pas à un moyen de transport utilisant des énergies fossiles
- * **19.3378 n Po.**
Arslan. Pour protéger le climat, comment la Suisse peut-elle atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2030?
- * **19.3389 n Ip.**
Arslan. Arabie saoudite. Le Conseil fédéral fait-il fi du respect des droits de l'homme prévu par la Constitution?
- x **17.3108 n Mo.**
Badran Jacqueline. Sociétés coopératives mettant à disposition des logements d'utilité publique. Adapter le versement des dividendes au monde d'aujourd'hui
- 18.3905 n Ip.**
Badran Jacqueline. Conséquences du changement de système d'imposition de la valeur locative du logement habité par le propriétaire sur les prix immobiliers et les recettes fiscales
- 18.3921 n Mo.**
Badran Jacqueline. Pour une participation de la BNS à la lutte contre le changement climatique et par là même à la stabilité du système financier
- 18.4003 n Ip.**
Badran Jacqueline. Légalité de Crowdhouse
- 18.4214 n Mo.**
Badran Jacqueline. Immeubles de l'Administration fédérale des douanes. Pas de ventes déraisonnables entraînant des coûts élevés pour la Confédération
- 18.4218 n Mo.**
Badran Jacqueline. Rétribution unique plus importante pour les installations photovoltaïques en façade (verticales)

- 18.4293 n Ip.**
Badran Jacqueline. Ampleur et effets des déductions fiscales pour l'assainissement énergétique des bâtiments
- * **19.3339 n Ip.**
Badran Jacqueline. A quel point la Suisse est-elle concernée par les affaires Cum Ex et Cum Cum?
- * **19.3342 n Po.**
Badran Jacqueline. Système de régulation de l'accès aux données publiques
- x **18.3874 n Ip.**
Barazzone. Pavillon suisse pour l'Aquarius
Voir objet 18.3873 Ip. Marra
Voir objet 18.3875 Ip. Fluri
- * **19.3093 n Ip.**
Barazzone. Remboursement des traitements en oncologie. Mettre les patients soignés en milieu hospitalier sur un pied d'égalité avec ceux traités en ambulatoire
- 17.3444 n Mo.**
Barrile. Temps de travail dans les hôpitaux. Pas de retour aux conditions de travail du XIXe siècle!
- 17.4105 n Ip.**
Barrile. Régulation des produits du tabac et de leurs produits de substitution en fonction de leur dangerosité respective
- 17.4106 n Mo.**
Barrile. Cigarettes électroniques et produits du tabac chauffés sans combustion. Promouvoir une recherche qui soit indépendante de l'industrie du tabac
- 17.4109 n Ip.**
Barrile. La prophylaxie préexposition contre le VIH constitue aujourd'hui un volet important de la prévention
- 18.3643 n Mo.**
Barrile. Article 64a alinéa 7 LAMal. Abolition des listes noires
- 18.3677 n Ip.**
Barrile. Agir contre les prix excessifs des médicaments brevetés
- x **18.4269 n Ip.**
Barrile. Déclarations de la Suisse à l'occasion du troisième cycle de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU concernant la Chine
- 18.4270 n Ip.**
Barrile. Monument officiel commémorant les victimes suisses du nazisme. Position du Conseil fédéral
- * **19.3270 n Mo.**
Barrile. Interdire l'utilisation en public de symboles extrémistes, racistes et incitant à la haine
- * **19.3318 n Po.**
Barrile. Médicaments protégés par un brevet. Mesures visant à freiner la hausse des coûts
- * **19.3319 n Mo.**
Barrile. Garantir l'approvisionnement en médicaments dans l'intérêt public. Corriger une incohérence de la législation
- x **18.4204 n Ip.**
Bauer. Vision du Conseil fédéral concernant le Grand Prix suisse du design
- 18.4304 n Mo.**
Bauer. Enquêtes de la Comco. La présomption d'innocence doit prévaloir
- 17.3578 n Mo.**
Bäumle. Une Suisse attractive pour la recherche grâce à un visa destiné aux fondateurs de jeunes entreprises
- 18.3362 n Ip.**
Bäumle. Affaiblissement des critères de mise hors service des centrales nucléaires. Une lex Beznau?
- 18.3363 n Ip.**
Bäumle. Mise à l'arrêt de la centrale nucléaire de Beznau pour violation des critères de mise hors service en vigueur?
- 18.4055 n Ip.**
Bäumle. Utilisation du réseau. Pour un traitement égal de toutes les technologies de stockage, sans discrimination des agents de stockage
- * **19.3326 n Po.**
Bäumle. Armée exemplaire en matière de protection du climat
- x **17.3246 n Po.**
Béglé. Grâce à une adaptation de notre formation, les robots seront une chance pour la Suisse!
- x **17.3247 n Ip.**
Béglé. Les coûts de la santé sont-ils inévitablement destinés à croître beaucoup plus vite que le PNB?
- x **17.3249 n Ip.**
Béglé. Comment éviter que le mieux ne devienne l'ennemi du bien en matière de responsabilité sociale des entreprises?
- x **17.3252 n Ip.**
Béglé. Développer une politique de "prix à l'innovation" ciblée pour guider et stimuler la recherche vers les domaines prioritaires pour la Suisse
- 17.3584 n Ip.**
Béglé. Initiative pour des multinationales responsables. Créer un espace de réflexion supplémentaire
- 17.3591 n Mo.**
Béglé. Neutralité du Net. Préserver la vitalité originelle de l'Internet
- 17.3592 n Mo.**
Béglé. Faire évoluer la gouvernance du numérique vers un mode de gouvernance inspiré du numérique
- 17.3593 n Ip.**
Béglé. Clarifier la manière de renforcer le lien entre migration et aide au développement
- 17.3615 n Po.**
Béglé. Orientation stratégique pour assurer le succès de la Poste à moyen terme
- 17.3795 n Po.**
Béglé. Promouvoir l'"outsourcing" numérique pour lutter efficacement contre la pauvreté dans le monde tout en renforçant la place économique suisse
- x **17.3818 n Mo.**
Béglé. Promouvoir la Suisse en tant que pôle mondial de la technologie "blockchain"
- 17.3847 n Mo.**
Béglé. Internet des objets. Façonner les conditions-cadres pour un écosystème national et international

17.3895 n Mo.

Béglé. Promouvoir une société du numérique au service de l'humain et non l'inverse

17.3896 n Ip.

Béglé. Comment créer une plate-forme numérique multimodale de transports publics?

17.4242 n Po.

Béglé. Créer un statut de chercheur parrain afin que des chercheurs seniors continuent à avoir accès à des fonds de recherche scientifique

17.4243 n Ip.

Béglé. Armée suisse. Envisager une collaboration avec l'étranger en matière de cyberdéfense

17.4271 n Ip.

Béglé. Créer un label suisse "nouvelle entreprise innovante" qui encouragerait tous les investisseurs basés en Suisse à soutenir nos start-up

17.4272 n Po.

Béglé. Etablir quelles mesures thérapeutiques simples renforcent l'efficacité de la médecine de pointe pour améliorer la santé et abaisser les coûts

18.3367 n Ip.

Béglé. La science, atout diplomatique de la Suisse

18.3368 n Po.

Béglé. Dossier électronique du patient. Meilleure santé à moindre coût

18.3590 n Po.

Béglé. Web 3.0 - Quelle place pour la Suisse dans un web décentralisé?

18.3617 n Mo.

Béglé. Créer une identité numérique 3.0. Pour une Suisse leader du secteur "blockchain" et une sécurité inédite des données personnelles

18.3659 n Ip.

Béglé. Drogue. Comment mieux lutter contre le deal de rue?

18.3660 n Ip.

Béglé. Comment mieux soutenir l'engagement de la Suisse en faveur de la paix? Comment prévenir, limiter et punir les excès de violence sur le terrain?

18.3702 n Mo.

Béglé. Smart data. Faire de la Suisse la championne d'une digitalisation durable et à forte valeur ajoutée

18.3703 n Ip.

Béglé. Créer un permis "Technologie" pour travailleurs ultraspecialisés

18.3724 n Ip.

Béglé. Accompagner des pays amis dans leur transition démocratique

18.3970 n Ip.

Béglé. Permis de travail pour travailleurs spécialisés ressortissants de pays tiers. Fluidifier les procédures

18.4025 n Ip.

Béglé. Etendre les incitations à diminuer les émissions de CO2 à toutes les entreprises, sur base volontaire

18.4026 n Ip.

Béglé. Faire du médecin de famille le pilote de la prise en charge. Pour une vision globale du patient, une qualité augmentée des soins et une baisse des coûts

•N 18.4360 n Mo.

Béglé. L'aide publique aux pays en crise atteint ses limites. Il est urgent de définir les conditions pour une implication volontaire du secteur privé

18.4361 n Ip.

Béglé. ADN de l'humanitaire ou partenariats pour mieux venir en aide aux victimes des conflits?

18.4388 n Ip.

Béglé. Soft law. Une interprétation dynamique

* **19.3107 n Ip.**

Béglé. Se former pour rester au top. Instaurer un quatrième pilier pour la formation continue

* **19.3299 n Po.**

Béglé. Smart ZIZA. Pour une conception optimisée des zones industrielles et artisanales

* **19.3332 n Ip.**

Béglé. Comment stimuler l'esprit pionnier suisse?

* **19.3359 n Ip.**

Béglé. Climat. A quand une campagne de communication efficace pour que tout le monde s'y mette?

* **19.3360 n Ip.**

Béglé. Quid des djihadistes du Moyen-Orient? Encourager la création d'un tribunal international et de prisons sur place

17.3902 n Ip.

Bendahhan. Baisse de la TVA. Quelle analyse fera-t-on de son impact sur les prix pour les consommateurs?

•x **17.4007 n Mo.**

Bendahhan. Renforcer l'obligation d'information de la FINMA

17.4238 n Mo.

Bendahhan. Mesure du pouvoir d'achat des ménages

18.3570 n Mo.

Bendahhan. Jeux vidéo. Prévenir les abus des micro-transactions apparentées aux jeux d'argent

18.3573 n Po.

Bendahhan. Examiner les possibilités d'introduction d'un système de licence globale en Suisse pour certains biens et services

18.4032 n Po.

Bendahhan. Positionner la Suisse comme leader dans le domaine de l'intelligence artificielle et du "machine learning"

18.4034 n Mo.

Bendahhan. Renforcer la qualité de la réinsertion professionnelle

18.4035 n Mo.

Bendahhan. Inciter les employeurs à remettre des personnes qualifiées sur le marché de l'emploi

18.4037 n Mo.

Bendahhan. Pour un centre de compétences dans le domaine de l'intelligence artificielle au sein de l'administration fédérale

18.4338 n Mo.

Bendahhan. Donner les mêmes moyens de surveillance contre les personnes soupçonnées de fraude fiscale que contre celles bénéficiant de prestations des assurances sociales

- 18.4364 n Mo.**
Bendahan. Pour plus de transparence dans la formation des prix
- * **19.3257 n Ip.**
Bendahan. Quel est le pourcentage de femmes dans les organes de direction et les conseils d'administration des organisations contrôlées totalement ou en grande partie par la Confédération?
- 17.3574 n Ip.**
Bertschy. Habitations agricoles ou non agricoles. Y a-t-il deux poids et deux mesures en termes fiscaux?
- 17.3575 n Ip.**
Bertschy. Préservation de la biodiversité. Plan d'action et mesures d'urgence
- x **17.3884 n Po.**
Bertschy. Actualiser la comptabilité générationnelle
- x **17.3959 n Po.**
Bertschy. Avancée du numérique. Création d'un pilier 3w pour les formations continues
- 17.4167 n Mo.**
Bertschy. Coordonner l'aide sociale dans une loi-cadre succincte ou dans un concordat
Voir objet 17.4166 Mo. Streiff
- 17.4186 n Ip.**
Bertschy. La sécurité alimentaire comme défi écologique. Quelles mesures prend le Conseil fédéral?
- x **18.4307 n Ip.**
Bertschy. Modification de la limite légale définissant l'entreprise agricole. Incidence fiscale
- x **18.4308 n Ip.**
Bertschy. Participation au revenu et accueil extrafamilial pour les enfants handicapés
- x **16.3399 n Mo.**
Bigler. Exploiter le savoir de l'administration fédérale
Voir objet 16.3489 Mo. Föhn
- 17.4127 n Mo.**
Bigler. Transparence dans l'administration
- 18.3773 n Mo.**
Bigler. Gérer la productivité de l'administration fédérale
- 18.3792 n Mo.**
Bigler. L'OFEV doit mettre en oeuvre les recommandations du Contrôle fédéral des finances
- x **17.3220 n Po.**
Birrer-Heimo. Réparabilité des produits. Amélioration et étiquetage
- 17.4244 n Mo.**
Birrer-Heimo. Entreprises du secteur des matières premières. Soumettre le négoce pour compte propre à la loi sur le blanchiment d'argent
- 18.4040 n Mo.**
Birrer-Heimo. Respecter la protection des eaux
- 18.4399 n Po.**
Birrer-Heimo. Assurer l'acceptation de l'argent liquide à long terme
- * **19.3311 n Ip.**
Birrer-Heimo. Renforcer les compétences en matière de santé
- * **19.3312 n Ip.**
Birrer-Heimo. Faut-il confier un mandat de prestations clair à Postfinance?
- * **19.3367 n Po.**
Birrer-Heimo. Faire la lumière sur les rabais fiscaux et leurs conséquences
- 18.3221 n Mo.**
Borloz. Possibilité pour les cantons d'instaurer une réserve climatique
- 18.4154 n Po.**
Borloz. La liaison ferroviaire entre la Suisse romande et Berne mérite d'être plus rapide entre Lausanne et Fribourg
- 18.4155 n Po.**
Borloz. 200 000 personnes méritent de pouvoir utiliser une installation existante pour rejoindre rapidement la ville fédérale en train
- x **18.4340 n Ip.**
Borloz. L'administration fédérale s'occupe-t-elle des autorisations de construction dans les communes?
- * **19.3211 n Ip.**
Borloz. Espaces publics. La création de zones protégées des champs électromagnétiques pourrait favoriser l'accès aux personnes hypersensibles
- x **17.3654 n Mo.**
Bourgeois. Appels d'offres respectant nos principales langues nationales
- 17.4075 n Mo.**
Bourgeois. Renforcer les plus-values de la production suisse de bétail bovin par un encouragement de la garde au pâturage en Suisse
- * **19.3046 n Ip.**
Bourgeois. Immigration de masse et obligation d'annonce des postes vacants. Etat de situation
- * **19.3047 n Mo.**
Bourgeois. Déclaration des émissions de CO2 lors de l'achat d'un billet d'avion
- * **19.3048 n Mo.**
Bourgeois. Assurer la transparence au sujet des denrées alimentaires importées sur de longues distances par des moyens de transport générant d'importantes émissions d'équivalents CO2
- 18.3775 n Mo.**
Brand. LAMal. Eviter le report sur les primes et les impôts des factures erronées
- N **18.4176 n Mo.**
Brand. LAMal. Les parents restent débiteurs des primes des enfants à charge
- 18.4256 n Mo.**
Brand. Régions de primes. Affectation des communes après fusion
- * **19.3242 n Mo.**
Brand. Assurance-maladie. Enfin instaurer la transparence dans le domaine ambulatoire
- * **19.3287 n Mo.**
Bregy. Taxes d'incitation. Utilisation conforme à leur affectation

- * **19.3288 n** Ip.
Bregy. Cybercriminalité. Qu'en est-il de la formation des autorités de poursuite pénale?
- 18.3476 n** Po.
Brelaz. Etude sur l'évolution de l'addiction aux jeux d'argent
- * **19.3150 n** Ip.
Brelaz. Freins techniques au développement des voitures électriques
- 18.4253 n** Mo.
Brunner Hansjörg. Créer l'organe indépendant de contrôle des coûts réglementaires voulu par le législateur
- 17.3565 n** Ip.
Büchel Roland. Convention avec la Nouvelle-Zélande en matière d'assurances sociales
- * **19.3376 n** Mo.
Büchel Roland. Agir de manière conséquente face au retour de djihadistes et face à la promotion du terrorisme
- 18.3347 n** Po.
Buffat. Valoriser le travail de milice, également au Parlement
- 18.4355 n** Po.
Buffat. Protégeons le Chasseron
- * **19.3121 n** Mo.
Buffat. Traitement des fuites de données au niveau national
- * **19.3133 n** Ip.
Buffat. Compatibilité de la politique vaudoise des renvois avec le droit fédéral
- * **19.3134 n** Ip.
Buffat. Aide au retour octroyée par canton
- * **19.3143 n** Ip.
Buffat. Nouvel "Atlas des vents de la Suisse" publié par l'OFEN. Quelles conséquences?
- * **19.3243 n** Mo.
Buffat. Annulation automatique d'une poursuite payée
- x **17.3185 n** Ip.
Bühler. Traitement de données personnelles douteux par Swisscom et Admeira
- 17.3952 n** Mo.
Bühler. Autoriser la signalisation bilingue sur les autoroutes
- 17.4226 n** Mo.
Bulliard. Critères de promotion de la nouvelle politique régionale. Révision du principe de "base d'exportation"
- 18.3632 n** Mo.
Bulliard. Renforcer l'apprentissage de langues nationales durant la formation professionnelle
- * **19.3353 n** Ip.
Bulliard. Mesures permettant aux régions de montagne de s'adapter au changement climatique
- * **19.3358 n** Ip.
Bulliard. Examen préalable des publicités par Swissmedic
- 17.3282 n** Ip.
Burgherr. Politique syndicale et conventions collectives de travail
- 17.3423 n** Po.
Burgherr. Faire toute la transparence sur les activités de lobbying de l'administration
- 17.3441 n** Ip.
Burgherr. Pour une participation de la Suisse à la création de centres de procédure d'asile en Afrique du Nord, via Frontex ou une autre organisation
- 17.3823 n** Mo.
Burgherr. Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers. Prolonger l'intervalle de contrôle
- 17.3825 n** Ip.
Burgherr. Evaluer les coûts économiques des passages à niveau
- 17.4261 n** Mo.
Burgherr. Renforcer la compétitivité de la Suisse
- 17.4322 n** Mo.
Burgherr. Réduire le nombre de passages à niveau inefficaces
- 18.3345 n** Mo.
Burgherr. Lutter contre l'inefficacité au sein de l'administration fédérale
- 18.3587 n** Ip.
Burgherr. Coût de l'aide sociale dans le domaine de l'asile à partir de 2020. Pics pour les cantons et les communes
- 18.3908 n** Ip.
Burgherr. Comment le Conseil fédéral réagit-il aux tours de passe-passe des autorités allemandes en matière de politique de l'asile?
- 18.4071 n** Po.
Burgherr. Politique d'asile plus humaine, plus efficace et moins coûteuse grâce à une stratégie d'"aide sur place"
- 18.4115 n** Mo.
Burgherr. Réduire les frais engagés par la Confédération
- 18.4298 n** Po.
Burgherr. La Confédération ne devrait pas faire concurrence aux entreprises et aux start-up
- * **19.3387 n** Ip.
Burgherr. Coûts croissants de l'asile
- * **19.3388 n** Mo.
Burgherr. Contre les oppositions abusives en matière de construction
- * **19.3392 n** Mo.
Burgherr. Transformation des bâtiments agricoles. Accroître la marge de manoeuvre
- 17.3982 n** Po.
Burkart. Mobilité du dernier kilomètre
- x **18.4158 n** Ip.
Burkart. Nouvelles offres sur le marché de la mobilité. Quelles compétences reviennent à quels acteurs en matière de réglementation?
- x **18.4291 n** Po.
Burkart. Mobilité douce. Une vue d'ensemble est indispensable

- * **19.3205 n Ip.**
Burkart. Que fait le Conseil fédéral pour relancer la dynamique de la transition numérique?
- x **17.3125 n Ip.**
(Buttet) Roduit. Combien de Suisses travaillent-ils auprès de l'UE?
- x **17.3126 n Po.**
(Buttet) Roduit. Lutte contre le dumping dans le cadre de l'application de la directive de l'UE sur les travailleurs détachés. La Suisse bonne élève?
- 17.3280 n Ip.**
(Buttet) Roduit. Politique des armes. Quelles conséquences ont les décisions de l'UE sur la Suisse?
- 17.3396 n Ip.**
(Buttet) Roduit. Faire cesser une pénalisation arbitraire du sport
- 17.3719 n Po.**
(Buttet) Roduit. Consommation de boissons énergisantes chez les jeunes. Quelles conséquences sur leur santé?
- x **17.3990 n Mo.**
(Buttet) Roduit. Libérer de l'impôt le carburant destiné aux installations de lutte contre le gel
- 17.3587 n Ip.**
Candinas. Financement international dans le domaine du climat. Quid des retombées pour l'économie suisse?
- 17.4247 n Ip.**
Candinas. Lignes d'autocars longue distance. A quand une décision politique de principe?
- 17.4248 n Ip.**
Candinas. La politique régionale n'a-t-elle plus d'effets dans les villages de montagne structurellement faibles?
- 17.4249 n Po.**
Candinas. Transformer les régions de montagne en plates-formes spécialisées dans le stockage des données et dans les technologies numériques
- 18.3360 n Ip.**
Candinas. Vérifier, surveiller et restreindre le commerce en ligne?
- N **18.3701 n Mo.**
Candinas. Vignette numérique optionnelle
- 18.3704 n Mo.**
Candinas. Autoriser la création de logements supplémentaires lors de l'agrandissement de logements créés sous l'ancien droit
- 18.4056 n Mo.**
Candinas. Soulager les familles et les entreprises. Des allocations de formation professionnelle pour tous les jeunes de moins de 18 ans
- 18.4069 n Ip.**
Candinas. Assurance-maladie. Réduction des primes pour les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée
- 18.4198 n Ip.**
Candinas. Inspection fédérale des installations à courant fort. Emoluments inéquitables
- 18.4358 n Mo.**
Candinas. Langue des documents remis dans le cadre des procédures cantonales
- * **19.3044 n Ip.**
Candinas. Appartient-il au SECO de concurrencer les entreprises privées?
- 17.3563 n Po.**
Carobbio Guscelli. Travail temporaire et location de services. Situation et cadre réglementaire en vigueur, développements futurs
- 17.4172 n Mo.**
Carobbio Guscelli. Des mesures plus radicales contre le smog
- 18.3122 n Po.**
Carobbio Guscelli. Plan concret pour l'égalité entre femmes et hommes
- 18.3126 n Ip.**
Carobbio Guscelli. Rendre obligatoire l'assurance perte de gain en cas de maladie pour améliorer la protection sociale
- 18.3553 n Mo.**
Cattaneo. Progrès et innovation au service du tournant numérique dans l'administration fédérale
- 18.4409 n Mo.**
Cattaneo. Plus de sécurité pour les cyclistes. Fixer dans la loi la distance latérale de dépassement
- x **17.3148 n Po.**
Chevalley. Etiquetage de la durée d'utilisation minimale des produits
- 18.3048 n Ip.**
Chevalley. Euratom devient-il le lobby de la branche nucléaire aux frais du contribuable suisse qui a choisi de sortir du nucléaire?
- 18.3524 n Po.**
Chevalley. Etude de la contamination des citoyens et des animaux de notre pays par le glyphosate
- 18.3721 n Ip.**
Chevalley. Halte à la tromperie des sacs oxodégradables
- x **18.3829 n Po.**
Chevalley. Plan d'action contre le gaspillage alimentaire
- 18.4007 n Po.**
Chevalley. Etendre la disponibilité des pièces de rechange pour prolonger la durée de vie des objets
- x **18.4110 n Ip.**
Chevalley. Plus de transparence sur les quantités d'emballages plastiques utilisées par les détaillants
- x **18.4212 n Ip.**
Chevalley. Zéro pour mille pour les chasseurs, pour une sécurité accrue de tous les usagers de la forêt
- x **18.4255 n Ip.**
Chevalley. Fumer ou conduire, il faut choisir!
- * **19.3012 n Ip.**
Chevalley. Le Conseil fédéral doit tirer les conséquences de son dernier rapport sur les OGM
- * **19.3013 n Ip.**
Chevalley. Quelle est la toxicité réelle des plantes transgéniques produisant des toxines insecticides Bt
- * **19.3014 n Ip.**
Chevalley. Comment est-il possible qu'un procureur refuse de recevoir un témoin clef?

- * **19.3111 n Ip.**
Chevalley. Programme Euratom. Un manque de transparence choquant
- * **19.3126 n Ip.**
Chevalley. Tri et valorisation matière. Et le plastique?
- * **19.3152 n Ip.**
Chevalley. Halte aux mégots de cigarettes jetés par la fenêtre des véhicules!
- * **19.3263 n Mo.**
Chevalley. Interdiction d'importation et de transit de trophées de chasse issus d'animaux figurant dans les annexes I à III de la CITES
- x **17.3064 n Mo.**
Chiesa. Durcir les sanctions pour les conducteurs qui utilisent indûment les places de stationnement réservées aux handicapés
- x **17.3137 n Po.**
Chiesa. Rapport sur les conditions d'accès au marché entre la Suisse et les Etats limitrophes dans une perspective de réciprocité
- x **17.3639 n Mo.**
Chiesa. Non-entrée en vigueur de l'accord sur les frontaliers. Au nom de la responsabilité et de la solidarité, la Confédération doit dédommager le Tessin
- N **17.3714 n Mo.**
Chiesa. Double imposition. Une disposition potestative visant à atténuer l'impôt sur la fortune
17.4235 n Mo.
Chiesa. Impôt à la source et déductions sociales
- * **19.3052 n Mo.**
Chiesa. Preuve des connaissances linguistiques des personnes exerçant une profession médicale (médecins, médecins-dentistes, chiropraticiens, pharmaciens, vétérinaires)
- * **19.3109 n Mo.**
Chiesa. Médecine du trafic. Promouvoir et stimuler la formation
18.3583 n Po.
Crottaz. Terrains de sport synthétiques. Risque pour la santé des sportifs
- x **18.4143 n Ip.**
Crottaz. Que peut faire le Conseil fédéral pour que les patients diabétiques porteurs de pompe à insuline puissent continuer à assumer financièrement leur traitement?
- x **18.4267 n Ip.**
Crottaz. A quand la mise en oeuvre de la motion Fridez 12.3111, adoptée en 2012 et demandant le remboursement des prestations de podologie effectuées auprès des patients diabétiques?
- * **19.3116 n Mo.**
Crottaz. Rendre obligatoire un système d'aération mécanique des classes dans les nouvelles constructions et les rénovations
- * **19.3117 n Ip.**
Crottaz. Autorisation donnée par le SECO à une entreprise suisse de livrer de l'isopropranol à la Syrie alors que le DFAE a investi plus d'un million de francs pour détruire les stocks de ladite substance présents dans ce pays. Quelle logique?
- * **19.3281 n Ip.**
Crottaz. Une pharmacovigilance indépendante, efficace et de haut niveau pour la Suisse
- * **19.3282 n Ip.**
Crottaz. Des drones, pourquoi pas? Mais quelle est leur provenance?
17.3473 n Mo.
de Courten. Fixer une distance minimale contraignante entre les installations éoliennes et les zones habitées
17.3483 n Po.
de Courten. Mesures visant à faire baisser les primes d'assurance-maladie. Mettre à la charge de la Confédération les coûts de la santé dans le domaine de l'asile et des réfugiés
17.3485 n Po.
de Courten. Mesures visant à faire baisser les primes d'assurance-maladie. Séparer strictement la thérapie de la prescription d'un arrêt maladie de longue durée
17.3486 n Ip.
de Courten. Engouement pour le chanvre CBD. Une voie détournée pour légaliser la fumette?
17.4020 n Po.
de Courten. Préciser l'article 105b de l'ordonnance sur les douanes
17.4037 n Ip.
de Courten. Concordat contre le hooliganisme. Bilan (intermédiaire) du Conseil fédéral
18.3435 n Ip.
de la Reussille. Bains de sang à Gaza
- x **18.4161 n Ip.**
de la Reussille. Allongement de la durée de retard des trains et manque de mécaniciens
18.4237 n Po.
de la Reussille. Plus de transparence au sujet du portefeuille de Compenswiss
- * **19.3037 n Ip.**
de la Reussille. Durée de vie des agences postales
- * **19.3038 n Ip.**
de la Reussille. Un treizième salaire pour toutes et tous
- * **19.3258 n Mo.**
de la Reussille. TVA sur les produits phytosanitaires
- x **17.3223 n Ip.**
Derder. Quelle politique fiscale à long terme pour la création d'emplois dans les PME suisses?
- x **17.3226 n Mo.**
Derder. Responsabilité des plates-formes numériques en matière d'affiliation des prestataires aux assurances sociales
17.3873 n Ip.
Derder. Un nouveau mode de financement pour les EPF afin d'éviter le "stop and go" budgétaire
17.3939 n Ip.
Derder. Capital-risque. La Suisse peut-elle s'inspirer du modèle israélien et mettre en place des mesures encourageant l'investissement?
17.3944 n Mo.
Derder. Circulation routière. Pour un usage libre du domaine public

- 17.4285 n Ip.**
Derder. Définir des rôles clairs pour les acteurs de la cyberdéfense et de la cybersécurité de la Suisse
- 17.4286 n Mo.**
Derder. Encourager l'investissement des caisses de pension dans les sociétés non cotées en Suisse
- 17.4287 n Mo.**
Derder. Mettre en place des conditions-cadres attractives pour créer un fonds de capital-risque en Suisse sur le modèle du fonds Yozma en Israël
- 17.4290 n Ip.**
Derder. Quelles mesures pour encourager l'investissement dans les PME innovantes en Suisse?
- 17.4291 n Mo.**
Derder. Supprimer l'imposition de l'outil de travail
- x **17.4292 n Po.**
Derder. Alléger l'impôt sur le capital et l'impôt sur la fortune pour les PME à forte croissance
- 18.3064 n Mo.**
Derder. Médias. Pour une offre complète du service public
- 18.3623 n Mo.**
Derder. Renforcer la visibilité internationale de l'écosystème suisse de start-up
- 18.4402 n Ip.**
Derder. Chargé de prendre des mesures fiscales pour les start-up, le Conseil fédéral doit commencer par définir cette catégorie d'entreprises fondées sur la science
- x **18.4403 n Ip.**
Derder. Fiscalité des start-up. Comment le Conseil fédéral va-t-il consulter ces entreprises?
- x **18.4404 n Ip.**
Derder. Stratégie Suisse numérique. Simplifier le processus de consultation des entreprises
- * **19.3266 n Ip.**
Derder. Optimiser le pilotage de la promotion économique internationale de la Suisse
- 17.3909 n Ip.**
Dettling. D'onéreux centres fédéraux pour requérants d'asile gardés en réserve?
- 18.4039 n Mo.**
Dettling. Accorder la même importance aux terres agricoles qu'aux forêts
Voir objet 18.3869 Mo. Ettlin Erich
- * **19.3017 n Mo.**
Dettling. Renoncer à construire le centre fédéral pour requérants d'asile à Wintersried
- 18.3812 n Po.**
Dobler. Car postal Suisse SA est une société du groupe La Poste Suisse. Cette affiliation est-elle adéquate?
- 18.3996 n Mo.**
Dobler. Médicaments non soumis à ordonnance. Autoriser les commandes par télépharmacie
- * **19.3135 n Po.**
Dobler. Acquisitions de l'armée. Avons-nous la maîtrise de la cybersécurité?
- * **19.3136 n Po.**
Dobler. Infrastructures critiques. Avons-nous la maîtrise des composants matériels et logiciels?
- * **19.3036 n Ip.**
Egger Mike. Compétence de la justice militaire suisse pour la poursuite des djihadistes de l'Etat islamique
- 17.3660 n Mo.**
Egger Thomas. Projet modèle pour le service universel
- 17.3685 n Mo.**
Egger Thomas. Créer une base légale pour les sites naturels inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco
- 17.4142 n Po.**
Egger Thomas. Absence de coordination entre la RPT et la NPR?
- 17.4143 n Po.**
Egger Thomas. RPT. Accroître l'efficacité des conventions-programmes
- 18.3042 n Mo.**
Egger Thomas. Pilotage des objectifs stratégiques de la Poste, des CFF et de Swisscom par l'Assemblée fédérale
- x **18.3043 n Po.**
Egger Thomas. Redéfinition du trafic de voyageurs indemnisé
- 18.3463 n Ip.**
Egger Thomas. Des villes intelligentes aux villages intelligents
- 18.3464 n Po.**
Egger Thomas. Effets à long terme de la révision de la RPT et du Projet fiscal 17
- x **18.4171 n Ip.**
Egger Thomas. Les potentiels de synergie pour l'encouragement de l'innovation dans les régions sont-ils suffisamment exploités?
- 18.4286 n Mo.**
Egger Thomas. Emplacement de la boîte aux lettres à la limite de la propriété
- x **18.4312 n Ip.**
Egger Thomas. Minimiser les répercussions des travaux du tunnel de faîte du Lötschberg
- * **19.3085 n Mo.**
Egger Thomas. Utilisation des excédents non budgétés de la Confédération
- * **19.3195 n Ip.**
Egger Thomas. Lutter contre le burn-out et le suicide des agriculteurs
- * **19.3196 n Ip.**
Egger Thomas. Equiper les grands prédateurs de colliers émetteurs
- 17.3589 n Mo.**
Egloff. Aménagement du territoire et taxation de la plus-value. Faire preuve de mesure
- 18.3592 n Mo.**
Eichenberger. Echange de données de police au niveau national
- x **17.3059 n Ip.**
Estermann. Réduction des effectifs de la Swisscoy. Oui, mais au bon moment!
- x **17.3229 n Ip.**
Estermann. Les offices régionaux de placement mis sous pression

- 17.4028 n Ip.**
Estermann. Santé 2020. Prévention et vieillesse
- 17.4217 n Ip.**
Estermann. Mesures contre les essais de médicaments menés sans autorisation
- 18.3449 n Ip.**
Estermann. Suffisamment de sommeil pour tous!
- 18.3456 n Ip.**
Estermann. Du mercure toxique au quotidien?
- 18.3457 n Ip.**
Estermann. Garantir une lumière saine pour la population suisse
- 18.3484 n Ip.**
Estermann. Coûts exorbitants des criminels placés en établissements forensiques
- 18.3574 n Ip.**
Estermann. Quelle doit être la "visibilité" de la Suisse en ce qui concerne la promotion de la paix?
- 18.3654 n Mo.**
Estermann. Réduire modérément le nombre d'internements forcés ordonnés à la légère
- 18.3855 n Mo.**
Estermann. Pour une meilleure prise en compte de la santé dans le secteur de la téléphonie mobile (2)
- 18.3856 n Mo.**
Estermann. Pour une meilleure prise en compte de la santé dans le secteur de la téléphonie mobile (1)
- 18.4043 n Mo.**
Estermann. Achat d'ampoules. Le client doit à nouveau pouvoir choisir!
- 18.4302 n Mo.**
Estermann. Prescription hors étiquette de médicaments. Instaurer le principe du double contrôle
- 18.4303 n Mo.**
Estermann. Journée d'information de l'armée. Obligation d'y participer également pour les femmes
- * **19.3315 n Mo.**
Estermann. Assurance-maladie "light". Une option meilleur marché?
- * **19.3316 n Mo.**
Estermann. Egalité entre hommes et femmes et promotion appropriée des femmes dans l'armée
- * **19.3394 n Ip.**
Estermann. Système de santé suisse. Comparaison avec l'Allemagne
- * **19.3395 n Ip.**
Estermann. Risques et opportunités liés au "Lehrplan 21"
- x **17.3787 n Mo.**
Eymann. Bénéfice de la Banque nationale. Utilisation de la part revenant à la Confédération comme source de financement supplémentaire pour le domaine FRI
- 17.4071 n Mo.**
Eymann. Institutionnaliser la coopération avec les cantons en matière de lutte contre les mariages forcés
- 18.3066 n Ip.**
Eymann. Menace sur l'organisation de camps de sports d'hiver
- N **18.3834 n Mo.**
Eymann. Soutien linguistique précoce, avant l'école enfantine, pour faciliter l'intégration et l'obtention d'un certificat du secondaire II
- 18.3835 n Mo.**
Eymann. Création d'un programme national de recherche sur la maladie d'Alzheimer
- x **18.4174 n Ip.**
Eymann. Le recours accru aux personnes effectuant leur service civil fait baisser les frais à la charge des EMS. Redéfinir le programme prioritaire "Soins et assistance"
- 18.4203 n Mo.**
Eymann. Création d'une infrastructure de données moderne contenant des données de patients structurées en vue d'encourager la recherche sur l'être humain
- * **19.3108 n Ip.**
Eymann. Réduire les émissions de CO2 au moyen de l'isolation thermique et de la production d'électricité solaire par les bâtiments
- * **19.3161 n Ip.**
Eymann. Renoncer à l'usage d'emballages plastiques pour l'expédition de journaux et d'imprimés
- * **19.3162 n Ip.**
Eymann. Réduire le nombre de tickets de caisse sur support papier pour limiter la production de déchets
- 18.3518 n Mo.**
Fässler Daniel. Définir plus judicieusement la puissance des (petites) centrales hydrauliques
- 18.3744 n Mo.**
Fässler Daniel. Libérer les autorités du registre du commerce du paiement d'émoluments pour les publications officielles faites dans la FOSC
- 18.3963 n Mo.**
Fässler Daniel. Bois suisse. Avenir de l'approvisionnement, de la transformation et de l'utilisation
- 17.3692 n Mo.**
Fehlmann Rielle. Levée de l'interdiction de vente d'alcool sur les aires d'autoroutes. Pas de libéralisation sans conditions!
- 17.3754 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Pratiques contestables du SEM dans les cas de renvois vers l'Italie
- 18.3799 n Po.**
Fehlmann Rielle. Sous-estimation de la consommation de tabac en Suisse. C'est le moment d'y remédier!
- 18.4086 n Mo.**
Fehlmann Rielle. Politique de réduction des risques en prison. Les disparités entre cantons perdurent
- 18.4216 n Po.**
Fehlmann Rielle. Boissons sucrées et obésité. Il faut agir!
- * **19.3284 n Mo.**
Fehlmann Rielle. Remboursement des substituts nicotiques par les caisses-maladie. Pourquoi attendre encore?

- * **19.3285 n Mo.**
Fehlmann Rielle. Prix des médicaments. Exemple de la saga Lucentis versus Avastin. Quand la Suisse prendra-t-elle enfin des mesures?
- x **17.3053 n Mo.**
Feller. Pour une représentation des usagers et des consommateurs au sein du conseil d'administration de la Poste
- 17.3293 n Ip.**
Feller. Opportunité de réviser les directives du SECO concernant l'indemnité en cas d'insolvabilité
- 17.3378 n Ip.**
Feller. Développement de la plate-forme Terravis. Cadre juridique applicable et sources de financement
- 17.3672 n Ip.**
Feller. Pourquoi la Poste réduit-elle une nouvelle fois ses prestations au détriment de la presse?
- 17.3700 n Ip.**
Feller. Les directives du SECO et les pratiques des caisses de chômage en matière d'indemnité en cas d'insolvabilité sont-elles vraiment conformes au droit en vigueur?
- 17.3760 n Mo.**
Feller. Conférer aux créanciers ordinaires une action directe en responsabilité contre les dirigeants d'une société qui leur causent un dommage
- 17.4054 n Ip.**
Feller. Pourquoi le Conseil fédéral impose-t-il le kilogramme comme unité de mesure du vin?
- 17.4055 n Mo.**
Feller. Lutte contre le travail au noir. L'indemnité en cas d'insolvabilité ne doit être versée que si les cotisations à l'assurance-chômage ont été payées
- 17.4056 n Mo.**
Feller. Assurance-chômage. Versement de l'indemnité en cas d'insolvabilité uniquement si l'existence d'une créance de salaire envers l'employeur insolvable est prouvée
- 17.4067 n Ip.**
Feller. Le Conseil fédéral est-il certain que toutes les rentes AVS et AI sont calculées avec exactitude dans tous les cas de figure?
- 17.4307 n Mo.**
Feller. Renforcer la représentativité du comité d'évaluation de l'ISOS
- 18.3013 n Ip.**
Feller. La Poste respecte-t-elle l'égalité de traitement entre Amazon et les autres plates-formes d'e-commerce?
- 18.3015 n Ip.**
Feller. De quel chapeau le président de la Confédération Alain Berset a-t-il sorti les statistiques sur les revenus des médecins?
- 18.3209 n Ip.**
Feller. La Poste respecte-t-elle ses obligations légales dans le domaine des tarifs d'acheminement des quotidiens et des périodiques?
- 18.3215 n Ip.**
Feller. Affaire Car postal. Un scandale de gouvernance va-t-il s'ajouter au scandale financier?
- N **18.3433 n Mo.**
Feller. Faire établir des statistiques incontestées par un organisme indépendant. Un préalable indispensable au pilotage du système de santé
Voir objet 18.3432 Mo. Thorens Goumaz
- 18.3539 n Ip.**
Feller. Quelles conclusions tirer du rapport supplémentaire 2016-2018 concernant la responsabilité du conseil d'administration de la Poste dans l'affaire Car postal?
- 18.3723 n Ip.**
Feller. Par qui et comment la filiale Publibike de Car postal, elle-même société de la Poste, est-elle financée?
- 18.3895 n Po.**
Feller. Evaluer les règles actuelles concernant le rôle de la Confédération en sa qualité d'actionnaire unique de la Poste
- 18.4108 n Ip.**
Feller. Qui contrôle que la Poste respecte le cadre légal applicable aux tarifs de distribution des colis, en général et dans le cas du contrat conclu avec Amazon?
- 18.4164 n Ip.**
Feller. Financement de Publibike par Car postal et La Poste Suisse SA
- * **19.3039 n Mo.**
Feller. Surveillance par la Postcom des tarifs de distribution des lettres et des colis. Faire respecter la volonté du législateur
- x **17.3086 n Po.**
Feri Yvonne. Examen des modalités d'autorisation concernant les spectacles aériens
- x **17.3091 n Po.**
Feri Yvonne. Rapport sur la nécessité, l'utilité et les modalités de financement de centres pour les familles
- 17.3661 n Mo.**
Feri Yvonne. Limitation de la publicité concernant les préparations pour nourrissons et les préparations de suite
- 17.3838 n Po.**
Feri Yvonne. Assurances sociales. Adapter la législation afin d'assurer l'égalité pour les différents partenariats
- 17.4000 n Po.**
Feri Yvonne. Image que les enfants et les jeunes ont de leur corps. Recommandations pour une meilleure santé et un meilleur développement psychiques et physiques
- 18.3120 n Po.**
Feri Yvonne. Mise en oeuvre du principe constitutionnel d'égalité entre femmes et hommes
- 18.3121 n Po.**
Feri Yvonne. Nécessité des mesures de protection pour les enfants étrangers
- 18.3880 n Mo.**
Feri Yvonne. Monitoring de la pauvreté
- x **18.4121 n Ip.**
Feri Yvonne. De plus en plus d'enfants sont victimes de harcèlement sexuel sur Internet. Que fait le Conseil fédéral?

- x **18.4122 n Ip.**
Feri Yvonne. Plus d'informations pour mieux protéger les enfants
- x **18.4227 n Ip.**
Feri Yvonne. Aides sociales non sollicitées
- 18.4228 n Po.**
Feri Yvonne. Garantir à tous l'accès à la contraception
- 18.4252 n Po.**
Feri Yvonne. Concilier travail au Parlement et vie professionnelle, familiale et politique
- * **19.3118 n Ip.**
Feri Yvonne. Combattre la publicité sexiste, stéréotypée et discriminante
- * **19.3119 n Po.**
Feri Yvonne. Mieux protéger les enfants en optimisant la collecte des données disponibles sur les atteintes à leur bien-être
- * **19.3241 n Mo.**
Feri Yvonne. Poursuivre d'office les menaces contre les enfants
- 18.4119 n Mo.**
Fiala. Réduire la souffrance des animaux grâce à l'obligation de castration des chats libres de leurs déplacements
- 18.4169 n Ip.**
Fiala. L'attribution d'une identité numérique doit rester une prérogative de l'Etat
- 17.3561 n Mo.**
Flach. Empêcher les sociétés de recouvrement peu scrupuleuses d'abuser et d'intimider les débiteurs
- 17.4196 n Mo.**
Flach. Détecter l'extrémisme à un stade précoce et le combattre au moyen d'une ligne téléphonique fédérale
- 17.4197 n Po.**
Flach. De la matière grise à la place du béton! Augmenter l'efficacité du trafic en combinant l'aménagement de l'infrastructure avec la réduction des pics d'affluence
- 18.3300 n Mo.**
Flach. Garantir des enquêtes pénales indépendantes en cas de fraude aux subventions
- 18.3349 n Mo.**
Flach. Garantir la neutralité du réseau
- 18.3684 n Mo.**
Flach. La formation professionnelle doit viser la participation des personnes ayant un handicap et la reconnaissance de leur potentiel
- 18.3690 n Po.**
Flach. Supprimer en droit toute référence au sexe, pour assurer l'égalité de tous devant la loi
- 18.4009 n Po.**
Flach. Légaliser le cannabis et générer de la substance fiscale en faveur de l'AVS et de l'AI
- 18.4343 n Ip.**
Flach. Risques climatiques égale risques financiers. La pratique de l'OFAS doit être adaptée
- 18.4344 n Mo.**
Flach. Abolir le délit de blasphème. La norme pénale antiraciste et la protection contre l'atteinte à l'honneur et contre l'injure sont suffisantes
- x **18.4345 n Ip.**
Flach. Une "taxe d'habitation" pourrait-elle remplacer l'imposition de la valeur locative?
- * **19.3267 n Ip.**
Flach. La pratique du service SCPT est-elle conforme à la loi en ce qui concerne les obligations des fournisseurs de services de communication dérivés?
- * **19.3347 n Mo.**
Flach. Pour un droit de la propriété par étages moderne et pragmatique
- x **17.3180 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Les mesures des Etats membres de l'UE portent préjudice à l'économie suisse
- 17.3283 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Suppression des subventions accordées à des organisations de jeunesse parce qu'elles transmettent des valeurs chrétiennes
- 17.3535 n Mo.**
Flückiger Sylvia. Assurance-maladie "light" pour les personnes dont le statut de séjour est précaire
- x **17.3844 n Mo.**
Flückiger Sylvia. Tâches administratives sur mandat de la Confédération. Décharger les PME
- 17.3845 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Banalisation de l'euthanasie
- 17.3846 n Mo.**
Flückiger Sylvia. Augmenter le nombre de places de stationnement gratuites proches des accès autoroutiers
- 17.4003 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Promotion du numérique ou activité de lobbying payée par la Confédération?
- 17.4004 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Nécessité d'une vue d'ensemble et, le cas échéant, d'une coordination
- 17.4198 n Po.**
Flückiger Sylvia. Faire la lumière sur un protectionnisme européen qui nuit à la Suisse
- 18.3286 n Ip.**
Flückiger Sylvia. La RPC pour maintenir l'emploi en Suisse?
- 18.3288 n Mo.**
Flückiger Sylvia. Entreprises publiques. La Confédération face à ses responsabilités
- 18.3655 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Assurance-maladie des personnes en détention. Qui paie la facture?
- 18.3656 n Mo.**
Flückiger Sylvia. L'alimentation est une affaire privée
- x **18.3985 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Journées d'information des écoles de recrues. Est-il possible d'indemniser les femmes qui y participent?
- 18.4114 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Tunnel de base du Saint-Gothard. L'Allemagne est le maillon faible de la NLFA
- 18.4137 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Commission fédérale pour la prévention du tabagisme. Contrôle des coûts et de la qualité

- 18.3217 n Mo.**
Fluri. Obligation de communiquer en vertu de la loi sur le cinéma. La volonté du législateur doit être entièrement respectée
- 18.3537 n Mo.**
Fluri. Un emploi grâce à une formation
- x **18.4140 n Ip.**
Fluri. Assurer la sauvegarde du patrimoine culturel dans le domaine des arts de la scène et de la photographie
- * **19.3223 n Mo.**
Fluri. Séjour hors du lieu de domicile pendant la semaine. Domicile fiscal
- * **19.3224 n Ip.**
Fluri. Quelles mesures la Confédération prend-elle pour promouvoir les agglomérations suisses, espaces les plus prometteurs?
- * **19.3225 n Ip.**
Fluri. Pour une politique régionale urbaine de la Confédération. Pour des agglomérations fortes
- 18.3149 n Po.**
Frehner. Spécifier les prestations d'intérêt général
- 18.3794 n Mo.**
Frehner. LAMal. Freiner la hausse des coûts. L'argent des primes ne doit pas servir à financer des opérations chirurgicales occasionnelles
- 18.3825 n Mo.**
Frehner. Importations de véhicules neufs. Suppression des entraves commerciales, facteurs de renchérissement
- x **18.4162 n Ip.**
Frehner. Rémunération pour l'utilisation du réseau. Les coûts hypothétiques génèrent des rentes de monopole
- * **19.3129 n Ip.**
Frehner. Statut juridique des cabinets médicaux
- * **19.3271 n Ip.**
Frehner. Prise en charge des nouvelles thérapies et des nouveaux médicaments
- * **19.3099 n Ip.**
Frei. Il faut engager davantage de militaires contractuels pour résoudre la pénurie de cadres dans l'armée
- * **19.3179 n Ip.**
Frei. La Confédération soutient-elle des officiers et des tireurs qui la combattent sur le plan politique?
- * **19.3219 n Mo.**
Frei. Droit de la protection de l'enfant et de l'adulte. Fixation de normes de qualité pour les expertises
- x **17.3238 n Ip.**
(Fricker) Mazzone. Service civil et baisse des effectifs de l'armée
- x **17.3239 n Ip.**
(Fricker) Mazzone. Contenu de la journée d'information sur le système de l'obligation de servir
- 17.3742 n Ip.**
(Fricker) Glättli. Autoriser les dons d'aliments pour réduire le gaspillage alimentaire
- 17.3783 n Ip.**
(Fricker) Glättli. Souveraineté numérique de l'administration fédérale
- 17.3834 n Ip.**
Fridez. Acquisition d'un nouvel avion de combat. En collaboration avec l'Autriche?
- 18.3302 n Po.**
Fridez. Centre de formation pour la promotion de la paix civile et militaire
- 18.3951 n Mo.**
Fridez. Exportation de matériel de guerre. De la transparence, s'il vous plaît!
- 18.3952 n Mo.**
Fridez. Exportations d'armes. Connaître le consommateur final éventuel en cas d'exportation d'éléments d'assemblage de matériel de guerre vers un pays tiers
- 18.3998 n Ip.**
Fridez. Industrie d'armement suisse. Etat des lieux
- 18.3999 n Ip.**
Fridez. Drones Hermes 900 HFE. Un projet mature ou des drones de papier?
- 18.4136 n Ip.**
Fridez. Pratique des contrôles d'identité dans les bureaux de vote
- 18.4287 n Mo.**
Fridez. Se conformer enfin au principe de la maturité du projet d'acquisition en matière de biens militaires
- 18.4288 n Mo.**
Fridez. Les exportations d'armes à destination de l'Arabie saoudite doivent cesser
- 18.4289 n Ip.**
Fridez. Peut-on vraiment dire qu'un bien militaire a atteint la maturité d'acquisition lorsqu'il doit encore être développé pendant plusieurs années avant de pouvoir être certifié?
- * **19.3188 n Ip.**
Fridez. Lanceur de balles de défense LBD 40. Une arme dangereuse
- * **19.3320 n Mo.**
Fridez. Promotion militaire de la paix. Monter en puissance
- x **17.3141 n Ip.**
Friedl. Réalisation des objectifs de l'Agenda 2030. Et l'égalité des sexes?
- 17.3562 n Ip.**
Friedl. Lutte contre le blanchiment d'argent. Développer l'assistance administrative internationale
- 17.3994 n Ip.**
Friedl. Comment la Suisse peut-elle contribuer à la préservation des forêts primaires de Roumanie et de Pologne?
- x **17.3995 n Po.**
Friedl. Paradise Papers. Mettre sur pied un plan d'action national pour lutter contre les flux financiers déloyaux et illicites
- 17.4015 n Po.**
Friedl. Financement international dans le domaine du climat. Modèles de financement novateurs fondés sur le principe du pollueur-payeur
- 17.4311 n Ip.**
Friedl. Signer et ratifier rapidement le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

- 18.3072 n Ip.**
Friedl. Le passé esclavagiste de la Suisse et de ses banques
- 18.3162 n Ip.**
Friedl. La Suisse assiste-t-elle passivement à la disparition des espèces?
- 18.3163 n Ip.**
Friedl. Garantir la cohérence des politiques afin d'atteindre les objectifs de l'Agenda 2030
- 18.3292 n Mo.**
Friedl. Moyens financiers supplémentaires en faveur de la coopération internationale conformément au message 2017–2020
- 18.3365 n Po.**
Friedl. Lignes directrices sur la prévention des crises, la maîtrise des conflits et la promotion de la paix
- 18.3694 n Mo.**
Friedl. Mettre fin à l'augmentation de la consommation néfaste d'huile de palme
- 18.3695 n Ip.**
Friedl. Investissements des banques de développement dans les centrales à charbon. Attitude et contre-mesures de la Suisse
- 18.3791 n Ip.**
Friedl. Accords de protection des investissements. Le nombre d'accords dénoncés est supérieur à celui des nouveaux accords négociés
- 18.3929 n Mo.**
Friedl. Contrer le réchauffement climatique par des mesures préservant spécialement les cours d'eau
- 18.3939 n Mo.**
Friedl. Mise en oeuvre de l'article 74 de la Constitution. Prélever une taxe climatique sur les billets d'avion
- 18.4244 n Mo.**
Friedl. Développer la coopération au développement pour favoriser l'exploitation minière de l'or dans le respect du développement durable
- 18.4245 n Mo.**
Friedl. Verser dans les trois mois la rétribution unique destinée aux petites installations photovoltaïques
- 18.4246 n Mo.**
Friedl. Prendre les mesures institutionnelles permettant de s'assurer du respect des normes de durabilité incluses dans les accords commerciaux
- x **18.4247 n Ip.**
Friedl. Que fait le Conseil fédéral pour mettre un terme aux hostilités au Yémen?
- * **19.3343 n Ip.**
Friedl. Les petites centrales hydrauliques bénéficient d'un soutien trop important
- * **19.3344 n Ip.**
Friedl. Les banques de développement investissent dans des technologies émettrices de CO2
- * **19.3345 n Ip.**
Friedl. Incidences des champs électromagnétiques sur les animaux et les plantes. Nécessité de mener des recherches
- 18.3675 n Ip.**
(Galladé) Frei. Les systèmes Air 2030 font-ils partie des systèmes d'armes autonomes?
- 17.4175 n Mo.**
Geissbühler. Augmentation des coûts liés à l'assistance judiciaire
- 17.4267 n Mo.**
Geissbühler. Transparence sur les causes de crimes violents, d'accidents et de consommation de stupéfiants
- * **19.3078 n Ip.**
Geissbühler. Projets en Erythrée
- * **19.3079 n Ip.**
Geissbühler. Coûts de la santé imputables aux requérants d'asile
- * **19.3080 n Ip.**
Geissbühler. Déductions fiscales pour la garde d'un enfant par des tiers
- * **19.3091 n Ip.**
Geissbühler. Des thérapies d'un montant astronomique pour les auteurs d'infractions
- * **19.3124 n Mo.**
Geissbühler. Bâtiments de la Confédération. Réduire la consommation d'énergie et les rejets de CO2
- * **19.3217 n Ip.**
Geissbühler. Renvois bloqués par des recours auprès de la Cour européenne des droits de l'homme
- 17.3460 n Ip.**
Giezendanner. Cautionnements destinés à financer des navires de haute mer
- 17.3590 n Mo.**
Giezendanner. Pour un retrait différencié du permis de conduire
- 17.3780 n Ip.**
Giezendanner. Adjudication des marchés Duro
- 17.3556 n Ip.**
Girod. Pollution sonore dans le quartier de Grünau. Que fait le Conseil fédéral?
- * **19.3365 n Ip.**
Girod. Examen final des cuisiniers. Pas d'obligation de préparer de la viande
- 17.3829 n Mo.**
Glanzmann. Les émeutes ne sont pas des infractions mineures
Voir objet 17.3863 Mo. Rieder
- 17.3830 n Mo.**
Glanzmann. Interdiction de se rendre dans un pays donné pour les extrémistes potentiellement violents
Voir objet 17.3862 Mo. Rieder
- 18.3554 n Po.**
Glanzmann. Aide au suicide en Suisse
- * **19.3291 n Po.**
Glanzmann. Dialogue sur les valeurs essentielles de notre société
- x **17.3082 n Mo.**
Glarner. Suspension des indemnités fédérales versées à la ville de Berne pour des prestations culturelles jusqu'à ce que l'ordre public y soit rétabli de manière durable et que la liberté de réunion y soit à nouveau entièrement garantie

- 17.4058 n Ip.**
Glarner. Chiffres de l'asile fournis par le SEM et par le Cgfr. Clarification des divergences
- 18.3494 n Mo.**
Glarner. Compensation du coût des embouteillages pour les entreprises par la réduction de l'impôt sur l'essence et le diesel proportionnellement à l'augmentation des heures d'embouteillage
- 18.3842 n Ip.**
Glarner. Pacte de l'ONU sur les migrations. Participation démocratique et validité intraétatique
- 18.3907 n Ip.**
Glarner. Lieu de séjour de certains "requérants d'asile" délinquants
- 18.3986 n Mo.**
Glarner. Suppression des caisses de chômage privées
- x **17.3081 n Mo.**
Glättli. Mettre en oeuvre l'Accord de Paris sur le climat. Immatriculer uniquement les voitures à émissions zéro à partir de 2025
- x **17.3193 n Ip.**
Glättli. Reconnaissance du Protocole d'Istanbul par la Confédération
- x **17.3212 n Ip.**
Glättli. Changement climatique et crues extrêmes. Quid du retard pris par le projet EXAR?
- 17.3334 n Ip.**
Glättli. Les autorités de poursuite pénale peuvent-elles contourner les règles de l'Etat de droit définies par le CPP en mandatant le Service de renseignement de la Confédération?
- 17.3471 n Ip.**
Glättli. Procédure d'asile. Garantir une représentation légale correcte des réfugiés mineurs non accompagnés
- 17.3472 n Ip.**
Glättli. Encadrement des réfugiés par la société ORS. Il est urgent de créer plus de transparence dans l'affectation de l'argent des contribuables
- 17.3764 n Ip.**
Glättli. Le Conseil fédéral est-il prêt à user de sa capacité d'influence pour empêcher ou même interdire de manière absolue dans la loi les investissements des caisses de pension dans les armes nucléaires?
- 17.3773 n Ip.**
Glättli. Procédure d'asile et mineurs non accompagnés. Mise en oeuvre correcte de la Convention relative aux droits de l'enfant
- 17.3774 n Ip.**
Glättli. Droit pour les personnes de confiance et les représentants légaux de consulter le dossier des mineurs non accompagnés
- 17.3889 n Ip.**
Glättli. Bâle-Ville. Etablissement de fiches par les organes de protection de l'Etat lors de manifestations publiques
- 17.3922 n Ip.**
Glättli. Le soutien que la Suisse apporte aux gardes-côtes libyens est-il contraire au droit international?
- 17.4294 n Ip.**
Glättli. Accord de libre-échange avec la Turquie
- 17.4296 n Ip.**
Glättli. Imposer de manière équitable les géants du Net en prélevant une taxe d'égalisation sur le chiffre d'affaires réalisé en ligne
- 18.3260 n Ip.**
Glättli. Assouplissement envisagé de l'ordonnance sur le matériel de guerre. Considérations relatives à la politique extérieure et à la politique de neutralité
- 18.3327 n Mo.**
Glättli. Interdire les microplastiques pour protéger nos eaux, les mers et les océans et notre santé
- 18.3331 n Ip.**
Glättli. Conséquences de la suppression du contrôle obligatoire des champignons
- 18.3522 n Ip.**
Glättli. Négociations en vue de l'accord-cadre avec l'UE. Le conseiller fédéral Cassis agit-il d'entente avec le Conseil fédéral ou en électron libre?
- 18.3697 n Ip.**
Glättli. Respect du Protocole d'Istanbul pour que la Confédération puisse enquêter efficacement sur les cas de torture
- 18.4077 n Ip.**
Glättli. La Suisse est-elle prête à revoir ses objectifs climatiques à la hausse dans le cadre de l'Accord de Paris?
- 18.4389 n Ip.**
Glättli. Droits de l'homme en Turquie. Faire le point sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, les efforts de médiation au niveau diplomatique et les exportations d'armes
- x **18.4401 n Ip.**
Glättli. Règlement sur le personnel et les défraiements, au DDPS et dans le reste de l'administration
- * **19.3337 n Mo.**
Glättli. Obligation d'annoncer l'exportation de biens servant à la production d'armes
- * **19.3354 n Mo.**
Glättli. Mettre fin, pour des motifs écologiques également, à la promotion des ventes de viande avec des deniers publics
- 17.3772 n Mo.**
Glauser. Gestion de l'admission des médecins suisses ou étrangers. Les mêmes critères pour tous!
- 18.3183 n Mo.**
Glauser. Des prix agricoles aux prix à la consommation, des statistiques transparentes!
- 18.4219 n Mo.**
Glauser. Loi sur l'assurance-chômage. Délai-cadre pour les proches aidants
- * **19.3120 n Ip.**
Glauser. Rayonnement non ionisant. Santé et responsabilité
- * **19.3209 n Ip.**
Glauser. Soins médicaux. Qualité et économie
- 17.3609 n Po.**
Gmür Alois. De la bière pils pour la Suisse

- x **17.3209 n Mo.**
Gmür-Schönenberger. Découvertes archéologiques. Clarification de tous les droits de propriété
- x **17.3234 n Po.**
Gmür-Schönenberger. Renforcer le système dual de la formation professionnelle en redélimitant clairement les rôles respectifs des hautes écoles universitaires et des hautes écoles spécialisées conformément à la LEHE
- 18.3169 n Po.**
Gmür-Schönenberger. Construction des routes. Vérification des standards et réduction du nombre de réglementations différentes
- 18.3191 n Mo.**
Gmür-Schönenberger. Investir les excédents financiers dans la formation
Voir objet 18.3189 Mo. Munz
Voir objet 18.3190 Mo. Wasserfallen Christian
Voir objet 18.3192 Mo. Kälin
- 18.3436 n Ip.**
Gmür-Schönenberger. Contournement. Raccordement nord à Lucerne
- x **18.4156 n Mo.**
Gmür-Schönenberger. Utiliser de manière optimale le plurilinguisme suisse et l'anglais comme langue internationale
- x **17.3242 n Mo.**
Golay. Avertisseurs à deux sons alternés pour véhicules prioritaires. Réduire les nuisances
- 17.4006 n Ip.**
Golay. Les conditions d'application du service civil sont-elles encore acceptables, au regard du problème du recrutement?
- 17.4274 n Po.**
Golay. Biens à double usage et matériel de guerre. La Suisse ne doit pas être plus stricte que l'Union européenne en matière de règlements et de pratiques
- 17.4281 n Mo.**
Golay. Sauvons le fort de Dailly, haut lieu de la défense suisse du XXe siècle, en l'inscrivant dans l'inventaire fédéral ISOS ou dans toute autre liste appropriée pour sa préservation!
- 18.3313 n Mo.**
Golay. Pour des prestations d'APG différenciées entre le service civil et le service militaire
- 18.3314 n Mo.**
Golay. Promouvoir le service militaire est la responsabilité de l'Etat
- 18.3346 n Mo.**
Golay. Protégeons encore mieux les animaux de compagnie! Offrons une déduction fiscale à leurs propriétaires pour les soins vétérinaires!
- 18.3552 n Po.**
Golay. Créons une péréquation intercantonale en matière d'assurance obligatoire des soins (LAMal), pour renforcer la solidarité confédérale
- 18.4051 n Mo.**
Golay. Cyberprotection et de cyberdéfense. Où en est-on vraiment?
- * **19.3333 n Mo.**
Golay. Loi sur la circulation routière. Moins d'entraves à l'action de la police!
- * **19.3334 n Mo.**
Golay. Médecins. Stop aux fraudes à l'assurance-maladie!
- * **19.3399 n Mo.**
Golay. Pour la compensation des coupes budgétaires qui nuisent à la réforme et à la modernisation de l'armée
- 17.3703 n Po.**
Graf Maya. Examen d'une interdiction d'utiliser des pesticides dans la région d'estivage
- 17.3806 n Ip.**
Graf Maya. Le "troisième pôle" est en danger. Que fait la Suisse pour protéger le plateau tibétain?
- 17.4310 n Ip.**
Graf Maya. Déclin dramatique des insectes volants en Allemagne. Quelles mesures la Suisse entend-elle prendre?
- 18.3110 n Po.**
Graf Maya. Répercussions de l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine sur le respect des droits de l'homme et le respect des droits des minorités. Rapport
- 18.3316 n Ip.**
Graf Maya. Etudier avant la fin des négociations l'impact que l'accord de libre-échange avec le Mercosur aura sur le développement durable
- 18.3317 n Ip.**
Graf Maya. Etablissements médicosociaux. Contrôles de qualité indépendants
- 18.3318 n Mo.**
Graf Maya. Produits phytosanitaires chimiques de synthèse. Interdire leur utilisation non professionnelle
- 18.3319 n Ip.**
Graf Maya. Pas de "coupe rase" à Agroscope
- 18.4060 n Po.**
Graf Maya. Gestion forestière et changement rapide du climat. Mesures à prendre
- 18.4061 n Mo.**
Graf Maya. Les pauses d'allaitement rémunérées doivent être financées par le régime des allocations pour perte de gain
- 18.4381 n Mo.**
Graf Maya. Mieux déclarer les produits alimentaires transformés pour ce qui concerne la provenance des matières premières
- 18.4382 n Mo.**
Graf Maya. Plan d'action pour l'encouragement du commerce équitable
- 18.4383 n Ip.**
Graf Maya. Absence d'une base de données recensant les dispositifs médicaux implantables
- * **19.3101 n Ip.**
Graf Maya. Pesticides dispersés par le vent. Que sait-on à ce sujet?

- * **19.3385 n Po.**
Graf Maya. Comment l'objectif sectoriel de l'agriculture et de la filière alimentaire concernant le climat est-il concrètement mis en oeuvre pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat?
- * **19.3386 n Ip.**
Graf Maya. Qui assume les coûts induits par les dommages causés par les néonicotinoïdes aux colonies d'abeilles, conformément au principe de causalité?
- 17.3496 n Mo.**
Graf-Litscher. Imposer une protection de base pour les infrastructures d'électricité critiques
- 17.3520 n Mo.**
Graf-Litscher. Non à une double sanction des conducteurs professionnels!
- 18.3819 n Mo.**
Graf-Litscher. Inciter les assurés à ouvrir un dossier électronique du patient
- x **18.4235 n Ip.**
Graf-Litscher. La Suisse rate le coche en matière de santé numérique. Quelles mesures le Conseil fédéral prévoit-il de prendre?
- 18.4332 n Mo.**
Graf-Litscher. Danger posé par la résistance aux antibiotiques. Utiliser le potentiel de la médecine complémentaire
- * **19.3159 n Ip.**
Graf-Litscher. Deuxième pilier. Risques d'une prévoyance à deux vitesses
- * **19.3160 n Mo.**
Graf-Litscher. Cadre juridique uniforme pour la publication et l'utilisation des données et services de l'administration fédérale qui ne se rapportent pas à des personnes (loi sur le libre accès aux données publiques)
- * **19.3214 n Mo.**
Graf-Litscher. Difficultés d'approvisionnement en médicaments. Garantir une gestion professionnelle
- * **19.3250 n Ip.**
Graf-Litscher. La Suisse risque de manquer d'ostéopathes
- 17.3888 n Mo.**
Grin. Fermeture de bureaux de poste dans certains lieux centraux
- 18.3275 n Po.**
Grin. Formation duale, orientation des apprentis. Des lacunes à l'horizon?
- 18.3616 n Mo.**
Grin. Futur accord avec les Etats du Mercosur sans les produits agricoles
- x **18.4254 n Ip.**
Grin. Biocarburants et biogaz. Conséquences de la fin de l'allègement fiscal?
- x **18.4356 n Ip.**
Grin. Quels soutiens pour l'apiculture suisse?
- * **19.3346 n Ip.**
Grin. Garantir le maintien de quatre liaisons journalières Lausanne-Paris via Vallorbe et Dole selon la proposition vaudoise
- * **19.3357 n Ip.**
Grin. Biocarburants et biogaz. Prolonger la défiscalisation
- * **19.3398 n Po.**
Grin. Imposition de la valeur locative. Une réforme équilibrée serait-elle possible?
- x **17.3072 n Po.**
Grossen Jürg. Stratégie énergétique 2050. Réunir une majorité sur la deuxième étape
- 17.3308 n Ip.**
Grossen Jürg. Interdiction de passer la nuit dans son poids lourd en Allemagne. Conséquences pour la Suisse
- 17.3580 n Mo.**
Grossen Jürg. Assurance-chômage. Etablir l'équité pour les start-up et les PME
- 17.3581 n Ip.**
Grossen Jürg. Protection des marques utilisées comme mots-clés pour la publicité sur les moteurs de recherche
- 17.3998 n Mo.**
Grossen Jürg. La protection du climat doit enfin s'appliquer aussi au transport aérien
- 17.4012 n Mo.**
Grossen Jürg. Valeur cible pour les émissions de CO2 des voitures de tourisme. Appliquer la volonté populaire
- 17.4013 n Mo.**
Grossen Jürg. Non aux supercrédits, ces mesures qui servent d'alibi à l'importation d'usines roulantes à CO2
- 17.4014 n Ip.**
Grossen Jürg. Emissions de CO2. La valeur cible pour les voitures de tourisme est-elle d'ores et déjà abandonnée?
- 18.3324 n Ip.**
Grossen Jürg. Adapter l'aide à l'exécution concernant la prévention des émissions lumineuses
- 18.3332 n Mo.**
Grossen Jürg. Véhicules électriques. Affecter les sanctions CO2 aux stations de recharge
- 18.3572 n Ip.**
Grossen Jürg. Stratégie de convergence de Swisscom. Des risques pour la Confédération?
- 18.3662 n Mo.**
Grossen Jürg. PME. Pour un traitement équitable des conjoints et des partenaires de vie d'employeurs et de personnes occupant une position assimilable à celle de l'employeur
- 18.3663 n Ip.**
Grossen Jürg. Assurance-qualité des certificats étrangers de réduction des émissions
- 18.3798 n Mo.**
Grossen Jürg. Poudrière de Mitholz. Vider définitivement l'ancien dépôt de munitions
- 18.3801 n Ip.**
Grossen Jürg. Dépôt de munitions de Mitholz. Qui est responsable?

- 18.3803 n Ip.**
Grossen Jürg. Dépôt de munitions de Mitholz. Protection de la population, qui prend la responsabilité du dommage?
- 18.3916 n Po.**
Grossen Jürg. Garantir la qualité des certificats de réduction des émissions étrangers
- 18.3917 n Ip.**
Grossen Jürg. Médias de service public. Comment pourrait-on faire en sorte que les payeurs de la redevance aient davantage voix au chapitre?
- 18.4075 n Ip.**
Grossen Jürg. Sécurité des investissements pour les camions électriques
- 18.4261 n Mo.**
Grossen Jürg. Mettre fin aux subventions pour les engins agricoles qui mettent en péril le climat
- 18.4384 n Ip.**
Grossen Jürg. Dépôt de munitions de Mitholz. Déplacer le problème n'est pas le résoudre. Les générations futures n'ont pas à supporter les risques
- 18.4385 n Mo.**
Grossen Jürg. Ancien dépôt de munitions de Mitholz. Gestion des risques insuffisante et information lacunaire du DDPS. Prendre les mesures qui s'imposent
- 18.4386 n Po.**
Grossen Jürg. Imposition des revenus provenant des installations photovoltaïques
- * **19.3251 n Ip.**
Grossen Jürg. Trafic routier et protection du climat. Rôle de modèle de la Confédération, sur le papier et dans les faits
- * **19.3252 n Ip.**
Grossen Jürg. Les trains de nuit, une chance écologique et économique pour la Suisse
- * **19.3253 n Ip.**
Grossen Jürg. Innosuisse. Rendre plus efficaces les instruments de promotion à la disposition de la Confédération
- * **19.3254 n Ip.**
Grossen Jürg. Quel avenir pour les installations de méthanisation des engrais de ferme?
- * **19.3374 n Po.**
Grossen Jürg. Impact des voitures de tourisme sur l'environnement. Enquêtes modernes et prospectives
- * **19.3375 n Ip.**
Grossen Jürg. Remboursement de l'impôt sur les huiles minérales. Va-t-on dans la bonne direction?
- 17.3702 n Mo.**
Grüter. Les véritables coûts des mesures de protection contre le bruit
- 18.3062 n Mo.**
Grüter. Initiatives et référendums. Autoriser la collecte de signatures en ligne pour renforcer les droits populaires
- 18.3068 n Mo.**
Grüter. Intégrer les chômeurs en fin de droits dans la statistique du chômage
- 18.3788 n Mo.**
Grüter. Permis de conduire et de circulation. Solution numérique
- x **18.4135 n Ip.**
Grüter. Electricité. Sécurité de l'approvisionnement suisse 2025
- N **18.4238 n Mo.**
Grüter. Mettre en place des interfaces électroniques au sein de l'administration fédérale pour simplifier l'échange d'informations
- * **19.3146 n Ip.**
Grüter. Différences de prix dans le domaine du courrier. Des prix bas pour les entreprises étrangères, mais pas pour les entreprises suisses
- x **17.3705 n Mo.**
Gschwind. Réduire la valeur locative comme incitation fiscale à la rénovation des bâtiments anciens dans le respect des prescriptions énergétiques
- 18.3593 n Mo.**
Gschwind. Lier les importations de chevaux à l'acquisition de chevaux suisses (demi-sang ou franches-montagnes)
- 18.3804 n Mo.**
Gschwind. Pour que les chômeurs seniors retrouvent un emploi stable
- 18.4351 n Ip.**
Gschwind. Pour mieux contrôler les importations d'antibiotiques en Suisse par les vétérinaires étrangers
- 18.4387 n Mo.**
Gugger. En 2019, Conseil fédéral et DDPS font de la cybersécurité une priorité absolue
- x **18.4393 n Ip.**
Gugger. Rapport "Environnement Suisse 2018" du Conseil fédéral. Suites pour la biodiversité
- * **19.3261 n Ip.**
Gugger. Pour une procédure suisse d'homologation des pesticides évaluant correctement les risques induits
- * **19.3262 n Po.**
Gugger. Quand les enfants vont bien, c'est toute la Suisse qui va mieux
- 17.3893 n Mo.**
Guhl. La police doit savoir à qui le permis de conduire a été retiré
- 18.3246 n Mo.**
Guhl. Faire cesser immédiatement les exportations d'armes vers la Turquie
- 18.3366 n Ip.**
Guhl. Violation par la Turquie des droits de l'homme et du droit international public
- 18.3678 n Mo.**
Guhl. Permettre les innovations dans le réseau électrique
- 18.4365 n Ip.**
Guhl. Que s'est-il passé avec les olives d'Afrine, et que fait le Conseil fédéral pour éviter une nouvelle invasion turque en Syrie?
- * **19.3207 n Mo.**
Guhl. Enrayer rapidement et résolument la mortalité dramatique des abeilles et autres insectes

- * **19.3208 n Ip.**
Guhl. Violations à large échelle des droits de l'homme commises en Syrie par les milices armées soutenues par la Turquie
- * **19.3377 n Ip.**
Guhl. Différences cantonales dans les procédures pénales pour pédopornographie. Aucun besoin d'agir?
- * **19.3400 n Mo.**
Guhl. Un parlement plus efficace grâce à une législature de cinq ans
- x **17.4093 n Mo.**
(Guldemann) Molina. Fourniture automatique aux pays en développement de renseignements relatifs aux comptes financiers
18.3171 n Po.
(Guldemann) Wermuth. Naturalisation facilitée pour les partenaires enregistrés de personnes de nationalité suisse domiciliées à l'étranger
18.3872 n Mo.
Gutjahr. Intégrer les impôts courants dans le calcul du minimum vital
18.3955 n Ip.
Gutjahr. Lourdeurs administratives induites par la loi sur les travailleurs détachés. Décharger rapidement et efficacement les entreprises
- x **18.4263 n Po.**
Gutjahr. Intégrer les impôts courants dans le calcul du minimum vital. Rapport
- * **19.3132 n Ip.**
Gutjahr. Swiss Skills. Inégalités de traitement entre organisations du monde du travail?
- x **17.3111 n Ip.**
Gysi. Reconnaissance des Roms dans le cadre de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales
- x **17.3174 n Ip.**
Gysi. La justice et la police doivent tirer les leçons du concert néonazi d'Unterwasser
17.3303 n Ip.
Gysi. Vente des biens immobiliers de RUAG
17.3808 n Po.
Gysi. Les soins et l'assistance forment un tout
17.3917 n Ip.
Gysi. Sécurité des procédures liées au renvoi des requérants d'asile tibétains déboutés
17.4033 n Mo.
Gysi. Contribution de solidarité en faveur de la formation des travailleurs âgés
18.3111 n Po.
Gysi. Evaluation du dialogue sur les droits de l'homme mené avec la Chine
18.3232 n Ip.
Gysi. Le nouveau démantèlement d'Agroscope compromet l'offre et inquiète le personnel
18.3428 n Ip.
Gysi. Retrait d'AXA du marché de l'assurance complète. La FINMA a-t-elle suffisamment défendu les intérêts des partenaires sociaux?
- 18.3853 n Ip.**
Gysi. OFIT. Des externalisations discutables frappent les collaborateurs âgés de 50 ans ou plus employés de longue date
- 18.3885 n Ip.**
Gysi. De l'autorité fiscale à l'autorité de sécurité. Conséquences de la réforme de l'AFD
- * **19.3054 n Po.**
Gysi. Accorder plus d'attention à l'encadrement des personnes dépendantes
- * **19.3055 n Ip.**
Gysi. Améliorer la procédure et la protection des victimes de discriminations et de harcèlement sexuel et psychologique dans l'administration fédérale
- * **19.3056 n Ip.**
Gysi. Administration fédérale. Possibilité de concilier travail et vie familiale?
- * **19.3244 n Ip.**
Gysi. Fondations collectives. Mieux gérer les risques, le manque de transparence et les conflits d'intérêts et créer le cadre nécessaire à cet effet
17.3778 n Mo.
Hadorn. Transparence des rapports de propriété au sein des entreprises de médias
17.4009 n Mo.
Hadorn. Paradise Papers. Bases légales pour prévenir la corruption à l'étranger
17.4010 n Mo.
Hadorn. Paradise Papers. Séparer la vérification des comptes et le conseil fiscal
18.3052 n Mo.
Hadorn. CFF Cargo. Prendre le temps de la réflexion, et respecter la volonté de la Confédération et du Parlement
18.3186 n Mo.
Hadorn. Décider de l'avenir de l'Office fédéral du logement en prenant en considération fédéralisme, décentralisation et calcul équitable des coûts
18.3328 n Mo.
Hadorn. Loi sur le transport de voyageurs. Associer le Parlement aux décisions de libéralisation
18.3661 n Ip.
Hadorn. Concessions de trafic grandes lignes. Un exercice onéreux provoquant des dommages collatéraux?
18.3793 n Ip.
Hadorn. Consommation d'alcool. Quelles sont les conséquences d'une évaluation à la hausse des risques?
18.3971 n Ip.
Hadorn. Aménagement de l'autoroute A1 entre Luterbach et Niederbuchsiten/SO. Un tunnel est nécessaire sur au moins une partie du tronçon comme mesure d'accompagnement
18.3975 n Ip.
Hadorn. Centrales nucléaires suisses également équipées de clapets coupe-feu obsolètes

- * **19.3125 n Ip.**
Hadorn. Centrale nucléaire de Beznau. Ignorant une décision de l'IFSN, Axpo n'a toujours pas fait installer un système de refroidissement de secours du bassin de désactivation
- 17.3414 n Mo.**
Hardegger. Stratégie de transfert des vols de courte distance
- 17.3517 n Ip.**
Hardegger. Imposition de la valeur locative. Quelles seraient les conséquences fiscales d'un changement complet de système?
- 17.3518 n Mo.**
Hardegger. Médicaments utilisés hors étiquette. Création d'un registre
- 17.3775 n Ip.**
Hardegger. Staphylocoque doré. S'inspirer de la politique néerlandaise
- 17.3776 n Mo.**
Hardegger. Publicité pour des prestations médicales. Mettre un terme au contournement de l'interdiction
- 17.4005 n Ip.**
Hardegger. Achats d'immeubles locatifs par le biais du financement participatif. Rendement approprié
- 18.3113 n Mo.**
Hardegger. Objectifs stratégiques des entreprises dont la Confédération est l'actionnaire principal. Prestations de base
- 18.3584 n Ip.**
Hardegger. Concurrence dans l'adjudication de la concession de trafic grandes lignes
- 18.3585 n Ip.**
Hardegger. Evaluation des technologies de la santé. Rendre obligatoire la collaboration entre la Confédération (OFSP) et le Swiss Medical Board
- 18.3796 n Ip.**
Hardegger. Véhicules plus larges, conditions de circulation plus dangereuses
- 18.3910 n Ip.**
Hardegger. Médicaments et principes actifs provenant de pays industrialisés, en développement et émergents. Contrôle par Swissmedic
- 18.4146 n Mo.**
Hardegger. Déclassement des vélos électriques rapides
- 18.4147 n Ip.**
Hardegger. Groupe de travail sur la téléphonie mobile et le rayonnement. Mandat et composition
- 18.4148 n Mo.**
Hardegger. Téléphones mobiles et autres appareils wi-fi. Réduction des rayonnements électromagnétiques et de la consommation d'énergie
- * **19.3089 n Ip.**
Hardegger. Téléphonie mobile. La 5G et les risques qu'elle présente pour la santé
- * **19.3350 n Ip.**
Hardegger. Antibiotiques. Les organismes résistants se faufilent à travers les filtres des stations d'épuration
- * **19.3351 n Ip.**
Hardegger. Interventions médicales inutiles. Soutien de la Confédération aux sociétés de médecine qui élaborent des recommandations
- * **19.3352 n Mo.**
Hardegger. Changement d'assureur-maladie malgré des retards de paiement et un acte de défaut de biens
- 17.4187 n Mo.**
(Häsler) Töngi. Prévention du tabagisme. Mieux protéger les enfants et les jeunes
- 18.3188 n Ip.**
(Häsler) Mazzone. Dépendance économique des établissements spécialisés dans l'expertise médicale
- 18.3218 n Po.**
(Häsler) Arslan. Prendre des mesures efficaces pour éviter que les personnes de plus de 55 ans n'arrivent en fin de droits
- 17.3478 n Ip.**
Hausammann. Aménagement du territoire. Adapter les distances minimales entre zones habitées et installations d'élevage
- 18.3491 n Mo.**
Hausammann. Faire de la station de recherche Agroscope un établissement fédéral de droit public indépendant et doté d'une personnalité juridique
- * **19.3082 n Mo.**
Hausammann. Améliorer les bases comparatives du système de connaissances des secteurs agricole et agroalimentaire suisses
- * **19.3204 n Mo.**
Hausammann. Pas d'augmentations de la taxe sur la valeur ajoutée sans établissement préalable de l'équité fiscale
- 17.3340 n Ip.**
Heer. Coopération avec la Russie en matière pénale
- 17.4163 n Ip.**
Heer. Résolutions adoptées par l'ONU à l'encontre d'Israël
- 17.4165 n Ip.**
Heer. Liste grise établie par l'UE. Le Conseil fédéral est-il en léthargie?
- 18.3560 n Mo.**
Heer. Soulager la classe moyenne en permettant la déduction fiscale des primes d'assurance-maladie
- 18.4325 n Ip.**
Heer. Etat des lieux suite à la remise de probables contrefaçons à l'ambassade d'Egypte
- 18.4326 n Ip.**
Heer. Collaboration de l'Office fédéral de la culture avec l'ambassade d'Egypte
- 18.4327 n Mo.**
Heer. Les intérêts négatifs de la BNS doivent profiter à l'AVS
- 17.3323 n Mo.**
Heim. Non-paiement des primes d'assurance-maladie. Pour que les parents restent les débiteurs des primes de leurs enfants
- 17.3433 n Po.**
Heim. Cybersécurité dans le domaine de la santé

- 17.4301 n Mo.**
Heim. Médecine pédiatrique. Evolution de la situation en matière d'offre et de financement
- 17.4302 n Po.**
Heim. Instituer une commission fédérale pour lutter efficacement contre la pauvreté
- 18.3058 n Mo.**
Heim. Protection de la population. Garantir un approvisionnement sûr de la Suisse en vaccins
- N **18.3107 n Mo.**
Heim. Rémunérations et honoraires des médecins assurant des fonctions dirigeantes. Créer la transparence
- 18.3393 n Ip.**
Heim. Quelle solution pour les services d'aide et de soins à domicile et pour les EMS, mis en difficulté par les décisions du Tribunal administratif fédéral?
- 18.4117 n Mo.**
Heim. Utilise-t-on trop d'antibiotiques? Il faut éliminer les incitations pernicieuses
- 18.4118 n Ip.**
Heim. La culture de la sécurité dans les hôpitaux suisses est-elle menacée?
- 18.4226 n Mo.**
Heim. Mettre fin aux bonus liés au volume de prestations et autres "kickbacks"
- * **19.3221 n Mo.**
Heim. Vaccins. Améliorer l'approvisionnement et simplifier l'autorisation de mise sur le marché
- 17.3612 n Po.**
Herzog. Réduire l'utilisation de psychotropes, en particulier de morphine sous forme de patches, dans les EMS
- 17.3892 n Mo.**
Herzog. Diagnostics psychiatriques. Différencier les codes
- 17.4240 n Mo.**
Herzog. Adapter le taux maximal de THC
- 18.3696 n Mo.**
Herzog. Changement de sexe à l'état civil. Restons factuels
- 18.4053 n Mo.**
Herzog. Renforcer la protection des victimes en faisant mieux respecter les décisions judiciaires
- 18.4054 n Mo.**
Herzog. Collaboration interinstitutionnelle. Stop à l'inflation bureaucratique!
- 18.4134 n Mo.**
Herzog. Professionnaliser la procédure d'admission des implants
- x **18.4213 n Ip.**
Herzog. AI. La liste de médicaments en matière d'infirmités congénitales est-elle désuète?
- x **18.4366 n Ip.**
Herzog. La LDEP pourra-t-elle être mise en oeuvre d'ici au 15 avril 2020?
- x **18.4367 n Ip.**
Herzog. Mise en péril de l'instruction au sein de l'armée en raison du relèvement de l'âge de la retraite
- * **19.3313 n Ip.**
Herzog. Remise de cannabis. Mettre fin à des expériences irresponsables sur l'être humain
- * **19.3327 n Mo.**
Herzog. Ne pas mettre en péril les salons des métiers régionaux
- x **17.3173 n Ip.**
Hess Erich. La Confédération tolère-t-elle des actions illégales?
- 17.3459 n Mo.**
Hess Erich. Projet d'un centre fédéral pour requérants d'asile. Pas de charge supplémentaire pour la commune de Lyss!
- 18.3261 n Mo.**
Hess Erich. Relever à 130 kilomètres à l'heure la vitesse maximale autorisée sur les autoroutes
- 18.3836 n Mo.**
Hess Erich. Renforcer la prévoyance vieillesse individuelle
- 18.3837 n Ip.**
Hess Erich. Appartements dans la Maison de Watteville
- 18.4347 n Ip.**
Hess Erich. Accord institutionnel Suisse-UE. Reprise automatique du droit de l'UE sans garanties et toute-puissance de la Cour de justice de l'UE
- * **19.3071 n Ip.**
Hess Erich. Analyse des coûts et contrôle de qualité de la Commission consultative de la coopération internationale
- 17.4123 n Mo.**
Hess Lorenz. Publicité pour les spiritueux. Maintenir un système qui a fait ses preuves
- 17.4126 n Mo.**
Hess Lorenz. TVA. Permettre l'établissement d'un décompte semestriel même dans la méthode de décompte effective
- 18.3777 n Mo.**
Hess Lorenz. LAMal. Déduction pour manque de transparence sur le montant facturé par les fournisseurs de prestations qui n'envoient pas de copie de la facture au patient
- N **18.4209 n Mo.**
Hess Lorenz. Domicile, primes d'assurance-maladie et parts cantonales des prestations hospitalières. Moins de bureaucratie, moins d'erreurs
- x **18.4368 n Ip.**
Hess Lorenz. Les tarifs en médecine pédiatrique sont-ils vraiment trop bas pour fournir des soins médicaux efficaces?
- * **19.3130 n Mo.**
Hess Lorenz. Encourager la diffusion du dossier électronique du patient avec des formes particulières d'assurance
- 18.4012 n Mo.**
Hiltbold. Versement de l'AVS à l'étranger en dollars. Pourquoi pas en francs suisses ou dans la devise choisie par le bénéficiaire?

- 18.3647 n Po.**
Humbel. Instauration des franchises trimestrielles pour réduire le comportement consumériste et rendre plus juste la participation aux coûts
- 18.3650 n Mo.**
Humbel. Améliorer la sécurité des patients au moyen d'une documentation électronique et d'un échange électronique de données médicales
- 18.3976 n Mo.**
Humbel. Mise en oeuvre de la stratégie MNT. Utiliser le dossier électronique du patient pour inciter à un comportement responsable en matière de santé
- 18.4210 n Mo.**
Humbel. Systèmes d'apprentissage mis en place dans les hôpitaux pour éviter des erreurs. Protéger la confidentialité
- x **18.4359 n Ip.**
Humbel. Fin des listes cantonales d'interventions qui doivent être menées en ambulatoire?
- 17.3286 n Ip.**
Hurter Thomas. Mauvais raccordement de la Suisse à l'espace économique de Stuttgart et application divergente des critères de délimitation du trafic grandes lignes fixés par l'OFT
- 18.3415 n Ip.**
Hurter Thomas. Fermeture de neuf services externes chargés de la lutte contre la fraude douanière
- 17.3708 n Mo.**
Imark. Contrôles du trafic. Arrêter de punir les groupes de conversation qui avertissent leurs amis
- 17.3748 n Mo.**
Imark. Procédure simplifiée pour la réaffectation de la bande d'arrêt d'urgence
- 18.3170 n Mo.**
Imark. Rappel à l'ordre des requérants réfractaires
- 18.3867 n Mo.**
Imark. Enterrer l'Initiative de Genève
- x **18.4264 n Ip.**
Imark. Contributions d'investissement. Pour plus de transparence
- 18.3321 n Ip.**
Jans. Interruption immédiate de la restructuration d'Agroscope, qui ne repose sur aucune stratégie
- 18.3322 n Ip.**
Jans. La Confédération protège-t-elle suffisamment la population bâloise?
- 18.3323 n Mo.**
Jans. Stratégie énergétique 2050. Consentir un effort d'investissement accru
- 18.3648 n Mo.**
Jans. Fonds pour la désaffectation des installations nucléaires et fonds de gestion des déchets radioactifs. Risques de financement
- 18.3974 n Mo.**
Jans. Couper les crédits aux agents majeurs du réchauffement climatique
- 18.4295 n Mo.**
Jans. Ne pas compromettre par un délai la réparation de l'injustice faite aux victimes de mesures de coercition
- 18.4297 n Mo.**
Jans. Assurer la sécurité de l'approvisionnement grâce à l'énergie photovoltaïque
- * **19.3259 n Mo.**
Jans. Plan d'action pour une place financière durable
- * **19.3260 n Ip.**
Jans. Le Conseil fédéral envisage-t-il de nommer un nouveau directeur à l'OFAG?
- x **16.3055 n Mo.**
Jauslin. Harmoniser les intérêts perçus ou crédités au titre des impôts fédéraux
- 17.3516 n Po.**
Jauslin. Pour une libre économie de marché dans le domaine de la santé. Abolition de la grille tarifaire Tar-med
- 17.3790 n Po.**
Jauslin. Création d'une norme pénale contre les passeurs
- 18.3152 n Mo.**
Jauslin. Autoriser les hélicoptères ultralégers en Suisse
- 18.3588 n Mo.**
Jauslin. Ne pas compromettre la législation suisse libérale en matière de modèles réduits d'aéronefs
- 18.3785 n Ip.**
Jauslin. Libérer le trafic intérieur de l'obligation d'utiliser les aérodromes douaniers
- 18.3980 n Ip.**
Jauslin. Maintien du S42 reliant la gare centrale de Zurich à Muri/AG
- 18.3982 n Ip.**
Jauslin. Arrêt dans la région du Freiamt des trains IR3091 et 3094 (Gotthard-Weekender)
- 18.4179 n Ip.**
Jauslin. L'intrication d'Electrosuisse et de l'Inspection fédérale des installations à courant fort est-elle encore adaptée aux réalités actuelles?
- 18.4348 n Ip.**
Jauslin. Aéroport de San Vittore. Ne pas mettre en péril son utilisation temporaire à cause du caractère bureaucratique de la pratique en matière d'octroi des autorisations
- * **19.3286 n Mo.**
Jauslin. Corriger le tir en matière de sécurité de l'aviation
- 17.4048 n Ip.**
Kälin. Désindustrialisation de la Suisse. Nouvelle hécatombe d'emplois chez General Electric
- 17.4276 n Po.**
Kälin. Etat des lieux vingt ans après le lancement du processus de Bologne
- 18.3065 n Po.**
Kälin. Pour des redevances Billag perçues en fonction du revenu
- 18.3192 n Mo.**
Kälin. Investir les excédents financiers dans la formation
Voir objet 18.3189 Mo. Munz
Voir objet 18.3190 Mo. Wasserfallen Christian
Voir objet 18.3191 Mo. Gmür-Schönenberger

- 18.3219 n Mo.**
Kälin. Numérique. Promouvoir la formation continue des travailleurs d'un certain âge
- 18.3255 n Ip.**
Kälin. Elus fédéraux absents pour cause de maternité, de paternité ou de longue maladie. Prévoir un système de suppléance
- 18.3256 n Ip.**
Kälin. Le partage d'emploi pour des postes de cadres et des mandats politiques au sein d'exécutifs
- 18.3320 n Ip.**
Kälin. Poulailleurs d'engraissement. Quelles conséquences faut-il tirer de cette escroquerie?
- 18.3398 n Mo.**
Kälin. Pour une interdiction des animaux sauvages inadaptés dans les cirques
- 18.3620 n Ip.**
Kälin. Coûts de désaffectation des centrales nucléaires et de gestion des déchets radioactifs. Révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion
- 18.3914 n Mo.**
Kälin. Pas de dérogation pour les centrales nucléaires qui rejettent leur eau de refroidissement dans nos cours d'eau
- 18.3989 n Po.**
Kälin. Examiner la conformité des grands cheptels en Suisse avec la législation sur la protection des animaux
- 18.3990 n Mo.**
Kälin. Interdiction de sceller les trayons lors des foires aux bestiaux
- 18.4172 n Mo.**
Kälin. Interdiction de l'écornage des chèvres
- 18.4241 n Ip.**
Kälin. Etude récente sur l'écornage des veaux
- 18.4242 n Ip.**
Kälin. Le commerce de poissons d'ornement cache de la souffrance animale
- 18.4370 n Po.**
Kälin. Parlementaires absents pour cause de maternité, de paternité ou de longue maladie. Prévoir un système de suppléance
- 18.4372 n Ip.**
Kälin. Pourquoi les femmes enceintes ne sont-elles exemptées de la participation aux coûts qu'à partir de la treizième semaine de grossesse?
- * **19.3069 n Ip.**
Kälin. Réduction du taux d'occupation après la naissance d'un enfant pour les employés de l'administration fédérale
- * **19.3070 n Mo.**
Kälin. Instaurer la gratuité des prestations pendant toute la durée de la grossesse
- * **19.3215 n Ip.**
Kälin. Aquaculture. Mieux protéger les poissons
- * **19.3216 n Ip.**
Kälin. Actualiser la fiche d'information concernant la révision partielle d'ordonnances dans le domaine de l'énergie nucléaire
- * **19.3341 n Ip.**
Kälin. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2030?
- *x **16.3696 n Mo.**
Keller Peter. Obligation pour les employés de la Confédération de lui remettre leur revenu. Reversement intégral à la caisse fédérale des indemnités qui découlent du rapport de travail
- * **19.3100 n Ip.**
Keller Peter. Supprimer la méthode d'écriture phonétique dans le "Lehrplan 21"
- *x **18.4306 n Ip.**
Keller-Inhelder. Protection accordée par le Secrétariat d'Etat aux migrations à des personnes qui représentent une menace pour la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse. Où en est-on?
- 18.4309 n Mo.**
Keller-Inhelder. Produits provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements. Producteurs nationaux et étrangers sur un pied d'égalité
- *x **17.3118 n Ip.**
Kiener Nellen. Réformes de l'imposition des entreprises II, III et suivantes. Passer de l'opacité à la transparence
- 17.3617 n Ip.**
Kiener Nellen. Réforme de l'imposition des entreprises IV. Apporter un correctif au principe opaque de l'apport en capital mis en place dans le cadre de la RIE II
- 17.4304 n Ip.**
Kiener Nellen. Paradise Papers. Le billet de 1000 francs suisses favorise-t-il l'évasion fiscale?
- 17.4305 n Mo.**
Kiener Nellen. Lutter de manière efficace contre la commission d'infractions fiscales par des contribuables ayant leur domicile ou leur siège en Suisse
- 17.4306 n Mo.**
Kiener Nellen. Les Paradise Papers, etc., montrent la nécessité d'instaurer une déclaration obligatoire de la mise en place de structures financières extraterritoriales
- 18.3269 n Ip.**
Kiener Nellen. Projet fiscal 17. La réévaluation des réserves latentes des sociétés arrivant en Suisse va-t-elle constituer une nouvelle niche fiscale susceptible de porter atteinte à la réputation de notre pays?
- 18.3625 n Ip.**
Kiener Nellen. Assurance contre les accidents professionnels. Primes excessives pour les associations sportives et culturelles ainsi que pour les organisations d'utilité publique
- 18.4371 n Po.**
Kiener Nellen. Bilan de l'ampleur et de la forme des menaces, des nuisances et des atteintes à l'honneur subies par les parlementaires
- * **19.3373 n Mo.**
Kiener Nellen. Allocations pour perte de gain. Mettre le service militaire et la maternité sur un pied d'égalité
- *N **17.3054 n Mo.**
Knecht. Sanctions proportionnées en matière de paiements directs
- 17.4159 n Mo.**
Knecht. Coup de balai dans le droit fédéral

- 18.4066 n Mo.**
Knecht. Le projet Energy Challenge doit prendre fin
- x **18.4268 n Ip.**
Knecht. Les associations n'ont pas de lobby
- * **19.3045 n Ip.**
Knecht. De nouvelles interrogations au sujet du Duro
- * **19.3393 n Ip.**
Knecht. Dépenses de la Confédération pour la protection du climat et de l'environnement ainsi que pour le développement durable
- x **17.3023 n Ip.**
Köppel. Pérennité de l'engagement de la Suisse au Kosovo
- 17.3313 n Ip.**
Köppel. Eviction actuelle de travailleurs suisses au profit de travailleurs étrangers
- 18.3722 n Mo.**
Köppel. Saisie statistique des motifs d'asile
- 17.3582 n Po.**
Landolt. Opportunité d'un système de prévoyance temps
- x **17.3167 n Mo.**
(Leutenegger Oberholzer) Reynard. Pour un moratoire sur la fermeture des offices de poste
- x **17.3275 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Brochure "La Confédération en bref". Où sont passés les élus?
- 17.3288 n Ip.**
(Leutenegger Oberholzer) Kiener Nellen. Espionner un pays ami pour protéger des fraudeurs du fisc?
- 17.3321 n Ip.**
(Leutenegger Oberholzer) Badran
Jacqueline. Politique immobilière des CFF. Bradage de monuments historiques?
- 17.3613 n Mo.**
(Leutenegger Oberholzer) Munz. L'égalité salariale passe par la transparence des salaires
- 17.3869 n Ip.**
(Leutenegger Oberholzer) Jans. Quel avenir pour l'aide aux victimes?
- 17.3870 n Ip.**
(Leutenegger Oberholzer)
Hardegger. Développement du réseau de téléphonie mobile
- 17.4250 n Mo.**
(Leutenegger Oberholzer) Badran
Jacqueline. Paradise Papers. La liste noire des paradis fiscaux non coopératifs établie par l'UE doit être revue
- 17.4251 n Mo.**
(Leutenegger Oberholzer) Marra. Paradise Papers. Etablir un registre des ayants droit économiques des personnes morales et des trusts pour améliorer la transparence
- 17.4253 n Ip.**
(Leutenegger Oberholzer) Marti Samira. Contrôles effectués dans le canton de Bâle-Campagne en vue de détecter les cas de travail dissimulé. Irrégularités
- 18.3098 n Mo.**
(Leutenegger Oberholzer) Gysi. Explosion des revenus des médecins. Créer la transparence et mettre un terme aux excès
- 18.3343 n Ip.**
(Leutenegger Oberholzer) Jans. Car postal Suisse SA et La Poste Suisse SA. Gouvernance, direction et surveillance
- 18.3582 n Ip.**
(Leutenegger Oberholzer) Kiener Nellen. Trafic des paiements en Suisse. Quels volumes?
- x **18.3618 n Po.**
(Leutenegger Oberholzer) Jans. Comptes pour les personnes privées à la Banque nationale suisse
- 18.3860 n Ip.**
(Leutenegger Oberholzer) Meyer Mattea. Personnes morales présentant un caractère d'utilité publique. Pour une pratique d'exonération transparente
- 18.3947 n Po.**
(Leutenegger Oberholzer) Feri Yvonne. Fiscalité et assurances sociales. Elaboration d'un rapport sur la situation des personnes vivant seules
- x **17.3138 n Ip.**
Lohr. Infirmités congénitales graves. Pratique illégale de l'AI
- 17.3540 n Po.**
Lohr. Pour des soins sans discrimination
- 17.3820 n Ip.**
Lohr. Les personnes handicapées veulent avoir voix au chapitre
- 17.3824 n Ip.**
Lohr. Assurance-maladie. Maintien des structures, offre excédentaire et coûts disproportionnés
- 18.3206 n Ip.**
Lohr. Augmentation inacceptable des coûts à la charge de l'assurance obligatoire des soins. Préciser les conditions-cadres pour optimiser l'offre de soins
- 18.3207 n Ip.**
Lohr. Augmentation inacceptable des coûts en raison de l'offre excédentaire dans l'assurance obligatoire des soins. La coordination par les cantons est-elle suffisante?
- 18.3779 n Mo.**
Lohr. Eviter les offres de soins excédentaires ou inadaptées à la charge de l'AOS dans le domaine hospitalier
- 18.3844 n Po.**
Lohr. Stratégie en matière de grandes manifestations sportives en Suisse
- 18.3846 n Po.**
Lohr. Activité physique et sportive quotidienne pour les enfants et les jeunes
- 18.4175 n Ip.**
Lohr. Une étude de l'OFSP lacunaire et sans base légale. Le Conseil fédéral mène une campagne contre les salaires des médecins
- 18.4199 n Mo.**
Lohr. La stratégie d'implantation d'Agroscope doit reposer sur des critères clairs

- x **18.4201 n Ip.**
Lohr. Combien de rentes pour enfant sont réduites en vertu de la règle de surassurance fixée à l'article 38bis LAI?
- x **18.4239 n Ip.**
Lohr. O-LRNIS. Protéger efficacement les mineurs contre les rayonnements
- 17.3447 n Ip.**
Maire Jacques-André. Accompagnement des migrants mineurs non accompagnés dans leur formation au secondaire II
- 17.3643 n Ip.**
Maire Jacques-André. Direction des entreprises liées à la Confédération. Cherchez les latins ... et les femmes!
- 17.3658 n Mo.**
Maire Jacques-André. Pour plus de transparence dans les prix des produits bio
- 17.3695 n Po.**
Maire Jacques-André. Pour une régulation efficace de la concentration dans le domaine médiatique
- 17.4096 n Mo.**
Maire Jacques-André. Facturation de la facture papier. Pour la fin d'une pratique commerciale abusive
- 18.3422 n Po.**
Maire Jacques-André. Reconnaissance et bonifications pour des tâches bénévoles d'aide et de soutien à des tiers
- N **18.4205 n Mo.**
Maire Jacques-André. Taux réduit de TVA pour les produits d'hygiène féminine
- x **17.3237 n Mo.**
Marchand-Balet. Pénurie de personnel infirmier. Des mesures concrètes pour concilier vie professionnelle et vie privée
- 17.3301 n Po.**
Marchand-Balet. Etablissement d'une statistique des propriétaires fonciers afin d'évaluer les risques de paupérisation issus de l'application de la LAT
- 17.3306 n Mo.**
Marchand-Balet. Apprentissage d'une deuxième langue nationale. Crédit pour la promotion des échanges linguistiques
- 17.3307 n Po.**
Marchand-Balet. Encouragement de l'emploi partagé
- 17.3813 n Mo.**
Marchand-Balet. Promouvoir la validation des acquis de l'expérience dans toutes les professions
- 17.3814 n Mo.**
Marchand-Balet. Création d'une plate-forme pour les offres de formation continue
- 17.3815 n Mo.**
Marchand-Balet. Amélioration des statistiques en matière de disparition d'enfants
- 17.4145 n Po.**
Marchand-Balet. Prise en charge préhospitalière
- 17.4146 n Po.**
Marchand-Balet. Bilan de compétences et projet de formation continue pour les travailleurs âgés
- 18.3249 n Mo.**
Marchand-Balet. Service centralisé pour lutter contre le "cyberstalking"
- 18.3250 n Mo.**
Marchand-Balet. Campagne nationale de sensibilisation au don de cellules souches du sang
- 18.3598 n Mo.**
Marchand-Balet. Platesformes en ligne de location de logements (Airbnb). Guide explicatif à l'intention des communes
- 18.3599 n Mo.**
Marchand-Balet. Modification de l'extension des conventions collectives de travail
- 18.3600 n Po.**
Marchand-Balet. Adéquation des besoins des entreprises et des cursus CFC
- 18.3601 n Po.**
Marchand-Balet. Adapter la législation en matière de drones
- 18.3603 n Mo.**
Marchand-Balet. Inscription dans le Code civil de l'interdiction des châtiments corporels et d'autres formes de traitements dégradants à l'encontre des enfants
- 18.4017 n Po.**
Marchand-Balet. Comment augmenter le nombre de places d'apprentissage dans les sociétés étrangères installées en Suisse?
- x **18.4184 n Ip.**
Marchand-Balet. Ne tue-t-on pas le marché du travail en élevant trop les exigences de certains CFC? Quid de nos jeunes en rupture de contrat durant la formation?
- x **18.4185 n Ip.**
Marchand-Balet. Pourquoi modifier les organes de reconnaissance des diplômes en ostéopathie?
- x **18.4186 n Ip.**
Marchand-Balet. Ne faut-il pas mettre en oeuvre le modèle de prescription des psychologues-psychothérapeutes pour garantir une offre de soins assurés par des professionnels formés en Suisse plutôt que par une relève étrangère?
- x **18.4187 n Ip.**
Marchand-Balet. Comment le Conseil fédéral compte-t-il résoudre le fait que l'assurance de qualité garantie par la loi sur les professions de la psychologie soit neutralisée, voire annulée par le modèle de délégation encore en vigueur?
- 18.4285 n Mo.**
Marchand-Balet. Adapter les périmètres de façon plus fonctionnelle pour le cofinancement de projets d'agglomération
- * **19.3155 n Ip.**
Marchand-Balet. Abandon de la TNT. La SSR fait-elle des économies sur le dos des téléspectateurs?
- * **19.3245 n Ip.**
Marchand-Balet. Comment le Conseil fédéral envisage-t-il de tenir compte de l'important volume d'économies indirectes dans son analyse financière globale du passage au modèle de prescription pour les psychologues?

- 17.3951 n Ip.**
Markwalder. Le Ministère public de la Confédération a-t-il vraiment la volonté de lutter contre les crimes internationaux?
- 17.4086 n Ip.**
Marra. Presse écrite romande mise sous pression. Démocratie et diversité de l'information mises à mal?
- 18.3102 n Po.**
Marra. Attention portée à l'égalité femmes-hommes dans nos écoles
- 18.3873 n Ip.**
Marra. Pavillon suisse pour l'Aquarius
Voir objet 18.3874 Ip. Barazzone
Voir objet 18.3875 Ip. Fluri
- * **19.3057 n Ip.**
Marra. Pour le droit à la visibilité des femmes
- 17.3382 n Po.**
Marti Min Li. Introduction du bon culturel pour les jeunes. Renforcer la formation et la culture démocratiques
- 18.4217 n Po.**
Marti Min Li. Administration fédérale. Mise en place d'un "fellowship programme" dans le domaine de l'innovation
- * **19.3063 n Mo.**
Marti Samira. Déclarer l'état d'urgence climatique
- * **19.3064 n Po.**
Marti Samira. Etablir un rapport comparatif sur la santé des personnes LGB
- * **19.3114 n Ip.**
Marti Samira. Les mesures volontaires prises par le secteur financier pour protéger le climat sont insuffisantes
- * **19.3115 n Mo.**
Marti Samira. Trafic aérien. Promouvoir l'innovation afin de réduire les émissions de CO2
- * **19.3122 n Mo.**
Marti Samira. Trafic aérien. Interdire les vols intérieurs
- * **19.3364 n Ip.**
Marti Samira. Interdire les questions importunes relatives à l'état civil
- 18.3061 n Mo.**
Martullo. Instaurer le principe "one in, two out" dans la législation fédérale
- 18.3103 n Po.**
Masshardt. Fiscalité. Remplacer les déductions pour enfant par des bonifications pour enfant
- 18.3257 n Po.**
Masshardt. Augmenter les places d'accueil extrafamilial par un financement partagé afin que les parents puissent mieux concilier vie familiale et vie professionnelle
- 18.3258 n Mo.**
Masshardt. Faire mieux appliquer l'obligation d'archiver
- 18.3918 n Mo.**
Masshardt. Stratégie climatique pour le marché financier suisse
- x **18.4349 n Mo.**
Masshardt. Voyages organisés par des lobbies. Pour plus de transparence
Voir objet 18.492 Iv.pa. Masshardt
- x **18.4350 n Ip.**
Masshardt. Entraide judiciaire en cas de financement illégal d'un parti politique étranger depuis la Suisse
- * **19.3174 n Po.**
Masshardt. Mesures pour garantir l'avenir du système de milice
- * **19.3175 n Mo.**
Masshardt. Licenciements abusifs ou injustifiés. Améliorer la protection des mères
- * **19.3176 n Mo.**
Masshardt. Pas de licenciement au cours de la période d'essai durant la grossesse et après l'accouchement
- * **19.3177 n Ip.**
Masshardt. Licenciements abusifs ou injustifiés dans l'administration fédérale. Améliorer la protection des mères
- * **19.3015 n Ip.**
Matter. Rente à vie après trois mois de travail pour les frontaliers ressortissants d'un pays de l'UE?
- x **17.3201 n Mo.**
Mazzone. Déconnexion en dehors des heures de travail. Préciser le cadre légal pour accompagner l'évolution technologique du travail
- x **17.3202 n Ip.**
Mazzone. Quelles possibilités démocratiques sont-elles réservées dans le processus de candidature et de réalisation des Jeux olympiques d'hiver 2026? Quelles garanties sont-elles exigées?
- x **17.3217 n Mo.**
Mazzone. Disparition de mineurs non accompagnés. Lutter contre ce phénomène inquiétant, dans l'intérêt supérieur de l'enfant
- 17.3338 n Ip.**
Mazzone. Exportation vers les pays en développement de deux herbicides interdits en Suisse en raison de leur toxicité. Deux poids, deux mesures. Est-ce conforme au respect des droits humains par la Suisse?
- 17.3342 n Ip.**
Mazzone. Personnes issues de l'asile et accès restreint à la téléphonie. Les obstacles seront-ils levés?
- 17.3350 n Ip.**
Mazzone. Poursuivre les criminels de guerre présents en Suisse. Les compétences de la police seront-elles mises à profit?
- 17.3406 n Po.**
Mazzone. Intoxication quotidienne aux émissions d'oxyde d'azote. Conséquences pour la population et l'environnement
- 17.3596 n Ip.**
Mazzone. Mise en oeuvre des recommandations des organes onusiens relatifs à la protection des droits humains. Quelle collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes?
- 17.3597 n Mo.**
Mazzone. Service civil. Permettre aux établissements d'affectation de proposer des affectations à temps partiel

17.3602 n Po.

Mazzone. Accès inégal à la rente d'invalidité du deuxième pilier. Lutter contre les discriminations

17.3802 n Ip.

Mazzone. Conditions de prise en charge des demandeurs d'asile préoccupantes en Bulgarie. N'est-il pas temps que la Suisse cesse les renvois Dublin vers ce pays?

17.3803 n Ip.

Mazzone. Négoce et traitement de l'or au regard de la Convention de Minamata sur le mercure. La Suisse compte-t-elle résoudre ses contradictions?

17.3872 n Ip.

Mazzone. Exportations et importations de pesticides dangereux. Des clarifications sont nécessaires

17.3885 n Mo.

Mazzone. Fermer un tronçon d'autoroute aux véhicules motorisés au moins un dimanche dans l'année

17.3904 n Ip.

Mazzone. Caisses de pension et urgence climatique. Divulgarion des impacts des investissements sur le climat

17.3933 n Ip.

Mazzone. Le Ministère public de la Confédération a-t-il vraiment la volonté d'agir dans les procédures concernant les crimes internationaux?

17.4094 n Mo.

Mazzone. Mettre fin à l'exportation des pesticides interdits en Suisse. Les produits considérés dangereux ici ne le sont pas moins à l'étranger

17.4230 n Ip.

Mazzone. Recherches familiales d'ADN dans le cadre d'enquêtes pénales. Le Conseil fédéral entend-il y renoncer?

17.4236 n Ip.

Mazzone. Fioul lourd utilisé par la flotte marchande. Comment la Suisse s'engage-t-elle pour limiter les pollutions?

17.4264 n Ip.

Mazzone. Risques liés aux produits phytosanitaires. Quelle est la pertinence des critères retenus?

17.4312 n Po.

Mazzone. Doter les glaciers d'une personnalité juridique et aménager des voies de droit. Une opportunité pour notre pays?

18.3129 n Ip.

Mazzone. Santé en prison. Comment garantir l'administration des soins nécessaires aux personnes non assurées?

18.3130 n Ip.

Mazzone. Examen du dispositif helvétique de restitution d'avoirs illicites

18.3151 n Ip.

Mazzone. Retrait du marché suisse de pesticides dangereux. Davantage de transparence est nécessaire

18.3187 n Ip.

Mazzone. A quand une limitation des acrylamides pour la santé des consommatrices et consommateurs?

18.3264 n Ip.

Mazzone. Eventuelle révision de l'ordonnance sur le matériel de guerre. Quelle consultation prévoit le Conseil fédéral?

18.3265 n Ip.

Mazzone. Rapatriements sous contrainte. Monitoring de toutes les situations de privation de liberté tombant sous le coup de la loi fédérale sur la Commission de prévention de la torture

18.3266 n Ip.

Mazzone. Agenda 2030. Un point de contact central disposant des ressources et compétences suffisantes

18.3267 n Po.

Mazzone. Personnes LGBTIQ* en détention. Connaître la situation en vue de l'améliorer

18.3358 n Mo.

Mazzone. Armée secrète P-26. Lever le voile sur le rapport Cornu

18.3467 n Ip.

Mazzone. Retrait du marché suisse de pesticides dangereux (bis). Davantage de transparence est nécessaire

18.3468 n Ip.

Mazzone. Erythrée. Quelles sont les sources permettant d'envisager certains renvois?

18.3469 n Ip.

Mazzone. Lutte contre le surendettement des ménages. La loi doit être respectée

18.3470 n Ip.

Mazzone. Opérations sur des enfants avec des variations du développement sexuel. Plus de transparence

18.3471 n Ip.

Mazzone. Erythrée. Un réexamen des admissions provisoires précipité

18.3638 n Ip.

Mazzone. Exportation d'isopropanol, précurseur du gaz sarin, en Syrie. Les conséquences ont-elles été évaluées et des conclusions seront-elles tirées?

18.3639 n Ip.

Mazzone. Non-reconnaissance des Roms en tant que minorité nationale. Des explications s'imposent

18.4062 n Mo.

Mazzone. Violences conjugales. Octroyer un permis de séjour pour protéger les victimes et respecter la Convention d'Istanbul

18.4063 n Po.

Mazzone. Intégration de la justice restaurative dans notre législation, un progrès nécessaire

18.4064 n Ip.

Mazzone. Renforcement de l'influence des autorités chinoises et conséquences pour la communauté tibétaine en Suisse. Le Conseil fédéral réagit-il?

18.4072 n Ip.

Mazzone. Modification de la loi sur le blanchiment d'argent. De la clarté s'impose

18.4310 n Ip.

Mazzone. Suivi de l'utilisation des pesticides en Suisse. Des données claires et utilisables par les chercheurs sont indispensables

- 18.4311 n Mo.**
Mazzone. Droit à la vie de famille. Regroupement familial élargi et facilité pour les réfugiés
- 18.4314 n Mo.**
Mazzone. Rendre accessibles les logements de coopératives d'habitation aux résidents extra-européens
- 18.4320 n Ip.**
Mazzone. Partenariats privilégiés avec l'économie privée. Le Conseil fédéral s'assure-t-il que les choix stratégiques du CICR soient conformes à ses statuts et aux principes humanitaires?
- 18.4329 n Ip.**
Mazzone. Transparence du commerce extérieur. Peu d'efforts pour une traçabilité accrue dans le domaine de l'or
- 18.4330 n Mo.**
Mazzone. Assurance-invalidité. L'intégration professionnelle doit être la priorité
- 18.4331 n Mo.**
Mazzone. Loi sur l'asile, autorisation d'exercer une activité lucrative de certaines catégories de personnes. Les cantons doivent pouvoir décider
- * **19.3164 n Ip.**
Mazzone. Rétablissement de la légalité des crédits à la consommation
- * **19.3165 n Mo.**
Mazzone. Adopter un cadre législatif sur le démantèlement des navires pour assurer la responsabilité sociale et environnementale de la Suisse
- * **19.3166 n Ip.**
Mazzone. Que fait la Confédération de ses anciens cargos?
- * **19.3181 n Ip.**
Mazzone. Substances toxiques au contact de la peau des bébés. La prudence s'impose en matière de couches-culottes
- * **19.3182 n Ip.**
Mazzone. Renvois forcés. Appliquer les recommandations de la Commission nationale de prévention de la torture
- * **19.3183 n Mo.**
Mazzone. Réduire l'impact de l'aviation sur le climat en mettant fin aux vols intérieurs
- * **19.3348 n Ip.**
Mazzone. Produits phytosanitaires. Le Conseil fédéral est-il prêt à consolider et à mettre à disposition les données pertinentes?
- N **17.4035 n Mo.**
Merlini. Technologie "blockchain" et cryptomonnaies. Adapter les instruments procéduraux des autorités judiciaires et administratives
- 18.3056 n Mo.**
Merlini. Pour une révision plus souple de la loi fédérale sur l'impôt anticipé
- 18.3108 n Mo.**
Merlini. Harmonisation de la procédure en cas de violation des obligations d'annonce au sens de la LDét ou de l'OLCP
- 18.4029 n Ip.**
Merlini. Reconnaissance de l'équivalence boursière et OMC
- x **18.4139 n Ip.**
Merlini. Vignette autoroutière. Exemption d'obligation pour le tunnel Mappo-Morettina à partir de 2020?
- x **18.4168 n Ip.**
Merlini. Débureaucratisation. Décomptes TVA en ligne, difficultés surmontées?
- * **19.3147 n Po.**
Merlini. Plan B du Conseil fédéral, au cas où l'Italie refuserait définitivement de signer le nouvel accord sur l'imposition des frontaliers
- * **19.3269 n Ip.**
Merlini. Dénomination des initiatives populaires et formation de la volonté démocratique
- x **17.4072 n Po.**
Meyer Mattea. Rapport sur la soustraction d'impôt en Suisse
- x **17.4073 n Mo.**
Meyer Mattea. Paradise Papers. Possibilité de sanctionner l'assistance à la soustraction fiscale hors de Suisse
- x **18.3350 n Po.**
Meyer Mattea. Rapport sur l'évolution des dénonciations spontanées depuis 2010 (amnistie fiscale individuelle)
- 18.3351 n Mo.**
Meyer Mattea. Allouer des fonds supplémentaires à l'aide humanitaire
- 18.3353 n Po.**
Meyer Mattea. Prévenir toute discrimination lors des contrôles de personnes effectués par le Corps des gardes-frontière
- 18.3900 n Ip.**
Meyer Mattea. Corps des gardes-frontière. Pour une amélioration du traitement des personnes soupçonnées de dissimulation intracorporelle de stupéfiants
- 18.3981 n Ip.**
Meyer Mattea. Décision du Comité de l'ONU contre la torture. Conséquences sur les futures procédures Dublin concernant des personnes particulièrement vulnérables
- 18.4290 n Ip.**
Meyer Mattea. Dépenses excessives de l'armée suisse
- * **19.3110 n Ip.**
Meyer Mattea. Des remboursements records de réserves issues d'apports de capital en 2018?
- * **19.3273 n Mo.**
Meyer Mattea. Promouvoir le transport ferroviaire transfrontalier en Europe comme solution de remplacement au trafic aérien
- * **19.3274 n Po.**
Meyer Mattea. Investir les excédents comptables dans la protection du climat
- * **19.3275 n Po.**
Meyer Mattea. Réduction du temps consacré à l'activité rémunérée. Effets sur la réalisation des objectifs de l'accord de Paris

- 18.3231 n Ip.**
Molina. Conséquences du Projet fiscal 17 sur la situation en matière de droits de l'homme à l'échelle internationale
- 18.3455 n Ip.**
Molina. La Suisse va-t-elle rater le train de l'entrepreneuriat social?
- 18.3507 n Mo.**
Molina. Mise en oeuvre de la LSCPT conforme à la volonté du législateur
- 18.3564 n Ip.**
Molina. Commémoration en souvenir des victimes de la grève générale
- 18.3566 n Mo.**
Molina. Accord de libre-échange entre l'AELE et le Mercosur. Fixer des critères de durabilité contraignants
- 18.3845 n Mo.**
Molina. Permettre les affectations transitoires sans bureaucratie
- 18.4073 n Po.**
Molina. Procéder à un tour d'horizon sur l'entrepreneuriat social en Suisse
- x **18.4182 n Ip.**
Molina. Blanchiment d'argent et financement de la prolifération des armes de destruction massive. Quelle est l'efficacité du dispositif de lutte contre le phénomène?
- 18.4200 n Ip.**
Molina. Suppléments pour le lait transformé en fromage. Tromperie systématique?
- N **18.4336 n Mo.**
Molina. Relations avec la Chine. Stratégie de politique étrangère et renforcement de la collaboration interdépartementale
- 18.4357 n Mo.**
Molina. Le secteur de l'or en Suisse doit remplir son obligation de diligence en faveur de l'homme et de l'environnement
- * **19.3095 n Mo.**
Molina. Promouvoir l'utilisation des transports publics auprès des jeunes
- * **19.3096 n Po.**
Molina. Effets des accords de libre-échange sur le climat mondial
- * **19.3097 n Po.**
Molina. Le secteur des matières premières nuit au climat. Il faut renoncer à financer les industries minières et pétrolières
- * **19.3191 n Po.**
Molina. Intergroupes parlementaires ayant des visées racistes ou antisémites
- * **19.3192 n Ip.**
Molina. Agir pour que les entreprises suisses appliquent mieux les principes directeurs de l'ONU
- * **19.3193 n Ip.**
Molina. Accord de libre-échange entre l'AELE et le Mercosur. Les scandales en lien avec des abattoirs vont-ils se multiplier?
- 17.4237 n Ip.**
Moret. Application de la préférence indigène aux privés qui engagent des personnes pour de petits temps partiels
- 17.4284 n Po.**
Moret. Révision complète du droit tarifaire dans la LAMal
- * **19.3203 n Ip.**
Moret. Frais administratifs des assurances-maladie. Quelle transparence?
- * **19.3317 n Ip.**
Moret. Assurance-maladie. Impact de la taille des effectifs des assurés sur les primes?
- x **17.3233 n Mo.**
Moser. Mise en place d'un contrôle périodique des gaz d'échappement
- 17.3349 n Ip.**
Moser. Nos cours d'eau et notre eau potable sont-ils mis en danger par négligence?
- 17.3949 n Ip.**
Moser. Pesticides homologués malgré des effets secondaires inacceptables. Quels sont-ils et pourquoi sont-ils homologués?
- 17.3950 n Mo.**
Moser. Le plan d'action de réduction des produits phytosanitaires ne doit pas devenir une solution de façade
- 18.4052 n Mo.**
Moser. Représentation efficace des intérêts des animaux dans les procédures pénales
- 18.4408 n Mo.**
Moser. Sécurité alimentaire. Elimination de subventions pernicieuses, comme le recommande le Contrôle fédéral des finances
- * **19.3029 n Ip.**
Moser. Puissances nucléaires. Profiter de la dynamique actuelle pour leur rappeler leur obligation de se dénucléariser
- * **19.3379 n Ip.**
Moser. Combien de pesticides très toxiques pour l'être humain sont homologués en Suisse?
- * **19.3380 n Ip.**
Moser. Des pesticides perturbant la fonction sexuelle et la reproduction chez les êtres humains sont-ils homologués en Suisse?
- * **19.3381 n Mo.**
Moser. Détecter les véhicules diesels défectueux et manipulés, et éviter les interdictions cantonales de circuler liées aux poussières fines
- x **17.3221 n Po.**
Müller Leo. Renforcer le secteur agricole
- 18.3640 n Ip.**
Müller Leo. Mise en oeuvre de l'article 121 de la Constitution sur le renvoi des criminels étrangers. Les cas de rigueur deviennent-ils la règle?
- 18.3920 n Mo.**
Müller Leo. Transport de médicaments vétérinaires. Pas d'excès de zèle!

- x **17.3101 n Ip.**
Müller Walter. Rendre le savoir des stations de recherche accessible aux producteurs de semences privés
- 18.4250 n Mo.**
Müller Walter. Moderniser les mesures d'accompagnement
- x **17.3218 n Mo.**
Müller-Altermatt. Meilleure disponibilité des pièces de rechange
- 17.3542 n Ip.**
Müller-Altermatt. Expérience des cantons pour le plan d'action Biodiversité de la Confédération
- 17.3938 n Mo.**
Müller-Altermatt. Offices de poste et agences postales. Planification à moyen et à long terme
- 17.4299 n Mo.**
Müller-Altermatt. Energie. Les programmes d'encouragement communaux doivent donner droit eux aussi aux contributions globales
- 18.3533 n Ip.**
Müller-Altermatt. Quid de la durabilité dans la Vision 2030 de la formation professionnelle?
- 18.3596 n Ip.**
Müller-Altermatt. Objectifs stratégiques de Swisscom à l'ère de l'externalisation et du numérique
- 18.3635 n Po.**
Müller-Altermatt. Plan visant à garantir la qualification des travailleurs dans le domaine du numérique durant toute leur vie
- 18.3636 n Po.**
Müller-Altermatt. Emplois et points d'accès aux services publics dans les régions périphériques
- 18.3958 n Mo.**
Müller-Altermatt. Pour une seule et unique collecte de données par les pouvoirs publics
- 18.3979 n Mo.**
Müller-Altermatt. Mieux protéger les travailleurs indépendants contre les risques sociaux
- * **19.3206 n Ip.**
Müller-Altermatt. Médicaments vétérinaires. Sécurité du droit et de l'approvisionnement
- x **16.4139 n Po.**
Munz. Mesures spécifiques selon les secteurs en faveur des demandeurs d'emploi âgés
- x **17.3076 n Ip.**
Munz. Dryouts à la centrale nucléaire de Leibstadt. L'IFSN prend une décision grave sans demander l'avis d'experts extérieurs
- x **17.3142 n Ip.**
Munz. Produits phytosanitaires. Pour des méthodes de test sans expérimentation animale
- 17.3545 n Ip.**
Munz. Expérimentation animale. Encouragement du principe des 3R par le Fonds national suisse
- 17.3674 n Ip.**
Munz. Nanotechnologies. Le PNR 64 met en évidence d'importantes lacunes dans la connaissance de certains aspects essentiels
- 17.3675 n Ip.**
Munz. Bien-être des animaux de rente. Capacités insuffisantes pour une recherche et un développement proches de la pratique
- 17.3792 n Ip.**
Munz. Arrêter de polluer les eaux avec des antibiotiques
- 17.3793 n Ip.**
Munz. Interruption de la ligne ferroviaire près de Rastatt. Rappeler l'Allemagne à ses obligations
- 17.4170 n Mo.**
Munz. Monitoring du rayonnement non ionisant. Publication de cartes indiquant la pollution due au RNI
- 17.4171 n Mo.**
Munz. Interdire la détention de chiens à la chaîne
- 18.3119 n Mo.**
Munz. Rebaptiser "commissions spécialisées" les commissions d'experts
- 18.3189 n Mo.**
Munz. Investir les excédents financiers dans la formation
Voir objet 18.3190 Mo. Wasserfallen Christian
Voir objet 18.3191 Mo. Gmür-Schönenberger
Voir objet 18.3192 Mo. Kälin
- 18.3359 n Mo.**
Munz. Axer davantage la formation continue formelle du degré tertiaire sur les adultes plus âgés et expérimentés
- 18.3465 n Po.**
Munz. Camps et sorties scolaires. Rabais sur les transports
- x **18.3496 n Po.**
Munz. Plan d'action pour réduire la dispersion du plastique dans l'environnement
- 18.3887 n Ip.**
Munz. Jours de congé à choix pour les apprentis
- 18.3889 n Ip.**
Munz. Réforme du droit pénal en matière sexuelle et adaptations à la Convention d'Istanbul
- 18.3890 n Ip.**
Munz. Dissémination expérimentale de manioc génétiquement modifié par l'EPFZ au Nigeria. Obligations internationales de la Suisse en matière de politique de développement
- 18.3891 n Ip.**
Munz. La Confédération, partenaire fiable des organisations qui se consacrent aux enfants et aux jeunes?
- 18.4152 n Ip.**
Munz. Mettre un terme à l'importation pour l'industrie du luxe de cuirs exotiques provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements
- x **18.4153 n Ip.**
Munz. Commerce et exposition de cadavres humains plastinés. Autorisations et éthique
- * **19.3074 n Ip.**
Munz. Ne pas utiliser d'antibiotiques de réserve dans la médecine vétérinaire
- * **19.3075 n Ip.**
Munz. La réduction prévue de l'épandage des engrais de ferme a-t-elle vraiment un impact positif sur l'environnement?

- * **19.3076 n Ip.**
Munz. Tolère-t-on les défaillances humaines constatées dans la centrale nucléaire de Leibstadt?
- * **19.3077 n Ip.**
Munz. Imposer enfin l'interdiction d'utiliser des pesticides aux pouvoirs publics et aux utilisateurs privés
- * **19.3112 n Mo.**
Munz. Lutter contre le gaspillage alimentaire
- * **19.3113 n Ip.**
Munz. Qui assume le risque que la technologie 5G fait peser sur la santé?
- * **19.3200 n Mo.**
Munz. Obligation de déclarer les peaux de reptiles
- * **19.3295 n Ip.**
Munz. L'OFAG autorise un insecticide dont l'efficacité n'a pas été évaluée, allant ainsi à l'encontre des recommandations d'Agroscope
- * **19.3296 n Ip.**
Munz. Pesticides dispersés par le vent. Quelle est la situation en Suisse?
- * **19.3297 n Ip.**
Munz. Déclaration des produits génétiquement modifiés et procédés de détection
- * **19.3298 n Ip.**
Munz. Agir face à la disparition préoccupante des insectes dans les torrents
- * **19.3340 n Ip.**
Munz. Expiration de l'homologation pour le chloridazone au sein de l'UE. La Suisse procédera-t-elle de même?
- x **17.3114 n Ip.**
Müri. Swissness à discrétion. La joyeuse farce des plus beaux livres suisses
- * **19.3323 n Ip.**
Naef. Que faire pour améliorer la gouvernance, renforcer les droits de l'homme et établir la paix au Cameroun?
- * **19.3324 n Ip.**
Naef. Promotion de la paix et renforcement des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine
- x **17.3203 n Po.**
Nantermod. Clarification du statut d'indépendant
- x **17.3204 n Mo.**
Nantermod. Concession de transport de voyageurs. Transparence et ouverture
- x **17.3331 n Mo.**
Nantermod. Dégeler les droits de production en cas de gel des récoltes
- 17.3457 n Mo.**
Nantermod. Communautés tarifaires. Assurer le libre choix à l'usager
- 17.3458 n Mo.**
Nantermod. Permis d'élève conducteur dès 16 ans
- 17.3923 n Mo.**
Nantermod. Marché de l'électricité. Libéralisation des compteurs
- 17.3925 n Mo.**
Nantermod. Plans sectoriels. Approbation par le Parlement
- 17.4092 n Mo.**
Nantermod. Réduire les émoluments en matière de poursuite et de faillite
- 17.4110 n Po.**
Nantermod. Procédure de conciliation. Simplification en cas de défaut annoncé
- 18.3079 n Mo.**
Nantermod. Détention administrative en vue de l'expulsion. Permettre le bracelet électronique
- 18.3081 n Ip.**
Nantermod. Développement des CFF. Quid des villes hors réseau?
- 18.3479 n Mo.**
Nantermod. Directives sur la sécurité au travail. Introduire un droit d'opposition
- 18.3500 n Mo.**
Nantermod. LAT. Une vraie indemnisation des propriétaires lésés
- 18.3753 n Mo.**
Nantermod. Renforcer la sécurité juridique et éviter la requalification des contrats
- 18.4038 n Mo.**
Nantermod. Hydravion et zones de protection. Autoriser des exceptions
- x **18.4144 n Ip.**
Nantermod. Réforme fiscale et financement de l'AVS. Quid des "patent boxes" pour les PME?
- x **18.4145 n Ip.**
Nantermod. LPP. Diplôme fédéral d'expert en matière de prévoyance professionnelle. Quid du plurilinguisme?
- 18.4183 n Mo.**
Nantermod. Des procédures efficaces et équitables en droit de la concurrence
- * **19.3086 n Po.**
Nantermod. Assurances sociales. Analyser les avantages du suivi post-réhabilitation à long terme
- * **19.3103 n Ip.**
Nantermod. Autocars longue distance. Comment sont octroyées les concessions?
- * **19.3201 n Ip.**
Nantermod. Réduction de l'horaire de travail. Le SECO modifie-t-il les règles du jeu en cours de partie?
- * **19.3202 n Mo.**
Nantermod. Médicaments. Baisser les coûts en autorisant les importations parallèles
- 17.3315 n Mo.**
Nicolet. Production laitière suisse. Redonnons des perspectives et un avenir aux producteurs de lait d'industrie
- 18.3049 n Mo.**
Nicolet. Pour un encouragement à la production de cultures fourragères et de sources protéiques indigènes
- 18.3182 n Mo.**
Nicolet. Stop aux restructurations à la hache d'Agroscope
- x **18.4335 n Ip.**
Nicolet. 320 millions de francs d'impôts dus par la France à notre pays. La Confédération va-t-elle réagir?

- * **19.3142 n Mo.**
Nicolet. Renégocier avec la France l'accord relatif à l'imposition des travailleurs frontaliers datant de 1983, régulièrement non respecté par le gouvernement français
- * **19.3246 n Mo.**
Nicolet. Maintenir l'offre actuelle de TGV sur la ligne Lausanne-Paris via Vallorbe
- * **19.3249 n Mo.**
Nicolet. Réduire concrètement les frais de production des exploitations agricoles et forestières en autorisant l'utilisation de carburants détaxés
- 18.4020 n Mo.**
Nordmann. Lutte contre le réchauffement climatique. Stratégie, agenda et mesures pour la décarbonisation de la mobilité routière
- 18.3059 n Po.**
Nussbaumer. Renforcer la participation du Parlement à la conduite de la politique européenne de la Suisse
- 18.3482 n Mo.**
Nussbaumer. Message concernant la participation de la Suisse aux programmes de coopération de l'UE 2021-2027
- 18.3964 n Mo.**
Nussbaumer. Rehaussement des fonds propres pondérés en fonction des risques pour les crédits et les placements dans les matières premières nocives pour le climat
- 18.3769 n Po.**
Paganini. Faire profiter d'autres parties du pays de l'euphorie suscitée par les Swiss Skills
- * **19.3028 n Ip.**
Paganini. Redevance de radio-télévision due par les entreprises. Inégalités choquantes
- 17.3456 n Po.**
Page. Certificat médical ou contrôle d'aptitude pour conducteurs âgés à partir de 75 ans? Etude comparative de l'opportunité
- N **17.3657 n Mo.**
Page. TVA. Suppression de l'inégalité de traitement entre associations culturelles et sportives
- 17.3693 n Mo.**
Page. Fin de l'interdiction de célébrer un mariage religieux avant le mariage civil
- 18.3184 n Mo.**
Page. Projets du Conseil fédéral pour la réorganisation d'Agroscope
- 18.3532 n Mo.**
Page. Révision partielle de la législation fédérale relative à l'octroi des indemnités de chômage
- 18.3693 n Ip.**
Page. Politique de fermeture des voies CFF lors de travaux d'infrastructure
- x **18.4178 n Ip.**
Page. Pour un "smart farming" réalisable
- * **19.3065 n Ip.**
Page. Soutien aux automobilistes qui font le choix d'une voiture électrique
- * **19.3088 n Ip.**
Page. Introduction de déductions fiscales incitatives sur les coûts de recherche et développement de nouveaux antibiotiques
- 17.4289 n Mo.**
Pantani. Modification de l'Accord de coopération policière et douanière entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République italienne
- 18.3416 n Mo.**
Pantani. Importation de marchandises. Réduction de la franchise de 300 à 50 francs
- 18.3508 n Mo.**
Pantani. Décotation de la Banque nationale suisse
- x **18.4133 n Ip.**
Pantani. Opérateurs étrangers qui effectuent des opérations douanières en Suisse. Réciprocité et contrôle?
- x **18.4202 n Ip.**
Pantani. Personnel de la FINMA chargé des autorisations en faveur des sociétés Fintech ayant leur siège au Tessin
- * **19.3092 n Mo.**
Pantani. Conséquence du développement du programme Dazit. Adaptation législative et protection des opérateurs en douane suisses
- * **19.3144 n Po.**
Pantani. Entreprises fintech autorisées par la FINMA. Rapport
- 17.3758 n Mo.**
Pardini. Faillites en chaîne. Empêcher le commerce avec des entreprises surendettées
- 18.3230 n Mo.**
Pardini. Instituer une entité chargée de mettre en place un développement industriel de la Suisse qui soit à la fois souverain et respectueux du développement durable
- 17.4158 n Mo.**
Pezzatti. Sécurité d'accès de la population aux vaccins
- 18.3167 n Po.**
Pezzatti. Vaccins. Accélérer et simplifier la procédure de remboursement
- 18.3806 n Mo.**
Pezzatti. Moderniser les règles de placement afin de renforcer la prévoyance professionnelle
- 17.3940 n Mo.**
Pfister Gerhard. Intégrer les personnes relevant du domaine de l'asile
- 18.3301 n Ip.**
Pfister Gerhard. Surveillance des Services du Parlement
- 18.3535 n Ip.**
Pfister Gerhard. La Poste - un poste retranché? Batailles juridiques sans fin sur le prix de la distribution quotidienne des journaux et revues aux abonnés. Risques pour le propriétaire et les contribuables
- 18.3897 n Mo.**
Pfister Gerhard. Prévoyance professionnelle. Réduire le montant des avoirs pour lesquels le contact a été rompu en simplifiant l'article sur les montants dits insignifiants

- 18.3898 n Mo.**
Pfister Gerhard. Appliquer la loi sur les cartels de manière effective dans le secteur automobile
- 18.3923 n Ip.**
Pfister Gerhard. Contributions versées à l'Initiative de Genève
- 17.4262 n Po.**
Piller Carrard. Renforcer la prévention pour faire baisser les coûts de la santé
- 18.3106 n Po.**
Piller Carrard. Faire progresser l'égalité hommes-femmes pour soutenir l'économie
- 18.4074 n Po.**
Piller Carrard. Quel est l'impact d'une taxe sur la consommation de boissons sucrées?
- x **18.4248 n Ip.**
Piller Carrard. Participation aux coûts en cas de maternité. Réglementation toujours pas respectée par les assureurs?
- 18.4249 n Po.**
Piller Carrard. Enquête harmonisée au niveau national sur les demandes de naturalisation rejetées
- * **19.3123 n Ip.**
Piller Carrard. Transparence des fondations d'utilité publique
- * **19.3268 n Po.**
Piller Carrard. Améliorer la prévoyance professionnelle des personnes travaillant à temps partiel
- 17.3385 n Ip.**
Portmann. Interdiction des organisations islamistes extrémistes
- 17.3999 n Po.**
Portmann. Abolition des obstacles administratifs dans les relations avec Taïwan
- 18.3071 n Po.**
Portmann. Accès au marché suisse des prestataires étrangers de services financiers
- 18.3746 n Mo.**
Portmann. Pas de laissez-passer pour l'accès à l'assurance-chômage et aux assurances sociales suisses
- x **17.3047 n Mo.**
Quadranti. Autorisation et réglementation du don d'ovules
- x **17.3189 n Mo.**
Quadranti. Réfugiés et bénéficiaires d'une admission provisoire. Tirer d'emblée parti de leur potentiel professionnel
- 17.3667 n Mo.**
Quadranti. Recensement statistique des crimes haineux fondés sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre ou les caractéristiques sexuelles
- 18.3205 n Po.**
Quadranti. La loi fédérale sur la procréation médicalement assistée est-elle adaptée aux évolutions actuelles et à l'état de la science et de la technologie?
- 18.3790 n Po.**
Quadranti. La question des pourboires face à l'essor des moyens de paiement électroniques
- 18.4128 n Mo.**
Quadranti. Renforcer l'engagement pour une réglementation internationale des systèmes d'armes autonomes
- 18.4157 n Mo.**
Quadranti. Octroi facilité de visas humanitaires
- x **18.4234 n Ip.**
Quadranti. Des contrôles nationaux suffisent-ils pour lutter contre le commerce illégal d'espèces menacées d'extinction?
- x **18.4299 n Ip.**
Quadranti. Potentiel d'une utilisation de logiciels libres dans le domaine de l'éducation en Suisse
- 18.4300 n Po.**
Quadranti. Garantir le développement harmonieux des enfants malgré des mesures de contrainte
- * **19.3081 n Ip.**
Quadranti. Hésitations du Conseil fédéral au sujet des systèmes d'armes autonomes
- * **19.3090 n Po.**
Quadranti. Inclure les manifestants pour le climat dans les processus de recherche de solutions
- * **19.3128 n Ip.**
Quadranti. Accord de libre-échange avec l'Indonésie. Surveiller les dispositions relatives à la durabilité
- * **19.3158 n Ip.**
Quadranti. Mieux coordonner l'action de l'Etat dans le domaine des contributions d'assistance
- 17.3284 n Mo.**
Quadri. Retrait de la nationalité suisse aux naturalisés qui ont commis des crimes graves
- 17.3777 n Po.**
Quadri. Taxe d'immigration pour les frontaliers. On ne peut la rejeter par parti pris, sans procéder aux approfondissements nécessaires
- 18.3155 n Mo.**
Quadri. Dénoncer l'accord sur l'imposition des frontaliers
- 18.3475 n Mo.**
Quadri. N'empêchons pas les passagers tessinois de se rendre en bus à l'aéroport de Malpensa
- 18.3514 n Mo.**
Quadri. Attribuer une partie de la redevance de la SSR à la presse papier, afin de vraiment garantir le pluralisme médiatique
- 18.3787 n Mo.**
Quadri. Pas de subsides pour ceux qui engagent des réfugiés. Aidons plutôt ceux qui engagent des citoyens suisses, trop souvent discriminés chez eux
- 18.3824 n Mo.**
Quadri. Immigrés de l'UE. Pas plus de six mois à la charge de l'aide sociale
- 18.3987 n Mo.**
Quadri. Dissoudre la Commission fédérale contre le racisme
- x **18.4109 n Ip.**
Quadri. Rétrocession de l'impôt en vertu de l'accord de 1974 sur l'imposition des frontaliers. Ça ne peut plus durer

- x **18.4132 n Ip.**
Quadri. Pas d'équivalence boursière? Pas de contribution de cohésion!
- x **18.4173 n Ip.**
Quadri. Imposer l'argent transféré à l'étranger par les immigrés?
- * **19.3031 n Mo.**
Quadri. Redevance de radio-télévision. Rendre aux ménages le magot de 600 millions de francs
- * **19.3060 n Mo.**
Quadri. Le terroriste Lojacocono Baragiola doit être remis à la justice italienne
- * **19.3087 n Ip.**
Quadri. Nomades. Pas de nouvelles aires d'accueil au Tessin
- * **19.3104 n Mo.**
Quadri. Abolir la fonction de spécialiste en médecine du trafic
- * **19.3149 n Ip.**
Quadri. Indemnités de chômage des frontaliers. Le Conseil fédéral entend-il refuser de se conformer aux règles européennes?
- * **19.3173 n Ip.**
Quadri. Quel avenir pour les jeunes pharmaciens et pour les assistants en pharmacie?
17.3375 n Mo.
Regazzi. Le passeport des pédophiles doit leur être retiré
17.3784 n Po.
Regazzi. Inciter les conducteurs à restituer volontairement leur permis de conduire à partir de 70 ans
17.4135 n Mo.
Regazzi. Déréglementation des obstacles linguistiques au commerce dans le secteur automobile
18.3944 n Mo.
Regazzi. Immatriculation des véhicules. Réduction de la bureaucratie
18.3945 n Mo.
Regazzi. Commerce des émissions de CO2 des véhicules. Réduire la bureaucratie
- x **18.4257 n Ip.**
Regazzi. Promouvoir la recherche sur les victimes suisses de l'holocauste, dont l'histoire est malheureusement tombée dans l'oubli jusqu'à aujourd'hui
- x **18.4258 n Ip.**
Regazzi. Rétablir la centrale de commandement d'Airolo pour mieux gérer les secours dans le tunnel du Saint-Gothard
- x **18.4259 n Ip.**
Regazzi. Le loup et la Convention de Berne. Est-il possible d'agir ou faut-il attendre que la situation soit hors de contrôle?
- * **19.3051 n Ip.**
Regazzi. Huawei et les défis de la 5G. Risques et chances pour la Suisse
- * **19.3278 n Ip.**
Regazzi. Autoroute Lugano-Mendrisio. Gestion dynamique des quatre voies existantes afin de répondre au problème des embouteillages sur l'A2 en attendant la troisième voie prévue pour 2040?
- * **19.3279 n Po.**
Regazzi. Signature ou non-signature de l'accord-cadre avec l'UE. Estimation des coûts pour la place économique suisse
17.3455 n Mo.
Reimann Lukas. Rendre publics les liens d'intérêts des juges et des procureurs
17.3894 n Mo.
Reimann Lukas. Pour la fluidité du trafic. Autoriser les véhicules à tourner à droite au feu rouge
17.3928 n Mo.
Reimann Lukas. Halte à la hausse continue des primes d'assurance-maladie! Interdire pour dix ans les hausses de primes dans l'assurance obligatoire des soins
17.3960 n Mo.
Reimann Lukas. Swiss. Halte à la discrimination et à la pénalisation de la clientèle suisse
18.3627 n Mo.
Reimann Lukas. Compléter le frein à l'endettement par un frein à la réglementation
18.3807 n Ip.
Reimann Lukas. Aménager les centrales hydrauliques de manière à rétablir la migration des poissons d'ici 2030
18.3962 n Mo.
Reimann Lukas. Exécution du mandat du Parlement. Supprimer la double imposition des nouvelles voitures
18.4142 n Ip.
Reimann Lukas. Comment le Conseil fédéral voit-il les conséquences économiques de la politique de l'argent bon marché menée par la BNS?
18.4346 n Po.
Reimann Lukas. Plus d'honnêteté pour les portails de comparaison. Publication de toutes les commissions déclarées et cachées perçues par les comparateurs
- x **17.3213 n Mo.**
Reimann Maximilian. Organiser une table ronde pour étudier l'impact du rayonnement à basse fréquence sur l'homme et l'animal
- x **17.3794 n Mo.**
Reimann Maximilian. Impôt à la source prélevé sur des titres étrangers. Simplifier les démarches administratives liées aux demandes en remboursement déposées par des investisseurs privés dans les pays voisins en particulier
18.3536 n Mo.
Reimann Maximilian. Groupe consultatif d'experts en matière de RNI. Adjonction d'un expert du domaine de la pollution électromagnétique
- x **17.3037 n Po.**
Reynard. Evaluer l'impact des robots sur le système des assurances sociales
- x **17.3038 n Po.**
Reynard. Assurance-chômage. Combattre la précarité des chercheurs boursiers

- x **17.3080 n Po.**
Reynard. Générer de nouvelles sources pour le financement climatique
- x **17.3116 n Mo.**
Reynard. Actualisation du concept d'intensification des contrôles du trafic lourd
- x **17.3117 n Mo.**
Reynard. Rapports réguliers sur le contrôle du trafic lourd
- x **17.3150 n Ip.**
Reynard. Harcèlement de rue. Que compte faire le Conseil fédéral pour lutter contre ce fléau du quotidien?
- 17.3351 n Ip.**
Reynard. Erasmus plus. Clarification au sujet de la solution suisse pour l'encouragement de la mobilité internationale à des fins de formation à partir de 2018
- 17.3398 n Ip.**
Reynard. Lutter contre le travail des enfants dans le cadre d'entreprises suisses
- 17.3416 n Mo.**
Reynard. La Suisse doit réintégrer au plus vite le programme Erasmus plus
- 17.3500 n Po.**
Reynard. Evaluer l'impact du système scolaire sur les inégalités
- 17.3608 n Ip.**
Reynard. Harcèlement (mobbing) sur le lieu de travail
- 17.3704 n Po.**
Reynard. Harcèlement de rue. Evaluer l'ampleur du phénomène et les mesures possibles pour le combattre
- 17.3809 n Mo.**
Reynard. Santé au travail. Il est temps d'agir contre le mobbing
- 17.3989 n Mo.**
Reynard. Plan d'action contre le harcèlement sexuel
- 17.4083 n Ip.**
Reynard. Réserves des EPF et taxes d'études
- 17.4128 n Ip.**
Reynard. Jouets connectés. Comment éviter des dérives?
- 18.3044 n Ip.**
Reynard. Partenariat entre La Poste Suisse et Amazon
- 18.3083 n Po.**
Reynard. Lutter efficacement contre l'augmentation des cas de VIH en Suisse
- 18.3309 n Po.**
Reynard. Sanctions ciblées contre les auteurs de crimes de guerre en Syrie
- 18.3489 n Mo.**
Reynard. Stages. Mieux encadrer et améliorer le statut de stagiaire
- 18.3699 n Ip.**
Reynard. Fermeture de guichets de gare. Stratégie de démantèlement aux CFF?
- 18.4046 n Ip.**
Reynard. Formation continue et reconversion professionnelle. Bientôt une vraie offensive en faveur des salariés?
- 18.4047 n Mo.**
Reynard. Et si la Confédération mettait en place une campagne de prévention contre le harcèlement et les violences sexuelles?
- x **18.4048 n Po.**
Reynard. Il est temps d'obtenir des chiffres fiables sur la problématique du harcèlement sexuel
- 18.4049 n Mo.**
Reynard. Harcèlement sexuel. De graves lacunes à combler
- 18.4207 n Mo.**
Reynard. Jouets connectés. Pour la sécurité de nos enfants
- x **18.4208 n Ip.**
Reynard. A quand la construction de centres de contrôle du trafic lourd au Simplon?
- 18.4271 n Mo.**
Reynard. Sécurité de l'approvisionnement. Soutenir la production supplémentaire de courant pendant l'hiver
- 18.4272 n Mo.**
Reynard. Financement par le supplément perçu sur le réseau. Délais de traitement identiques pour les rétributions uniques des grandes installations photovoltaïques et pour les contributions d'investissement pour les autres techniques
- 18.4339 n Po.**
Reynard. Fraude fiscale. Evaluer son ampleur et comparer les moyens de lutte efficaces contre ce phénomène
- x **18.4377 n Ip.**
Reynard. Langue de la procédure pour les demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité
- * **19.3058 n Mo.**
Reynard. Augmenter les sanctions en cas de licenciement des jeunes mères pour cause de maternité ou de grossesse
- * **19.3059 n Mo.**
Reynard. Prolonger la durée de protection contre le licenciement des femmes au retour de leur congé maternité
- * **19.3094 n Ip.**
Reynard. La Suisse reconnaît le franco-provençal comme langue minoritaire. Et maintenant?
- * **19.3141 n Ip.**
Reynard. Examen suisse de maturité. Egalité de traitement pour les étudiantes et les étudiants
- * **19.3178 n Ip.**
Reynard. Ligne à très haute tension Chamoson-Chippis. Coût astronomique des mesures de protection et dégâts sur le paysage
- * **19.3197 n Mo.**
Reynard. Favoriser l'accès aux moyens de contraception pour les jeunes en Suisse
- * **19.3198 n Mo.**
Reynard. Ressusciter les trains de nuit en Europe!
- * **19.3199 n Po.**
Reynard. Améliorer la sécurité des objets connectés

- * **19.3218 n Ip.**
Reynard. Qu'attend la Suisse pour soutenir la recherche dans le domaine de la finance durable?
- * **19.3226 n Mo.**
Reynard. Langue de la procédure pour les demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité. Frais de traduction
- * **19.3329 n Ip.**
Reynard. Mécanisme de rémunération actuel des courtiers
- * **19.3330 n Ip.**
Reynard. Les données des patients vont-elles être vendues au plus offrant?
- 17.3281 n Po.**
(Rickli Natalie) Keller Peter. Traitement de l'affaire Jürg Jegge et des autres cas d'abus dans le contexte de l'Education nouvelle
- 18.3531 n Po.**
(Rickli Natalie) Schwander. Réforme de la peine privative de liberté "à vie" pour les infractions particulièrement graves
Voir objet 18.3530 Po. Caroni
- x **17.3110 n Ip.**
Riklin Kathy. Orientation stratégique du Conseil des EPF
- 17.4246 n Mo.**
Riklin Kathy. Reconduire en 2019 la stratégie de libre accès aux données publiques
- x **18.4333 n Ip.**
Riklin Kathy. L'enquête nationale sur l'alimentation "Menu CH" doit être poursuivie à grande échelle
- 18.3104 n Mo.**
Roduit. Pas de double langage à propos de la Patrouille des Glaciers
- 18.3336 n Mo.**
Roduit. Pour une régulation concordante des secteurs gazier et électrique
- 18.3410 n Mo.**
Roduit. Activités scolaires obligatoires. Offres de transport
- 18.3626 n Mo.**
Roduit. Le suremballage est une aberration
- 18.3628 n Po.**
Roduit. La dyslexie? Pour enfin y voir plus clair
- 18.3991 n Mo.**
Roduit. Redonner des moyens aux registres du commerce
- 18.3992 n Mo.**
Roduit. Pour un registre national des faillites
- 18.3993 Mo.**
Roduit. Mettre fin aux faillites à répétition
- 18.3994 n Mo.**
Roduit. Accueil extrafamilial pour enfants et cotisations AVS. Calcul du salaire déterminant
- 18.3995 n Po.**
Roduit. Whatsapp School
- 18.4008 n Mo.**
Roduit. Echanges internationaux d'enseignants dans un cadre mondial
- 18.4378 n Ip.**
Roduit. Prestations transitoires de l'AI
- x **18.4405 n Po.**
Roduit. Aider les jeunes à reprendre un établissement touristique d'hébergement et de restauration
- x **18.4406 n Ip.**
Roduit. Informer les personnes adoptées
- x **18.4407 n Ip.**
Roduit. Initiative pour les vaches à cornes. Et maintenant?
- * **19.3053 n Mo.**
Roduit. Une "task force" contre les ravageurs émergents
- * **19.3187 n Mo.**
Roduit. Vers une électrification de l'agriculture
- x **17.3187 n Mo.**
Romano. Présence de personnel employé par la Poste au bénéfice d'une formation spécifique complète dans les agences postales très fréquentées
- 17.3800 n Mo.**
Romano. Créer des synergies avec d'autres Etats pour des opérations communes de rapatriement
- 17.4177 n Po.**
Romano. Développement de la mobilité ferroviaire internationale. Adapter en temps utile aux changements les contrôles à la frontière effectués par le Corps des gardes-frontière
- 18.3027 n Mo.**
Romano. Accord sur l'imposition des frontaliers. Pas de signature tant que l'Italie ne permettra pas aux opérateurs suisses d'offrir des services financiers transfrontaliers
- 18.3118 n Ip.**
Romano. Imposition des frontaliers au Tessin. Subordonner les versements de 2018 et 2019 à la réalisation d'infrastructures de transport transfrontalières?
- 18.3263 n Mo.**
Romano. Croix fédérale de la mobilité. Avancer la planification et la conception des tronçons ferroviaires suisses à grande vitesse, de frontière à frontière (N-S/E-O), à 2030/2035
- 18.3576 n Mo.**
Romano. Financement conjoint d'infrastructures de transport public transfrontalières au moyen des ristournes de l'imposition des frontaliers. Accord bilatéral entre la Suisse et l'Italie
- 18.3965 n Ip.**
Romano. Police fédérale et lutte contre les organisations mafieuses. La centralisation à Berne a-t-elle fait perdre le contact avec la réalité?
- 18.4113 n Mo.**
Romano. Pour une politique étrangère consensuelle. Développer le droit souple en concertation avec le Parlement
- 18.4131 n Mo.**
Romano. Pas de programme Copernicus sans la Suisse

- 18.4159 n Mo.**
Romano. Prix appliqués par les CFF. Conditions comparables pour les clients qui se trouvent dans des situations comparables
- 18.4160 n Mo.**
Romano. L'abonnement Voie 7 des CFF doit être valable dans les principales villes de Suisse
- x **18.4206 n Ip.**
Romano. Modification du statut douanier de Campione d'Italia. Quelles conséquences pour la Confédération et le canton du Tessin?
- * **19.3066 n Mo.**
Romano. Convention de 1976 contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Italie. Dissiper les doutes concernant l'interprétation et l'application des articles 5 et 11
- * **19.3153 n Mo.**
Romano. Rapport annuel sur la gestion du personnel de l'administration fédérale. Les données sur le plurilinguisme doivent être complètes et détaillées
- * **19.3289 n Mo.**
Romano. Langue de la procédure pour les demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité. Renforcer le plurilinguisme
- * **19.3290 n Po.**
Romano. Scénarios de contrôle des frontières nationales et de modifications législatives éventuellement nécessaires. Rapport
- * **19.3335 n Mo.**
Romano. Abonnement Voie 7 (Seven 25). Extension de la plage horaire matinale jusqu'à 7 heures
- * **19.3336 n Mo.**
Romano. Création d'un abonnement Voie 5
- 18.3247 n Mo.**
Rösti. Les milliards versés à l'UE au titre de l'aide au développement doivent être soumis au peuple
- x **17.3170 n Mo.**
Ruiz Rebecca. Biobanques. Un cadre légal pour assurer la recherche biomédicale et la protection des patients
- 17.4180 n Mo.**
(Ruiz Rebecca) Barrile. Interdiction de la publicité pour le tabac dans les points de vente
- 18.3549 n Mo.**
(Ruiz Rebecca) Piller Carrard. Changement d'assurance-maladie. Un délai d'envoi plus clair pour les assurés
- 18.3550 n Po.**
(Ruiz Rebecca) Feri Yvonne. Triclosan. Faire le point sur ce produit
- 18.4085 n Po.**
(Ruiz Rebecca) Gysi. Erreurs médicales. Une meilleure place pour les patients dans les procédures en justice
- 18.4315 n Ip.**
(Ruiz Rebecca) Fehlmann Rielle. Violences gynécologiques et obstétricales en Suisse. Faire le point
- 18.4316 n Ip.**
(Ruiz Rebecca) Schenker Silvia. Améliorer les structures pour les enfants de parents souffrant d'une maladie psychique
- 18.4317 n Ip.**
Ruiz Rebecca. Plastique. Quelles mesures à prendre pour diminuer le suremballage?
- 18.4318 n Mo.**
(Ruiz Rebecca) Carobbio Guscetti. LAMal. Empêcher les interventions inutiles et nuisibles. Pas de conventions tarifaires sans mesurer la qualité
- 18.4319 n Mo.**
(Ruiz Rebecca) Marra. Non aux fausses actions, oui à une concurrence loyale
- 17.4189 n Po.**
Ruppen. Pour une approche plus large de la promotion des infrastructures
- 18.3226 n Ip.**
Ruppen. Contrôle fédéral des finances. Une communication malheureuse et un recrutement discutable
- 18.4220 n Ip.**
Ruppen. Oppositions d'Helvetia Nostra contre des demandes d'autorisation de construire des résidences principales. En finir avec la chasse aux sorcières!
- 18.4221 n Mo.**
Ruppen. Loi sur les résidences secondaires. Les logements inoccupés ne sont pas des résidences secondaires
- 18.4222 n Ip.**
Ruppen. Pas d'indemnités de chômage pour les frontaliers!
- x **18.4223 n Ip.**
Ruppen. Amendes infligées par les CFF restant impayées. Que faire?
- x **18.4224 n Ip.**
Ruppen. Lien entre la troisième correction du Rhône et l'approvisionnement en eau potable des communes du Haut-Valais
- 18.4251 n Mo.**
Ruppen. Election du Conseil fédéral. Publication des résultats détaillés
- * **19.3396 n Ip.**
Ruppen. Pétition "Sensibiliser le public aux conséquences de l'avortement!". Le Conseil fédéral est-il prêt à y donner suite?
- * **19.3397 n Mo.**
Ruppen. Faire une distinction entre les vigneron-encaveurs et les négociants en vins. Reconnaître de nouveau les vigneron-encaveurs comme producteurs
- 17.3887 n Ip.**
Rutz Gregor. Votation populaire consacrée à l'initiative "No Billag". La SSR diffuse-t-elle des spots publicitaires de précampagne aux frais des payeurs de la redevance?
- 18.4050 n Mo.**
Rutz Gregor. L'administration est-elle l'autorité suprême de l'Etat?
- N **17.3055 n Mo.**
Rytz Regula. Plan d'action contre les manipulations du système Adblue
- x **17.3241 n Po.**
Rytz Regula. Garantir une opinion publique démocratique par un encouragement ciblé des médias

- 17.3599 n Ip.**
Rytz Regula. Le Conseil fédéral veut-il empêcher que des études sur les activités du SRC soient réalisées?
- 17.3664 n Ip.**
Rytz Regula. Stratégie énergétique 2050. Demander aux CFF d'harmoniser la vitesse des trains sur la ligne du Saint-Gothard
- x **17.3941 n Mo.**
Rytz Regula. Vente d'immeubles de la Confédération. Non à la chasse au rendement
- 17.4288 n Po.**
Rytz Regula. Rapport concernant les répercussions du commerce en ligne sur l'économie et la société en Suisse
- 17.4314 n Ip.**
Rytz Regula. Quel rôle la Poste a-t-elle joué dans l'arrivée d'Amazon sur le marché suisse?
- 18.3364 n Mo.**
Rytz Regula. Axer les objectifs stratégiques de la Poste sur le service universel et le service public
- 18.3370 n Mo.**
Rytz Regula. Entreprises liées à la Confédération. Halte aux incitations inopportunes inhérentes aux bonus!
- x **18.4376 n Ip.**
Rytz Regula. Biodiversité et changement climatique
- 18.4392 n Po.**
Rytz Regula. Favoriser l'éclairage naturel dans les bâtiments d'habitation
- 18.4394 n Mo.**
Rytz Regula. Accord de libre-échange AELE-Mercosur. Critères contraignants de durabilité
- 18.4395 n Mo.**
Rytz Regula. Explications du Conseil fédéral et autres informations de la Confédération en langage simplifié
- * **19.3314 n Ip.**
Rytz Regula. Que va-t-il advenir des places d'atterrissage en montagne?
- 18.3165 n Ip.**
Salzmann. Institut de recherche Agroscope. Restructuration et centralisation à Posieux
- 18.3214 n Mo.**
Salzmann. Les montants alloués à l'aide au développement doivent être approuvés par le peuple
- * **19.3154 n Mo.**
Salzmann. Il faut assurer la sécurité de notre approvisionnement. RUAG Ammotec ne doit pas être vendu
- x **17.3235 n Po.**
Sauter. Ouverture du marché agricole. Pour une politique de libre-échange durable
- 17.3326 n Mo.**
Sauter. Rendre la Suisse plus attrayante pour les jeunes entreprises en supprimant l'obligation de cotiser à l'assurance-chômage
- 17.3564 n Mo.**
Sauter. Renforcer notre place économique en supprimant les droits de douane perçus sur les produits industriels
- 18.3821 n Ip.**
Sauter. Le rapport sur la politique aéronautique est-il toujours valable?
- 18.3822 n Mo.**
Sauter. Professions médicales. Reconnaissance de la maturité suisse comme preuve des connaissances linguistiques requises
- 17.3487 n Po.**
(Schelbert) Mazzone. Révolution numérique, environnement et énergie
- * **19.3338 n Ip.**
Schenker Silvia. Santé psychique des requérants d'asile traumatisés. Que fait le Conseil fédéral?
- 18.3326 n Po.**
Schilliger. Optimisation de la consommation d'électricité. Améliorer les conditions-cadres
- 18.3657 n Po.**
Schilliger. Code des obligations. Prévention des dommages
- x **18.4240 n Ip.**
Schilliger. Contrôle des coûts et de la qualité pour la Commission fédérale de la consommation
- 18.4337 n Po.**
Schilliger. Propriétés énergétiques des fenêtres de toit
- * **19.3325 n Ip.**
Schilliger. Ecart dans les taux de vacance sur le marché du logement
- * **19.3349 n Mo.**
Schilliger. Réduction des émissions de CO2 dans le trafic routier. Programme incitatif
- 17.3380 n Po.**
(Schmid-Federer) Kutter. Pilotage du système de santé. Avantages et inconvénients de la mise en place de régions d'approvisionnement intercantionales
- 17.3536 n Po.**
(Schmid-Federer) Lohr. Stratégie nationale sur le bénévolat
- 17.4193 n Mo.**
Schneeberger. Pour un statut d'indépendant libéré de l'arbitraire des autorités
- 18.3950 n Mo.**
Schneeberger. Promouvoir le vélo électrique parmi les élèves du secondaire
- x **18.4127 n Ip.**
Schneeberger. Ouvrir les bandes d'arrêt d'urgence de l'autoroute A2 pour alléger le trafic
- 18.4292 n Mo.**
Schneeberger. Savoir garder la mesure. En finir avec les chicanes de la procédure d'annonce de l'impôt anticipé
- x **18.4322 n Ip.**
Schneeberger. Biens culturels. Pratique problématique
- 17.3412 n Po.**
Schneider Schüttel. Repenser la question de la flotte suisse de haute mer
- 17.3523 n Ip.**
Schneider Schüttel. Le scénario de la guerre froide est-il encore d'actualité? Examen généralisé des différents scénarios

- 17.3524 n Ip.**
Schneider Schüttel. Elaboration du plan d'action Biodiversité
- x **17.3996 n Mo.**
Schneider Schüttel. Paradise Papers. Soumettre à des obligations de diligence accrues les transactions réalisées avec des centres financiers offshore
- 17.4154 n Ip.**
Schneider Schüttel. Commandes passées à des entreprises liées à des parlementaires
- 18.3430 n Ip.**
Schneider Schüttel. Les objectifs en matière de biodiversité ne seront pas atteints
- 18.3884 n Mo.**
Schneider Schüttel. Campagne nationale "Les hommes contre la violence à l'égard des femmes"
- 18.4243 n Ip.**
Schneider Schüttel. Mise en oeuvre de la production adaptée aux conditions locales visée à l'article 104a de la Constitution
- * **19.3067 n Po.**
Schneider Schüttel. APEA. Désignation de curateurs privés
- 17.3476 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Mettre fin à l'anomalie suisse des frais d'itinérance élevés, pour préserver les activités économique, commerciale et touristique
- 17.4227 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Géoblocage. La Suisse va-t-elle une fois de plus rater le coche? Pour la création immédiate d'un groupe de travail pour le libre-échange numérique
- N **18.4129 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Pour une réforme de la coopération au développement
- 17.3383 n Mo.**
(Schwaab) Marra. L'assurance-chômage ne doit plus laisser tomber les chômeurs qui sortent d'une longue maladie
- 17.3759 n Mo.**
(Schwaab) Reynard. Stopper les faillites en chaîne. Empêcher les champions de l'insolvabilité organisée de nuire à nouveau
- * **19.3372 n Mo.**
Schwander. Traiter les demandes relatives aux enfants de manière uniforme
- x **17.3129 n Po.**
Seiler Graf. Introduction d'une taxe sur les billets d'avion
- x **17.3153 n Mo.**
Seiler Graf. Soumettre les biens militaires spécifiques à la loi sur le matériel de guerre
- 17.4046 n Po.**
Seiler Graf. Envoi de la brochure easyvote aux jeunes citoyens de toutes les communes de Suisse
- 18.3461 n Mo.**
Seiler Graf. Non à la construction d'une fabrique suisse de munitions au Brésil
- 18.3462 n Mo.**
Seiler Graf. Elargir le service civil à la cybersécurité
- 18.3525 n Po.**
Seiler Graf. Le bruit du trafic aérien rend malade
- 18.3956 n Mo.**
Seiler Graf. Exportation d'armes. Faire passer la politique étrangère avant la politique industrielle, qui n'est plus adéquate
- 18.4138 n Mo.**
Seiler Graf. Halte à l'exportation de matériel de guerre à la coalition militaire dirigée par l'Arabie saoudite
- * **19.3106 n Ip.**
Seiler Graf. Les bâtiments jouent un rôle clef dans le tournant énergétique
- * **19.3292 n Ip.**
Seiler Graf. Traitement de faveur pour l'avionneur Pilatus?
- * **19.3293 n Ip.**
Seiler Graf. Pollution atmosphérique et coûts d'exploitation des avions de combat
- x **17.3089 n Ip.**
Semadeni. Médias. La cohésion nationale est-elle menacée?
- 17.3686 n Ip.**
Semadeni. Coûts et financement des Jeux olympiques d'hiver 2026
- 17.3687 n Ip.**
Semadeni. Protection des petites structures sur les terres agricoles
- 18.3194 n Po.**
Semadeni. Secteur agricole. Mieux exploiter le potentiel en vue de préserver la biodiversité
- 18.3622 n Ip.**
Semadeni. Appareils irradiants proches de la tête et du corps
- 18.3966 n Po.**
Semadeni. Déclaration du rayonnement non ionisant
- x **18.4177 n Ip.**
Semadeni. Il faut prendre en compte les réserves du WEF
- 18.4215 n Mo.**
Semadeni. Frais de raccordement des panneaux photovoltaïques discrets installés dans des régions périphériques bien ensoleillées
- * **19.3180 n Ip.**
Semadeni. Phonegate. Informer correctement les utilisateurs de téléphones portables
- * **19.3222 n Mo.**
Semadeni. Programme d'impulsion pour la rénovation des établissements d'hébergement dans les régions de montagne
Voir objet 19.3234 Mo. Stöckli
- 17.3918 n Mo.**
Siegenthaler. Autoriser la construction de serres sur les surfaces d'assolement
- 18.3150 n Mo.**
Siegenthaler. Mettre l'alcool fort et le cannabis sur un pied d'égalité

- 18.3439 n Po.**
Siegenthaler. Le 12 septembre, un jour férié de la Suisse moderne!
- 18.3902 n Mo.**
Siegenthaler. L'impôt à la source pour tous
- 17.3546 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Reconnaissance de l'Etat de Palestine. En 2017, c'est le moment!
- 17.3749 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Turquie. Protéger les ressortissants turcs contre les arbitraires mandats d'arrêt turcs diffusés par Interpol
- 17.3750 n Ip.**
Sommaruga Carlo. La supervision du rôle des fiduciaires sous l'angle du blanchiment d'argent est-elle suffisante?
- 17.3817 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Prolongation de la durée d'utilisation des F/A-18C/D Hornet de l'armée suisse
- 17.3840 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Pour une juste utilisation des réserves superfétatoires de la BNS
- 17.3890 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Le Ministère public de la Confédération est-il indépendant ou sous influence politique?
- 17.4031 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Pour une initiative de la Suisse en faveur d'un assainissement de la dette mozambicaine, préalable à un retour au développement
- 17.4102 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Tolérance zéro contre l'extrémisme au sein de l'armée. Aussi pour l'extrémisme de droite et l'antisémitisme
- 17.4277 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Colombie. Quel engagement de la Suisse pour la mise en oeuvre des accords de paix?
- 18.3050 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Novartis. Corruption publique et privée en Grèce. Qu'entend faire le Conseil fédéral?
- 18.3686 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Cas Bayartsogt. Pourquoi Credit Suisse n'a-t-il pas communiqué de soupçons au MROS?
- 18.3948 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Etat civil. Le Conseil fédéral est-il prêt à faciliter la vie administrative des Suissesses et des Suisses de l'étranger?
- 18.3949 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Agriculture. Favoriser l'agriculture contractuelle entre les consommateurs et les agriculteurs
- 18.4030 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Proche-Orient. Où en est la Suisse?
- 18.4067 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Esclavage et colonialisme. Le Conseil fédéral n'a-t-il rien appris?
- 18.4373 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Crimes de guerre en Syrie. Le Ministère public de la Confédération entravé politiquement pour agir?
- 18.4374 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Commerce de l'or. Pour que les négociants et les prestataires de services de conseil bénéficient d'un droit de communication et soient soumis à l'obligation de communiquer figurant dans la loi sur le blanchiment d'argent
- 18.4375 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Vote électronique. Pour un engagement rapide et fort en faveur d'un système en main publique et en "open source"
- 18.4380 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Ministère public de la Confédération. Argent du système de corruption des époux Kirchner restitué bien trop tôt!
- * **19.3384 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Achat des drones Hermes 900 HFE. Où en sont les affaires compensatoires en Suisse?
- * **19.3382 n Po.**
(Stahl) Brand. Vente par correspondance de médicaments non soumis à ordonnance
- N **18.4369 n Mo.**
Stamm. Exécution des peines à l'étranger. Renforcer la coopération avec les Etats alentour
- 17.3294 n Ip.**
Steinemann. Anciens politiciens en poste dans des entreprises étatiques ou proches de l'Etat
- 17.3465 n Ip.**
Steinemann. Nationalité des islamistes surveillés par le service de renseignement
- 17.3699 n Ip.**
Steinemann. Où les Etats membres de Schengen ont-ils réintroduit des contrôles aux frontières?
- 17.3743 n Ip.**
Steinemann. Répercussions du nombre record de demandes d'asile en 2015
- 17.3761 n Ip.**
Steinemann. Transparence quant aux motifs des admissions à titre provisoire
- 17.3930 n Ip.**
Steinemann. Influence des enfants sur la délivrance d'une autorisation de séjour en Suisse
- 17.3931 n Ip.**
Steinemann. Immigration et progression des infractions à caractère violent et sexuel
- 18.3172 n Ip.**
Steinemann. Interprètes communautaires. Une industrie sociale florissante
- 18.3279 n Ip.**
Steinemann. Essor du tourisme criminel
- 18.3426 n Ip.**
Steinemann. Libre circulation des personnes. L'Etat social accessible aux "working poor" fraîchement arrivés
- 18.3450 n Ip.**
Steinemann. Utiliser le bien de l'enfant pour faire de l'argent. Organismes de placement extrafamilial privés

- 18.3857 n Ip.**
Steinemann. Est-il légal d'enregistrer les auditions menées par une APEA ou par un curateur?
- * **19.3280 n Ip.**
Steinemann. Arrivée de requérants d'asile. Vue d'ensemble de l'année record 2015
- x **17.3178 n Mo.**
Streiff. Accroître la satisfaction des consommateurs tout en renforçant la protection de l'environnement
- 17.4166 n Mo.**
Streiff. Coordonner l'aide sociale dans une loi-cadre succincte ou dans un concordat
Voir objet 17.4167 Mo. Bertschy
- * **19.3145 n Ip.**
Streiff. La Confédération finance des sites d'annonces érotiques
- * **19.3265 n Mo.**
Streiff. Ressources pour lutter efficacement contre la traite des êtres humains
- 18.3060 n Po.**
Thorens Goumaz. Etat des lieux et mesures potentielles pour réduire la pollution intérieure
- x **18.3196 n Po.**
Thorens Goumaz. Comment assurer à l'avenir une gestion écologique, efficiente et économiquement viable des matières plastiques?
- N **18.3432 n Mo.**
Thorens Goumaz. Faire établir des statistiques contestées par un organisme indépendant. Un préalable indispensable au pilotage du système de santé
Voir objet 18.3433 Mo. Feller
- 18.3480 n Po.**
Thorens Goumaz. Indice de qualité des sols. Evaluer la pertinence et l'efficacité de nouveaux instruments pour améliorer la qualité des sols
- 18.4031 n Po.**
Thorens Goumaz. Information des consommateurs. Comment documenter de manière crédible la communication ou les allégations environnementales des produits?
- x **18.4211 n Po.**
Thorens Goumaz. Quelle pourrait être l'importance des émissions négatives de CO2 pour les futures politiques climatiques de la Suisse?
- x **18.4262 n Ip.**
Thorens Goumaz. Que va faire le Conseil fédéral pour que les objectifs d'Aichi pour la biodiversité, ainsi que les objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse, soient atteints en 2020?
- x **18.4323 n Ip.**
Thorens Goumaz. Impact climatique de nos choix alimentaires. Que fait le Conseil fédéral?
- x **18.4324 n Ip.**
Thorens Goumaz. La BNS ne pourrait-elle et ne devrait-elle pas prendre en compte les risques climatiques?
- * **19.3098 n Ip.**
Thorens Goumaz. Quelle est la marge de manoeuvre pour limiter la publicité pour des produits particulièrement nocifs pour le climat, notamment l'aviation low cost?
- * **19.3127 n Po.**
Thorens Goumaz. Comment maintenir la compétitivité de notre secteur financier face aux récentes évolutions internationales en matière de durabilité?
- 18.3759 n Ip.**
Töngi. Elargir les routes aux dépens de la sécurité routière?
- x **18.4120 n Ip.**
Töngi. Correspondances via le Saint-Gothard depuis Lucerne. Le train va de mal en pis
- 18.4260 n Ip.**
Töngi. Une cadence à la demi-heure entre Lucerne et Berne reportée aux calendes grecques?
- 18.4352 n Mo.**
Töngi. Accords de libre-échange. Faire en sorte que les dispositions de règlement des différends soient également applicables au chapitre sur le développement durable
- 18.4353 n Po.**
Töngi. Transport ferroviaire de marchandises par les entreprises liées à la Confédération et par les secteurs subventionnés
- 18.4354 n Mo.**
Töngi. Sillons supplémentaires pour le transport de voyageurs longue distance et le transport de marchandises sur l'axe du Saint-Gothard
- * **19.3061 n Mo.**
Töngi. Améliorer les liaisons ferroviaires internationales
- * **19.3062 n Ip.**
Töngi. Simplifier l'achat de billets de train internationaux
- * **19.3256 n Ip.**
Töngi. Les coûts non couverts du trafic poids lourds s'élèvent à 1516 millions de francs par an. Comment les répercuter dans le respect du principe de causalité?
- * **19.3300 n Ip.**
Töngi. Cyclistes. Quelles mesures prend la Confédération pour réduire les risques d'accident dans les ronds-points?
- x **17.3041 n Ip.**
Tornare. Médecine dentaire. Respecter nos diplômes
- x **17.3146 n Ip.**
Tornare. Propagande turque en Suisse
- 17.3610 n Ip.**
Tornare. Radios et régionales et locales. Leur mission en berne?
- 17.3732 n Ip.**
Tornare. Tire-lait. Un remboursement justifié
- 17.3733 n Ip.**
Tornare. Drones civils. Peut-on ignorer les dangers?
- 17.3734 n Ip.**
Tornare. Discours de haine sur les réseaux sociaux. Le laisser-faire?
- 17.3735 n Ip.**
Tornare. Vers l'impôt universel?

- 17.3736 n Ip.**
Tornare. Conflit au Sahara occidental. Applicabilité des accords conclus entre l'AELE et le Maroc
- 17.3737 n Ip.**
Tornare. Cotisations AVS. Empêcher la fraude
- 17.3935 n Po.**
Tornare. Perturbateurs endocriniens. Il est temps d'agir!
- 17.3936 n Po.**
Tornare. Travail à temps partiel. Soutenir un modèle d'avenir
- 17.3953 n Po.**
Tornare. Médecine dentaire. Défendons nos diplômes!
- 17.4297 n Ip.**
Tornare. Corée du Nord. La Suisse offre-t-elle toujours ses bons offices?
- 17.4298 n Po.**
Tornare. Guerre civile au Yémen. Tentative de médiation suisse?
- 18.3276 n Po.**
Tornare. Le fast-food peut-il affaiblir les défenses de notre organisme?
- 18.3277 n Mo.**
Tornare. Baumes pour les lèvres. Pas sans danger?
- 18.3278 n Po.**
Tornare. KFOR. Une stratégie cohérente pour l'Europe du Sud-Est
- 18.3580 n Ip.**
Tornare. Le programme SIPPO favorise-t-il la commercialisation de produits provenant des territoires que le Maroc occupe illégalement au Sahara occidental?
- 18.4229 n Mo.**
Tornare. Un dialogue multipartite pour assurer la cohérence et garantir un commerce de l'or durable
- 18.4230 n Ip.**
Tornare. Le wi-fi gratuit dans les trains des CFF. Un minimum à l'heure de la Suisse numérique
- 18.4231 n Ip.**
Tornare. Droits humains au Sahara occidental
- 18.4232 n Ip.**
Tornare. Suisses expulsés du Sahara occidental
- * **19.3401 n Mo.**
Tornare. Pour l'obligation du label Nutri-score sur les emballages et dans les publicités des produits industriels
- * **19.3402 n Ip.**
Tornare. Pensions allouées par l'Allemagne fédérale à des Suisses proches du régime nazi
- 18.3619 n Ip.**
Trede. Contributions au fonds pour la désaffectation des installations nucléaires et au fonds de gestion des déchets radioactifs. Incitations pernicieuses
- 18.3637 n Ip.**
Trede. Réponse aux questions évoquées dans le postulat de la CSEC intitulé "Etude de l'impact du glyphosate en Suisse"
- 18.3909 n Ip.**
Trede. Le Conseil fédéral est-il prêt à accorder à des navires de recherche et de sauvetage le droit de battre pavillon suisse?
- 18.4076 n Ip.**
Trede. Modifications de la largeur des véhicules et des routes. De quelles données dispose-t-on?
- * **18.4341 n Ip.**
Trede. Méthodes cruelles envers les animaux utilisés pour produire de la laine. Que fait le Conseil fédéral?
- 18.4342 n Po.**
Trede. Partage de postes exécutifs à la Confédération
- * **18.4379 n Ip.**
Trede. Violation des droits de l'homme dans les mines de charbon de Colombie. Que fait le Conseil fédéral?
- 18.4391 n Ip.**
Trede. Que pense le Conseil fédéral des "Football Leaks"?
- * **19.3361 n Ip.**
Trede. Le 16 mars, jour férié national de commémoration de l'octroi du droit de vote aux femmes?
- * **19.3371 n Mo.**
Trede. Inclure les trains de nuit dans la stratégie assignée aux CFF par leur propriétaire
- * **19.3390 n Mo.**
Trede. Laine de mérinos soumis à la pratique du "mulesing". Obligation de déclaration
- * **19.3391 n Ip.**
Trede. Protection contre un licenciement durant le congé maternité
- 18.3299 n Mo.**
Vitali. Décloisonner sexuellement le petit coin
- 17.3529 n Ip.**
Vogler. Révision de la législation sur l'énergie nucléaire
- 17.3954 n Ip.**
Vogler. Gaz d'échappement des véhicules diesels. Conséquences des manipulations
- 17.4162 n Ip.**
Vogler. Déclin dramatique des insectes
- 18.3348 n Mo.**
Vogler. Pour la création d'un système de monitoring de l'évolution de toutes les populations d'insectes en Suisse
- 18.4284 n Mo.**
Vogler. Pour une presse suisse diversifiée qui favorise la formation démocratique de l'opinion
- * **19.3105 n Po.**
Vogler. Protéger les familles et décharger les collectivités publiques. Examen de l'opportunité de ratifier la Convention de La Haye sur les obligations alimentaires
- * **19.3140 n Ip.**
Vogler. Pour que les demandeurs d'asile déboutés puissent achever leur formation en Suisse
- * **19.3184 n Ip.**
Vogler. Le terme "bien de l'enfant"
- * **19.3185 n Ip.**
Vogler. Achats de la Confédération. Pas de portes dérobées numériques

- * **19.3186 n Ip.**
Vogler. Des conditions insoutenables dans les abattoirs suisses
- * **19.3331 n Mo.**
Vogler. Equité pour les personnes soumises à cotisation AVS sans être affiliées à une caisse de pension
- 17.3387 n Ip.**
Vogt. Rachats d'entreprises suisses par des sociétés nationales chinoises. Une menace pour les intérêts de l'économie suisse?
- 17.3388 n Ip.**
Vogt. Rachats d'entreprises suisses par des sociétés nationales chinoises. Une menace pour les intérêts de la politique étrangère suisse?
- x **18.4313 n Mo.**
Vogt. Garantir la transparence en ce qui concerne les nationalisations opérées par des entreprises publiques ou parapubliques
- 17.3551 n Po.**
von Siebenthal. Assurer le service universel dans les Alpes
- 17.3552 n Po.**
von Siebenthal. Nocivité des électrochocs
- 17.3553 n Po.**
von Siebenthal. Prescription illégale de neuroleptiques à des enfants
- 17.4124 n Mo.**
von Siebenthal. Prescription illicite de neuroleptiques à des enfants
- 18.3913 n Po.**
von Siebenthal. Nouvelles filières de vente pour une économie forestière et une industrie du bois fortes
- 18.3924 n Mo.**
von Siebenthal. Réduction des contributions annuelles accordées à l'UNRWA
- 18.3925 n Mo.**
von Siebenthal. Soutien financier pour des mesures de protection des forêts pour l'année 2019 en matière de lutte contre le scolyte en dehors des forêts de protection
- 18.3927 n Mo.**
von Siebenthal. Programmes éthologiques. Ne pas désavantager les exploitations à trois niveaux
- x **18.4305 n Ip.**
von Siebenthal. Risque aggravé d'incendie de forêt. Prévention et lutte
- 18.4362 n Mo.**
von Siebenthal. Tirer un trait sur les thérapies brutales du siècle dernier
- 18.4363 n Mo.**
von Siebenthal. TVA pour les tour-opérateurs étrangers Voir objet 18.4194 Mo. Stöckli
- * **19.3276 n Mo.**
von Siebenthal. Distribution du courrier postal pour tout le monde. Mettre en oeuvre dans la loi les motions 14.4091 et 14.4075, qui ont été acceptées
- * **19.3277 n Mo.**
von Siebenthal. Mieux exploiter le potentiel énergétique du bois
- 17.4038 n Ip.**
Walliser. Retrait de la garantie octroyée à cent pour cent par l'Etat à la Banque cantonale de Zurich?
- 18.3229 n Mo.**
Walliser. PME. La réglementation actuelle rend les successions extrêmement difficiles, voire impossibles
- 18.3748 n Mo.**
Walliser. Interdire à la Poste de ramasser le vieux papier
- 18.3852 n Mo.**
Walliser. Prescriptions concernant les émissions de CO2. Mettre fin aux inégalités de traitement et aux entraves au commerce
- * **19.3027 n Mo.**
Walliser. Des allocations familiales exonérées d'impôt
- x **17.3192 n Po.**
Walti Beat. Nouvelle stratégie de politique économique extérieure
- 18.3190 n Mo.**
Wasserfallen Christian. Investir les excédents financiers dans la formation
Voir objet 18.3189 Mo. Munz
Voir objet 18.3191 Mo. Gmür-Schönenberger
Voir objet 18.3192 Mo. Kälin
- x **18.3959 n Po.**
Wasserfallen Christian. Renforcer l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière
- x **18.4197 n Ip.**
Wasserfallen Christian. Sécurité informatique des infrastructures critiques. Quels sont les moyens et mesures mis en oeuvre par le Conseil fédéral?
- * **19.3102 n Mo.**
Wasserfallen Flavia. Harmoniser la réglementation relative à la restitution des avoirs de potentats
- 17.3907 n Mo.**
Wehrli. Maturité fédérale. Introduction d'une note pour les sciences numériques
- 18.3297 n Ip.**
Wehrli. Réseau postal. Quel effet suspensif?
- 18.4225 n Mo.**
Wehrli. Vote électronique dans le mandat de la Poste
- 18.4328 n Po.**
Wehrli. Dossier électronique du patient. Que faire encore pour qu'il soit pleinement utilisé?
- 17.4229 n Mo.**
Weibel. Fourniture entièrement électronique des prestations administratives
- 17.4232 n Mo.**
Weibel. Emoluments de licence pour la vente de tabac
- 17.4233 n Po.**
Weibel. Travailler intelligemment signifie aussi construire intelligemment. Pour des places de travail modernes dans l'administration fédérale
- 17.4234 n Mo.**
Weibel. L'AVS n'est pas une banque. Il faut réduire l'intérêt rémunérateur disproportionné appliqué dans l'AVS

- 18.3283 n Mo.**
Weibel. Assurés qui quittent la caisse de pension. Offrir une plus grande souplesse aux caisses en cas d'absence de notification concernant le maintien de la prévoyance
- x **18.4301 n Po.**
Weibel. Coopération internationale. Approches fondées sur des bases factuelles et études d'efficacité
- * **19.3247 n Ip.**
Weibel. Utilisation libre des images de la Confédération
- * **19.3248 n Ip.**
Weibel. Compensation des primes d'assurance-maladie trop élevées
- 17.3491 n Mo.**
Wermuth. Honorer les efforts d'intégration, récompenser les communes solidaires et limiter la pression des coûts
- 17.3822 n Ip.**
Wermuth. La Better Gold Initiative est-elle vraiment un modèle innovant de transparence et de responsabilité?
- 17.4139 n Mo.**
Wermuth. Paradise Papers. Prise en compte autonome de la liste noire des juridictions fiscales non coopératives
- 17.4149 n Po.**
Wermuth. Paradise Papers. Rapport sur la cohérence entre politique économique et politique migratoire internationales
- 17.4157 n Ip.**
Wermuth. Budget du Programme alimentaire mondial. Accroître la part des contributions multilatérales/à emploi non spécifique?
- 18.3158 n Mo.**
Wermuth. Redevance des ménages perçue en vertu de la LRTV. Exonération des bénéficiaires de l'aide sociale
- 18.3160 n Mo.**
Wermuth. Instauration d'une redevance médias calculée en fonction de la capacité économique
- 18.3193 n Ip.**
Wermuth. Le Conseil fédéral fait-il du révisionnisme s'agissant de la P-26?
- 18.3563 n Mo.**
Wermuth. Lancer un programme national de recherche sur l'histoire globale de la Suisse
- 18.3870 n Ip.**
Wermuth. Pour lutter contre la violence masculine, changer la vision de la masculinité
- 18.3876 n Mo.**
Wermuth. Envoyer le matériel de vote à tous les habitants du pays
- N **18.4236 n Mo.**
Wermuth. Stratégie commune en matière de recherche de provenance et de restitution de biens culturels datant de l'époque coloniale
- * **19.3220 n Ip.**
Wermuth. Assistants socioéducatifs CFC. Stages indépendants de la formation professionnelle de base
- * **19.3255 n Ip.**
Wermuth. Défendre la démocratie libérale contre la montée de l'antisémitisme et de l'extrémisme de droite
- * **19.3362 n Po.**
Wermuth. Mesures contre les "prix de vitrine"
- * **19.3363 n Mo.**
Wermuth. Lancement d'un programme national de recherche "System change not climate change"
- * **19.3366 n Mo.**
Wermuth. Prévoir un dimanche sans voitures par saison
- * **19.3369 n Mo.**
Wermuth. Examen de la compatibilité des produits financiers avec la préservation du climat
- * **19.3370 n Mo.**
Wermuth. Placements compatibles avec la préservation du climat
- x **15.3733 n Mo.**
Wobmann. Suppression de la taxe d'incitation sur les COV
- 17.4221 n Po.**
Wobmann. Rendre les pneus d'hiver obligatoires en Suisse
- 18.3344 n Mo.**
Wobmann. Suppression de l'étiquette Energie
- 18.3666 n Mo.**
Wobmann. Ne plus accorder d'aide au développement aux pays dans lesquels les chrétiens sont persécutés
- * **19.3189 n Mo.**
Wüthrich. Harmoniser l'enseignement à domicile (homeschooling)
- * **19.3190 n Mo.**
Wüthrich. Loi-cadre visant à promouvoir à l'échelon national l'accueil extrafamilial des enfants afin de favoriser la conciliation entre famille et travail, l'égalité entre femmes et hommes et l'égalité des chances pour les enfants
- * **19.3194 n Mo.**
Wüthrich. SECO. Actualiser le suivi du stress professionnel
Voir objet 19.3227 Po. Zanetti Roberto
- 18.3057 n Ip.**
Zanetti Claudio. Le vote électronique, machine à casser la démocratie directe
- x **18.4196 n Ip.**
Zanetti Claudio. Attentat terroriste au marché de Noël à Strasbourg. Mesures prises
- * **19.3210 n Ip.**
Zanetti Claudio. Curieuses "courses d'école" du CDF
- * **19.3294 n Mo.**
Zanetti Claudio. Remplacer le vote électronique par l'envoi électronique
- 17.3662 n Mo.**
Zuberbühler. Permettre à nouveau aux cantons de publier les faits d'état civil
- 18.4170 n Mo.**
Zuberbühler. Faire coïncider le début de l'école de recrues avec la fin de l'apprentissage
- * **19.3151 n Ip.**
Zuberbühler. Actions des défenseurs des droits des animaux contre des abattoirs et des boucheries. Où l'Etat mettra-t-il enfin des limites juridiques?

- * **19.3328 n Mo.**
Zuberbühler. RUAG International. Restructuration sous forme d'un conglomérat aéronautique et spatial, privatisation complète à moyen terme et maintien majoritairement en mains suisses

Conseil des Etats

Motions adoptées par le Conseil national

- N 11.3285 n Mo.**
Conseil National. Bâtiments non utilisés dans les zones agricoles. Faciliter la réaffectation à des fins de logement ou pour l'agritourisme(Groupe C)
- N 13.3213 n Mo.**
Conseil National. Même financement pour les prestations en milieu hospitalier et les prestations ambulatoires(Groupe C)
- N 14.3310 n Mo.**
Conseil National. Elevage de bisons. A quand la fin de la discrimination?(Amaudruz)
- N 14.4291 n Mo.**
Conseil National. Domaine ambulatoire de l'assurance obligatoire des soins. Garantir la qualité des soins et imposer la transparence(Humbel)
- N 15.3138 n Mo.**
Conseil National. Promouvoir l'innovation dans les PME en leur permettant de constituer des provisions pour investir dans la recherche et le développement(Badran Jacqueline)
- N 15.3399 n Mo.**
Conseil National. Accès aux marchés fermés des cantons. Procédure équitable((Caroni) Walti Beat)
- N 15.3458 n Mo.**
Conseil National. Halte aux projets de qualité du paysage(Knecht)
- N 15.3544 n Mo.**
Conseil National. Pour une réduction de la charge administrative. Rendre facultative la participation au système d'échange de quotas d'émission(Groupe RL)
- N 15.3997 n Mo.**
Conseil National. Les agriculteurs détenteurs d'animaux doivent pouvoir dormir auprès de leurs bêtes(Müller Leo)
- x **15.4027 n Mo.**
Conseil National. LAMal. Rendre les primes de l'assurance de base déductibles des impôts((Lehmann) Regazzi)
- x **16.3084 n Mo.**
Conseil National. Assurance-maladie. Adapter le montant de la franchise ordinaire(Landolt)
- N 16.3103 n Mo.**
Conseil National. Supprimer également la pénalisation du mariage dans l'AVS(Groupe C)
- x **16.3110 n Mo.**
Conseil National. Assurance-maladie. Adapter régulièrement le montant des franchises(Groupe RL)
- x **16.3111 n Mo.**
Conseil National. Assurance-maladie. Renforcer la liberté de choix et la responsabilité individuelle en augmentant la franchise maximale(Groupe RL)
- x **16.3112 n Mo.**
Conseil National. Assurance-maladie. Adapter enfin le montant de la franchise minimale(Groupe RL)
- N 16.3166 n Mo.**
Conseil National. Liste des moyens et des appareils. Faire baisser les prix(Heim)
- N 16.3169 n Mo.**
Conseil National. Faire obligation aux caisses-maladie de rembourser les moyens et appareils médicaux achetés à l'étranger(Heim)
- x **16.3193 n Mo.**
Conseil National. Tarifs dans la LAMal. Promouvoir l'innovation et la transparence(Hess Lorenz)
- N 16.3335 n Mo.**
Conseil National. Mettre un terme aux abus des extraits du registre des poursuites(Candinas)
- N 16.3350 n Mo.**
Conseil National. Dépolitiser les paramètres techniques de la LPP(CSSS-CN)
 Voir objet 14.088 OCF
- x **16.3360 n Mo.**
Conseil National. Mettre en place un frein à la réglementation qui permette de limiter les coûts qu'elle induit(Groupe RL)
- x **16.3388 n Mo.**
Conseil National. Pour une loi sur la réduction de la densité réglementaire et l'allègement de la charge administrative qui pèse sur les entreprises(Sollberger)
- N 16.3495 n Mo.**
Conseil National. Adapter le programme pour la production de lait et de viande basée sur les herbages(Hausammann)
- N 16.3673 n Mo.**
Conseil National. Traitement des personnes qui présentent un danger pour l'Etat(Groupe V)
- N 16.3697 n Mo.**
Conseil National. Modification de la loi sur l'aménagement du territoire(Page)
- N 16.3707 n Mo.**
Conseil National. Restaurer l'autorité des employés de l'Etat(Müller Leo)
- N 16.3723 n Mo.**
Conseil National. Réglementer enfin au niveau national les prestations de sécurité privées(Seiler Graf)
- N 16.3830 n Mo.**
Conseil National. Reconnaissance et formation professionnelle pour les personnes s'occupant de personnes âgées et/ou handicapées(Page)
- N 16.3842 n Mo.**
Conseil National. Financement hospitalier. Assurer la transparence en rendant obligatoires les appels d'offres pour les prestations d'intérêt général(Herzog)
- x **16.3864 n Mo.**
Conseil National. Soumettre à autorisation la participation d'orateurs étrangers à des manifestations de nature politique(Fässler Daniel)

- N 16.3880 n Mo.**
Conseil National. Améliorer l'accompagnement vers l'autonomie et l'intégration sociale des personnes en situation de handicap(Glättli)
- N 16.3881 n Mo.**
Conseil National. Améliorer l'accompagnement vers l'autonomie et l'intégration sociale des personnes en situation de handicap(Golay)
- N 16.3884 n Mo.**
Conseil National. Soutien rapide aux entreprises formatrices dans le cadre des RHT(Bühler)
- N 16.3894 n Mo.**
Conseil National. Importation de voitures de tourisme. Eviter la bureaucratie et la paperasse disproportionnée(Reimann Lukas)
- N 16.3895 n Mo.**
Conseil National. Publier les données disponibles sur la réussite académique(Gmür-Schönenberger)
- x 16.3982 n Mo.**
Conseil National. Expulsion des terroristes vers leur pays d'origine, qu'il soit sûr ou non(Regazzi)
- N 16.4017 n Mo.**
Conseil National. Possibilité de refus de réinscription au registre du commerce(Bourgeois)
- N 16.4130 n Mo.**
Conseil National. Les associations qui procèdent à des transferts internationaux de fonds doivent être impérativement inscrites au registre du commerce(Fiala)
- x 17.3067 n Mo.**
Conseil National. Si la Suisse paie la formation coûteuse de spécialistes, ils doivent aussi pouvoir travailler ici(Dobler)
- x 17.3171 n Mo.**
Conseil National. Augmentation des déductions forfaitaires de l'impôt fédéral direct destinée à compenser l'explosion des primes d'assurance-maladie(Grin)
- N 17.3186 n Mo.**
Conseil National. Banque de données sur le trafic des animaux pour les moutons(Aebi Andreas)
- N 17.3227 n Mo.**
Conseil National. Impôt anticipé et droits de timbre. Aligner les règles de la prescription sur celles applicables à la TVA(Aeschi Thomas)
- x 17.3298 n Mo.**
Conseil National. Réduction de la bureaucratie. Se tourner résolument vers l'avenir en passant à la validation électronique des exportations(Vitali)
- N 17.3314 n Mo.**
Conseil National. Gel exceptionnel dans les vignes et les vergers(Bourgeois)
- N 17.3376 n Mo.**
Conseil National. Changer immédiatement la pratique répressive de l'Administration fédérale des douanes à l'égard de l'économie(de Courten)
- x 17.3417 n Mo.**
Conseil National. Dédouanement électronique. Allègement de la bureaucratie et plus grande flexibilité des franchises douanières(Dobler)
- N 17.3480 n Mo.**
Conseil National. Pour des revenus agricoles moins volatils(Gschwind)
- N 17.3583 n Mo.**
Conseil National. Interdire l'organisation salafiste "Lies!" et stopper la propagation de la doctrine djihadiste(Wobmann)
- x 17.3629 n Mo.**
Conseil National. Création d'un instrument efficace pour lutter contre les prix inappropriés des revues(CER-CN)
- N 17.3655 n Mo.**
Conseil National. Prévoir un programme éthologique pour les veaux, le jeune bétail et le jeune bétail à l'engrais(Schelbert)
- x 17.3716 n Mo.**
Conseil National. LAMal. Introduire un article de promotion de l'innovation(Brand)
- N 17.3970 n Mo.**
Conseil National. Révision de la LApEI. Etablir une réserve stratégique(CEATE-CN)
- N 17.3971 n Mo.**
Conseil National. Marché de l'électricité 2.0. Deuxième étape de la libéralisation du marché de l'électricité(CEATE-CN)
- N 17.3976 n Mo.**
Conseil National. Séparation des pouvoirs dans le cadre de la réglementation des marchés financiers(CER-CN)
- N 17.3992 n Mo.**
Conseil National. Définition du viol en droit suisse. La loi doit changer!(Fehlmann Rielle)
- N 17.4111 n Mo.**
Conseil National. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes(Sauter)
Voir objet 17.4112 Mo. Barrile
Voir objet 17.4113 Mo. Rytz Regula
Voir objet 17.4114 Mo. Bertschy
Voir objet 17.4210 Mo. Zanetti Roberto
- N 17.4112 n Mo.**
Conseil National. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes(Barile)
Voir objet 17.4111 Mo. Sauter
Voir objet 17.4113 Mo. Rytz Regula
Voir objet 17.4114 Mo. Bertschy
Voir objet 17.4210 Mo. Zanetti Roberto
- N 17.4113 n Mo.**
Conseil National. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes(Rytz Regula)
Voir objet 17.4111 Mo. Sauter
Voir objet 17.4112 Mo. Barrile
Voir objet 17.4114 Mo. Bertschy
Voir objet 17.4210 Mo. Zanetti Roberto

- N 17.4114 n Mo.**
Conseil National. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes(Bertschy)
Voir objet 17.4111 Mo. Sauter
Voir objet 17.4112 Mo. Barrile
Voir objet 17.4113 Mo. Rytz Regula
Voir objet 17.4210 Mo. Zanetti Roberto
- x **17.4270 n Mo.**
Conseil National. LAMal. Instaurer la transparence dans le décompte des prestations facturées selon le Tar-med(Brand)
- x **17.4308 n Mo.**
Conseil National. Appréciation des ouvrages et des sites en vue de leur inscription dans l'ISOS. Les critères doivent être clarifiés(Regazzi)
- N 18.3148 n Mo.**
Conseil National. Culture et exportation de cannabis médical(Markwalder)
- N 18.3262 n Mo.**
Conseil National. SCoop. Modifier en italien et en français l'abréviation trompeuse de la forme juridique de la société coopérative(Romano)
- x **18.3305 n Mo.**
Conseil National. LAMal. Plus de convention tarifaire sans maîtrise des coûts(Brand)
- N 18.3306 n Mo.**
Conseil National. Renforcer l'application du droit sur Internet en obligeant les grandes plates-formes commerciales à avoir un domicile de notification(Glättli)
- N 18.3315 n Mo.**
Conseil National. Commerce international en ligne. Efficacité des procédures de contrôle de l'Administration fédérale des douanes(Bühler)
- N 18.3387 n Mo.**
Conseil National. LAMal. Permettre des programmes judiciaires de gestion des patients(CSSS-CN)
Voir objet 17.441 Iv.pa. Humbel
- N 18.3388 n Mo.**
Conseil National. Libre choix de l'hôpital dans toute la Suisse. Pour des tarifs de référence équitables(CSSS-CN)
Voir objet 17.450 Iv.pa. Hess Lorenz
- N 18.3389 n Mo.**
Conseil National. Prescription médicale de cannabis aux malades chroniques. Réduction de la bureaucratie et des coûts de la santé(CSSS-CN)
Voir objet 17.439 Iv.pa. Ammann
- N 18.3390 n Mo.**
Conseil National. Suspension de la réorganisation d'Agroscope(CSEC-CN)
- x **18.3392 n Mo.**
Conseil National. Ecoles supérieures. Renforcer le profil, garantir la qualité, accroître l'attrait(CSEC-CN)
- N 18.3420 n Mo.**
Conseil National. Compensation du poids des batteries électriques des véhicules de livraison de catégorie 3,5 tonnes(Bourgeois)
- N 18.3513 n Mo.**
Conseil National. LAMal. Accroître l'efficacité et réduire les coûts grâce à la numérisation(Buffat)
- N 18.3649 n Mo.**
Conseil National. Renforcer les modèles de soins intégrés en les distinguant des offres de listes unilatérales sans coordination des traitements(Humbel)
- N 18.3664 n Mo.**
Conseil National. Système de santé et numérisation. Remise de toutes les factures aux assureurs par voie électronique(Grossen Jürg)
- N 18.3683 n Mo.**
Conseil National. Prévoir une procédure de désendettement pour les particuliers, dans l'intérêt des débiteurs comme des créanciers(Flach)
- N 18.3700 n Mo.**
Conseil National. Etendre la juridiction pénale fédérale aux accidents d'aviation et aux incidents graves(Candinas)
- N 18.3708 n Mo.**
Conseil National. Listes noires. Définition de la médecine d'urgence(CSSS-CN)
- N 18.3709 n Mo.**
Conseil National. Etablissement des listes cantonales d'hôpitaux et d'EMS. Participation et codécision des assureurs-maladie(CSSS-CN)
- N 18.3710 n Mo.**
Conseil National. Produits figurant sur la LIMA. Prise en compte par les prestataires de soins(CSSS-CN)
- N 18.3712 n Mo.**
Conseil National. Réduire la pollution plastique dans les eaux et les sols(CEATE-CN)
Voir objet 19.2008 Pét. fair fish
- N 18.3758 n Mo.**
Conseil National. Système d'information SYMIC. Améliorer les contrôles en supprimant les erreurs(Regazzi)
- N 18.3765 n Mo.**
Conseil National. Echange moderne de données par voie électronique entre les communes et les assureurs-maladie(Brand)
- N 18.3828 n Mo.**
Conseil National. Risques pour la santé du manque de sélénium. Mesures à prendre(Bourgeois)
- N 18.3849 n Mo.**
Conseil National. Commercialisation du lait de vaches allaitantes(Munz)
- N 18.3977 n Mo.**
Conseil National. LAMal. Tenir compte des prestations fournies par les pharmaciens visant à garantir la qualité et à réduire les coûts(Humbel)
- x **18.4087 n Mo.**
Conseil National. Réformes structurelles d'Agroscope en faveur de la recherche dans le domaine agricole(CdF-CN)
- x **18.4088 n Mo.**
Conseil National. Une structure axée sur la pratique pour Agroscope(CdF-CN)

Interventions des commissions

- x **18.4102** é Po.
CSSS-CE. Stratégie de données cohérente pour le domaine de la santé
- x **18.4107** é Po.
CEATE-CE. Valeurs limites de dose pour les installations nucléaires, le rayonnement radioactif et la radio-protection
Voir objet 18.3175 Po. Müller Damian
- * **19.3004** é Mo.
CEATE-CE. Sécurité de l'approvisionnement en électricité à long terme. Garantie et clarification des responsabilités
- E **18.4105** é Mo.
CTT-CE. Modèle des coopérations au lieu de la libéralisation du trafic ferroviaire international de voyageurs
- * **19.3006** é Po.
CTT-CE. Développement de la liaison internationale Zurich-Munich
Voir objet 18.078 OCF
- 18.4092** é Po.
CAJ-CE. Conséquences des "actions de loyauté"
- E **18.4101** é Mo.
CAJ-CE. Révision des règles applicables à la fixation des loyers des habitations et des locaux commerciaux

Interventions des députés

- x **18.4274** é Po.
Abate. Stratégie du propriétaire pour les entités de la Confédération devenues autonomes
- * **19.3229** é Ip.
Abate. Rustici. Encore des obstacles?
- * **19.3235** é Po.
Abate. Redevance de radio-télévision en fonction du chiffre d'affaires. Un assujettissement problématique
- * **19.3411** é Ip.
Abate. Banques suisses face au fisc italien. Que propose le Conseil fédéral?
- 18.3934** é Mo.
Baumann. Conventions collectives nationales de travail. Renforcer le partenariat social
- x **18.4149** é Ip.
Berberat. Mise en oeuvre de la Convention d'Istanbul. Quels moyens financiers pour des actions concrètes?
- * **19.3406** é Ip.
Berberat. Intégration d'une étude sur la consigne Energie grise dans le ou les rapports en réponse aux postulats 17.3505 et 18.3509
- 18.3425** é Mo.
Bischof. Supprimer la hausse brutale des coûts à la charge des cantons, des communes et des organisations de soins à domicile en adaptant les coûts du matériel de soins
- * **19.3407** é Ip.
Bischof. Encourager l'exercice d'une activité lucrative passé l'âge de la retraite
- 18.4151** é Mo.
Bischofberger. Projets d'agglomération. Adaptation des périmètres
- * **19.3239** é Mo.
Bruderer Wyss. Application du principe de la préférence nationale (mise en oeuvre de l'initiative "contre l'immigration de masse"). Ne pas exclure les personnes à l'AI qui sont à la recherche d'un emploi
- 18.4080** é Mo.
Caroni. Pour une plus grande autonomie des parties dans les assurances sociales
- x **18.4275** é Po.
Caroni. Aperçu des règles spéciales au profit ou au détriment de l'agriculture
- * **19.3020** é Ip.
Caroni. Désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons. Suite des travaux
- * **19.3021** é Po.
Caroni. Réduire les contraintes administratives dans l'agriculture
- * **19.3083** é Ip.
Caroni. Intégrer le signe "CH" dans les plaques de contrôle. Solution simple en lieu et place d'une modification constitutionnelle
- * **19.3084** é Ip.
Caroni. A quand l'introduction d'un permis de conduire et de documents de voyage électroniques?
- * **19.3238** é Mo.
Caroni. Moins de distorsions de concurrence provoquées par les entreprises publiques
- * **19.3410** é Mo.
Caroni. 55 ans de propriété par étages. Une mise à jour s'impose
- x **18.4084** é Mo.
Comte. Exportations d'armes. Renforcer les contrôles
- x **17.3133** é Mo.
Dittli. Tenir dûment compte du tourisme nature dans les districts francs
- * **19.3148** é Ip.
Dittli. Fret ferroviaire et Stratégie énergétique 2050
- * **19.3171** é Ip.
Eberle. Ingérences politiques du Contrôle fédéral des finances
- E **18.4150** é Mo.
Engler. Cofinancement de la gestion des entraînements et des compétitions ayant lieu dans les installations sportives d'importance nationale
- * **19.3403** é Ip.
Engler. Stations de recharge pour voitures électriques sur chaque aire de repos. Les routes nationales sont-elles transformées en grands magasins?
- 18.3612** é Mo.
Ettlin Erich. La surveillance des marchés financiers doit se recentrer sur sa mission première
- 18.3869** é Mo.
Ettlin Erich. Accorder la même importance aux terres agricoles qu'aux forêts. Halte à la perte de terres agricoles au profit des forêts
Voir objet 18.4039 Mo. Dettling
- 18.3937** é Mo.
Ettlin Erich. Mieux protéger les travailleurs indépendants contre les risques sociaux

- E **18.4280** é Mo.
Ettlin Erich. Faire coïncider le début de l'école de recrues avec la fin de l'apprentissage
- x **18.3240** é Mo.
Fetz. Renforcer les écoles supérieures
- x **18.4278** é Ip.
Fetz. L'octroi de licences directes pour des concerts est-il légal en Suisse?
18.4282 é Mo.
Français. La révision de la loi sur les cartels doit prendre en compte des critères tant qualitatifs que quantitatifs pour juger de l'illicéité d'un accord
- * **19.3409** é Ip.
Français. Accord-cadre. Le partenariat social est-il remis en cause?
- * **19.3043** é Mo.
Germann. Accroître le dynamisme de la place économique suisse
Voir objet 19.3033 Mo. Groupe V
- * **19.3240** é Ip.
Germann. Dispositif final de Bâle III. Mise en oeuvre sur mesure plutôt qu'un "Swiss finish" coûteux
- * **19.3404** é Ip.
Germann. Réduire le CO2 par des mesures efficaces
- x **18.4191** é Ip.
Graber Konrad. Favoriser le bien de l'enfant grâce à des procédures de médiation lors de conflits familiaux
- * **19.3137** é Ip.
Graber Konrad. Faut-il vraiment des voitures électriques qui produisent du bruit artificiellement?
- * **19.3041** é Ip.
Häberli-Koller. Transport de sous-produits animaux rapidement périssables. RPLP injustifiée?
- * **19.3072** é Mo.
Häberli-Koller. Améliorer les bases comparatives du système de connaissances des secteurs agricole et agroalimentaire suisses
- * **19.3169** é Ip.
Häberli-Koller. Téléphonie mobile. Groupe de travail du DETEC
- x **18.4192** é Ip.
Hêche. Quelles mesures, quels moyens et quel calendrier pour continuer à réduire la pollution sonore routière, afin de protéger efficacement les personnes exposées?
- * **19.3019** é Ip.
Hêche. Loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger. Les bases légales sont-elles encore suffisantes?
- * **19.3237** é Mo.
Hêche. Poursuivre la réduction de la pollution sonore routière afin de protéger les personnes exposées
- * **19.3228** é Mo.
Hefti. Pour un brevet suisse en phase avec notre époque
- x **17.3428** é Mo.
Hegglin Peter. Stop aux franchises douanières et au non-paiement des taxes aux frontières suisses!
- * **19.3168** é Po.
Hegglin Peter. Moderniser le régime de retraite des magistrats
- * **19.3172** é Po.
Hegglin Peter. Promouvoir le maintien dans la vie active après l'âge réglementaire de la retraite
- x **17.3131** é Mo.
Hösli. Ne pas désavantager le commerce de détail suisse
17.4199 é Mo.
Hösli. Bâtiments d'habitation construits hors de la zone à bâtir. Faire prévaloir avec bon sens le principe constitutionnel de la garantie de la propriété
- x **18.4273** é Ip.
Hösli. Pourquoi des autocollants inutiles sur tous les fruits?
- x **18.3750** é Po.
Janiak. Préserver les intérêts de la Suisse face à la régulation renforcée de la navigation internationale du Rhin par l'UE
- x **18.4281** é Ip.
Janiak. Ligne ferroviaire Bâle-Delémont-Moutier. Travaux de réfection du tunnel ou aménagement pour les trains à deux étages
- * **19.3138** é Mo.
Janiak. Croisières fluviales suisses. Egalité des chances
- x **18.4111** é Po.
Jositsch. Démocratisation des Nations Unies
- x **18.4166** é Ip.
Kuprecht. La Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle outrepassé-t-elle ses compétences légales?
- * **19.3170** é Mo.
Lombardi. Création d'une base légale garantissant que le Parlement, le peuple et les cantons seront consultés et pourront se prononcer lors de la mise en oeuvre de l'accord institutionnel
Voir objet 19.3167 Mo. Groupe C
- x **18.4410** é Ip.
Luginbühl. Faire de la Suisse un lieu privilégié pour les productions cinématographiques
- x **18.4167** é Ip.
Maury Pasquier. Interruptions de grossesse pour des raisons médicales à partir de la treizième semaine. Egalité de traitement
- x **18.4130** é Mo.
Minder. Garantir la légitimité démocratique en Suisse des accords importants de l'ONU
- x **18.4165** é Mo.
Minder. Le Conseil fédéral ne doit pas signer l'accord institutionnel entre la Suisse et l'UE
- x **18.3175** é Po.
Müller Damian. Valeurs limites de dose pour les centrales nucléaires
Voir objet 18.4107 Po. CEATE-CE
- x **18.4189** é Ip.
Müller Damian. Politique agricole et accords de libre-échange

- * **19.3018 é Ip.**
Müller Damian. Accords de réadmission. Où va-t-on?
- * **19.3042 é Ip.**
Müller Damian. Fonds de la Confédération pour la lutte contre les hépatites virales
- * **19.3139 é Ip.**
Müller Damian. Instituer des "attachés de cybersécurité" pour réduire les menaces informatiques
- * **19.3232 é Ip.**
Müller Damian. Coût et impact de l'ouvrage "Die Schweiz 2030, La Suisse 2030, La Svizzera 2030"
18.4193 é Mo.
Noser. Médicaments. Automédication et réduction des coûts
- x **18.4195 é Ip.**
Noser. Exécution des mesures relatives au bruit. Lutte contre le tapage nocturne dans les villes
- * **19.3073 é Ip.**
Noser. Analyse comparative de l'efficacité du travail d'intégration des autorités sociales
- * **19.3405 é Ip.**
Noser. Qui doit combler les lacunes en matière de droits de l'enfant?
18.3021 é Mo.
Rieder. Protéger l'économie suisse en contrôlant les investissements
- x **18.4190 é Ip.**
Rieder. Où en est le Conseil fédéral pour ce qui concerne les lignes souterraines à haute tension dans la région du Grimsel?
- x **18.4279 é Ip.**
Rieder. Quel avenir pour l'équipe de ski-alpinisme du Corps des gardes-frontière?
- * **19.3236 é Mo.**
Rieder. Concurrence à armes égales
- E **18.4411 é Mo.**
Savary. Des agents de vigilance pour renforcer la lutte contre les fraudes dans le domaine des désignations protégées des produits agricoles
- * **19.3412 é Ip.**
Savary. Culture. Où sont les femmes?
- * **19.3233 é Mo.**
Schmid Martin. Supprimer en matière de retraite la discrimination faite aux femmes employées par la Confédération ou des entreprises liées à elle ou subventionnées par elle. Flexibiliser l'âge de la retraite pour pouvoir la prendre jusqu'à 67 ans
- x **18.4188 é Ip.**
Seydoux. Article 116 de la loi sur les étrangers et délits de solidarité
- * **19.3408 é Ip.**
Seydoux. Citoyen suisse indûment retenu en Arabie saoudite. Qu'entend faire le Conseil fédéral?
18.4194 é Mo.
Stöckli. TVA pour les tour-opérateurs étrangers Voir objet 18.4363 Mo. von Siebenthal
- * **19.3234 é Mo.**
Stöckli. Programme d'impulsion pour la rénovation des établissements d'hébergement dans l'Arc alpin Voir objet 19.3222 Mo. Semadeni
17.3766 é Mo.
Vonlanthen. Label de qualité pour le commerce en ligne suisse. Utiliser économiquement l'image d'excellence de la Suisse
- x **18.3459 é Mo.**
Vonlanthen. Promotion de modèles d'enseignement dans deux langues nationales. Contribution de la Confédération
18.3933 é Mo.
Vonlanthen. Fonds pour la formation continue financés par les branches
- E **18.4276 é Mo.**
Vonlanthen. Faciliter l'échange d'informations en créant des interfaces électroniques au sein de l'administration fédérale
- x **18.4277 é Ip.**
Vonlanthen. Le commerce à l'ère numérique. Comment le Conseil fédéral entend-il relever les défis inhérents aux procédures d'importation de marchandises?
- x **18.4283 é Ip.**
Vonlanthen. Report de la conclusion de l'accord-cadre avec l'UE et érosion insidieuse de la voie bilatérale. Combien coûteraient les scénarios de rechange?
- * **19.3230 é Ip.**
Vonlanthen. Marchés financiers et climat. Quelle est la stratégie de la Suisse?
- * **19.3231 é Ip.**
Vonlanthen. Politique climatique. Eliminer ou exploiter le CO2. En quoi la Suisse peut-elle contribuer au déploiement des technologies novatrices annoncées?
18.3434 é Mo.
Wicki. Exonération de la RPLP pour les modes de propulsion alternatifs
- * **19.3227 é Po.**
Zanetti Roberto. Actualisation de l'étude du SECO sur le stress Voir objet 19.3194 Mo. Wüthrich

Pétitions

- N 476/15.2012**
60 organisations de l'alliance climatique, représentées par WWF et Alliance Sud. Pour une politique climatique équitable
- E 477/14.2023 é**
ACAT-Suisse. Signature et ratification de la Charte sociale européenne
- N 478/18.2010 n**
Aeberhard Simon. Interdire l'importation de fourrure en Suisse
- * **479/19.2010**
Aeberhard Simon. Pétition pour une imposition appropriée des voyages en avion
524/18.2031
Amis de la Nature Suisse. Elucider la disparation des insectes

- 480/17.2016**
Anja Gonseth, Corinne Lüscher, Liv Morgenthaler. Interdire la vente de produits à base d'huile de palme issue d'une production non durable
- 512/18.2018**
Association des petits paysans. Les nouvelles techniques de génie génétique doivent être soumises à la loi sur le génie génétique
- 545/18.2027**
Association Nakba-2018. Pour une véritable politique suisse pour la paix au Moyen-Orient
- x **546/17.2006 é**
Association Oceancare. Trophées de chasse : pas d'importation ni de transit par la Suisse
- 537/18.2009**
Association Suisse des Locataires ASLOCA. Non aux loyers abusifs
- 481/15.2044 é**
Bündnis für sinnvolle Gesetzgebung c/o R. Merki. Initiative populaire "Pour une interdiction de se couvrir le visage". Examen de la nullité pour cause de non-respect du principe de l'unité de la matière
- * **548/19.2009**
CESAR (Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable). Des nuits sans bruit d'avions!
- N **482/18.2008**
Comité d'initiative «Stop aux excès de Via sicura». Stop aux excès de Via sicura. Pour un régime de sanctions juste et proportionné
- 538/18.2025 n**
Conseil Suisse des religions SCR. En face, il y a toujours un être humain. Appels en faveur de la protection des réfugiés
- 483/18.2024**
Egerkinger Komitee. Propagande et ingérence turques : halte aux pratiques de Recep Tayyip Erdogan
- * **485/19.2008**
fair fish. Halte à la pollution plastique!
- 536/18.2021**
Fédération Suisse de Pêche FSP. Protection des poissons à la place de turbines mortelles
- 486/13.2034 é**
Fischer Eugen Theodor. Protection du patrimoine suisse. Dissolution
- N **487/17.2020 n**
Fischer Eugen Theodor. Pour une interdiction du glyphosate
- N **489/16.2004 n**
Greenpeace, AefU, SKS, FRC. Interdire le glyphosate - maintenant!
- 490/15.2035 é**
Groupe SAM. Amélioration de la situation des producteurs de lait
- 491/18.2019**
Heinzelmann Regula. Ratification du Pacte mondial pour les migrations de l'ONU. Votation populaire
- * **492/19.2011**
Heinzelmann Regula. Stratégie pour l'Europe
- 493/16.2014 é**
HEV Schweiz. Abolir la valeur locative
- x **494/18.2002**
IG Hadlikon für antennenfreie Wohnzonen. Pour des zones d'habitation sans antennes de téléphonie mobile
- 528/18.2022**
ippoterapia. Équithérapie en zone agricole
- N **511/15.2033 n**
JUSO Schweiz. Plus de droits pour les apprentis
- E **513/16.2003 é**
Komitee der Arbeitslosen und Armutsbetroffenen. Pour un cadre législatif national dans le domaine de l'aide sociale
- 514/17.2022**
Ligue Suisse contre la vivisection – Benjamin Frei. Interdire les expériences sur des primates
- 515/17.2021**
Liniger Hansrudolf. Pour un assainissement de l'AVS
- 516/18.2016**
Lobbywatch.ch. Stop au jeu de cache-cache des lobbies
- 517/18.2026**
mach-politik.ch. Encourager le développement de la viande artificielle
- N **518/15.2023 n**
Märki Thomas, Parti Suisse pour les animaux. Interdire l'importation de produits fabriqués avec de la fourrure d'animaux ayant subi de mauvais traitements
- 519/16.2013**
Meylan François. Plus de transparence sur les liens des membres des Chambres fédérales avec des représentants de groupes d'intérêts
- 520/15.2021**
Müller Edgar. Faire de la loi sur les forêts une loi sur le paysage naturel
- E **521/16.2012 é**
Müller Edgar. Pour l'interdiction de se dissimuler le visage
- 522/17.2005**
Müller Edgar. Prévenir la consommation d'alcool précoce chez les jeunes
- * **523/19.2007**
Müller Edgar. Protection de la jeunesse au travail : de la cohérence, svp !
- 525/18.2015 n**
Network for Animal Protection (NetAP). Obligation de castration des chats libres de leurs déplacements
- 526/18.2012**
Niederer Marcel und Ilse. Droit de visite pour les grands-parents
- 527/17.2000**
Petitionskomitee "Bypass – so nicht". Un coeur pour Kriens : bypass mais pas ainsi
- E **529/14.2000 é**
Pharm!action. Introduire le tiers payant dans l'assurance maladie obligatoire

- 530/17.2018**
Pietro und Renate Spaltro. Assurance-maladie. Fixer les primes en fonction du revenu
- x **531/18.2017**
Piratenpartei Zentralschweiz. Sauvetage des migrants en Méditerranée
- E **532/17.2007 é**
Rutz Hans Rudolf. Augmentation automatique de l'âge de la retraite à 67(/70) ans. Modification de loi
- E **533/17.2008 é**
Rutz Hans Rudolf. Bonification AVS pour l'accueil extrafamilial des enfants de parents divorcés. Modification de loi
- 534/17.2003 é**
Rutz Rudolf. Prévoyance professionnelle: pour une meilleure protection en cas de perte d'emploi après 60 ans
- * **535/19.2012**
Schürmann Ywan. Pour que les frontaliers et les entreprises de l'UE et de l'Europe paient une redevance pour l'utilisation des routes suisses
- 539/18.2030**
Schweizerzeit. Non au Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations
- E **495/12.2070 é**
Session des jeunes 2012. Vieillesse de la population et AVS
- E **496/14.2034 é**
Session des jeunes 2014. Complément d'article 261bis CP à propos de la discrimination raciale
- 497/15.2029**
Session des jeunes 2015. Transparence des dispositions de protection des données dans les conditions générales de vente
- 498/16.2016**
Session des jeunes 2016. Dépénalisation régulée de la consommation de cannabis
- 499/18.2003**
Session des jeunes 2017. Abolir l'INégalité face à l'adoption!
- E **500/18.2004 é**
Session des jeunes 2017. Label pour l'inclusion du handicap au travail
- 501/18.2005**
Session des jeunes 2017. Numérisation et santé
- 502/18.2006**
Session des jeunes 2017. Remaniement de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur de l'AVS
- 503/18.2007**
Session des jeunes 2017. Stop aux cadeaux des labos
- * **504/19.2000**
Session des jeunes 2018. Waste less - réduction des emballages dans le commerce de détail
- * **505/19.2001**
Session des jeunes 2018. Vers des entreprises responsables grâce à une transparence accrue
- * **506/19.2002**
Session des jeunes 2018. Prévention Jeunes queer
- * **507/19.2003**
Session des jeunes 2018. Revendication MERSI
- * **508/19.2004**
Session des jeunes 2018. Chèque éducation
- * **509/19.2005**
Session des jeunes 2018. Financement initial pour les transports publics automatisés
- * **510/19.2006**
Session des jeunes 2018. Quelle obligation de servir pour l'avenir ?
- E **488/18.2020**
Société pour les peuples menacés (SPM). Protéger les droits fondamentaux des Tibétains et des Tibétaines, en Suisse aussi!
- 540/18.2029**
Solifonds. Engagement de la Suisse en faveur du respect des droits de l'homme au Brésil
- N **541/18.2023**
Syndicom. Stop à la suppression de personnel chez Swisscom
- E **484/18.2013**
Union Démocratique Fédérale (UDF). Transfert de l'ambassade suisse de Tel-Aviv à Jérusalem
- N **542/18.2011 n**
Vegane Gesellschaft Schweiz. Les poussins ne sont pas des déchets
- N **543/15.2038 n**
Verein 50plus outIn work Schweiz. Pour en finir avec la discrimination liée à l'âge sur le marché du travail
- E **544/15.2039 é**
Verein 50plus outIn work Schweiz. Pour que la LPP ne désavantage plus les personnes plus âgées
- E **547/17.2001 é**
Verein Wildtierschutz Schweiz. Stop à la politique d'extermination du loup
- 549/17.2014 n**
Wäfler Urs. Bloquer l'accès aux réseaux sociaux américains
- 550/18.2000**
Welf Manuel. APEA. Pour un organe de médiation à l'échelon fédéral
- 551/18.2028**
Zumbrunn Werner. Norme pénale visant à prévenir toute application abusive du droit par les juges

Objets du parlement

Divers

x 1/19.004 né Rapport annuel 2018 des CdG et de la DéICdG

Rapport annuel 2018 du 28 janvier 2019 des Commissions de gestion et de la Délégation des Commissions de gestion des Chambres fédérales (FF 2019 2689)

Rapport annuel 2018 du Contrôle parlementaire de l'administration. Annexe au rapport annuel 2018 des Commissions de gestion et de la Délégation des Commissions de gestion des Chambres fédérales (FF 2019 2789)

CN/CE *Commission de gestion*

19.03.2019 Conseil national. Pris acte

20.03.2019 Conseil des Etats. Pris acte

2/19.010 én Délégation AELE/Parlement européen. Rapport

CN/CE *Commission de politique extérieure*

17.06.2019 Conseil des Etats. Pris acte

21.06.2019 Conseil national. Pris acte

3/19.011 én Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Rapport

CN/CE *Commission de politique extérieure*

17.06.2019 Conseil des Etats. Pris acte

21.06.2019 Conseil national. Pris acte

4/19.012 én Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe. Rapport

CN/CE *Commission de politique extérieure*

17.06.2019 Conseil des Etats. Pris acte

21.06.2019 Conseil national. Pris acte

5/19.013 én Délégation auprès de l'Union interparlementaire. Rapport

CN/CE *Commission de politique extérieure*

17.06.2019 Conseil des Etats. Pris acte

21.06.2019 Conseil national. Pris acte

6/19.014 én Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Rapport

CN/CE *Commission de politique extérieure*

17.06.2019 Conseil des Etats. Pris acte

21.06.2019 Conseil national. Pris acte

7/19.015 én Délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Rapport

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

17.06.2019 Conseil des Etats. Pris acte

21.06.2019 Conseil national. Pris acte

x 8/19.204 n Assermentations

CN *Bureau*

1. Philipp Matthias Bregy, originaire de Naters et Turtmann, avocat, domicilié à Naters (en remplacement de Viola Amherd, élue au Conseil fédéral); Mike Egger, originaire de Berneck, dipl. économiste d'entreprise, domicilié à Berneck (en remplacement de Toni Brunner, démissionnaire).

04.03.2019 Conseil national. Messieurs Philipp Matthias Bregy et Herr Mike Egger sont assermentés.

9/19.208 n Assermentations

Madame Therese Schläpfer, originaire de Wald (AR), présidente de commune, domiciliée à Hagenbuch (en remplacement de Jürg Stahl, démissionnaire);

Monsieur Martin Haab, originaire de Mettmenstetten et Meilen, agriculteur diplômé, domicilié à Mettmenstetten (en remplacement de Natalie Rickli, élue au Conseil d'Etat du Canton de Zürich).

CN *Bureau*

03.06.2019 Conseil national. Madame Therese Schläpfer et Monsieur Martin Haab sont assermentés.

Chambres réunies

x 10/18.211 cr Tribunal pénal fédéral. Élection d'un membre de la nouvelle Cour d'appel

V *Commission judiciaire*

20.03.2019 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Monsieur Olivier Thormann, originaire de Berne, domicilié à Pierrafortscha (FR).

x 11/19.200 cr Tribunal pénal fédéral. Élection d'un juge ordinaire

V *Commission judiciaire*

20.03.2019 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Juge ordinaire pour le reste de la période administrative 2016-2021: Monsieur David Bouverat, originaire de Les Breuleux (JU), domicilié à Bellinzona (TI).

12/19.201 cr Tribunal pénal fédéral. Election d'une juge suppléante

V *Commission judiciaire*

19.06.2019 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Election pour le reste de la période administrative 2016-2021: Madame Monica Galliker, originaire de Lucerne et de Toricella-Taverne (TI), domiciliée à Horw (LU).

x 13/19.202 cr Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Election d'un membre

V *Commission judiciaire*

20.03.2019 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Election d'un membre pour le reste de la période administrative 2019-2022: Monsieur Jörg Zumstein.

x **14/19.203 cr** Tribunal pénal fédéral. Élection d'un juge ordinaire

V *Commission judiciaire*

20.03.2019 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Juge ordinaire pour le reste de la période administrative 2016-2021: Madame Fiorenza Bergomi, originaire de Coldrerio (TI), domiciliée à Breganzona (TI).

15/19.205 cr Tribunal fédéral. Election de deux juges ordinaires

V *Commission judiciaire*

19.06.2019 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Election pour le reste de la période administrative 2015-2020: Madame Julia Hänni, originaire de Neuenegg (BE), domiciliée à Erlenbach (ZH); Monsieur Bernard Abrecht, originaire de Vevey (VD) et de Lengnau (BE), domicilié à Pully (VD).

16/19.206 cr Procureurs généraux suppléants. Election pour la période de fonction 2020-2023

V *Commission judiciaire*

19.06.2019 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Election pour la période administrative 2020-2023: Monsieur Ruedi Montanari, originaire d'Oltén (SO) et Monsieur Jacques Rayroud, originaire de Rougemont (VD).

x **17/19.207 cr** Tribunal pénal fédéral. Présidence et vice-présidence 2019

V *Commission judiciaire*

20.03.2019 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Présidence pour la période du 1er avril au 31 décembre 2019: Monsieur Stephan Blättler; Vice-présidence pour la période du 1er avril au 31 décembre 2019: Madame Sylvia Frei.

Objets du Conseil fédéral

Département des affaires étrangères

18/18.067 é Réduction des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie. Deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE

Message du 28 septembre 2018 relatif à une deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE visant à réduire les disparités économiques et sociales dans l'UE élargie et à soutenir des mesures dans le domaine de la migration (FF 2018 6669)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

CN *Commission de l'économie et des redevances*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral relatif à la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE visant à réduire les disparités économiques et sociales au sein de l'UE élargie (crédit-cadre pour la cohésion) (FF 2018 6733)

29.11.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

18.03.2019 Conseil national. Divergences

12.06.2019 Conseil des Etats. Divergences

2. Arrêté fédéral relatif à la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE visant à soutenir des mesures dans le domaine de la migration (crédit-cadre pour la migration) (FF 2018 6735)

29.11.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

18.03.2019 Conseil national. Divergences

12.06.2019 Conseil des Etats. Divergences

19/18.094 é Crédit-cadre 2020-2023 pour trois Centres de Genève

Message du 7 décembre 2018 concernant un crédit-cadre pour la poursuite du soutien aux trois Centres de Genève pour les années 2020 à 2023 (FF 2019 1147)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral concernant un crédit-cadre pour la poursuite du soutien aux trois Centres de Genève pour les années 2020 à 2023 (FF 2019 1181)

12.06.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

x **20/19.009 é** Rapport de politique extérieure 2018

Rapport sur la politique extérieure 2018 du 30 janvier 2019 (FF 2019 1483)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

13.03.2019 Conseil des Etats. Pris acte

21.03.2019 Conseil national. Pris acte

x **21/19.018 n** Les conséquences économiques et financières de l'association de la Suisse à Schengen. Rapport

du Conseil fédéral en réponse au postulat 15.3896 (Groupe S)

CN *Commission de politique extérieure*

21.03.2019 Conseil national. Pris acte

Voir objet 15.3896 Po. Groupe S

Voir objet 15.3896 Po. Groupe S

22/19.019 n Renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte 2020-2023. Mesures

Message del 20 février 2019 concernant les mesures à mettre en oeuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte pour la période 2020-2023 (FF 2019 2283)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral concernant les mesures à mettre en oeuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte pour la période 2020 à 2023 (FF 2019 2331)

06.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

Département de l'intérieur

23/11.030 é 6e révision de l'AI. Deuxième volet

Message du 11 mai 2011 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (6e révision, du deuxième volet) (FF 2011 5301)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

Voir objet 12.3971 Po. CSSS-CN

3. Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI) (6e révision de l'AI, deuxième volet) (Projet de la CSSS-N du 11.10.2012)

12.12.2012 Conseil national. Entrer en matière et renvoi à la commission.

24/14.098 n LPC. Montants maximaux pris en compte au titre du loyer

Message du 17 décembre 2014 relatif à la modification de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC) (Montants maximaux pris en compte au titre du loyer) (FF 2015 805)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC) (Montants maximaux pris en compte au titre du loyer) (FF 2015 833)

22.09.2015 Conseil national. Entrer en matière

05.06.2019 Conseil national. Classement

25/15.075 é Loi sur les produits du tabac

Message du 11 novembre 2015 concernant la loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab) (FF 2015 8557)

Message du 30 novembre 2018 concernant la loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (Loi sur les produits du tabac, LPTab) (FF 2019 899)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab) (FF 2015 8645)

09.06.2016 Conseil des Etats. Discussion

14.06.2016 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral

08.12.2016 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

2. Loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (Loi sur les produits du tabac, LPTab) (FF 2019 977)

26/15.083 é LAMal. Renforcement de la qualité et de l'économie

Message du 4 décembre 2015 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (Renforcement de la qualité et de l'économie) (FF 2016 217)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Renforcement de la qualité et de l'économie) (FF 2016 265)

16.06.2016 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière.

11.06.2018 Conseil national. Entrée en matière

11.06.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

05.03.2019 Conseil des Etats. Divergences

05.06.2019 Conseil national. Adhésion

21.06.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

21.06.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

2. Arrêté fédéral sur le crédit global pour la rémunération et les aides financières pour le renforcement de la qualité et de l'économie dans l'assurance obligatoire des soins pour les années 2018 à 2021 (FF 2016 269)

16.06.2016 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière.

11.06.2018 Conseil national. Entrée en matière

11.06.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

05.03.2019 Conseil des Etats. Divergences

05.06.2019 Conseil national. Adhésion

x 27/16.065 é LPC. Modification (Réforme des PC)

Message du 16 septembre 2016 relatif à la modification de la loi sur les prestations complémentaires (Réforme des PC) (FF 2016 7249)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (Loi sur les prestations complémentaires, LPC) (Réforme des PC) (FF 2016 7347)

31.05.2017 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

14.03.2018 Conseil national. Discussion

15.03.2018 Conseil national. Divergences

30.05.2018 Conseil des Etats. Divergences

10.09.2018 Conseil national. Divergences

27.11.2018 Conseil des Etats. Divergences

06.03.2019 Conseil national. Divergences

18.03.2019 Conseil des Etats. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

19.03.2019 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

22.03.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

22.03.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

28/17.022 n LAI. Modification (Développement continu de l'AI)

Message du 15 février 2017 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (Développement continu de l'AI) (FF 2017 2363)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

1. Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI) (Développement continu de l'AI) (FF 2017 2559)

06.03.2019 Conseil national. Début des délibérations

07.03.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

29/18.029 é Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA). Modification

Message du 2 mars 2018 concernant la modification de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (FF 2018 1597)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

1. Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (FF 2018 1655)

18.09.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

14.03.2019 Conseil national. Divergences

03.06.2019 Conseil des Etats. Divergences

05.06.2019 Conseil national. Adhésion

21.06.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

21.06.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

x 30/18.036 n LAMal. Adaptation des franchises à l'évolution des coûts

Message du 28 mars 2018 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance maladie (Adaptation des franchises à l'évolution des coûts) (FF 2018 2737)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

Voir objet 15.4157 Mo. Bischofberger

Voir objet 15.4157 Mo. Bischofberger

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Adaptation des franchises à l'évolution des coûts) (FF 2018 2747)

26.11.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

05.03.2019 Conseil des Etats. Divergences

14.03.2019 Conseil national. Adhésion

22.03.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

22.03.2019 Conseil national. Rejet (vote final)

31/18.037 n Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 11.3811 (Darbellay)

Rapport du 28 mars 2018 relatif au classement de la motion 11.3811 Darbellay «Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents» (FF 2018 2407)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

19.03.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

La motion 11.3811 n'est pas classée.

Voir objet 11.3811 Mo. Darbellay

32/18.047 n LAMal. Admission des fournisseurs de prestations

Message du 9 mai 2018 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (admission des fournisseurs de prestations) (FF 2018 3263)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Admission des fournisseurs de prestations) (FF 2018 3305)

12.12.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

03.06.2019 Conseil des Etats. Divergences

33/18.052 é Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille. Initiative populaire

Message du 1er juin 2018 concernant l'initiative populaire «Pour un congé de paternité raisonnable - en faveur de toute la famille» (FF 2018 3825)

CN/CE Commission des finances

CN Commission de la science, de l'éducation et de la culture

CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

Voir objet 18.441 lv.pa. CSSS-CE

1. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille» (FF 2018 3847)

20.06.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

34/18.079 n Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers). Initiative populaire

Message du 7 novembre 2018 relatif à l'initiative populaire «Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)» (FF 2018 7633)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

CN Commission de la science, de l'éducation et de la culture

Voir objet 19.401 lv.pa. CSSS-CN

1. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire fédérale «Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)» (FF 2018 7655)

x 35/18.081 é n Loi sur les produits thérapeutiques. Nouvelle réglementation sur les dispositifs médicaux

Message du 30 novembre 2018 relatif à la modification de la loi sur les produits thérapeutiques (nouvelle réglementation sur les dispositifs médicaux) (FF 2019 1)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (Loi sur les produits thérapeutiques, LPTh) (FF 2019 53)

05.03.2019 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

06.03.2019 Conseil national. Divergences

07.03.2019 Conseil des Etats. Divergences

14.03.2019 Conseil national. Divergences

18.03.2019 Conseil des Etats. Divergences

19.03.2019 Conseil national. Divergences

20.03.2019 Conseil des Etats. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

21.03.2019 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

22.03.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

22.03.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

36/18.083 n Loi sur le transfert des biens culturels et loi fédérale sur la navigation maritime sous pavillon suisse. Modification

Message du 30 novembre 2018 relatif à l'approbation de la convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique et sa mise en œuvre (modification de la loi sur le transfert des biens culturels et loi sur la navigation maritime sous pavillon suisse) (FF 2019 461)

Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (FF 2019 493)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de la convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (modification de la loi sur le transfert des biens culturels et de la loi fédérale sur la navigation maritime sous pavillon suisse) (FF 2019 489)

19.03.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

11.06.2019 Conseil des Etats. Adhésion

21.06.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

21.06.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

37/18.084 n Valeur du patrimoine culturel pour la société (convention de Faro). Ratification

Message du 30 novembre 2018 concernant la ratification de la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (convention de Faro) (FF 2019 67)

Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (FF 2019 91)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Arrêté fédéral portant ratification de la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (FF 2019 89)

19.03.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

11.06.2019 Conseil des Etats. Adhésion

21.06.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

21.06.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

38/18.086 é Sécurité sociale. Convention avec le Kosovo

Message du 30 novembre 2018 concernant l'approbation de la convention de sécurité sociale entre la Suisse et le Kosovo (FF 2019 103)

Convention de sécurité sociale entre la Confédération suisse et la République du Kosovo (FF 2019 123)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Arrêté fédéral portant approbation de la convention de sécurité sociale entre la Suisse et le Kosovo (FF 2019 121)

21.03.2019 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

05.06.2019 Conseil national. Divergences

11.06.2019 Conseil des Etats. Adhésion

39/18.091 n Loi sur les allocations familiales. Modification

Message du 30 novembre 2018 concernant la modification de la loi sur les allocations familiales (FF 2019 997)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les allocations familiales (Loi sur les allocations familiales, LAFam) (FF 2019 1045)

19.03.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

40/18.092 é Loi sur les allocations pour perte de gain. Allocation de maternité en cas de séjour prolongé du nouveau-né à l'hôpital

Message du 30 novembre 2018 relatif à la modification de la loi sur les allocations pour perte de gain (Allocation de maternité en cas de séjour prolongé du nouveau-né à l'hôpital) (FF 2019 141)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG) (FF 2019 173)

41/18.093 é Caisses de pension. Placements à long terme dans les technologies d'avenir et création d'un fonds à cet effet. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 13.4184 (Graber Konrad)

Rapport du Conseil fédéral du 30 novembre 2018 concernant le classement de la motion 13.4184 du conseiller aux États Graber du 12 décembre 2013 (Caisses de pension. Placements à long terme dans les technologies d'avenir et création d'un fonds à cet effet) (FF 2019 365)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

Voir objet 13.4184 Mo. Graber Konrad

42/19.021 n Loi sur les stupéfiants. Modification

Message du 27 février 2019 concernant la modification de la loi sur les stupéfiants (essais pilotes avec du cannabis) (FF 2019 2497)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (Loi sur les stupéfiants, LStup) (FF 2019 2527)

Département de justice et police**43/13.094 é CO. Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur**

Message du 20 novembre 2013 sur la révision partielle du code des obligations (Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur) (FF 2013 8547)

Message additionnel sur la révision partielle du code des obligations (Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur) (FF 2019 1403)

Propositions du Conseil fédéral relatives au projet d'acte du message du 20 novembre 2013 concernant la révision partielle du code des obligations (Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur), dans la version du Conseil des États du 22 septembre 2014 (FF 2019 1423)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code des obligations (Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur) (FF 2013 8613)

22.09.2014 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

05.05.2015 Conseil national. Entrée en matière et renvoi au Conseil fédéral.

10.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

03.06.2019 Conseil national. Rejet au vote sur l'ensemble (= refus d'entrer en matière)

44/16.077 n CO. Droit de la société anonyme

Message du 23 novembre 2016 concernant la modification du code des obligations (droit de la société anonyme) (FF 2017 353)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code des obligations (Droit de la société anonyme) (FF 2017 625)

14.06.2018 Conseil national. Début des délibérations

15.06.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

11.12.2018 Conseil des Etats. Renvoi à la commission

19.06.2019 Conseil des Etats. Divergences

2. Code des obligations (Contre-projet indirect à l'initiative populaire «Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement»)

14.06.2018 Conseil national. Début des délibérations

15.06.2018 Conseil national. Décision conforme à la proposition Bigler.

12.03.2019 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

13.06.2019 Conseil national. Maintenir

45/17.059 n Loi sur la protection des données. Révision totale et modification d'autres lois fédérales

Message du 15 septembre 2017 concernant la loi fédérale sur la révision totale de la loi fédérale sur la protection des données et sur la modification d'autres lois fédérales. (FF 2017 6565)

Echange de notes du 1er septembre 2016 entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise de la directive (UE) 2016/680 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales (FF 2017 6887)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

3. Loi fédérale sur la protection des données (LPD) (Projet de la Commission des institutions politiques du Conseil national du ...)

46/17.060 é Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement. Initiative populaire

Message du 15 septembre 2017 relatif à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement". (FF 2017 5999)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement» (FF 2017 6043)

12.03.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

12.03.2019 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'au 10 avril 2020.

22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'au 10 avril 2020.

13.06.2019 Conseil national. L'examen est interrompu après le débat général jusqu'à ce que l'examen de l'objet 16.077, projet 2, et celui de l'objet 17.060 puissent être achevés au cours de la même session.

x 47/17.067 n Adapter le droit du mandat et l'art. 404 CO au XXIe siècle. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 11.3909 (Barthassat)

Rapport du 25 octobre 2017 demandant le classement de la motion Barthassat 11.3909 «Adapter le droit du mandat et l'art. 404 CO au XXIe siècle» (FF 2017 7031)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.09.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

19.03.2019 Conseil des Etats. Adhésion

La motion 11.3909 est classée.

Voir objet 11.3909 Mo. Barthassat

48/17.069 n Loi sur le droit d'auteur. Modification

Message du 22 novembre 2017 relatif aux modifications de la loi sur le droit d'auteur et à deux traités de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (FF 2018 559)

Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (FF 2018 667)

Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (FF 2018 681)

CN *Commission des affaires juridiques*

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (Loi sur le droit d'auteur, LDA) (FF 2018 655)

13.12.2018 Conseil national. Début des délibérations

14.12.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

12.03.2019 Conseil des Etats. Renvoi à la commission

04.06.2019 Conseil des Etats. Divergences

2. Arrêté fédéral portant approbation du traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (FF 2018 665)

13.12.2018 Conseil national. Début des délibérations

14.12.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

12.03.2019 Conseil des Etats. Renvoi à la commission

04.06.2019 Conseil des Etats. Adhésion

21.06.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

21.06.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

3. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre du traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (modification de la loi sur le droit d'auteur) (FF 2018 679)

13.12.2018 Conseil national. Début des délibérations

14.12.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

12.03.2019 Conseil des Etats. Renvoi à la commission

04.06.2019 Conseil des Etats. Adhésion

21.06.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

21.06.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

x **49/18.038 n Elaboration d'une loi réglant tous les aspects de la profession d'avocat. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 12.3372 (Vogler)**

Rapport du 11 avril 2018 sur le classement de la motion Vogler 12.3372 «Elaboration d'une loi réglant tous les aspects de la profession d'avocat» (FF 2018 2343)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.09.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

19.03.2019 Conseil des Etats. Adhésion

La motion 12.3372 est classée.

Voir objet 12.3372 Mo. Vogler

50/18.043 é Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions

Message du 25 avril 2018 concernant la loi fédérale sur l'harmonisation des peines et la loi fédérale sur l'adaptation du droit pénal accessoire au droit des sanctions modifié (FF 2018 2889)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur l'harmonisation des peines (FF 2018 3017)

2. Loi fédérale sur l'adaptation du droit pénal accessoire au droit des sanctions modifié (FF 2018 3133)

51/18.048 n Transfert des personnes condamnées. Amendement au Protocole additionnel

Message du 23 mai 2018 relatif à l'approbation du Protocole portant amendement au Protocole additionnel à la Convention sur le transfert des personnes condamnées (FF 2018 3863)

Protocole portant amendement au Protocole additionnel à la Convention sur le transfert des personnes condamnées (FF 2018 3877)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Arrêté fédéral relatif à l'approbation du Protocole portant amendement au Protocole additionnel à la Convention sur le transfert des personnes condamnées (FF 2018 3875)

04.03.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

04.06.2019 Conseil des Etats. Adhésion

21.06.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

21.06.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

52/18.049 n Loi sur les services d'identification électronique

Message du 1er juin 2018 relatif à la loi fédérale sur les services d'identification électronique (FF 2018 4031)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE) (FF 2018 4105)

20.03.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

04.06.2019 Conseil des Etats. Divergences

53/18.051 n Loi sur le Tribunal fédéral. Modification

Message du 15 juin 2018 relatif à la modification de la loi sur le Tribunal fédéral (LTF) (FF 2018 4713)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi sur le Tribunal fédéral (LTF) (FF 2018 4769)

13.03.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

54/18.058 n Lutte contre la criminalité. Accord avec la Bulgarie

Message du 20 juin 2018 portant approbation de l'accord entre la Suisse et la Bulgarie sur la coopération policière en matière de lutte contre la criminalité (FF 2018 4785)

Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République de Bulgarie sur la coopération policière en matière de lutte contre la criminalité (FF 2018 4805)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'accord entre la Suisse et la Bulgarie sur la coopération policière en matière de lutte contre la criminalité (FF 2018 4803)

04.03.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

18.06.2019 Conseil des Etats. Adhésion

21.06.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

21.06.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

55/18.059 n Sécurité, sûreté et services lors des matches de football et autres manifestations sportives. Convention du Conseil de l'Europe

Message du 27 juin 2018 concernant l'approbation de la convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (FF 2018 4995)

Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (FF 2018 5015)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral portant approbation de la Convention du Conseil de l'Europe du 3 juillet 2016 sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (FF 2018 5013)

04.03.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

04.06.2019 Conseil des Etats. Adhésion

21.06.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

21.06.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

56/18.068 é Loi sur l'asile. Modification (Crédit-cadre migration; deuxième contribution suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE)

Message du 28 septembre 2018 concernant la modification de la loi sur l'asile (Compétence du Conseil fédéral en matière de conclusion d'accords internationaux sur le versement de contributions à certains États membres de l'Union européenne ou à des organisations internationales) (FF 2018 6595)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Loi sur l'asile (LAsi) (FF 2018 6605)

12.12.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

18.03.2019 Conseil national. Divergences

18.06.2019 Conseil des Etats. Suspension

Jusqu'à ce que la procédure d'élimination des divergences soit terminée pour l'objet 18.067 (Réduction des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie. Deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE).

57/18.069 é CC. Modification (Droit des successions)

Message du 29 août 2018 concernant la révision du code civil suisse (Droit des successions) (FF 2018 5865)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code civil suisse (Droit des successions) (FF 2018 5949)

58/18.070 é Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence). Initiative populaire

Message du 29 août 2018 concernant l'initiative populaire «Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence)» (FF 2018 5675)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

Voir objet 19.400 lv.pa. CIP-CE

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence)» (FF 2018 5717)

59/18.071 é Terrorisme et crime organisé. Convention du Conseil de l'Europe

Message du 14 septembre 2018 relatif à l'arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme et de son Protocole

additionnel et concernant le renforcement des normes pénales contre le terrorisme et le crime organisé (FF 2018 6469)

Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (FF 2018 6571)

Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (FF 2018 6589)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme et de son Protocole additionnel et concernant le renforcement des normes pénales contre le terrorisme et le crime organisé (FF 2018 6557)

60/18.076 n Loi sur le droit international privé. Chapitre 12: Arbitrage international

Message du 24 octobre 2018 concernant la modification de la loi fédérale sur le droit international privé (Chapitre 12: Arbitrage international) (FF 2018 7153)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur le droit international privé (LDIP) (FF 2018 7201)

x 61/18.080 é n Constitutions des cantons de Schwyz, de Zoug, de Fribourg, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Garantie

Message du 21 novembre 2018 concernant la garantie des constitutions révisées des cantons de Schwyz, de Zoug, de Fribourg, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et d'Appenzell Rhodes-Intérieures (FF 2018 7719)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Arrêté fédéral concernant la garantie des constitutions révisées des cantons de Schwyz, de Zoug, de Fribourg, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et d'Appenzell Rhodes-Intérieures (FF 2018 7731)

12.03.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

22.03.2019 Conseil national. Adhésion

62/18.087 é Développement de l'acquis de Schengen. Reprise des bases juridiques en vue de la création et de l'utilisation du système d'entrée et de sortie EES

Message vom 21 novembre 2018 concernant l'approbation et la mise en œuvre des échanges de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise des bases juridiques en vue de la création et de l'utilisation du système d'entrée et de sortie (EES) (règlements [UE] 2017/2226 et 2017/2225; développements de l'acquis de Schengen) et modification de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) (FF 2019 175)

Échange de notes du 15 février 2018 entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du Règlement (UE) 2017/2226 portant création d'un système d'entrée et de sortie (EES) et modifiant la convention d'application de l'accord de Schengen et les règlements (CE) no 767/2008 et (UE) no 1077/2011 (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2019 233)

Échange de notes du 15 février 2018 entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2017/2225 modifiant le règlement (UE) 2016/399 en ce qui concerne l'utilisation du système d'entrée et de sortie (EES) (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2019 235)

CN/CE Commission des institutions politiques

1. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre des échanges de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise des bases juridiques en vue de la création et de l'utilisation du système d'entrée et de sortie (EES) (règlements [UE] 2017/2226 et 2017/2225) (Développements de l'acquis de Schengen) (FF 2019 225)

19.03.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

03.06.2019 Conseil national. Adhésion

21.06.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

21.06.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

2. Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) (FF 2019 237)

19.03.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

03.06.2019 Conseil national. Adhésion

21.06.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

21.06.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

63/19.017 é Arrangement entre la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein, d'une part, et l'Union européenne, d'autre part, concernant la participation de ces États à l'agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle. Approbation

Message du 13 février 2019 relatif à l'approbation de l'arrangement entre la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein, d'une part, et l'Union européenne, d'autre part, concernant la participation de ces États à l'agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (eu-LISA) (FF 2019 2019)

Arrangement entre l'Union européenne, d'une part, et le Royaume de Norvège, la République d'Islande, la Confédération suisse et la Principauté du Liechtenstein, d'autre part, concernant la participation de ces Etats à l'agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (FF 2019 2125)

CN/CE Commission de politique extérieure

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'arrangement entre la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein, d'une part, et l'Union européenne, d'autre part, concernant la participation de ces États à l'agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (eu-LISA) (FF 2019 2123)

19.06.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

64/19.023 é Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage. Initiative populaire et contre-projet indirect

Message du 15 mars 2019 relatif à l'initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage» et au contre-projet indirect (loi fédérale sur la dissimulation du visage) (FF 2019 2895)

CN/CE Commission des institutions politiques

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Oui à l'interdiction (Projet) de se dissimuler le visage» (FF 2019 2931)

2. Loi fédérale sur la dissimulation du visage (FF 2019 2933)

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

65/17.028 é Loi sur la sécurité de l'information

Message du 22 février 2017 concernant la loi fédérale sur la sécurité de l'information (FF 2017 2765)

CN/CE Commission de la politique de sécurité

1. Loi fédérale sur la sécurité de l'information au sein de la Confédération (Loi sur la sécurité de l'information, LSI) (FF 2017 2907)

04.12.2017 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

13.03.2018 Conseil national. Ne pas entrer en matière

26.09.2018 Conseil des Etats. Entrée en matière

66/18.085 n Loi sur la protection de la population et sur la protection civile. Révision totale

Message du 21 novembre 2018 concernant la révision totale de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (FF 2019 515)

CN/CE Commission de la politique de sécurité

1. Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) (FF 2019 591)

14.06.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

67/18.088 n Système national d'échange de données sécurisé. Crédit d'engagement

Message du 21 novembre 2018 concernant le crédit d'engagement pour le système national d'échange de données sécurisé (FF 2019 239)

CN/CE Commission de la politique de sécurité

CN/CE Commission des finances

1. Arrêté fédéral concernant le crédit d'engagement pour le système national d'échange de données sécurisé (FF 2019 275)

14.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

68/19.022 n Message sur l'armée 2019

Message sur l'armée 2019 du 20 février 2019 (FF 2019 2153)

CN/CE Commission de la politique de sécurité

CN/CE Commission des finances

1. Arrêté fédéral relatif au programme d'armement 2019 (FF 2019 2205)

06.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

2. Arrêté fédéral relatif aux crédits-cadres pour le matériel de l'armée 2019 (FF 2019 2207)

06.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

3. Arrêté fédéral relatif au programme immobilier du DDPS 2019 (FF 2019 2211)

06.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

4. Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée, LAAM) (FF 2019 2213)

06.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

Département des finances

69/11.047 n Loi sur l'impôt anticipé. Modification (stimulation du marché suisse des capitaux)

Message du 24 août 2011 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (stimulation du marché suisse des capitaux) (FF 2011 6097)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

2. Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Projet de la CER-N)

27.02.2012 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.

07.06.2012 Conseil des Etats. Adhésion (= Renvoi au Conseil fédéral).

70/11.057 n Loi sur le contrat d'assurance. Révision totale

Message du 7 septembre 2011 relatif à la révision totale de la loi sur le contrat d'assurance (FF 2011 7091)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 15.060 OCF

1. Loi fédérale sur le contrat d'assurance (Loi sur le contrat d'assurance, LCA) (FF 2011 7199)

13.12.2012 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral

20.03.2013 Conseil des Etats. Adhésion (= renvoi au Conseil fédéral).

09.05.2019 Conseil national. Classement

71/14.054 é Assurance tremblement de terre obligatoire. Classement de la motion no 11.3511

Rapport du Conseil fédéral du 20 juin 2014 sur le classement de la motion Fournier 11.3511, Assurance tremblement de terre obligatoire (FF 2014 5351)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

12.06.2018 Conseil des Etats. Refus de classer

Voir objet 11.3511 Mo. Fournier

72/15.049 é Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

Message du 5 juin 2015 concernant la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (FF 2015 4613)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

2. Loi sur les droits de timbre (projet de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national)

16.03.2016 Conseil national. Discussion

17.03.2016 Conseil national. Entrer en matière.

Renvoi à la commission

3. Loi fédérale sur la taxe au tonnage (projet de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats)

30.05.2016 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral

06.06.2016 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

73/15.073 é Loi sur les services financiers (LSFin) et loi sur les établissements financiers (LEFin)

Message du 4 novembre 2015 concernant la loi sur les services financiers (LSFin) et la loi sur les établissements financiers (LEFin) (FF 2015 8101)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

3. Loi fédérale sur le droit de l'insolvabilité bancaire (Projet de la CER-E du 03.11.2016)

14.12.2016 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral

13.09.2017 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

74/16.050 n Loi sur l'assistance administrative fiscale. Modification

Message du 10 juin 2016 sur la modification de la loi sur l'assistance administrative fiscale (FF 2016 4955)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'assistance administrative internationale en matière fiscale (Loi sur l'assistance administrative fiscale, LAAF) (FF 2016 4969)

20.03.2019 Conseil national. Ne pas entrer en matière

05.06.2019 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

75/16.076 é Loi sur le traitement fiscal des sanctions financières

Message du 16 novembre 2016 concernant la loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières (FF 2016 8253)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières (FF 2016 8287)

07.03.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

18.09.2018 Conseil national. Divergences

06.03.2019 Conseil des Etats. Renvoi à la commission

76/17.019 n Loi sur les marchés publics. Révision totale

Message du 15 février 2017 concernant la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (FF 2017 1695)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur les marchés publics (LMP) (FF 2017 1851)

13.06.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

10.12.2018 Conseil des Etats. Divergences

07.03.2019 Conseil national. Divergences

05.06.2019 Conseil des Etats. Divergences

12.06.2019 Conseil national. Divergences

13.06.2019 Conseil des Etats. Divergences

19.06.2019 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

19.06.2019 Conseil des Etats. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

21.06.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

21.06.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

77/17.043 n Loi sur le contrat d'assurance. Modification

Message du 28 juin 2017 concernant la révision de la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA) (FF 2017 4767)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur le contrat d'assurance (Loi sur le contrat d'assurance, LCA) (FF 2017 4817)

09.05.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

78/17.056 n Pour que les contribuables soumis partiellement à l'impôt à l'étranger puissent faire valoir les déductions générales et les déductions sociales. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 14.3299

Rapport du 6 septembre 2017 sur le classement de la motion 14.3299: Pour que les contribuables soumis partiellement à l'impôt à l'étranger puissent faire valoir les déductions générales et les déductions sociales (FF 2017 5681)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

27.09.2018 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la commission

Le motion 14.3299 n'est pas classée.

Voir objet 14.3299 Mo. CER-CE

79/18.025 é Loi sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP). Modification

Message du 21 février 2018 concernant la révision partielle de la loi sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP) (Suppression du délai d'échange des billets de banque) (FF 2018 1051)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP) (Suppression du délai d'échange des billets de banque) (FF 2018 1063)

26.11.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

07.03.2019 Conseil national. Divergences

05.06.2019 Conseil des Etats. Adhésion

21.06.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

21.06.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

80/18.032 é Geler les effectifs de la Confédération au niveau de 2015. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 15.3494 (CdF-CE)

Rapport du 16 mars 2018 sur le classement de la motion 15.3494 de la Commission des finances du Conseil des Etats «Geler les effectifs de la Confédération au niveau de 2015» (FF 2018 1933)

CN/CE *Commission des finances*

17.09.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

12.03.2019 Conseil national. Divergences

13.06.2019 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

La motion 15.3494 est classée.

Voir objet 15.3494 Mo. CdF-CE

81/18.034 é Loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille)

Message du 21 mars 2018 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (Imposition équilibrée des couples et de la famille) (FF 2018 2173)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN/CE *Commission des finances*

1. Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Imposition équilibrée des couples et de la famille) (FF 2018 2249)

82/18.050 n Prise en compte fiscale des frais de garde des enfants par des tiers

Message du 9 mai 2018 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers) (FF 2018 3145)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers) (FF 2018 3167)

12.03.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

13.06.2019 Conseil des Etats. Divergences

83/18.061 n Double imposition. Convention entre la Suisse et l'Arabie saoudite

Message du 15 août 2018 concernant l'approbation d'une convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Arabie saoudite (FF 2018 5365)

Convention entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir la fraude fiscale (FF 2018 5379)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'une convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Arabie saoudite (FF 2018 5377)

x 84/18.062 n Double imposition. Convention avec le Royaume-Uni

Message du 22 août 2018 concernant l'approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Royaume-Uni (FF 2018 5553)

Protocole entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord modifiant la convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu signée à Londres le 8 décembre 1977, dans sa version conforme au protocole signé à Londres le 5 mars 1981, au protocole signé à Berne le 17 décembre 1993, au protocole signé à Londres le 26 juin 2007 et au protocole signé à Londres le 7 septembre 2009 (FF 2018 5565)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Royaume-Uni (FF 2018 5563)

06.12.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

06.03.2019 Conseil des Etats. Adhésion

22.03.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

22.03.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

x 85/18.063 é Convention multilatérale pour la mise en oeuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires. Approbation

Message du 22 août 2018 concernant l'approbation de la convention multilatérale pour la mise en oeuvre des mesures

relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (FF 2018 5443)

Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (FF 2018 5499)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation de la convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (FF 2018 5483)

04.12.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

13.03.2019 Conseil national. Adhésion

22.03.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

22.03.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

x 86/18.064 n Double imposition. Convention avec le Brésil

Message du 5 septembre 2018 concernant l'approbation d'une convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Brésil (FF 2018 6187)

Convention entre la Confédération suisse et la République fédérative du Brésil en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et de prévenir la fraude et l'évasion fiscales (FF 2018 6207)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'une convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Brésil (FF 2018 6205)

06.12.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

06.03.2019 Conseil des Etats. Adhésion

22.03.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

22.03.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

87/18.075 é Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges. Modification

Message du 28 septembre 2018 concernant la modification de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (FF 2018 6607)

CN/CE *Commission des finances*

CN *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) (FF 2018 6629)

04.12.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

07.05.2019 Conseil national. Divergences

05.06.2019 Conseil des Etats. Adhésion

21.06.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

21.06.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

88/18.082 n Mise en oeuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

Message du 21 novembre 2018 sur la mise en oeuvre des recommandations du Forum mondial relatives à la transparence des personnes morales et à l'échange de renseignements émises dans le rapport de phase 2 de la Suisse (FF 2019 277)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (FF 2019 337)

20.03.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

05.06.2019 Conseil des Etats. Divergences

12.06.2019 Conseil national. Divergences

13.06.2019 Conseil des Etats. Divergences

17.06.2019 Conseil national. Divergences

18.06.2019 Conseil des Etats. Divergences

19.06.2019 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

19.06.2019 Conseil des Etats. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

21.06.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

21.06.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

89/19.001 é n Rapport de gestion du Conseil fédéral 2018

Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 2018 du 20 février 2019

CN/CE *Commission de gestion*

13.06.2019 Conseil des Etats. Pris acte

17.06.2019 Conseil national. Pris acte

1. Arrêté fédéral portant approbation du rapport de gestion 2018 du Conseil fédéral

13.06.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

17.06.2019 Conseil national. Adhésion

90/19.003 é n Compte d'Etat 2018

Message du 22 mars 2019 concernant le compte d'Etat de la Confédération suisse pour l'année 2018 (FF 2019 2685)

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral I concernant le compte d'Etat de la Confédération pour l'année 2018

06.06.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

17.06.2019 Conseil national. Adhésion

2. Arrêté fédéral II concernant le compte du fonds d'infrastructure ferroviaire pour l'année 2018

06.06.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

17.06.2019 Conseil national. Adhésion

3. Arrêté fédéral III concernant le compte du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération pour l'année 2018

06.06.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

17.06.2019 Conseil national. Adhésion

91/19.007 é n Budget 2019. Supplément I

Message du 22 mars 2019 concernant le supplément I au budget 2019 (FF 2019 2687)

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral concernant le supplément I au budget 2019

06.06.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

17.06.2019 Conseil national. Adhésion

2. Arrêté fédéral II relatif au crédit d'engagement pour la première phase du raccordement aux lignes à grande vitesse (LGV)

06.06.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

17.06.2019 Conseil national. Adhésion

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

92/17.020 n Accord sur les marchés publics de l'OMC. Approbation

Message du 15 février 2017 relatif à l'approbation du protocole portant amendement de l'accord sur les marchés publics de l'OMC (FF 2017 1899)

Protocole portant amendement de l'Accord sur les marchés publics (FF 2017 2013)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral relatif à l'approbation du protocole portant amendement de l'accord sur les marchés publics de l'OMC (FF 2017 2011)

13.06.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

10.12.2018 Conseil des Etats. Adhésion

21.06.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

21.06.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

x 93/18.035 n Davantage de logements abordables. Initiative populaire et crédit-cadre destiné à alimenter le fonds de roulement

Message du 21 mars 2018 relatif à l'initiative populaire "Davantage de logements abordables" et à un crédit-cadre destiné à alimenter le fonds de roulement en faveur de la construction de logements d'utilité publique. (FF 2018 2253)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

14.12.2018 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'au 18 avril 2020.

14.12.2018 Conseil des Etats. Adhésion

1. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «Davantage de logements abordables» (FF 2018 2289)

12.12.2018 Conseil national. Début des délibérations

14.12.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

11.03.2019 Conseil des Etats. Adhésion

22.03.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

22.03.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

2. Arrêté fédéral relatif à un crédit-cadre destiné à augmenter la dotation du fonds de roulement en faveur de la construction de logements d'utilité publique (FF 2018 2291)

12.12.2018 Conseil national. Renvoi à la commission

14.12.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

11.03.2019 Conseil des Etats. Adhésion

94/18.060 n Loi sur le contrôle des biens. Modification

Message du 27 juin 2018 concernant la modification de la loi sur le contrôle des biens (FF 2018 4637)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Loi fédérale sur le contrôle des biens utilisables à des fins civiles et militaires, des biens militaires spécifiques et des biens stratégiques (Loi sur le contrôle des biens, LCB) (FF 2018 4647)

11.06.2019 Conseil national. Pas de suspension

x 95/18.072 é Garanties fédérales liées aux prêts pour réserves obligatoires. Crédit d'engagement

Message du 29 août 2018 relatif à un crédit d'engagement pour les garanties fédérales liées à des prêts pour réserves obligatoires (FF 2018 5569)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral relatif à un crédit d'engagement pour les garanties fédérales liées aux prêts pour réserves obligatoires (FF 2018 5587)

06.12.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

21.03.2019 Conseil national. Adhésion

96/18.089 é Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Equateur. Approbation

Message du 21 novembre 2018 concernant l'approbation de l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et l'Équateur (FF 2019 627)

Accord de libre-échange entre les États de l'AELE et l'Équateur (FF 2019 677)

Protocole d'entente concernant l'Accord de partenariat économique global entre les Etats de l'AELE et l'Equateur (FF 2019 745)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et l'Équateur (FF 2019 675)

04.03.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

19.06.2019 Conseil national. Adhésion

21.06.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

21.06.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

97/18.090 é Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la Turquie et accord agricole entre la Suisse et la Turquie. Approbation

Message du 21 novembre 2018 relatif à l'approbation de l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et la Turquie et de l'accord agricole entre la Suisse et la Turquie (FF 2019 749)

Accord de libre-échange entre les États de l'AELE et la Turquie (FF 2019 803)

Accord agricole entre la Suisse et la Turquie (FF 2019 845)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et la Turquie et de l'accord agricole entre la Suisse et la Turquie (FF 2019 801)

04.03.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

19.06.2019 Conseil national. Adhésion

21.06.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

21.06.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

98/18.096 n Pour une eau potable propre et une alimentation saine - Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactiques. Initiative populaire

Message du 14 décembre 2018 relatif à l'initiative populaire «Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique» (FF 2019 1093)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique» (FF 2019 1117)

20.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

x 99/19.008 é n Politique économique extérieure 2018. Rapport

Rapport du 19 janvier 2019 sur la politique économique extérieure 2018, Messages concernant des accords économiques internationaux et Rapport sur les mesures tarifaires prises en 2018 (FF 2019 1585)

Message relatif à l'approbation de l'accord entre la Suisse et la Géorgie concernant la reconnaissance mutuelle et la protection des indications géographiques, des appellations d'origine et des indications de provenance et à l'octroi au Conseil fédéral de la compétence d'approuver seul les modifications apportées aux annexes de l'accord entre la Suisse et la Russie concernant la protection des indications géographiques et des appellations d'origine (FF 2019 1651)

Accord entre la Confédération suisse et la Géorgie concernant la reconnaissance mutuelle et la protection des indications géographiques, des appellations d'origine et des indications de provenance (FF 2019 1671)

Rapport sur les mesures tarifaires prises en 2018 (FF 2019 1717)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

04.03.2019 Conseil des Etats. Pris acte

21.03.2019 Conseil national. Pris acte

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'accord entre la Suisse et la Géorgie concernant la reconnaissance mutuelle et la protection des indications géographiques, des appellations d'origine et des indications de provenance (FF 2019 1667)

04.03.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

21.03.2019 Conseil national. Adhésion

22.03.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

22.03.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

2. Arrêté fédéral autorisant le Conseil fédéral à approuver seul les modifications apportées aux annexes de l'accord entre la Suisse et la Russie concernant la protection des indications géographiques et des appellations d'origine (FF 2019 1669)

04.03.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

21.03.2019 Conseil national. Adhésion

22.03.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

22.03.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

3. Arrêté fédéral portant approbation de mesures touchant le tarif des douanes (FF 2019 1725)

04.03.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

21.03.2019 Conseil national. Adhésion

100/19.016 n Promotion économique 2020-2023

Message du 20 février 2019 sur la promotion économique pour les années 2020 à 2023 (FF 2019 2333)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral sur le financement des activités de cyberadministration en faveur des petites et moyennes entreprises pendant les années 2020 à 2023 (FF 2019 2419)

11.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

2. Arrêté fédéral sur le financement de l'encouragement de l'innovation, de la coopération et de la professionnalisation dans le domaine du tourisme (Innotour) pendant les années 2020 à 2023 (FF 2019 2421)

11.06.2019 Conseil national. Divergences

3. Arrêté fédéral concernant l'aide financière accordée à Suisse Tourisme pour les années 2020 à 2023 (FF 2019 2423)

11.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

4. Arrêté fédéral sur le financement de la promotion des exportations pendant les années 2020 à 2023 (FF 2019 2425)

11.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

5. Arrêté fédéral sur le financement de la promotion des conditions d'implantation des entreprises en Suisse (promotion de la place économique) pour les années 2020 à 2023 (FF 2019 2427)

11.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

101/19.020 é Loi sur le service civil. Modification

Message du 20 février 2019 concernant la modification de la loi fédérale sur le service civil (FF 2019 2459)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Loi fédérale sur le service civil (FF 2019 2457)

102/19.024 é Participation aux frais des cantons pour les contrôles relatifs à l'obligation d'annoncer les postes vacants. Loi

Message du 8 mars 2019 concernant la loi fédérale sur la participation aux frais des cantons pour les contrôles relatifs à l'obligation d'annoncer les postes vacants. (FF 2019 2671)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Loi fédérale sur la participation aux frais des cantons pour les contrôles relatifs à l'obligation d'annoncer les postes vacants (LPCA) (FF 2019 2681)

17.06.2019 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

103/19.025 n Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse. Initiative populaire

Message du 27 février 2019 relatif à l'initiative populaire «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse» (FF 2019 2529)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrête fédéral relatif à l'initiative populaire «Pour une Suisse libre des pesticides de synthèse» (FF 2019 2547)

20.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

2. Arrêté fédéral concernant la réduction des apports de substances issus de l'agriculture (Contre-projet à l'initiative populaire «Pour une Suisse libre des pesticides de synthèse») (Projet de la minorité Bertschy du 16.05.2019)

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

104/17.044 é Nuisances sonores dues au trafic aérien. Indemnités fondées sur les droits de voisinage. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 08.3240

Rapport du 17 mai 2017 sur le classement de la motion 08.3240 de la CEATE-E «Nuisances sonores dues au trafic aérien. Indemnités fondées sur les droits de voisinage» (FF 2017 3695)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

27.11.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
La motion 08.3240 est classée.

Voir objet 08.3240 Mo. CEATE-CE

105/17.052 é Loi sur la chasse. Modification

Message du 23 août 2017 concernant la modification de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (FF 2017 5745)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 17.2001 Pét. Verein Wildtierschutz Schweiz

1. Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP) (FF 2017 5789)

05.06.2018 Conseil des Etats. Début des délibérations

13.06.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

08.05.2019 Conseil national. Divergences

11.06.2019 Conseil des Etats. Divergences

19.06.2019 Conseil national. Divergences

x 106/17.058 n Loi sur les télécommunications. Révision

Message du 6 septembre 2017 concernant la révision de la loi sur les télécommunications (FF 2017 6185)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi sur les télécommunications (LTC) (FF 2017 6327)

27.09.2018 Conseil national. Début des délibérations

28.09.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

27.11.2018 Conseil des Etats. Divergences

05.03.2019 Conseil national. Divergences

07.03.2019 Conseil des Etats. Divergences

11.03.2019 Conseil national. Divergences

18.03.2019 Conseil des Etats. Adhésion

22.03.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

22.03.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

107/17.071 n Révision totale de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2020

Message du 1er décembre 2017 relatif à la révision totale de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2020 (FF 2018 229)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 15.2012 Pét. 60 organisations de l'alliance climatique, représentées par WWF et Alliance Sud

1. Loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le CO2) (FF 2018 373)

03.12.2018 Conseil national. Début des délibérations

04.12.2018 Conseil national. Suite

10.12.2018 Conseil national. Suite

11.12.2018 Conseil national. Rejet au vote sur l'ensemble (= refus d'entrer en matière)

x 108/17.073 n Accord conclu entre la Suisse et l'Union européenne sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission. Approbation et mise en oeuvre (modification de la loi sur le CO2)

Message du 1er décembre 2017 concernant l'approbation de l'accord conclu entre la Suisse et l'Union européenne sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission et sa mise en oeuvre (modification de la loi sur le CO2) (FF 2018 399)

Accord entre la Confédération suisse et l'Union européenne sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (FF 2018 455)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Arrêté fédéral concernant l'approbation de l'accord conclu entre la Suisse et l'Union européenne sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission et sa mise en oeuvre (Modification de la loi sur le CO2) (FF 2018 449)

03.12.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

07.03.2019 Conseil des Etats. Adhésion

22.03.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

22.03.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

x 109/18.056 é Loi sur les forces hydrauliques. Modification

Message du 23 mai 2018 sur la modification de la loi sur les forces hydrauliques (FF 2018 3539)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 14.3668 Mo. CEATE-CN

1. Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (Loi sur les forces hydrauliques, LFH) (FF 2018 3561)

20.09.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

12.03.2019 Conseil national. Divergences

18.03.2019 Conseil des Etats. Adhésion

22.03.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

22.03.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

110/18.057 n Loi sur l'expropriation. Modification

Message du 1er juin 2018 concernant la modification de la loi fédérale sur l'expropriation (FF 2018 4817)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur l'expropriation (LEx) (FF 2018 4875)

03.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

111/18.065 n Trafic d'agglomération. Crédits d'engagement à partir de 2019

Message du 14 septembre 2018 relatif à l'arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2019 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération (FF 2018 6795)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*
CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2019 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération (FF 2018 6903)

11.03.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

11.06.2019 Conseil des Etats. Divergences

19.06.2019 Conseil national. Divergences

112/18.066 n Routes nationales sur la période 2020-2023, étape d'aménagement 2019 des routes nationales et crédit d'engagement. Plafond de dépenses

Message du 14 septembre 2018 relatif au plafond des dépenses pour les routes nationales sur la période 2020–2023, à l'étape d'aménagement 2019 des routes nationales et au crédit d'engagement (FF 2018 6939)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*
CN/CE *Commission des finances*

Voir objet 19.3422 Po. CTT-CE

1. Arrêté fédéral concernant le plafond des dépenses pour l'exploitation, l'entretien et l'aménagement au sens d'adaptations des routes nationales sur la période 2020–2023 (FF 2018 7045)

11.03.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

06.06.2019 Conseil des Etats. Adhésion

2. Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2019 des routes nationales (FF 2018 7047)

11.03.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

06.06.2019 Conseil des Etats. Divergences

19.06.2019 Conseil national. Adhésion

21.06.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

21.06.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

3. Arrêté fédéral relatif au crédit d'engagement pour les grands projets à réaliser sur le réseau des routes nationales, pour l'étape d'aménagement 2019 des routes nationales et pour la planification de projets pas encore approuvés (FF 2018 7049)

21.03.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

06.06.2019 Conseil des Etats. Divergences

19.06.2019 Conseil national. Adhésion

x 113/18.073 é Pollution atmosphérique transfrontière. Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique

Message du 5 septembre 2018 concernant l'approbation de la décision 2012/2 du 4 mai 2012 relative à l'amendement au Protocole de 1999 à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (FF 2018 5719)

Protocole de 1999 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (FF 2018 5735)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral portant approbation de la décision 2012/2 du 4 mai 2012 relative à l'amendement au Protocole de 1999 à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (FF 2018 5733)

27.11.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

05.03.2019 Conseil national. Adhésion

22.03.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

22.03.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

x 114/18.074 é Environnement mondial 2019-2022. Crédit-cadre

Message du 5 septembre 2018 concernant un crédit-cadre en faveur de l'environnement mondial pour la période de 2019 à 2022 (FF 2018 5957)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

CN/CE *Commission des finances*

Voir objet 19.3007 Po. CEATE-CN

1. Arrêté fédéral concernant un crédit-cadre pour la protection de l'environnement mondial pour la période 2019 à 2022 (FF 2018 6005)

27.11.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

22.03.2019 Conseil national. Adhésion

115/18.077 n Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle. 2ème phase

Message du 31 octobre 2018 relatif à la deuxième étape de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (FF 2018 7423)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (Loi sur l'aménagement du territoire, LAT) (FF 2018 7479)

116/18.078 é Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire. Etape d'aménagement 2035

Message 31 octobre 2018 relatif à l'étape d'aménagement 2035 du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (FF 2018 7301)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

CN/CE *Commission des finances*

Voir objet 19.3006 Po. CTT-CE

1. Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2035 de l'infrastructure ferroviaire (FF 2018 7417)

07.03.2019 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

04.06.2019 Conseil national. Divergences

11.06.2019 Conseil des Etats. Adhésion

21.06.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

21.06.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

2. Arrêté fédéral allouant un crédit d'engagement pour l'étape d'aménagement 2035 de l'infrastructure ferroviaire (FF 2018 7421)

07.03.2019 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

04.06.2019 Conseil national. Divergences

11.06.2019 Conseil des Etats. Adhésion

117/18.095 n Loi sur la protection de l'environnement. Interdiction de mise sur le marché de bois récolté illégalement

Message du 7 décembre 2018 concernant la modification de la loi sur la protection de l'environnement (interdiction de mise sur le marché de bois récolté illégalement) (FF 2019 1229)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

Voir objet 17.2016 Pét. Anja Gonseth, Corinne Lüscher, Liv Morgenthaler

1. Loi fédérale sur la protection de l'environnement (Loi sur la protection de l'environnement, LPE) (FF 2019 1253)

05.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

118/18.097 n Réalisation de la 2e étape de la 3e correction du Rhône. Crédit d'ensemble

Message du 14 décembre 2018 relatif au crédit d'ensemble pour la réalisation de la 2e étape de la 3e correction du Rhône (R3) (FF 2019 1183)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

CN/CE Commission des finances

1. Arrêté fédéral relatif au crédit d'ensemble pour la réalisation de la 2e étape de la 3e correction du Rhône (R3) (FF 2019 1225)

Chancellerie fédérale

119/19.006 é n Motions et postulats des conseils législatifs 2018. Rapport

Rapport du Conseil fédéral du 8 mars 2019 Motions et postulats des Chambres fédérales 2018

Rapport du Conseil fédéral Motions et postulats des Chambres fédérales 2018. Extrait: Chapitre I (FF 2019 2935)

CN/CE Commission de politique extérieure

CN/CE Commission des finances

CN/CE Commission des affaires juridiques

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

CN/CE Commission de la politique de sécurité

CN/CE Commission des institutions politiques

CN/CE Commission de gestion

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

06.06.2019 Conseil des Etats. Pris acte

06.06.2019 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

18.06.2019 Conseil national. Pris acte

18.06.2019 Conseil national. Divergences

Initiatives des cantons

120/16.318 é Argovie. Abolition de la pénalisation du mariage (29.11.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton d'Argovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton d'Argovie demande à la Confédération d'éliminer la discrimination frappant les couples mariés et ceux vivant sous le régime du partenariat enregistré par rapport aux personnes vivant en concubinage, que ce soit en matière de droit fiscal ou de droit des assurances sociales.

Il propose de modifier la Constitution comme suit:

Art. 14 al. 2

Sur le plan fiscal, les couples mariés et les couples vivant sous le régime du partenariat enregistré forment une communauté économique de deux personnes. Ils ne peuvent pas être pénalisés par rapport à d'autres modes de vie, notamment en matière d'impôts et d'assurances sociales.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

26.02.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

25.02.2019 CER-CN. Donné suite

09.05.2019 Conseil national. Donné suite

x 121/17.312 é Argovie. Augmenter la participation de la Confédération aux coûts dans le domaine de l'asile (27.06.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton d'Argovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton d'Argovie prie la Confédération de modifier le droit d'asile et des étrangers de sorte que la Confédération prévoie un forfait d'intégration couvrant les coûts et prenne en charge pendant sept ans - à compter du moment où les autorités fédérales ont statué sur la demande d'asile - l'intégralité des coûts non couverts engendrés non seulement par les personnes admises à titre provisoire, mais également par les réfugiés reconnus. En ce qui concerne les requérants mineurs non accompagnés, elle prévoira un forfait spécial couvrant l'intégralité des coûts.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

13.02.2018 CIP-CE. Donné suite

25.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

20.03.2019 Conseil des Etats. Adhésion

122/15.301 é Bâle-Campagne. Nouvelle augmentation des effectifs du Corps des gardes-frontière et répartition adéquate des ressources entre les régions (15.01.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Campagne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales sont instamment priées de doter le Corps des gardes-frontière de suffisamment d'effectifs sur tous ses sites pour qu'il puisse accomplir ses tâches de façon satisfaisante en fonction de la situation locale et des besoins de la population en matière de sécurité.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

16.12.2015 Conseil des Etats. Donné suite

26.01.2016 CPS-CN. Adhésion

27.09.2018 Conseil national. Prolongation de délai

22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session de printemps 2021.

123/18.324 é Bâle-Campagne. Pour une structure tarifaire adéquate et un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux pédiatriques (04.12.2018)

Le Conseil d'Etat du canton de Bâle-Campagne estime qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le domaine du financement des soins ambulatoires et stationnaires fournis dans les hôpitaux pédiatriques.

Mesures nécessaires s'agissant du financement des soins ambulatoires dans les hôpitaux pédiatriques:

- supprimer les limitations du temps de consultation dans le cadre du Tarmed;

- prévoir une appréciation de la valeur du point tarifaire spécifique;

- faire en sorte que les valeurs des points tarifaires couvrent les coûts nécessaires à des prestations efficaces;

- exclure les cliniques pédiatriques de la "Liste des interventions électives à effectuer en ambulatoire" selon l'annexe 1a de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS).

Mesures nécessaires s'agissant du financement des soins stationnaires dans les hôpitaux pédiatriques:

- adapter le plus rapidement possible la structure tarifaire établie par Swiss DRG de sorte que le taux de couverture des coûts des hôpitaux pédiatriques se monte à 100 pour cent;

- faire en sorte que la structure tarifaire tienne suffisamment compte des cas AI.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

124/18.301 é Bâle-Ville. Supprimer l'imposition de la valeur locative (art. 7 LHID et art. 21 al. 1 let. b LIFD) (10.01.2018)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999, le Grand Conseil du canton de Bâle-Ville dépose une initiative visant à supprimer l'imposition de la valeur locative (art. 7 LHID et art. 21 al. 1 let. b LIFD).

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

20.03.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

125/18.304 é Bâle-Ville. Ilot de cherté. Pour des prix d'achat raisonnables (14.03.2018)

Le Parlement fédéral et les autorités fédérales sont priés de garantir - par exemple au moyen d'une révision de la loi sur les cartels ou de la mise en oeuvre d'autres mesures - que les clients suisses puissent acquérir, à l'étranger et aux prix et aux conditions applicables à l'étranger, des produits auxquels ils ne peuvent renoncer faute d'options de substitution.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.06.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

126/18.314 é Bâle-Ville. Maintien du service public. Contre la fermeture d'offices de poste de quartier (06.06.2018)

1. En sa qualité de propriétaire de la Poste, le Conseil fédéral est chargé d'instaurer un moratoire sur la fermeture des offices de poste jusqu'à l'élaboration d'un schéma de planification du réseau postal. Ce dernier devra fournir des informations sur la planification stratégique du futur réseau d'offices postaux et renseigner avec transparence la population concernée sur l'organisation future du réseau postal. Il conviendra également de déterminer l'opportunité d'une révision de la loi sur la poste pour ce qui est des dispositions relatives à l'accessibilité des offices de poste et des agences.

2. La législation fédérale doit redéfinir la procédure applicable aux modifications du réseau territorial des offices de poste de sorte que la Commission fédérale de la poste (Postcom) traite les réclamations qui lui sont soumises en prenant une décision formelle sujette à recours et non en émettant une simple recommandation.

3. Les citoyens doivent pouvoir s'opposer à la fermeture d'un office de poste en déposant auprès de la Postcom une demande munie d'un nombre de signatures égal à celui qui est nécessaire pour une initiative au niveau communal.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

127/18.322 é Bâle-Ville. Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux pédiatriques (28.11.2018)

L'Hôpital universitaire pédiatrique des deux Bâle (UKBB) est l'un des trois hôpitaux pédiatriques indépendants de Suisse. Il assure une couverture pédiatrique de qualité, tant à l'échelle cantonale qu'à l'échelle régionale et suprarégionale, dans le cadre de mandats de prestations.

Cela fait des années que l'UKBB ainsi que les deux autres hôpitaux pédiatriques indépendants (Hôpital universitaire pédiatrique de Zurich et Hôpital pédiatrique de Suisse orientale) se battent pour obtenir une structure tarifaire appropriée et des tarifs permettant de couvrir leurs coûts, pour les prestations ambulatoires comme pour les soins hospitaliers. A ce jour, la rémunération allouée par les caisses-maladie et l'assurance-invalidité pour les prestations fournies par les hôpitaux pédiatriques n'est pas adéquate et ne couvre pas les coûts. La mise en place d'une tarification appropriée et la pression financière croissante sont les principaux enjeux auxquels seront confrontés les hôpitaux pédiatriques dans les années à venir.

Depuis l'introduction en 2012 du nouveau système de financement hospitalier, une grande partie des traitements stationnaires en hôpital pédiatrique ne sont pas pris en compte de manière adéquate dans le catalogue Swiss DRG des forfaits par cas. Une étude commandée en 2017 par Swiss DRG pour déterminer si la structure tarifaire de Swiss DRG prend correctement en compte les prestations de la médecine pédiatrique confirme que les hôpitaux pédiatriques fonctionnent certes de manière efficace, mais que leur financement est insuffisant à cause d'une "structure de patients défavorable". C'est ainsi qu'en dépit de leur efficacité avérée, les hôpitaux pédiatriques enregistrent des pertes dans le secteur stationnaire en raison de la baisse constante des tarifs.

Dans le secteur ambulatoire, le découvert substantiel inhérent au système, qui doit être financé bon gré mal gré par les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, atteint déjà une dizaine de millions de francs par an! Cela fait en effet des années que la structure tarifaire Tarmed appliquée à la médecine

pédiatrique ne couvre pas les coûts des traitements ambulatoires. La médecine pédiatrique ambulatoire prend beaucoup de temps et requiert une préparation ainsi qu'un suivi minutieux. La décision du Conseil fédéral d'adapter la structure tarifaire Tarmed à compter du 1er janvier 2018 fragilise encore les hôpitaux pédiatriques, dont l'UKBB. Ce dernier s'attend à une diminution de ses recettes d'au moins 4,5 millions de francs. La révision de la grille tarifaire telle que décidée par le Conseil fédéral réduit de 78 à 68 pour cent le taux de couverture des coûts de l'hôpital dans le secteur ambulatoire. La prise en charge spécifique que nécessitent les enfants et adolescents n'est donc pas non plus prise en compte de manière adéquate dans le système Tarmed.

Jusqu'ici, les découverts dus à des tarifs ne couvrant pas l'intégralité des frais dans le domaine ambulatoire étaient résorbés par les cantons responsables, conformément aux mandats de prestations définis. Il incombe à la Confédération (structure tarifaire Tarmed et AI) de veiller à une rémunération équitable et adéquate des diverses prestations médicales fournies en Suisse. Par conséquent, le Conseil exécutif du canton de Bâle-Ville soumet aux Chambres fédérales une initiative demandant que les structures tarifaires appliquées aux hôpitaux pédiatriques prennent dûment en compte les prestations fournies, qu'elles soient ambulatoires ou stationnaires, et prévoient une rémunération qui couvre entièrement les coûts.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

128/08.316 é Berne. Interdiction des jeux vidéo violents (18.06.2008)

S'appuyant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à mettre en place les bases légales propres à permettre d'interdire de fabriquer, de promouvoir, d'importer, de vendre ou de remettre des jeux vidéo qui consistent à exercer virtuellement des actes de cruauté envers des êtres humains ou des personnages à l'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

129/10.322 n Berne. Pour l'introduction d'un congé rémunéré pour les parents d'enfants gravement malades (02.06.2010)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est chargée d'édicter les bases légales nécessaires à l'introduction d'un congé rémunéré pour l'un ou l'autre des parents dont les enfants souffrent de grave maladie, ceci pour leur permettre d'être présents auprès de leurs enfants et de les assister pendant un temps nécessaire lié avec la phase aigüe de la maladie.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.08.2014 CSSS-CN. Donné suite

17.11.2014 CSSS-CE. Donné suite

16.12.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

21.06.2019 Conseil national. Classement

130/16.316 é Berne. Aménagement d'installations de production d'énergie renouvelable dans les sites marécageux (19.10.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération modifie l'article 78 alinéa 5 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 (état le 14 juin 2015) et soumet cette modification au vote du peuple et des cantons conformément à l'article 140. La dernière phrase de l'alinéa 5 est complétée comme suit:

... ainsi que les installations d'intérêt national destinées à utiliser les énergies renouvelables.

L'article 78 alinéa 5 Cst. aurait alors la teneur suivante:

Les marais et les sites marécageux d'une beauté particulière qui présentent un intérêt national sont protégés. Il est interdit d'y aménager des installations ou d'en modifier le terrain. Font exception les installations qui servent à la protection de ces espaces ou à la poursuite de leur exploitation à des fins agricoles, ainsi que les installations d'intérêt national destinées à utiliser les énergies renouvelables.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

06.03.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

11.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

131/16.317 é Berne. Modification de l'article 285 du Code pénal suisse. Peine privative de liberté en cas de violence contre les fonctionnaires (19.10.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de modifier comme suit l'article 285 du Code pénal suisse:

"Art. 285 Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires

1. Celui qui, en usant de violence ... sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire.

...

2. Si l'infraction a été commise par une foule ameutée ... seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire.

Ceux d'entre eux qui auront commis ... seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire de 30 jours-amende au moins."

En d'autres termes, il y a lieu de remplacer partout "ou d'une peine pécuniaire" par "et d'une peine pécuniaire".

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.01.2017 CAJ-CE. Donné suite

23.02.2018 CAJ-CN. Donné suite

132/18.317 é Berne. Pas de libre-échange pour l'huile de palme en provenance de Malaisie (22.08.2018)

Il faut exclure systématiquement les produits issus du palmier à huile (huile de palme et de palmiste) d'un éventuel accord de libre-échange avec la Malaisie (ou d'autres pays). En ce qui concerne ces produits, il ne faut procéder à aucune modification au niveau de la protection des frontières.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

133/09.332 é Fribourg. Interdiction des jeux vidéo violents (16.11.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à interdire la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et la remise de jeux vidéo violents qui consistent à exercer virtuellement des actes de cruauté envers des êtres humains ou des personnages à l'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

134/16.311 é Fribourg. Amnistie fiscale générale (28.06.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives nécessaires afin de faire réapparaître, de manière non gratuite et selon une procédure simple à mettre en oeuvre pour le contribuable et l'administration fiscale, les capitaux soustraits à l'impôt.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

12.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

09.05.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

135/17.301 é Fribourg. Gestion des volumes de production laitière (21.02.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives nécessaires pour que:

1. Le Conseil fédéral rende obligatoire, à tous les échelons de l'achat et de la vente de lait cru, un contrat-type, conformément à l'article 37 de la loi fédérale sur l'agriculture (LAgr; RS 910.1), avec un engagement irrévocable d'au moins six mois sur les quantités et leur répartition dans les différents segments de valorisation et des prix fixés pour au moins trois mois. Une clause transparente règle une éventuelle adaptation des prix pour la durée résiduelle du contrat. Le contrat doit en outre garantir la liberté du producteur de livrer ou non les quantités imputées au segment C ainsi que l'absence de conséquences sur les quantités et les prix pour le lait livré dans les segments A et B au cours des périodes contractuelle et subséquente, en cas de non-livraison dans le segment C.

2. Si l'Interprofession du lait ne parvient pas à s'entendre sur un contrat-type qui comprenne les dispositions exposées au point 1, le Conseil fédéral édicte des prescriptions équivalentes pour une période de deux ans.

3. Le Conseil fédéral assure une surveillance crédible du respect des clauses obligatoires du contrat-type par les acheteurs et les vendeurs de lait.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

06.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

25.09.2018 Conseil national. Donné suite

136/18.320 é Fribourg. Exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des discussions de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie (30.10.2018)

Les autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives nécessaires pour que:

1. tous les produits à l'huile de palme produits de façon non durable soient exclus d'éventuels accords de libre-échange;

2. les mesures de protection aux frontières pour les huiles et graisses végétales, à l'exception de l'huile de palme produite de manière durable, dans le cadre d'un quota, soient maintenues au moins à leur niveau actuel;

3. la production suisse des cultures oléagineuses soit maintenue au moins au niveau actuel et fasse l'objet de mesures de promotion.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

137/12.306 n Genève. Durcissement des sanctions pour les infractions commises contre les autorités et les fonctionnaires (13.03.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée:

- à élaborer un acte normatif allant dans le sens de la pétition du 30 octobre 2009 de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP);

- de réintroduire dans le Code pénal les courtes peines privatives de liberté;

- à prévoir que les cas de violence ou de menace contre les autorités et les fonctionnaires (art. 285 ch. 1 CP) sont punis d'une peine privative de liberté de 60 jours au moins ou d'une peine pécuniaire;

- à prévoir qu'en cas de récidive, seule une peine privative de liberté est possible pour une infraction à l'article 285 chiffre 1 CP, son minimum passant à 120 jours;

- à adapter en conséquence la peine minimale prévue pour les cas qualifiés de l'article 285 chiffre 2 CP;

- à prévoir qu'à l'instar de ce qui est prévu pour le personnel des entreprises de transports publics, toute infraction commise à l'encontre de fonctionnaires de police se poursuit d'office (y compris des dommages à la propriété, des injures et des voies de fait non violentes).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

11.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

10.06.2014 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

138/14.311 é Genève. Résolution pour une modification des articles 189 et 190 du Code pénal et une redéfinition de la notion juridique de viol (21.05.2014)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Genève, vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999; vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale du 13 décembre 2002; vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et Canton de Genève du 13 septembre 1985;

considérant:

- l'article 8 alinéa 3 de la Constitution fédérale qui proclame l'égalité en droit des hommes et des femmes;

- la recommandation 1777 (2007) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, point 6.2.6;

- l'article 2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par la Suisse en 1997, invitant les gouvernements signataires à assurer par voie de législation l'application effective du principe d'égalité entre femmes et hommes;

- l'article 4 de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, résolution 48/104 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 20 décembre 1993 demandant de prévoir dans la législation nationale des réparations justes et efficaces du dommage subi;

demande à l'Assemblée fédérale:

de modifier les articles 189 et 190 du Code pénal afin d'élargir la définition de la notion juridique du viol aux victimes de sexe masculin et à d'autres formes de pénétrations sexuelles forcées que l'acte sexuel proprement dit.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.02.2015 CAJ-CE. Donné suite

26.06.2015 CAJ-CN. Donné suite

12.06.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session 2019.

04.06.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'été 2021.

139/17.300 é Genève. Réhabilitation des sept manifestants condamnés suite à la manifestation du 9 novembre 1932 (31.01.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil de la République et Canton de Genève considérant:

- la portée historique de la mort de manifestants et de passants sous les balles de l'armée suisse le 9 novembre 1932;

- la légitimité de la résistance sous forme de manifestation pacifique face au rassemblement de l'Union nationale organisé par Georges Oltramare à Plainpalais ce 9 novembre 1932;

- le droit à la liberté d'expression;

- le caractère politique de la décision de condamnation du 3 juin 1933 prononcée par le Tribunal pénal fédéral à l'encontre de sept manifestants (Léon Nicole, Auguste Millasson, Francis-Auguste Lebet, Jules Daviet, Albert Wütrich, Francis Baeriswyl et Edmond Isaak) du 9 novembre 1932;

- les précédents de réhabilitation par le Parlement fédéral de personnes injustement condamnées pendant la Seconde Guerre mondiale ou des volontaires de la guerre civile espagnole;

demande à l'Assemblée fédérale:

d'annuler les jugements du Tribunal pénal fédéral du 3 juin 1933 et de pleinement réhabiliter les sept manifestants: Léon Nicole, Auguste Millasson, Francis-Auguste Lebet, Jules Daviet, Albert Wütrich, Francis Baeriswyl et Edmond Isaak.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

09.05.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

140/17.307 é Genève. Suite à la décision claire du Tribunal administratif fédéral relative à l'affaire d'enrichissement illégitime, tous les assujettis peuvent se faire rembourser la TVA indûment perçue par l'OFCOM sans avoir de démarche à effectuer (11.04.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil de la République et Canton du Genève demande à l'Assemblée fédérale de décider, en conformité avec la sanction judiciaire du Tribunal administratif fédéral, et en vertu du principe fondamental de la séparation des pouvoirs inscrit dans la Constitution fédérale, que la TVA frauduleusement perçue soit remboursée à tous les assujettis, sans que ces derniers aient de démarches à effectuer.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

12.09.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

11.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

141/17.310 é Genève. La gestion des volumes et le prix du lait doivent être réorganisés et redéfinis avec force obligatoire (17.05.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Considérant:

- que le secteur laitier traverse une crise sans précédent;
- que le prix payé pour un litre de lait a chuté de 70 centimes en 2014 à 48 centimes en juin 2015;
- que les coûts de production restent élevés en Suisse;
- que la sortie des quotas laitiers a occasionné des tensions;
- que de nombreux producteurs de lait envisagent de cesser cette activité;
- que l'économie laitière est la branche la plus importante de l'économie agroalimentaire suisse;
- qu'en dessous de 50 centimes par litre, le maintien d'une exploitation s'annonce très difficile;
- que la variation des prix du lait empêche les producteurs d'envisager l'avenir sereinement;
- que les producteurs laitiers plaident pour une gestion nationale de la production de lait,

demande à l'Assemblée fédérale:

que la gestion des volumes et le prix du lait soient réorganisés et redéfinis avec force obligatoire entre les interprofessions, les acheteurs et transformateurs, dans un objectif de transparence sur le plan quantitatif et de planification pour chaque année laitière.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

06.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

25.09.2018 Conseil national. Donné suite

142/18.302 é Genève. L'abolition de l'imposition de la valeur locative en Suisse (30.01.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et Canton de Genève, du 13 septembre 1985,

et

vu les articles 8 et 108 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999;

vu l'article 7 alinéa 1 de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, du 14 décembre 1990;

vu l'article 21 alinéa 1 lettre b de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, du 14 décembre 1990;

vu l'article 24 alinéa 1 lettre b et alinéa 2 de la loi genevoise sur l'imposition des personnes physiques, du 27 septembre 2009, considérant:

- comme injuste d'imposer à tous les propriétaires de villa et d'appartement du pays un loyer purement fictif;
- comme suranné de maintenir cette pratique fiscale héritée de 1940;
- comme confiscatoire de grever aussi fortement le budget de milliers de propriétaires, déjà soumis dans notre canton à la ponction fiscale la plus forte de Suisse;
- comme démesuré de faire supporter une telle mesure aux petits propriétaires de la classe moyenne, notamment ceux à la retraite, dont les revenus restent stables face à une indexation à la hausse de la valeur locative pour Genève;
- comme urgent de remettre en cause cette pratique fiscale, à l'image des nombreux groupes parlementaires représentés aux Chambres fédérales, de gauche comme de droite, qui souhaitent la supprimer, la simplifier ou la moderniser;
- comme essentiel de favoriser l'accès à la propriété dans notre canton, où le taux de propriétaires reste relativement faible en comparaison nationale (18 pour cent à Genève contre 37 pour cent en Suisse),

demande à l'Assemblée fédérale

d'abolir l'imposition de la valeur locative, telle qu'actuellement régie par le droit fiscal suisse.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

20.03.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x 143/18.303 é Genève. Exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des discussions de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie et l'Indonésie (27.02.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985,

et

vu les négociations actuellement en cours dans le cadre d'un accord de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie et entre la Suisse et l'Indonésie,

considérant:

- qu'un des volets de cet accord est l'importation simplifiée de l'huile de palme en Suisse;
- que l'Indonésie, premier producteur mondial, et la Malaisie, deuxième producteur mondial d'huile de palme, fournissent 85 pour cent de l'huile de palme qui est consommée mondialement;
- que l'huile de palme est majoritairement composée d'acides gras saturés, facteur favorisant les maladies cardiovasculaires;
- que les plantations de palmiers à huile nécessitent des défrichements massifs de forêts tropicales originelles irremplaçables;
- que leur culture conduit à des désastres tant pour l'environnement et la biodiversité que pour les populations de peuples indigènes;
- qu'un accès facilité de l'huile de palme au marché suisse aura des conséquences désastreuses sur la production indigène d'huile de colza et de tournesol et sur les unités de transformation suisses,

invite l'Assemblée fédérale

à exclure l'huile de palme et ses dérivés des négociations de libre-échange avec l'Indonésie et la Malaisie et à maintenir les mesures de protection aux frontières pour les huiles et graisses végétales.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

25.09.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

21.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

144/18.311 é Genève. Pour un moratoire fédéral sur l'importation, l'exploration et l'exploitation de gaz de schiste en Suisse (29.05.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale d'instituer un moratoire de 25 ans sur l'exploration, l'exploitation et l'importation de gaz de schiste en Suisse.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

03.12.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

145/18.312 é Genève. Pour le maintien de l'emploi et d'un vrai service universel à la Poste (29.05.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale:

- de demander au Conseil fédéral qu'il fasse le nécessaire auprès de la Poste afin que celle-ci maintienne l'emploi et le service universel, notamment en revenant sur les décisions citées dans le développement, ainsi que le dialogue avec les organisations représentatives du personnel;
- de préciser si nécessaire la législation fédérale en ce sens.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

146/18.313 é Genève. Donner aux cantons les moyens de réaliser l'égalité entre femmes et hommes (29.05.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale:

- de réviser la législation fédérale afin de permettre aux cantons de contrôler le respect par les employeurs du principe d'égalité de traitement entre femmes et hommes, notamment sur le plan salarial;
- de réviser la législation fédérale afin de permettre aux cantons de mettre activement en oeuvre auprès des employeurs, avec les partenaires sociaux, le principe d'égalité salariale entre femmes et hommes.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

20.03.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

11.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

147/18.319 é Genève. En finir avec l'utilisation du glyphosate en Suisse (15.10.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985,

demande à l'Assemblée fédérale:

- d'organiser la sortie programmée du glyphosate;
- de renforcer les recherches agronomiques, notamment dans les études d'alternatives au glyphosate.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

148/18.321 é Genève. La détention administrative d'enfants doit cesser! (06.11.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale de modifier les dispositions de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr; RS 142.20) de sorte que la détention administrative de mineurs soit proscrite en Suisse.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

149/19.304 é Genève. Urgence climatique: prélevons une taxe incitative sur le trafic aérien (05.03.2019)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale

- d'édicter une taxe incitative sur les billets d'avion pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, inciter au transfert vers des modes de déplacement moins polluants et participer à la compensation des effets négatifs engendrés par le changement climatique;
- de s'engager sur le plan international en faveur d'une taxe sur le kérosène.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

150/17.318 é Grisons. Renforcement du Corps des gardes-frontière (15.11.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton des Grisons soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

1. Le Corps des gardes-frontière doit être doté de suffisamment d'effectifs sur tous ses sites pour qu'il puisse accomplir ses tâches en fonction de la situation locale et des besoins de la population en matière de sécurité.

2. Il ne faut pas réduire le personnel du Corps des gardes-frontière; au contraire, il faut augmenter les effectifs de celui-ci et le doter d'un équipement et d'infrastructures modernes, de sorte qu'il puisse relever de manière satisfaisante les défis croissants qu'il rencontre dans le cadre de ses tâches de douane et de sécurité et en matière d'immigration illégale.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

25.09.2018 Conseil des Etats. Donné suite

08.10.2018 CPS-CN. Donné suite

151/16.309 é Jura. Crise laitière et gestion des volumes (07.06.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Jura soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Parlement demande que les lois ad hoc soient modifiées afin de permettre que la gestion des volumes et des prix du lait soit réorganisée et redéfinie, avec force obligatoire, entre les interprofessions, les acheteurs et transformateurs, ceci dans un objectif de transparence quantitative et de planification pour chaque année laitière.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

19.09.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

25.09.2018 Conseil national. Donné suite

152/17.314 é Jura. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale (04.07.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), l'article 84 lettre o de la Constitution cantonale et l'article 58 alinéa 3 de son règlement, le Parlement de la République et Canton du Jura soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative cantonale suivante:

1. La législation fédérale doit redéfinir la procédure applicable aux modifications du réseau territorial des offices de poste de sorte que la Commission fédérale de la poste (Postcom) traite les réclamations qui lui sont soumises en prenant une décision formelle sujette à recours et non en émettant une simple recommandation.

2. Les citoyens doivent pouvoir s'opposer à la fermeture d'un office de poste en déposant auprès de la Postcom une demande munie d'un nombre de signatures égal à celui qui est nécessaire pour une initiative au niveau communal.

3. Une réflexion de fond doit être menée concernant l'adéquation des critères d'accessibilité visés à l'article 33 de l'ordonnance sur la poste (notamment la règle des 90 pour cent et la pertinence du concept de région de planification).

4. La loi doit augmenter la quantité et améliorer la qualité des services fournis par les agences postales; elle doit aussi améliorer la formation et les conditions de travail du personnel des agences.

5. La Poste doit prendre des mesures compensatoires afin que les régions touchées par des fermetures d'offices de poste connaissent également les effets positifs de sa stratégie de diversification.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

28.05.2018 Conseil des Etats. Donné suite

15.10.2018 CTT-CN. Donné suite

153/17.320 é Jura. Primes LAMal impayées. Pour une obligation d'affiliation à l'assureur-maladie désigné par le canton lors du paiement des actes de défaut de biens par ce dernier (14.11.2017)

Les bases légales fédérales doivent être modifiées afin de permettre aux cantons d'obliger l'assuré pour lequel le canton a dû payer à son assureur-maladie le 85 pour cent de l'acte de défaut de biens (ADB) qui lui a été délivré, de s'affilier à la caisse-maladie choisie par le canton, par exemple l'assureur ayant la prime la meilleur marché.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.03.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

154/18.308 é Jura. Glyphosate et principe de précaution (10.04.2018)

Le Parlement de la République et Canton du Jura demande aux Chambres fédérales d'interdire au plus vite la commercialisation et l'utilisation du Roundup ainsi que des produits semblables contenant du glyphosate sur tout le territoire suisse.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

155/18.325 é Jura. Exclure l'huile de palme des accords de libre-échange avec l'Indonésie et la Malaisie (04.12.2018)

Le Parlement jurassien souhaite exercer son droit d'initiative cantonale - prévu à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, et à l'article 84 lettre o de la Constitution jurassienne - et demande aux Chambres fédérales d'exclure l'huile de palme des accords de libre-échange avec l'Indonésie et la Malaisie.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

156/19.302 é Jura. Sortir les produits agricoles de l'accord avec le Mercosur dans l'intérêt de l'agriculture jurassienne (29.01.2019)

Le Parlement jurassien exerce son droit d'initiative cantonale en matière fédérale et demande aux autorités fédérales d'exclure les produits agricoles de l'accord de libre-échange avec le Mercosur.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

157/17.316 é Lucerne. Supprimer les incitations inopportunes de la RPT (29.09.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Lucerne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton de Lucerne demande à la Confédération de modifier la législation relative à la péréquation financière de manière à supprimer les incitations inopportunes induites par la péréquation financière nationale (RPT), en particulier en prévoyant une pondération plus faible des bénéfices des entreprises.

CN/CE *Commission des finances*

04.12.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

07.05.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

158/17.308 é Neuchâtel. Pour une législation fédérale sur les produits sucrés et pour une restriction de l'accès aux produits alimentaires à haute valeur énergétique

(25.04.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Neuchâtel soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est priée d'étudier l'opportunité d'une législation spécifique sur les produits sucrés, et d'effectuer toute adaptation législative utile afin d'agir plus efficacement et d'augmenter les moyens à disposition pour lutter contre l'épidémie de diabète et d'obésité.

- La législation introduirait une taxe sur les sucres ajoutés lors des processus de fabrication.

- Tous les revenus de la taxe sur les sucres ajoutés lors des processus de fabrication seraient affectés à la prévention des maladies liées à la consommation de sucre et d'édulcorants.

- La législation définirait quels corps de métiers de l'industrie alimentaire seraient soumis à la taxe sur les produits sucrés et lesquels en seraient exemptés.

- L'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs) serait modifiée et définirait des restrictions s'appliquant à la remise des produits alimentaires de haute densité énergétique et à la publicité qui s'y rapporte.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

06.03.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

11.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

x **159/17.315 é Neuchâtel. Conditions de l'assistance au suicide** (20.09.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Neuchâtel soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à préciser:

1. les conditions de l'assistance au suicide des personnes qui en expriment la demande, en tenant compte de manière appropriée des circonstances;

2. la réglementation des organisations d'aide au suicide.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

19.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

160/18.315 é Soleure. Desserte postale (09.07.2018)

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier la loi sur la poste (LPO; RS 783.0) et l'ordonnance afférente (OPO; RS 783.01) de façon à réduire la pression induite par l'optimisation économique dans le domaine du réseau d'offices de poste et, au moins, à maintenir l'offre de prestations (service public) visée à l'article 1 LPO. Il s'agit de stabiliser l'offre de prestations et d'adapter le rythme des changements aux besoins de la population.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

161/08.334 é St-Gall. Révision du Code pénal (23.12.2008)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution, le canton de Saint-Gall dépose l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à renforcer l'arsenal répressif contre la pornographie infantine et la représentation de la violence.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

162/09.313 é St-Gall. Mieux protéger les enfants et les jeunes contre la violence dans les jeux vidéo et les médias (26.05.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est priée:

a. de voter une loi qui interdise la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et la diffusion des jeux vidéo qui incitent le joueur à commettre virtuellement des actes de cruauté sur des êtres humains;

b. de prendre les mesures propres à assurer de manière cohérente et sur l'ensemble du territoire national une vraie protection de l'enfant et de l'adolescent contre la violence dans les médias (par ex. en décidant la mise en place d'une autorité d'agrément).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

163/16.307 n St-Gall. Modification de la loi sur les étrangers. Renforcement des contraintes et de l'application de la législation en vigueur concernant l'intégration, l'aide sociale, la scolarité obligatoire et les sanctions pénales (18.04.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La loi fédérale sur les étrangers (LEtr) est modifiée sur la base des points suivants:

1. L'octroi ou le renouvellement d'une autorisation de séjour ou d'établissement aux non-ressortissants d'Etats membres de l'UE ou de l'AELE dépendra du respect d'une convention d'intégration contraignante accompagnée de critères clairement mesurables. En particulier, l'acceptation de l'ordre juridique suisse et des valeurs locales, ainsi que la justification de connaissances linguistiques suffisantes, sont essentielles.

2. Le refus récurrent de fournir des efforts d'intégration, en particulier la violation par les parents ou tuteurs des obligations scolaires prévues dans la législation scolaire cantonale, doit être inscrit dans la législation comme motif de révocation des autorisations de séjour ou d'établissement.

3. Les motifs pénaux de révocation desdites autorisations doivent être déterminés et les peines exécutoires cumulées.

4. Conformément à la loi sur les étrangers, une telle révocation est admissible lorsque l'étranger, ou la personne dont il a la charge, dépend de l'aide sociale de manière considérable et durable. Il s'agit de définir une valeur limite ou des critères juridiquement applicables relatifs au montant de l'aide sociale, qui permettent une révocation.

5. La possibilité de révoquer une autorisation d'établissement ou de la remplacer par une autorisation de séjour doit être prévue concernant les étrangers qui refusent résolument tout effort d'intégration.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

14.03.2017 Conseil des Etats. Donné suite

27.04.2017 CIP-CN. Donné suite

21.06.2019 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'été 2021.

164/17.305 é St-Gall. Pour que les fonds de la prévoyance vieillesse ne soient plus victimes de la politique d'intérêts négatifs pratiquée par la Banque nationale suisse (20.03.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est chargée de modifier et de compléter la législation relative à la Banque nationale suisse, à l'AVS, à la prévoyance professionnelle, aux assurances et institutions de prévoyance (pour les fonds du deuxième et du troisième pilier) de sorte que les intérêts négatifs pratiqués par la Banque nationale suisse ne s'appliquent pas aux établissements suisses de prévoyance, à savoir aux caisses de pension publiques et privées, au fonds de compensation AVS et aux fondations de libre passage du deuxième pilier ainsi qu'aux les institutions du troisième pilier.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

30.05.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

11.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

x **165/17.311 é St-Gall. Renforcement du Corps des gardes-frontière** (22.05.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à augmenter les effectifs du Corps des gardes-frontière et à doter celui-ci d'un équipement moderne, de sorte qu'il puisse affronter et relever de manière satisfaisante les défis croissants qu'il rencontre dans le cadre de ses tâches de douane et de sécurité et en matière d'immigration illégale.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

12.09.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

27.09.2018 Conseil national. Donné suite

06.03.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

166/18.300 é St-Gall. Ne pas subventionner le tourisme d'achat (22.12.2017)

Le Grand Conseil saint-gallois invite l'Assemblée fédérale à modifier les bases légales de sorte que l'ensemble des importations de marchandises privées soient soumises à la TVA si celle-ci fait l'objet d'un remboursement à l'étranger. Cette mesure permettrait de lever la franchise-valeur.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

06.03.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

167/18.305 é St-Gall. Les primes ne doivent pas servir à financer les commissions versées aux intermédiaires (19.03.2018)

L'Assemblée fédérale est invitée à adapter la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (RS 832.12; LSAMal) de sorte que le versement de commissions incitant au changement de caisse-maladie pour l'assurance de base soit interdit.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.12.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

168/18.309 é St-Gall. Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux et cliniques pédiatriques (04.06.2018)

L'Assemblée fédérale est invitée à faire en sorte que la structure tarifaire appliquée aux hôpitaux pédiatriques indépendants et aux cliniques pédiatriques intégrées aux hôpitaux pour adultes prévoie une rémunération des prestations, qu'elles soient ambulatoires ou stationnaires, qui couvre entièrement les coûts.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

169/19.300 é St-Gall. Pas de prescription pour les crimes les plus graves (07.01.2019)

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier le code pénal suisse de sorte que les actes criminels punis de l'emprisonnement à vie, dont le délai de prescription est actuellement de 30 ans, deviennent imprescriptibles.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

170/19.305 é St-Gall. Taxe sur les billets d'avion d'un montant égal à celui de la taxe sur le kérosène (21.03.2019)

Le Grand Conseil saint-gallois invite l'Assemblée fédérale à introduire une taxe sur les billets d'avion dont le montant correspondrait à une éventuelle taxe sur le CO₂ prélevée sur le kérosène. C'est le moment idéal pour prévoir une telle mesure, car le Parlement examine cette année la loi sur le CO₂.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

171/09.314 é Tessin. Révision de l'article 135 CP (27.05.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier l'article 135 du Code pénal afin d'interdire la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et l'utilisation de jeux vidéo qui incitent le joueur à commettre virtuellement des actes de cruauté et de violence sur des êtres humains ou sur des créatures d'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

172/14.301 é Tessin. Réexaminer les peines prévues aux articles 285 et 286 du Code pénal suisse (14.01.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à réexaminer les sanctions prévues par le Code pénal suisse (CP) pour les infractions visées aux articles 285 (Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires) et 286 (Empêchement d'accomplir un acte officiel).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.01.2015 CAJ-CE. Donné suite

26.06.2015 CAJ-CN. Donné suite

12.06.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.

04.06.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'été 2021.

173/15.320 é Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (1) (30.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à l'Assemblée fédérale de faire en sorte que des informations sur les condamnations antérieures de citoyens de l'Union européenne désirant s'installer en Suisse puissent systématiquement être exigées d'office du pays d'origine ou d'un pays tiers sans qu'il soit nécessaire d'en fournir la raison.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

08.11.2016 CIP-CE. Donné suite

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

174/15.321 é Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (2) (30.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à l'Assemblée fédérale de faire en sorte que des informations sur les condamnations antérieures de citoyens de l'Union européenne désirant s'installer en Suisse, brièvement ou durablement (y compris les travailleurs détachés), puissent systématiquement être exigées d'office du pays d'origine ou d'un pays tiers sans qu'il soit nécessaire d'en fournir la raison.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

08.11.2016 CIP-CE. Donné suite

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

175/16.306 n Tessin. Garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national (06.04.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à la Confédération, dans les limites de ses compétences définies:

a. dans la loi sur les télécommunications (LTC), pour ce qui concerne le secteur des télécommunications,

b. dans la loi fédérale sur la politique régionale, pour ce qui est des aides et incitations financières octroyées aux cantons et aux régions pour affronter les changements structurels,

c. dans la nouvelle péréquation financière (NPF), la compensation des charges et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons,

d'intervenir activement dans les régions de Suisse où les fournisseurs, pour des questions liées au marché, ne mettent pas en place un réseau câblé de télécommunication à bande ultralarge. Elle peut prévoir des financements directs (via la loi fédérale sur la politique régionale ou la NPF) ou redéfinir le service universel (via la LTC). L'objectif est de garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national, en utilisant une technologie appropriée qui soit facile à mettre en place (fibre optique, technologie hybride - réseau hybride fibre coaxial -, radiofréquence), en fonction de l'évolution technologique de ces prochaines années.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

15.03.2017 Conseil des Etats. Donné suite

11.04.2017 CTT-CN. Donné suite

22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2021.

176/16.320 é Tessin. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale (15.12.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

1. La législation fédérale doit redéfinir la procédure applicable aux modifications du réseau territorial des offices de poste de sorte que la Commission fédérale de la poste (Postcom) traite les réclamations qui lui sont soumises en prenant une décision formelle sujette à recours et non en émettant une simple recommandation.

2. Les citoyens doivent pouvoir s'opposer à la fermeture d'un office de poste en déposant auprès de la Postcom une demande munie d'un nombre de signatures égal à celui qui est nécessaire pour une initiative au niveau communal.

3. Une réflexion de fond doit être menée concernant l'adéquation des critères d'accessibilité visés à l'article 33 de l'ordonnance sur la poste (notamment la règle des 90 pour cent et la pertinence du concept de région de planification).

4. La loi doit augmenter la quantité et améliorer la qualité des services fournis par les agences postales; elle doit aussi améliorer la formation et les conditions de travail du personnel des agences.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

30.11.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

11.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

177/17.304 é Tessin. Pour des routes plus sûres, des mesures maintenant! (22.03.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Il y a lieu d'interdire le plus rapidement possible, en tous les cas avant l'entrée en fonction du nouveau centre de contrôle des poids lourds et de l'aire multiservices de Giornico, l'accès aux tunnels routiers alpins suisses et aux cols alpins par les poids lourds qui ne sont pas dotés des systèmes de sécurité définis dans l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV), en vigueur depuis 2015 (à l'exception des transports exceptionnels). Il faudra examiner des solutions administratives et techniques qui ne pénalisent pas les chauffeurs de poids lourds des cantons alpins (ou, plus généralement, suisses).

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

08.01.2018 CTT-CE. Donné suite

06.11.2018 CTT-CN. Donné suite

178/18.306 é Tessin. Lutte contre le dumping salarial. Créer les conditions pour empêcher les licenciements de substitution (21.03.2018)

Le canton du Tessin invite l'Assemblée fédérale à légiférer sur les licenciements abusifs liés au dumping salarial. Il demande notamment de compléter l'article 336 CO de sorte qu'un congé soit considéré comme abusif lorsqu'il est donné par l'employeur:

- a. pour remplacer le travailleur licencié par un autre travailleur lequel, à qualifications égales, perçoit un salaire inférieur, ou
- b. parce que le travailleur refuse d'accepter une réduction importante de son salaire causée par l'afflux de main-d'oeuvre sur le marché du travail (dumping salarial).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

179/18.326 é Tessin. Obligation d'informer les employés victimes d'abus salariaux (04.12.2018)

Le canton du Tessin prie les Chambres fédérales:

1. de modifier la loi sur les travailleurs détachés (LDét) en y insérant une disposition qui oblige toutes les entreprises à informer les employés des abus relevés lors des contrôles opérés dans les secteurs soumis à des contrats-types de travail. Le législateur pourrait s'inspirer de l'article 71 alinéa 2 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1), qui prévoit que l'employeur communique aux employés ou à leurs représentants dans l'entreprise les instructions données par l'autorité d'exécution;

2. d'introduire la possibilité de sanctionner quiconque ne respecte pas cette obligation.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

180/19.301 é Tessin. Durcissement des peines prévues au Livre 2, Titre 5, du code pénal (29.01.2019)

Le canton du Tessin demande aux Chambres fédérales de modifier le Livre 2, Titre 5, du code pénal.

I. Elles examineront la possibilité d'introduire une peine privative de liberté minimale, laquelle ne devrait pas être inférieure à un an, considérant que la majeure partie des infractions contre l'intégrité sexuelle ne sont actuellement passibles que d'une

peine pécuniaire minimale. Les cas impliquant de jeunes adultes consentants ne sont pas concernés;

II. Elles envisageront de durcir les peines maximales en les portant à dix ans au moins; actuellement, les infractions contre l'intégrité sexuelle sont passibles de peines maximales différenciées allant de trois à cinq ans - voire dix ans, mais uniquement dans les cas de contrainte sexuelle et de viol.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

181/15.300 é Thurgovie. Modification de la loi sur la chasse. Versement d'indemnités pour les dégâts causés aux infrastructures par les castors (12.01.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est priée de modifier l'article 13 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (loi sur la chasse, LChP; RS 922.0) de telle sorte que la réparation des dégâts causés par les castors aux infrastructures que sont les routes, les berges des canaux ainsi que les installations de drainage et d'aménagement des cours d'eau soit financée par la Confédération et les cantons.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

09.03.2016 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

23.05.2016 CEATE-CN. Donné suite

14.09.2016 Conseil national. Donné suite

14.03.2017 Conseil des Etats. Donné suite

20.03.2019 Conseil des Etats. Classement

19.06.2019 Conseil national. Classement

182/16.312 é Thurgovie. Exécution de l'obligation de payer les primes. Modification de l'article 64a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (30.05.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de compléter l'article 64a alinéa 4 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10) de sorte qu'il ait la teneur suivante:

Art. 64a

...

Al. 4

Le canton prend en charge 85 pour cent des créances ayant fait l'objet de l'annonce prévue à l'alinéa 3. Si le canton prend en charge 90 pour cent de ces créances, l'assureur lui transmet la gestion de l'acte de défaut de biens ou du titre équivalent. Cette transmission équivaut à un changement de créancier. Le canton indique à l'assuré le changement de créancier. L'alinéa 5 ne s'applique pas dans ce cas.

...

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

28.03.2017 CSSS-CE. Donné suite

25.01.2018 CSSS-CN. Adhésion

x 183/17.317 é Thurgovie. Exclure l'huile de palme de l'accord de libre-échange avec la Malaisie (30.10.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

1. Les produits des palmiers à huile (huile de palme et huile de palmiste) sont exclus d'un éventuel accord de libre-échange avec la Malaisie.
2. La protection douanière est maintenue à son niveau actuel.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

25.09.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

21.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

184/18.316 é Thurgovie. Suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat (16.08.2018)

Il y a lieu de modifier la législation fédérale de manière à ce que l'ensemble des importations de marchandises privées soient soumises à la TVA suisse si la TVA étrangère fait l'objet d'un remboursement.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

185/18.318 é Thurgovie. Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux et cliniques pédiatriques (02.10.2018)

La Confédération est chargée de faire en sorte que la structure tarifaire appliquée aux hôpitaux pédiatriques indépendants et aux cliniques pédiatriques intégrées dans des hôpitaux pour adultes prévoie une rémunération des prestations, qu'elles soient ambulatoires ou stationnaires, qui couvre entièrement les coûts.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

186/19.303 é Thurgovie. Coûts d'intégration (04.02.2019)

La Constitution fédérale de la Confédération suisse est modifiée de manière à relativiser la gratuité de l'enseignement obligatoire de sorte que les coûts engendrés par les personnes de langue étrangère témoignant de la mauvaise volonté à s'intégrer (frais de traduction pour les entretiens parents-enseignants, cours d'appui) soient supportés par ces dernières.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

187/11.312 é Vaud. Pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (12.10.2011)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à élaborer un acte législatif dans le sens proposé par la pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP), visant notamment à sanctionner plus sévèrement la violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires, en particulier lors de récidive.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.03.2014 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

20.06.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

188/13.308 é Vaud. Ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire (12.06.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier l'article 59 alinéas 1 et 2 de la Constitution fédérale et plusieurs articles de la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur le service civil afin d'ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

10.12.2013 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

21.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

12.03.2018 Conseil des Etats. Suspension

12.06.2018 Conseil national. Adhésion à la suspension

189/18.323 é Vaud. Modifier les dispositions légales permettant d'instaurer un contrôle institutionnel des entreprises et entités privées (03.12.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud exerce le droit d'initiative du canton au niveau fédéral en demandant à l'Assemblée fédérale de réviser la législation fédérale, notamment la loi fédérale complétant le Code civil suisse (CO; RS 220) et la loi du 24 mars 1995 sur l'égalité (LEg; RS 151.1), afin de permettre aux cantons:

- de contrôler le respect par les employeurs du principe d'égalité de traitement entre femmes et hommes, notamment sur le plan salarial;
- de sanctionner les employeurs qui contreviennent au principe d'égalité de traitement entre femmes et hommes.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

190/16.315 é Valais. LAT. Pour un assouplissement des dispositions fédérales, dans le respect du fédéralisme (16.09.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Valais soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Par une initiative cantonale concertée de tous les cantons intéressés selon l'article 160 de la Constitution fédérale, il est demandé au Conseil fédéral de soumettre aux Chambres fédérales un projet de modération des exigences de la LAT plus conforme au respect du fédéralisme, notamment de l'article 75 de la Constitution fédérale qui a la teneur suivante:

1 La Confédération fixe les principes applicables à l'aménagement du territoire. Celui-ci incombe aux cantons et sert une utilisation judicieuse et mesurée du sol et une occupation rationnelle du territoire.

2 La Confédération encourage et coordonne les efforts des cantons et collabore avec eux.

3 Dans l'accomplissement de leurs tâches, la Confédération et les cantons prennent en considération les impératifs de l'aménagement du territoire.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

06.03.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

11.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

191/17.302 é Valais. Offices de poste. Soutien à l'initiative cantonale du Tessin (23.02.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Valais soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Reprenant le texte de l'initiative cantonale tessinoise, le Grand Conseil du canton du Valais soumet lui aussi à l'Assemblée fédérale la demande suivante:

1. La législation fédérale doit redéfinir la procédure applicable aux modifications du réseau territorial des offices de poste de sorte que la Commission fédérale de la poste (Postcom) traite les réclamations qui lui sont soumises en prenant une décision formelle sujette à recours et non en émettant une simple recommandation.
2. Les citoyens doivent pouvoir s'opposer à la fermeture d'un office de poste en déposant auprès de la Postcom une demande munie d'un nombre de signatures égal à celui qui est nécessaire pour une initiative au niveau communal.
3. Une réflexion de fond doit être menée concernant l'adéquation des critères d'accessibilité visés à l'article 33 de l'ordonnance sur la poste (notamment la règle des 90 pour cent et la pertinence du concept de région de planification).
4. La loi doit augmenter la quantité et améliorer la qualité des services fournis par les agences postales; elle doit aussi améliorer la formation et les conditions de travail du personnel des agences.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

30.11.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

11.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

192/18.307 é Valais. Renforcement du Corps des gardes-frontière (26.03.2018)

Le canton du Valais soumet l'initiative cantonale suivante: Demande doit être faite aux autorités fédérales d'assurer une dotation en personnel suffisante au Corps des gardes-frontière, afin qu'il puisse remplir ses missions, conformément à la situation qui prévaut actuellement au plan sécuritaire et aux besoins de sécurité de la population.

Il ne s'agit pas de réduire les effectifs du Corps des gardes-frontière, mais de les renforcer et de les doter d'un équipement et d'une infrastructure modernes, afin que le Cgfr puisse répondre comme il se doit aux défis toujours plus grands rencontrés dans l'exercice de ses tâches douanières et de sécurité ainsi qu'en matière de migration illégale.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

25.09.2018 Conseil des Etats. Donné suite

08.10.2018 CPS-CN. Donné suite

193/18.310 é Valais. Energie hydraulique. Pour un assouplissement de la loi fédérale sur la protection des eaux (29.05.2018)

Le Grand Conseil du canton du Valais demande à l'Assemblée fédérale d'assouplir les dispositions fédérales concernant l'énergie hydraulique, notamment la loi fédérale sur la protection des eaux.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

194/10.302 é Zoug. Interdiction des jeux vidéo violents (05.01.2010)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Zoug soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à amender les bases constitutionnelles et légales pertinentes afin que les enfants et les jeunes soient protégés efficacement contre la violence dans les médias ou, au moins, qu'un système uniforme soit introduit pour ce qui concerne les limites d'âge applicables aux médias numériques et audiovisuels, et que soit interdite la vente aux enfants et aux adolescents de jeux vidéo et de logiciels de loisirs inadaptés.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

195/16.314 é Zoug. Modification de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (12.07.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Zoug soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La loi fédérale du 22 décembre 1999 sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP; RS 941.10) est modifiée de sorte que les coupures de billets de banque émises par la Banque nationale suisse, à savoir 10 francs, 20 francs, 50 francs, 100 francs, 200 francs et 1000 francs, y soient énumérées.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

12.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

09.05.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

Initiatives parlementaires

Conseil national

Initiatives des groupes

196/13.419 n Groupe BD. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Landolt

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

197/13.473 n Groupe BD. Etablir un lien automatique entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie (12.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'âge légal de la retraite pour les femmes et les hommes est fixé de manière à correspondre à 80 pour cent de l'espérance de vie moyenne des femmes et des hommes, et il est adapté périodiquement. La loi fixe les modalités d'exécution.

Porte-parole: Landolt

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

198/11.404 n Groupe des Verts. Création d'une commission indépendante chargée de réaliser l'égalité salariale (03.03.2011)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Il faut créer les bases légales nécessaires à la mise en place d'une commission indépendante chargée de réaliser l'égalité salariale entre hommes et femmes, garantie par la Constitution. Cette commission disposera de compétences d'examen et d'exécution. Elle pourra:

- contrôler, à la demande d'intéressés ou de tiers, les salaires en cas de soupçons de non-respect du principe d'égalité salariale;- consulter les livres de salaires;

- procéder à des contrôles par sondage des salaires dans les entreprises;

- prononcer des sanctions à l'encontre d'entreprises qui violent le principe de l'égalité salariale.

Porte-parole: Arslan

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

22.05.2012 CER-CN. Donné suite

199/13.420 n Groupe des Verts. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Glättli

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

200/19.404 n Groupe des Verts. Frein au CO2 (04.03.2019)

L'art. 159, al. 3, de la Constitution est modifié comme suit:

Art. 159

...

Al. 3

Doivent cependant être adoptés à la majorité des membres de chaque conseil:

...

d. les lois fédérales qui présentent un bilan négatif des émissions de gaz à effet de serre.

...

Porte-parole: Kälin

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

201/13.418 n Groupe vert'libéral. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (21.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution et la loi seront modifiées de manière à garantir l'égalité entre le partenariat enregistré et le mariage devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Bäumle

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

202/13.468 n Groupe vert'libéral. Mariage civil pour tous (05.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution fédérale sera modifiée comme suit:

Art. 14 Droit au mariage, à l'union (nouveau) et à la famille

Al. 1

Le droit au mariage, à l'union (nouveau) et à la famille est garanti.

Al. 2

Les formes d'union régies par la loi sont ouvertes à tous les couples quels que soient leur sexe ou leur orientation sexuelle.

Art. 38 al. 1 première phrase

La Confédération règle l'acquisition et la perte de la nationalité et des droits de cité par filiation, par union (supprimer "par mariage") ou par adoption. (...)

Porte-parole: Bertschy

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.02.2015 CAJ-CN. Donné suite

01.09.2015 CAJ-CE. Adhésion

16.06.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.

21.06.2019 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'été 2021.

Voir objet 18.2003 Pét. Session des jeunes 2017

203/09.503 n Groupe libéral-radical. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois (10.12.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 27 juin 1973 sur les droits de timbre (LT) sera modifiée comme suit:

Dispositions transitoires:

1. Les dispositions relatives au droit de timbre d'émission selon les articles 5 et 5a ss. sont abrogées le 1er janvier 2011.

2. Les dispositions relatives au droit de timbre sur les primes d'assurance selon les articles 21ss. sont abrogées le 1er janvier 2011.

3. Les dispositions relatives au droit de timbre de négociation selon les articles 13ss. sont abrogées le 1er janvier 2016. Toute la loi fédérale sur les droits de timbre sera abrogée à cette date.

Le Conseil fédéral est chargé de supprimer par étapes les droits de timbre.

Porte-parole: Pelli

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.11.2010 CER-CN. Donné suite

04.04.2011 CER-CE. Adhésion

11.11.2012 Rapport CER-CN (FF 2013 1055)

23.01.2013 Avis du Conseil fédéral (FF 2013 1023)

1. Loi fédérale sur les droits de timbre (FF 2013 1021)

19.03.2013 Conseil national. Décision conforme au projet de la commission.

04.12.2013 Conseil des Etats. Suspendre.

19.03.2014 Conseil national. Ne pas suspendre.

17.06.2014 Conseil des Etats. Maintenir (= suspendre).

2. Loi fédérale sur les droits de timbre II

x 204/15.407 n Groupe libéral-radical. Adoption d'une disposition pénale réprimant le terrorisme (04.03.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous demandons que le Code pénal soit complété comme suit:

Art. 260sexies

Terrorisme

Al. 1

Quiconque commet un acte de violence criminelle visant à intimider une population ou à contraindre un Etat ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque,

quiconque s'associe à un groupe ou à une organisation poursuivant le but de commettre des actes réprimés à l'alinéa 1, met à sa disposition des ressources humaines ou matérielles, organise des actions de propagande en sa faveur ou en faveur de ses objectifs, recrute des adeptes, soutient ou encourage ses activités de toute autre manière ou provoque un acte de terrorisme,

sera puni d'une peine privative de liberté d'un an au moins.

Al. 2

Dans les cas graves, notamment lorsque l'acte a provoqué ou était destiné à provoquer les blessures ou la mort d'un grand nombre de personnes, l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté à vie ou d'une peine privative de liberté de dix ans au moins.

Al. 3

Quiconque fait publiquement l'apologie d'un acte de terrorisme sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Al. 4

Est également punissable l'auteur qui agit à l'étranger. L'article 4 est applicable.

Al. 5

Le juge pourra atténuer librement la peine (art. 48a) à l'égard de celui qui aura activement collaboré avec les autorités afin d'empêcher la poursuite de l'activité terroriste du groupe ou de l'organisation à laquelle il a appartenu ou qu'il a de toute autre manière soutenue ou encouragée.

La disposition supposerait l'adaptation des normes suivantes:

Art. 4 CP

Crimes ou délits commis à l'étranger contre l'Etat

Al. 1

Le présent code est applicable à quiconque commet à l'étranger le crime de terrorisme (art. 260sexies) ou un crime ou un délit contre l'Etat et la défense nationale (art. 265 à 278).

...

Art. 260bis CP

Actes préparatoires délictueux

Al. 1

Est puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire quiconque prend, conformément à un plan, des dispositions concrètes d'ordre technique ou organisationnel, dont la nature et l'ampleur indiquent qu'il s'apprête à passer à l'exécution de l'un des actes suivants:

...

gbis. terrorisme (article 260sexies);

...

Porte-parole: Lüscher

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

05.10.2015 CPS-CN. Donné suite

15.11.2016 CPS-CE. Ne pas donner suite

28.02.2018 Conseil national. Donné suite

20.03.2019 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

x 205/16.402 n Groupe libéral-radical. Programme de la législature. Suppression des coûts inutiles liés aux activités parlementaires (29.02.2016)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi du 13 décembre 2002 sur le Parlement sera modifiée comme suit:

Art. 74

...

Al. 3

L'entrée en matière est acquise de plein droit pour les initiatives populaires, les budgets, les rapports de gestion, les comptes, le plan financier, la garantie des constitutions cantonales et les réclamations contre les conventions passées par des cantons entre eux ou avec l'étranger.

...

Art. 75

...

Al. 4

Le projet d'arrêté fédéral sur le plan financier et le rapport sur le programme de la législature ne peuvent pas être renvoyés.

Art. 94a Divergences sur le plan financier

Al. 1

Abrogé

Al. 2

Si l'arrêté fédéral sur le plan financier fait l'objet de divergences, la Conférence de conciliation présente une proposition distincte pour chacune des divergences. Chacune des propositions fait l'objet d'un vote séparé.

...

Art. 146

Al. 1

Au début de chaque législature, le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale, afin qu'elle en prenne acte, un rapport sur le programme de la législature.

Al. 2

Le rapport définit les lignes directrices de la politique et les objectifs du programme de la législature du Conseil fédéral; il indique en outre, pour chaque objectif, les projets d'actes de l'Assemblée fédérale prévus par le Conseil fédéral ainsi que les autres mesures qui sont nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Al. 3 (première et deuxième phrases)

Dans le rapport sur le programme de la législature, les objectifs sont accompagnés d'indicateurs permettant d'évaluer le degré de réalisation des objectifs. Le rapport contient également une analyse de la situation reposant sur les indicateurs. ...

Al. 4 (première phrase)

Le rapport présente le plan financier de la législature. ...

Art. 147

Abrogé

Porte-parole: Schneeberger

CN/CE *Commission des institutions politiques*

01.09.2016 CIP-CN. Donné suite

30.03.2017 CIP-CE. Adhésion

24.05.2018 Rapport CIP-CN (FF 2018 4301)

27.06.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 4317)

1. Loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl) (Procédure applicable au programme de la législation) (FF 2018 4313)

22.03.2019 Conseil national. Classement

206/13.421 n Groupe socialiste. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Schenker Silvia

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

207/17.445 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Expulsion des activistes de l'islam politique (salafistes, Etat islamique, etc.) (06.06.2017)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers sera modifiée comme suit:

Art. 68bis

Activités islamistes

Al. 1

Les étrangers qui déploient des activités, soit en faveur de l'"Etat islamique" (EI) ou d'autres groupements musulmans fondamentalistes prêts à commettre des actes de violence, soit en vue de l'établissement d'un régime étatique islamique, sont expulsés.

Al. 2

Sont notamment considérées comme de telles activités la diffusion de propagande, le recrutement de membres et les préparatifs en matière de logistique, tels que les mesures de repérage ou de planification ou encore la fourniture de moyens opérationnels, en particulier l'acquisition d'armes, de véhicules, de moyens de communication ou de services financiers. L'auteur de l'activité ne doit pas obligatoirement exercer une fonction déterminante au sein du groupement concerné.

Al. 3

L'expulsion est immédiatement exécutoire.

Porte-parole: Steinemann

CN/CE *Commission des institutions politiques*

01.02.2018 CIP-CN. Donné suite

21.06.2018 CIP-CE. Ne pas donner suite

05.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

208/17.500 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Appliquer l'initiative sur le renvoi également aux ressortissants de l'UE (29.11.2017)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative suivante:

Les articles 66a et suivants du Code pénal (Expulsion) sont complétés par les dispositions suivantes:

Les dispositions relatives à l'expulsion sont également applicables aux ressortissants de l'Union européenne. Elles priment l'accord sur la libre circulation des personnes conclu entre la Suisse et l'Union européenne et ses Etats membres, ainsi que ses protocoles.

Porte-parole: Vogt

CN *Commission des institutions politiques*

05.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

x 209/17.508 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Pas de réitération de l'aide au retour (11.12.2017)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La pratique actuelle et future - une fois la loi révisée sur l'asile (nLAsi) mise en oeuvre - sera modifiée de sorte à interdire le versement réitéré de l'aide au retour à un requérant d'asile débouté.

Porte-parole: Steinemann

CN *Commission des institutions politiques*

18.02.2019 Retrait

210/17.509 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Non à l'octroi direct de l'asile par le Conseil fédéral (11.12.2017)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'asile du 26 juin 1998 (LAsi) sera modifiée comme suit:

Art. 56 al. 1

L'asile est octroyé à des groupes importants de réfugiés par décision du Conseil national et du Conseil des Etats. Lorsqu'il s'agit de petits groupes, la décision est prise par le DFJP.

Porte-parole: Amaudruz

CN *Commission des institutions politiques*

05.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

211/17.512 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Requérants d'asile récalcitrants. Limiter les dépenses (12.12.2017)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La réglementation actuelle (celle d'avant l'entrée en vigueur de la loi révisée sur l'asile, nLAsi) concernant les requérants d'asile récalcitrants doit être conservée. En d'autres termes, il ne faut pas rendre plus strictes les conditions permettant leur assignation en vertu de la réglementation applicable jusqu'ici. L'article 24a alinéa 1 nLAsi doit être adapté en conséquence.

Porte-parole: Glarner

CN *Commission des institutions politiques*

11.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

212/17.513 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Mettre temporairement fin au regroupement familial en ce qui concerne les personnes admises à titre provisoire (12.12.2017)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Le regroupement familial des personnes admises provisoirement, y compris les réfugiés admis provisoirement, prévu à l'article 85 alinéa 7 de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) sera suspendu pour une durée de trois ans à compter de l'entrée en vigueur d'un "moratoire sur le regroupement familial". A l'échéance de ces trois ans, le Conseil fédéral réévaluera la situation et soumettra une proposition correspondante au Parlement. Les bases légales seront adaptées en conséquence.

Porte-parole: Amstutz

CN *Commission des institutions politiques*

11.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

213/18.466 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Approbation du droit non contraignant par l'Assemblée fédérale (29.11.2018)

Les bases légales pertinentes seront adaptées dans la perspective suivante: Les instruments constitutifs d'obligations internationales non contraignantes, comme les pactes,

recommandations, déclarations, plans d'action, etc., devront être soumis à l'approbation de l'Assemblée fédérale lorsque le respect des obligations qui y figurent fait l'objet d'un contrôle ou d'un compte rendu ou que leur non-respect peut constituer une atteinte au principe de la bonne foi, et lorsque la mise en oeuvre de ces obligations dans le droit interne sera susceptible d'imposer l'édiction ou la modification de lois fédérales.

Porte-parole: Vogt

CN/CE *Commission de politique extérieure*

Initiatives des commissions

214/18.469 n Commission des finances CN. Renforcer les compétences de contrôle et de surveillance dans la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (07.11.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission des finances du Conseil national dépose l'initiative suivante:

La Commission des finances du Conseil national décide d'adapter les dispositions de la LIFD afin de renforcer les compétences en matière de contrôle et de surveillance.

CN/CE *Commission des finances*

07.11.2018 CdF-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

215/17.401 n Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Maintenance et développement des tarifs (02.02.2017)

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national décide d'élaborer une initiative de commission visant à modifier la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie comme suit:

Art. 43

...

Al. 5ter

Les partenaires tarifaires instituent une organisation ayant compétence pour l'élaboration, le développement, l'adaptation et la maintenance des structures. Les fournisseurs de prestations doivent à cet effet livrer à l'organisation les données nécessaires concernant les coûts et les prestations. Le Conseil fédéral peut édicter des principes relatifs à la forme et à l'exploitation d'une telle organisation. Si une telle organisation fait défaut, le Conseil fédéral l'institue de manière contraignante pour les partenaires tarifaires. Les structures élaborées par l'organisation et les adaptations qui y sont apportées sont soumises par les partenaires tarifaires au Conseil fédéral pour approbation.

...

Al. 8

Les fournisseurs de prestations, les assureurs et l'organisation au sens de l'alinéa 5ter sont tenus de communiquer gratuitement au Conseil fédéral les données nécessaires à l'établissement, à la modification et à l'approbation des tarifs et des prix. Le Conseil fédéral édicte des dispositions détaillées sur le traitement des données dans le respect du principe de proportionnalité.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

02.02.2017 CSSS-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

13.11.2017 CSSS-CE. Ne pas donner suite

28.05.2018 Conseil national. Donné suite

20.06.2019 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

216/17.442 n Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Pour une gestion cantonale de l'admission et un renforcement de l'autonomie contractuelle (12.05.2017)

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national décide d'élaborer une réglementation destinée à remplacer l'article 55a LAMal. La structure de cette nouvelle réglementation se fondera sur le modèle proposé dans le projet du 26 mai 2004 relatif à l'objet 04.032, "Loi sur l'assurance-maladie. Révision partielle. Liberté de contracter". Les principes suivants devront notamment être pris en compte:

- Les cantons définissent les nombres minimaux et maximaux (fourchettes) de fournisseurs de prestations nécessaires pour garantir la couverture des besoins en soins dans le domaine ambulatoire. Les fournisseurs de prestations en question doivent remplir les exigences requises de qualité et d'économicité des prestations.

- Les fournisseurs de prestations actifs dans le domaine ambulatoire doivent soit conclure un contrat d'admission avec un ou plusieurs assureurs, soit fournir toutes leurs prestations dans le cadre d'un réseau de soins coordonnés.

- Les assureurs-maladie doivent conclure des contrats d'admission avec le nombre minimal de fournisseurs de prestations qui aura été défini par le canton.

- Si un assureur ou un fournisseur de prestations se voit refuser la conclusion d'un contrat d'admission, il peut soumettre ce refus à une commission cantonale d'arbitrage.

- La durée minimale des contrats d'admission doit être fixée dans la loi.

- Les dispositions du droit des cartels demeurent réservées.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.05.2017 CSSS-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

15.01.2018 CSSS-CE. Adhésion

217/18.402 n Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes (26.01.2018)

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national décide d'élaborer une initiative de commission visant à compléter la loi sur les stupéfiants (LStup) de telle sorte qu'il soit aussi possible de mener des projets/essais scientifiques dans le but d'évaluer des approches de régulation innovantes concernant la consommation récréative de cannabis.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

26.01.2018 CSSS-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

22.03.2018 CSSS-CE. Adhésion

218/19.401 n Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Pour un renforcement des soins infir-

miers, une sécurité des patients accrue et une meilleure qualité des soins (24.01.2019)

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national décide d'élaborer une initiative de commission, à titre de contre-projet indirect à l'initiative populaire "pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)", dont les grandes lignes sont les suivantes:

Les bases légales doivent être adaptées de sorte que:

- suffisamment de personnel (en particulier des infirmiers) puisse être formé, mobilisé et maintenu dans la profession, ce afin de garantir la qualité des soins et la sécurité des patients;

- des domaines d'action relevant de la responsabilité du personnel infirmier y soient définis;

- les prestations qui sont fournies avec la qualité, l'efficacité et l'économicité nécessaires soient rémunérées de manière appropriée;

- la formation et la formation continue soient financées de manière appropriée.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

24.01.2019 CSSS-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

12.03.2019 CSSS-CE. Adhésion

Voir objet 18.079 OCF

1. Loi ...

219/13.467 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Energie d'ajustement. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité (14.10.2013)

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national décide de modifier la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI; RS 734.7) comme suit:

Art 14

...

Al. 3

...

Let. d

Abrogée

...

Al. 3bis

La rémunération pour l'utilisation du réseau ne peut pas inclure les coûts facturés individuellement par les gestionnaires de réseau.

...

Art. 14bis Coûts facturés individuellement pour l'énergie d'ajustement

Al. 1

La société nationale du réseau de transport facture individuellement aux groupes-bilan les coûts de l'énergie d'ajustement à partir du 1er janvier 2009.

Al. 2

Elle fixe le prix de l'énergie d'ajustement de manière à promouvoir un engagement efficace de l'énergie de réglage et la mise en réserve de puissance de réglage dans tout le pays et à empêcher les abus. Les prix de l'énergie d'ajustement sont définis en fonction des coûts de l'énergie de réglage et des coûts de

gestion du programme prévisionnel. Si la vente d'énergie d'ajustement se solde par un bénéfice, le montant en question est pris en compte dans le calcul des coûts des services-système.

Al. 3

Le Conseil fédéral règle les modalités.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

14.10.2013 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

25.10.2013 CEATE-CE. Adhésion

31.03.2014 Rapport CEATE-CN (FF 2014 3833)

21.05.2014 Avis du Conseil fédéral (FF 2014 3843)

2. Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI)

220/17.494 n Commission de l'économie et des redevances CN. Suppression de l'impôt anticipé sur les obligations et les papiers monétaires suisses (23.10.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) dépose l'initiative parlementaire suivante:

La CER-CN décide d'élaborer une réglementation exonérant de l'actuel impôt anticipé sur les intérêts toutes les obligations et les papiers monétaires émis par des débiteurs suisses (Confédération, cantons, communes et entreprises). Pour remplacer l'impôt anticipé, il y a lieu de créer un impôt de garantie simple et peu coûteux sur le plan administratif, qui préserve intégralement le secret bancaire en Suisse (pas de système de déclaration). Le nouvel impôt de garantie fondé sur le principe de l'agent payeur doit porter sur tous les intérêts d'obligations et de papiers monétaires versés à des personnes physiques astreintes à l'impôt en Suisse et pour lesquels il n'y a aucune annonce dans le cadre de l'EAR avec un Etat étranger. Il convient de verser une indemnité couvrant les coûts aux personnes chargées de prélever l'impôt (principalement des banques) et de prendre des mesures appropriées pour réduire les risques du prélèvement d'impôt en matière de responsabilité civile.

Le nouvel impôt de garantie sur les intérêts d'obligations doit remplir les conditions suivantes:

- Compatibilité avec le secret bancaire fiscal - pas de système de déclaration "volontaire" ou contraignant

Comme dans le système actuel, il faut prévoir uniquement une retenue fiscale. Celle-ci peut être maintenue à 35 pour cent ou, éventuellement, fixée à un taux plus bas. Tout système de déclaration volontaire est exclu. Cela permet d'éliminer le risque que des contribuables se prononçant contre un système de déclaration soient soupçonnés de soustraction à l'impôt.

- Soumission de tous les intérêts d'obligations et de papiers monétaires

Alors que l'actuel impôt anticipé ne porte que sur les intérêts d'obligations d'émetteurs suisses, le nouvel impôt de garantie doit porter sur tous les intérêts d'obligations versés à des personnes physiques astreintes à l'impôt en Suisse. Cela permet d'améliorer sensiblement la garantie de l'impôt et, parallèlement, de préserver la sphère privée financière.

- Exonération des versements à des personnes morales et à des contribuables étrangers

Les versements à des personnes morales en Suisse ne doivent pas être soumis à l'impôt de garantie. En effet, contrairement

aux personnes physiques, les personnes morales ne profitent pas du secret bancaire fiscal en raison de différences procédurales. Il est beaucoup plus simple, pour les autorités, de se procurer les documents bancaires de personnes morales. Par conséquent, il n'y a aucune raison de prélever un impôt de garantie auprès des personnes morales. Les versements d'intérêts à des contribuables étrangers doivent également être exonérés du nouvel impôt de garantie, car les intérêts qui sont versés à des personnes physiques et morales étrangères ont déjà été portés à la connaissance des autorités fiscales étrangères, dans le cadre de l'EAR. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de les soumettre à un impôt de garantie supplémentaire. L'exonération du versement d'intérêts à des contribuables étrangers est nécessaire pour que les marchés financiers internationaux ne prélèvent pas de supplément pour les obligations suisses; partant, le fait de ne pas prélever de supplément est nécessaire pour que la Confédération, les cantons, les communes et les entreprises profitent de taux d'intérêt plus bas.

- Impôt de garantie simple et peu coûteux sur le plan administratif limitant les risques en matière de responsabilité civile

Lors de la mise en place du nouvel impôt de garantie, il faut systématiquement veiller à ce que les personnes chargées d'exécuter la retenue fiscale (principalement les banques) ne soient pas soumises à des prescriptions inutiles et coûteuses. Les banques doivent déterminer elles-mêmes comment elles souhaitent procéder à la retenue fiscale. Il y a lieu de prendre des mesures appropriées pour réduire les incertitudes liées au prélèvement de l'impôt (par ex. l'administration qualifie sans tarder les instruments de placement complexes). Si, lors d'un contrôle, les autorités décèlent une erreur de prélèvement, il y a lieu de recouvrer les arriérés d'impôt auprès des personnes physiques astreintes à l'impôt. Ce n'est que lorsque cela n'est pas possible que la personne chargée du prélèvement doit répondre des impôts non retenus. Il convient de ne pas prévoir d'intérêts moratoires.

- Versement d'une indemnité appropriée pour la retenue d'impôt

Le nouvel impôt de garantie engendrera des charges supplémentaires pour les personnes devant effectuer la retenue d'impôt. Comme pour l'impôt à la source auquel sont soumis les travailleurs étrangers, il est justifié de verser une indemnité appropriée aux personnes chargées de la retenue d'impôt. Cette indemnité doit prendre en considération le degré de difficulté du prélèvement d'impôt et doit être plus élevée pour les instruments de placement complexes que pour les obligations habituelles d'entreprises ou d'Etats. L'indemnité versée à la personne chargée de la retenue d'impôt se justifie aussi considérant que le nouveau système améliorera sensiblement la garantie d'impôt et devrait conduire à une augmentation des recettes fiscales.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.10.2017 CER-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

20.08.2018 CER-CE. Adhésion

221/18.463 n Commission des institutions politiques CN. Anciens conseillers fédéraux. Délai d'attente (02.11.2018)

On créera les bases légales garantissant que les conseillers fédéraux qui quittent leurs fonctions ne puissent accepter, après leur départ, des mandats ou des fonctions rémunérés dans des entreprises dont les activités ont un rapport étroit avec les tâches des départements dirigés par lesdits conseillers fédéraux sortants ou qui reçoivent d'importantes commandes de la Confédération ou des entreprises qui lui sont proches. Le délai

d'attente avant l'exercice d'un mandat ou d'une fonction rémunérée sera limité à un délai raisonnable.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

02.11.2018 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

12.02.2019 CIP-CE. Ne pas donner suite

11.04.2019 CIP-CN. Donnée suite

03.06.2019 Conseil national. Donnée suite

**222/13.466 n Commission des affaires juridiques
CN. Compensation des frais de justice avec les indemnités pour tort moral allouées en raison de mesures de contrainte illicites (03.10.2013)**

Il convient de modifier l'article 442 alinéa 4 du Code de procédure pénale du 5 octobre 2007 dans le sens suivant:

Art. 442

...

Al. 4

Les autorités pénales peuvent compenser les créances portant sur des frais de procédure avec les indemnités accordées à la partie débitrice dans la même procédure pénale, y compris celles allouées pour tort moral en vertu des articles 429 et 431 du présent code, et avec des valeurs séquestrées.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.10.2013 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

17.11.2014 CAJ-CE. Ne pas donner suite

07.09.2015 Conseil national. Donnée suite

03.04.2018 CAJ-CE. Donnée suite

x 223/16.425 n Commission 16.016-CN. Programme de la législature. Modification de la procédure (05.04.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la commission du Conseil national chargée de l'examen du programme de la législature dépose l'initiative parlementaire suivante.

La loi sur le Parlement est modifiée de la manière suivante:

1. Le programme de la législature ne peut plus faire l'objet d'amendements.

2. Il fait l'objet d'un débat et l'Assemblée fédérale en prend acte.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

01.09.2016 CIP-CN. Donnée suite

30.03.2017 CIP-CE. Adhésion

24.05.2018 Rapport CIP-CN (FF 2018 4301)

27.06.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 4317)

1. Loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl) (Procédure applicable au programme de la législature) (FF 2018 4313)

22.03.2019 Conseil national. Classement

x 224/16.426 n Commission 16.016-CN. Mention des projets qui sont en cours de traitement au Parlement dans le programme de la législature (05.04.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la commission du Conseil national chargée de l'examen du programme de la législature dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur le Parlement (en particulier l'article 146) sera modifiée de manière à ce que les projets qui sont en cours de traitement

aux Chambres fédérales et qui contribuent à atteindre les objectifs du programme de la législature soient également traités dans le message et mentionnés dans l'arrêté fédéral relatifs à ce programme.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

01.09.2016 CIP-CN. Donnée suite

30.03.2017 CIP-CE. Adhésion

24.05.2018 Rapport CIP-CN (FF 2018 4301)

27.06.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 4317)

1. Loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl) (Procédure applicable au programme de la législature) (FF 2018 4313)

22.03.2019 Conseil national. Classement

Initiatives des députés

225/03.424 n Abate. Actes d'ordre sexuel avec des enfants. Allongement de la peine prévue par l'article 187 CP (17.06.2003)

Me fondant sur l'article 160 alinéa 1er de la Constitution et sur l'article 21bis de la loi sur les rapports entre les conseils, je dépose l'initiative parlementaire suivante demandant la modification de l'article 187 chiffre 1 du Code pénal, afin que celui qui commet un acte d'ordre sexuel sur un enfant de moins de 16 ans, entraîne un enfant de cet âge à commettre un acte d'ordre sexuel ou mêle un enfant de cet âge à un acte d'ordre sexuel, soit puni de la réclusion pour dix ans au plus.

Cosignataires: Cavalli, Pedrina, Pelli, Simoneschi-Cortesi (4)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

22.09.2004 Conseil national. Donnée suite

20.12.2006 Conseil national. Le délai imparti pour traiter l'initiative est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2008.

20.03.2008 Conseil national. L'initiative n'est pas classée.

17.12.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2012.

14.12.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2014.

12.12.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2016.

16.12.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

x 226/17.485 n Addor. Pas d'aumôniers musulmans dans notre armée (29.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 31 de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) est complété par une disposition précisant que l'assistance spirituelle mise à disposition des militaires est confiée exclusivement à des aumôniers protestants, catholiques romains et catholiques chrétiens.

CN *Commission de la politique de sécurité*

13.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

227/19.429 n Addor. Exonération de la taxe militaire pour les gardes suisses (22.03.2019)

Je dépose la présente initiative parlementaire tendant à modifier la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de ser-

vir (LTEO) de telle sorte que les membres de la Garde suisse pontificale soient exonérés de l'obligation de payer la taxe militaire pour la durée de leur service à Rome.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

25.06.2019 CPS-CN. Donné suite

228/17.412 n Aebischer Matthias. Egalité des chances dès la naissance (13.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Afin que l'éducation et l'accueil des jeunes enfants soient mieux intégrés dans la politique suisse en matière de formation, je propose de modifier l'article 4 lettre a de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ; RS 446.1) comme suit:

Art. 4 Groupes cibles

Les groupes cibles de la présente loi sont:

Let. a

tous les enfants et les jeunes domiciliés en Suisse, de la naissance à l'âge de 25 ans;

...

Cosignataires: Candinas, Chevalley, Fricker, Quadranti, Reynard, Wehrli (6)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

12.01.2018 CSEC-CN. Donné suite

14.05.2018 CSEC-CE. Adhésion

1.

229/18.470 n Aebischer Matthias. Inscription dans la Constitution d'un article sur les médias (12.12.2018)

L'article 93 de la Constitution fédérale (Cst.) est modifié comme suit:

Art. 93 Médias

Al. 1

La législation sur les médias relève de la compétence de la Confédération.

Al. 2

Les médias contribuent à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Ils prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Ils présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions.

Al. 3

L'indépendance des médias ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties.

Al. 4

Les plaintes relatives aux programmes peuvent être soumises à une autorité indépendante.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

230/14.422 n Aeschi Thomas. Droit de veto du Parlement sur les ordonnances du Conseil fédéral (16.06.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les lois pertinentes seront modifiées de telle sorte que les Chambres fédérales puissent opposer un veto simple à une ordonnance édictée par le Conseil fédéral, sans possibilité de l'amender. Seront applicables les principes suivants:

1. toutes les ordonnances et modifications d'ordonnances fixant des règles de droit (à l'exception des ordonnances visées aux art. 184 al. 3 et 185 al. 3 de la Constitution) devront être transmises à l'Assemblée fédérale avant leur entrée en vigueur;

2. si, dans les quatorze jours, un tiers au moins des membres d'un conseil propose d'opposer un veto à l'ordonnance ou à la modification d'ordonnance reçue, cette proposition est (en principe) traitée par le conseil au cours de la session ordinaire qui suit le dépôt;

3. si le conseil adopte la proposition, le dossier est transmis à l'autre conseil, à moins qu'une proposition identique y ait été déposée; si tel n'est pas le cas, l'autre conseil traite (en principe) la demande de veto du premier conseil au cours de la même session;

4. les ordonnances et modifications d'ordonnances peuvent être mises en vigueur à l'échéance du délai visé à l'alinéa 2 si aucune proposition de veto n'a été déposée (ou alors par un nombre insuffisant de députés) ou si une proposition a été rejetée par un conseil.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

16.01.2015 CIP-CN. Donné suite

20.08.2015 CIP-CE. Ne pas donner suite

27.04.2016 Conseil national. Donné suite

25.08.2016 CIP-CE. Adhésion

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

22.02.2019 Rapport CIP-CN (FF 2019 3111)

01.05.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 3203)

1. Loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl) (Droit de veto du Parlement sur les ordonnances du Conseil fédéral) (FF 2019 3139)

18.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

231/18.412 n Aeschi Thomas. La composition du Bureau du Conseil national doit dépendre de la force numérique des groupes parlementaires (15.03.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement (LParl), je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le règlement du Conseil national sera modifié de sorte que la composition du Bureau du Conseil national (Bureau-CN) dépende à l'avenir de la force numérique des groupes parlementaires au sein du conseil (art. 43 al. 3 LParl, mis en oeuvre selon la clé de répartition applicable aux commissions, aux sous-commissions et aux commissions spéciales du Conseil national), afin que les groupes soient représentés de manière appropriée au sein de ce bureau. Une exception sera néanmoins prévue: chaque groupe parlementaire aura droit à un siège au moins au sein du Bureau-CN, à l'instar de ce qui est prévu pour la Commission judiciaire (art. 40a al. 5 LParl).

CN/CE *Bureau*

11.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

232/18.453 n Amaudruz. Violence à l'égard des femmes et des agents de police cantonale ou communale en fonction. Circonstances aggravantes (27.09.2018)

Le Code pénal suisse sera complété par les articles 48b et 48c (nouveaux), libellés comme suit:

Art. 48b

2a. Aggravation de la peine

Circonstances aggravantes

Le juge augmente la durée de la peine:

a. si la victime est:

1. une femme et qu'il en est résulté pour elle une atteinte physique ou psychique d'une certaine importance;

2. un agent de police cantonale ou communale en fonction, ou un membre d'un autre service fédéral, cantonal ou communal portant l'uniforme, notamment un agent de sécurité, un pompier ou un membre du service sanitaire, ou encore un fonctionnaire fédéral, cantonal ou communal de police en civil, dont il y a lieu de retenir que l'auteur connaissait ou devait connaître la fonction;

b. si l'auteur a agi:

1. en raison de l'appartenance de la victime au sexe féminin.

Art. 48c

Effets de l'aggravation

Le juge qui aggrave la peine n'est pas lié par le maximum légal de la peine prévue pour l'infraction. Il ne peut toutefois excéder de plus de la moitié le maximum de la peine prévue pour cette infraction. Il est en outre lié par le maximum légal de chaque genre de peine.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Bourgeois, Buffat, Bulliard, Chiesa, Clottu, Eichenberger, Glauser, Golay, Grin, Hiltbold, Lüscher, Moret, Nicolet, Page, Rime, Salzmann, Stamm (18)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

233/18.454 n Amaudruz. Personnes particulièrement protégées par la loi. Les femmes et les agents en fonction (27.09.2018)

Le Code pénal suisse sera complété par un nouvel article 121 libellé comme suit:

Art. 121

2a. Dispositions communes. Personnes particulièrement protégées de par la loi

1. Pour la femme victime de l'infraction à l'article 124 et lorsque la victime d'une des infractions visées aux articles 125 alinéa 1, 127, 128, 129, 133 ou 134 est une femme et qu'il en est résulté pour elle une atteinte physique ou psychique d'une certaine importance, l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté de quatre ans au moins et de dix ans au plus.

2. Lorsque la victime a subi des lésions corporelles graves au sens des articles 122 ou 125 alinéa 2, l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté de sept à vingt ans.

3. Lorsque la victime a subi des voies de fait au sens de l'article 126, la poursuite a lieu d'office et l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté d'un an au moins.

4. Les dispositions des chiffres 1 à 3 sont applicables par analogie lorsque la victime est un agent de police cantonale ou communale en fonction, ou un membre d'un autre service fédéral, cantonal ou communal portant l'uniforme, notamment un agent de sécurité, un pompier ou un membre du service sanitaire, ou encore un fonctionnaire fédéral, cantonal ou communal de

police en civil, dont il y a lieu de retenir que l'auteur connaissait ou devait connaître la fonction.

Art. 86

Libération conditionnelle

a. Octroi

Al. 1-5

Inchangé

Al. 6

La libération conditionnelle est exclue lorsque le détenu a été condamné en application de l'article 121.

Autres modifications

Les articles 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 133 et 134 seront complétés par un dernier alinéa libellé comme suit:

L'application de l'article 121 est réservée.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Bourgeois, Buffat, Bulliard, Chiesa, Clottu, Glauser, Golay, Grin, Hiltbold, Moret, Nicolet, Page, Rime, Salzmann, Stamm (16)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

234/18.434 n (Amherd) Bregy. Punir enfin le pédopiégeage en ligne (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le pédopiégeage en ligne doit être réprimé en tant qu'infraction poursuivie d'office.

Cosignataires: Ammann, Béglé, Bulliard, Candinas, Egger Thomas, Fässler Daniel, Geissbühler, Glanzmann, Gmür-Schönenberger, Gschwind, Gugger, Humbel, Kutter, Marchand-Balet, Masshardt, Müller-Altarmatt, Paganini, Regazzi, Reynard, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Ritter, Roduit, Romano, Semadeni, Streiff, Vogler, Wasserfallen Flavia (28)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.01.2019 L'objet est repris

235/15.486 n Amstutz. Tirs en campagne et tirs historiques. Préservons notre patrimoine culturel au-delà de 2020 (24.09.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la protection de l'environnement, en particulier son article 32e, doit être modifiée de sorte que la Confédération continue à soutenir financièrement l'assainissement des sites pollués au-delà du 31 décembre 2020, pour autant que ceux-ci soient utilisés pour une manifestation de tir (tir en campagne, tir historique, etc.) au plus par an.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Binder, Borer, Brand, Brunner Toni, Bugnon, Caroni, Clottu, de Courten, Fässler Daniel, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glanzmann, Golay, Graber Jean-Pierre, Hausammann, Killer Hans, Knecht, Lustenberger, Miesch, Müri, Pantani, Parmelin, Quadri, Rickli Natalie, Rime, Ritter, Rusconi, Rutz Gregor, Schibli, Schwander, Siegenthaler, Stamm, von Siebenthal, Walter, Winkler, Wobmann (41)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

07.11.2016 CEATE-CN. Donné suite

19.01.2017 CEATE-CE. Adhésion

15.12.2017 Conseil national. Refus de classer

22.01.2019 Rapport CEATE-CN (FF 2019 3191)

17.04.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 3203)

1. Loi fédérale sur la protection de l'environnement (Loi sur la protection de l'environnement, LPE) (FF 2019 3201)

05.06.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

236/19.415 n Arslan. Donner la parole aux jeunes. Le droit de vote dès 16 ans est un premier pas dans la vie politique active (21.03.2019)

La Constitution est complétée comme suit:

Art. 136

...

Al. 3

Tous les Suisses et toutes les Suissesses ayant seize ans révolus qui ne sont pas interdits ont le droit de vote.

Cosignataires: Barazzone, Chevalley, Gugger, Kälin, Landolt, Markwalder, Marti Samira, Masshardt, Mazzone, Moser, Quadranti, Reynard, Streiff (13)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

237/16.498 n Badran Jacqueline. Soumettre les infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la lex Koller (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les infrastructures stratégiques du secteur énergétique, notamment les centrales hydrauliques, les réseaux électriques et les réseaux de gaz, doivent être soumises à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE).

Cosignataire: Brunner Toni (1)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

22.01.2018 CEATE-CN. Donné suite

19.03.2018 CEATE-CE. Adhésion

238/19.421 n Bäumlé. Les commissions ne doivent plus pouvoir enterrer les contre-projets indirects (22.03.2019)

Le droit parlementaire sera modifié de telle sorte qu'un contre-projet indirect à une initiative populaire qui n'obtient pas de majorité au sein de la commission chargée de l'examen préalable puisse être déposé au conseil comme proposition de minorité.

Cosignataires: Bertschy, Chevalley, Flach, Grossen Jürg, Moser, Weibel (6)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

239/18.459 n Bendahan. Inclure tous les éléments faisant partie intégrante de l'objet dans la garantie pour les défauts (28.09.2018)

Une base légale est élaborée pour que soient inclus dans la garantie pour les défauts de la chose, prévue à l'article 210 CO, tous les éléments faisant partie intégrante de l'objet (par ex. la batterie ou la caméra d'un smartphone) et que ceux-ci ne puissent pas être exclus de cette garantie par le biais des conditions générales.

Cosignataires: Chevalley, Crottaz, Feller, Gysi, Hadorn, Heim, Jans, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Töngi, Tornare, Wermuth (20)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

240/19.424 n Bendahan. Introduire une taxation du chiffre d'affaires effectué en Suisse par les géants d'internet lorsque les bénéfices réalisés en Suisse n'y sont manifestement pas imposés (21.03.2019)

Les dispositions légales et éventuellement la constitution si nécessaire, sont modifiées, de façon à instaurer en Suisse une forme de taxation du chiffre d'affaires réalisé en Suisse par des entreprises, lorsque les bénéfices de ces entreprises n'y sont pas imposés (taxe d'égalisation - equalization levy). Ces dispositions doivent cibler en particulier les grandes entreprises actives dans les technologies, qui évitent de payer des impôts de par leurs structures multinationales et des arrangements fiscaux, tout en réalisant de grands bénéfices dans des états sans y payer d'impôt.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Heim, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Munz, Nordmann, Pardini, Reynard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Thorens Goumaz, Töngi, Tornare, Wermuth, Wüthrich (22)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

241/19.426 n Bendahan. Imposer à 70 pour cent la part du revenu qui dépasse 10 millions de francs suisse (22.03.2019)

La loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, ainsi que la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes sont modifiés de façon à ce que le taux d'impôt marginal cumulé entre commune, canton et confédération atteigne 70 pour cent, pour la part du revenu imposable qui dépasse 10 000 000 francs suisses. Cette modification porte sur l'imposition des personnes physiques.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Heim, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Munz, Naef, Nordmann, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Thorens Goumaz, Tornare, Wermuth, Wüthrich (23)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

242/17.490 n Bertschy. Mesures incitatives pour améliorer la transparence dans le financement des partis (29.09.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les moyens alloués aux parlementaires sera modifiée de telle sorte que les contributions accordées aux groupes - lesquelles constituent, à l'heure actuelle, une forme de financement indirect des partis par l'Etat au niveau national - ne soient plus versées qu'aux groupes des partis qui informent chaque année la Chancellerie fédérale et le public de la provenance et du montant des ressources qu'ils reçoivent.

Cosignataires: Bäumle, Flach, Girod, Graf Maya, Jans, Masshardt, Moser, Reimann Lukas, Weibel (9)

CN Commission des institutions politiques

05.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

x 243/17.420 n Bigler. Pour un annuaire téléphonique public performant et favorisant la concurrence (17.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 30 avril 1997 sur les télécommunications (LTC; RS 784.10) est modifiée comme suit:

Art. 12d al. 2 deuxième phrase

Le contenu minimal doit permettre le fonctionnement autonome et performant de l'annuaire téléphonique public. Il comprend en particulier les ressources d'adressage, l'identité de tous les abonnés, y compris des utilisateurs communs d'un raccordement communautaire, leur adresse de contact, y compris l'adresse électronique, et une rubrique permettant de trouver l'abonné ou l'utilisateur commun en fonction de son activité.

Art. 12d al. 3

L'inscription du contenu minimal dans l'annuaire téléphonique public est gratuite pour l'abonné et pour les cinq premiers utilisateurs communs d'une même ressource d'adressage.

Cosignataires: Amaudruz, Amstutz, Burkart, Candinas, Clottu, Dobler, Egloff, Fässler Daniel, Feller, Fiala, Flückiger Sylvia, Gasche, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Gschwind, Guhl, Hausammann, Hess Hermann, Hess Lorenz, Imark, Jauslin, Knecht, Köppel, Matter, Pezzatti, Portmann, Regazzi, Rime, Rutz Gregor, Sauter, Schilliger, Schneeberger, Sollberger, Tuena, Vitali, Walliser, Wehrli, Zanetti Claudio, Zuberbühler (46)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

12.02.2018 CTT-CN. Donné suite

26.10.2018 CTT-CE. Ne pas donner suite

05.03.2019 Retrait

244/15.468 n (Borer) Brand. LAMal. Renforcer la responsabilité individuelle (19.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les contrats prévoyant une forme particulière d'assurance (franchises à option, choix limité du fournisseur de prestations, etc.) ne puissent être proposés que pour une durée de trois ans. Aucune modification ne sera apportée au modèle de base avec la franchise ordinaire à 300 francs, dont le contrat peut être résilié pour la fin d'un semestre.

Cosignataires: Bortoluzzi, Brand, Cassis, Frehner, Giezendanner, Humbel, Pezzatti (7)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

03.12.2015 L'objet est repris

22.06.2016 CSSS-CN. Donné suite

30.08.2016 CSSS-CE. Adhésion

19.04.2018 Rapport CSSS-CN (FF 2018 3565)

28.09.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 6737)

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Durée minimale de la franchise dans les formes particulières d'assurance) (FF 2018 3587)

26.11.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

05.03.2019 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

05.06.2019 Conseil national. Ne pas entrer en matière

245/12.414 n (Bortoluzzi) de Courten. Les paramètres techniques n'ont pas leur place dans la LPP (15.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) sera modifiée de façon à ce que le taux de conversion et le taux d'intérêt minimaux ne soient plus fixés dans la loi.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

25.04.2013 CSSS-CN. Donné suite

01.09.2015 CSSS-CE. Ne pas donner suite

15.12.2015 L'objet est repris

11.06.2018 Conseil national. Donné suite

246/15.479 n Bourgeois. Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène (08.09.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Dans le but de garantir la rentabilité de la production indigène de sucre et de betteraves, il convient d'adapter le mécanisme de fixation des droits de douane pour le sucre importé de sorte qu'un prix minimum du sucre soit respecté.

Cosignataires: Binder, Büchler Jakob, Bugnon, Bulliard, Grin, Gschwind, Hausammann, Parmelin, Pezzatti, Ritter, Schibli, Schläfli, Siegenthaler, Walter, Winkler (15)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

14.11.2016 CER-CN. Donné suite

16.10.2017 CER-CE. Ne pas donner suite

28.02.2018 Conseil national. Donné suite

03.05.2018 CER-CE. Adhésion

247/17.438 n Brand. Halte aux doublets procéduraux pour les touristes de la criminalité (04.05.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La législation (CP/CP et LEtr) sera modifiée de telle sorte que les délinquants étrangers sans autorisation de séjour en Suisse ne tomberont plus sous le coup des articles 66a CP et 130 lettre b CPP lorsqu'ils pourront être renvoyés de Suisse conformé-

ment à la LEtr dans les 10 jours suivant leur arrestation et frappés d'une interdiction d'entrée.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Amstutz, Bühler, Burgherr, Dettling, Geissbühler, Glarner, Hausammann, Keller Peter, Martullo, Nidegger, Pieren, Rutz Gregor, Salzmann, Stamm, Steinemann, Tuena, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (21)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite

248/19.409 n Bregy. Droit de recours des organisations. David contre Goliath (14.03.2019)

La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) est modifiée de manière à restreindre le droit de recours des organisations prévu aux art. 12 ss LPN lorsqu'il s'agit de projets de moindre importance en zone à bâtir, à l'image des restrictions imposées par la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE ; RS 814.01).

Cosignataires: Bulliard, Egger Thomas, Gschwind, Marchand-Balet, Regazzi, Roduit, Ruppen (7)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

249/18.424 n Buffat. Tolérance zéro pour les dealers (06.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 19 alinéa 2 de la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup) est complété de la manière suivante:

Art. 19

...

Abs. 2

...

e. si, sur la voie publique ou dans tout autre endroit ou local accessible au public, il propose, cède ou permet de toute autre manière à des tiers d'avoir accès à de l'héroïne, de la cocaïne ou d'autres stupéfiants ayant un effet nocif particulièrement élevé. Le Département fédéral de l'intérieur établit la liste des stupéfiants dont l'effet nocif est considéré comme élevé.

...

Cosignataires: Addor, Amaudruz, Béglé, Borloz, Brunner Toni, Dettling, Glarner, Glauser, Golay, Grin, Nicolet, Page (12)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

250/15.424 n Bulliard. Reconnaître aux proches aidants un droit systématique à des bonifications pour tâches d'assistance en cas d'impotence reconnue de la personne prise en charge (20.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 29septies (4. Bonifications pour tâches d'assistance) de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) sera modifié comme suit:

Art. 29septies

Al. 1

Les assurés qui prennent en charge des parents de ligne ascendante ou descendante ou des frères et soeurs au bénéfice d'une allocation de l'AVS, de l'AI, de l'assurance-accidents obligatoire ou de l'assurance militaire pour une impotence (supprimer "de degré moyen au moins") ont droit à une bonification pour tâches d'assistance, y compris pour l'année d'attente (nouveau), à condition qu'ils puissent se déplacer facilement auprès de la personne prise en charge ...

Cosignataires: Amherd, Bourgeois, Buttet, Candinas, Darbellay, Glanzmann, Gmür Alois, Graf Maya, Gschwind, Lehmann, Lohr, Lustenberger, Müller Leo, Müller-Altermatt, Piller Carrard, Reynard, Romano, Schläfli, Schneider Schüttel, Steiert, Vogler (21)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.05.2016 CSSS-CN. Donné suite

28.03.2017 CSSS-CE. Adhésion

21.06.2019 Conseil national. Classement

251/17.452 n Burgherr. Renforcer la responsabilité individuelle dans le système de santé (13.06.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et, le cas échéant, d'autres lois sont modifiées de manière à ce qu'une partie symbolique de la quote-part doive être payée en liquide lors des consultations ambulatoires en cabinet ou à l'hôpital pour chaque nouvelle situation nécessitant un traitement. Les fournisseurs de prestations encaisseront directement sur place le montant en liquide. Celui-ci sera deux fois plus élevé à l'hôpital qu'en cabinet médical privé. Le législateur définira les groupes de patients et les mesures médicales qui font exception. Le Conseil fédéral édictera une solution de recouvrement pour les situations de graves difficultés sociales (personnes marginales sans argent liquide, par ex.).

Cosignataires: Aebi Andreas, Arnold, Brand, Brunner Toni, Buffat, de Courten, Egloff, Flückiger Sylvia, Frehner, Glarner, Hausammann, Herzog, Imark, Keller-Inhelder, Reimann Lukas, Sollberger, Tuena, von Siebenthal, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (21)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

06.07.2018 CSSS-CN. Donné suite

15.04.2019 CSSS-CE. Ne pas donner suite

x 252/17.477 n Burgherr. Instaurer une prévoyance vieillisse moderne pour nos conseillers fédéraux (28.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats et l'ordonnance du même nom seront modifiées afin que le régime de retraite, suranné, des magistrats soit remplacé par une prévoyance professionnelle ordinaire moderne ou, au moins, que le montant de leur retraite soit réduit. Le nouveau régime ne s'appliquera pas aux magistrats déjà élus, qui bénéficieront de la garantie de maintien du statut acquis.

Cosignataire: Amstutz (1)

CN *Commission des institutions politiques*

04.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

253/18.432 n Burgherr. Obligation de traiter les interventions parlementaires (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On prévoira dans la loi sur l'Assemblée fédérale (loi sur le Parlement, LParl) un délai pour le traitement des motions et des postulats, à l'instar de ce qui prévaut pour les initiatives parlementaires. Les motions et les postulats ne doivent plus pouvoir être classés sans être traités. Le nombre d'interventions pouvant être déposées ne devra cependant pas être limité. Une solution pourrait consister à obliger le Bureau à traiter en priorité les interventions les plus anciennes.

Cosignataire: Aeschi Thomas (1)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

254/16.484 n Burkart. Assouplir les conditions encadrant le télétravail (01.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les employeurs sont de plus en plus nombreux à autoriser leurs employés à effectuer une partie de leur travail depuis chez eux, sous forme de télétravail, ce qui leur permet d'échapper dans une certaine mesure au stress du lieu de travail et de mieux concilier vies professionnelle et familiale. Or, la loi sur le travail (LTr), qui est taillée pour le secteur industriel, tient compte insuffisamment des besoins des télétravailleurs. C'est pourquoi il est proposé au Parlement de la moderniser en la précisant comme suit:

Art. 10 al. 3 deuxième phrase (nouvelle)

Pour les travailleurs qui peuvent en grande partie fixer eux-mêmes leurs horaires de travail, cet espace s'étend à dix-sept heures.

Art. 15a al. 1 deuxième phrase (nouvelle)

Une prestation professionnelle de courte durée et fournie occasionnellement ne constitue pas une interruption de la durée du repos.

Art. 19 al. 1 deuxième phrase (nouvelle)

Elles (les dérogations à l'interdiction de travailler le dimanche) ne sont pas soumises à autorisation lorsqu'elles concernent le travail dominical qui est effectué chez eux par des travailleurs qui peuvent en grande partie fixer eux-mêmes leurs horaires de travail.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amherd, Ammann, Amstutz, Arnold, Barazzone, Bauer, Bäumle, Bigler, Borloz, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Bulliard, Burgherr, Candinas, Cassis, Chiesa, Clottu, Dobler, Egloff, Eichenberger, Estermann, Eymann, Fässler Daniel, Feller, Flückiger Sylvia, Fluri, Genecand, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Gössi, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Hausammann, Heer, Hess Hermann, Hiltzold, Humbel, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Lohr, Marchand-Balet, Markwalder, Martullo, Matter, Moret, Müller Leo, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Nantermod, Nicolet, Page, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Portmann, Quadranti, Regazzi,

Rickli Natalie, Riklin Kathy, Rime, Romano, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Sauter, Schilliger, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Schwander, Sollberger, Steinemann, Tuena, Vitali, Vogler, Vogt, von Siebenthal, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wehrli, Weibel, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (103)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

29.01.2018 CER-CN. Donné suite

18.02.2019 CER-CE. Adhésion

255/17.405 n Burkart. Reconduire les allègements fiscaux de durée limitée accordés pour le gaz naturel, le gaz liquide et les biocarburants (27.02.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les allègements fiscaux de durée limitée accordés pour le gaz naturel, le gaz liquide et les biocarburants en vertu des articles 12a à 12e de la loi sur l'imposition des huiles minérales (Limpmin) seront prolongés jusqu'à fin 2030.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

19.02.2018 CEATE-CN. Donné suite

19.03.2018 CEATE-CE. Adhésion

256/15.499 n Buttet. Importation de viande halal provenant d'abattages sans étourdissement (18.12.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante qui reprend le texte de ma motion 13.4090 n'ayant pu être traitée durant la précédente législature:

On élaborera les bases légales nécessaires pour éliminer enfin les incertitudes qui existent concernant les importations de viande halal qui provient d'animaux qui n'ont pas été étourdis lors de l'abattage, de même que les discriminations qui existent en matière d'importation de viande halal dont sont victimes la majorité des entreprises autorisées à importer de la viande. A cet effet, il s'agit de prévoir les objectifs suivants:

1. déclaration obligatoire de la viande halal qui provient d'animaux qui, contrairement aux directives suisses, ont été abattus à l'étranger respectivement sans avoir été étourdis ou qui n'ont été étourdis qu'après la saignée - complément de l'ordonnance agricole sur la déclaration (RS 916.51) par un nouvel article 3 alinéa 3;

2. mise à niveau des coûts moyens des adjudications des contingents tarifaires partiels 5.5 (bovins) et 5.6 (ovins) pour la viande halal avec ceux des catégories de viande et produits carnés correspondantes du contingent tarifaire partiel 5.7 pour les trois mois précédents - complément par un nouvel article 18a alinéa 6 de l'ordonnance sur le bétail de boucherie (RS 916.341).

Cosignataires: Addor, Barazzone, Bourgeois, Bulliard, Gschwind, Regazzi, Ritter, Ruppen, Schmidt Roberto, Wobmann (10)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

30.06.2016 CSEC-CN. Donné suite
10.10.2016 CSEC-CE. Ne pas donner suite
17.02.2017 CSEC-CN. Donné suite
03.05.2017 Conseil national. Donné suite
15.05.2017 CSEC-CE. Refusé de donner suite
15.06.2017 Conseil des Etats. Adhésion
21.06.2019 Conseil national. Prolongation de délai
 Jusqu'à la session d'été 2021.

1.

257/15.433 n (Caroni) Moret. Mandats des lobbyistes ayant accès au Palais du Parlement. Pour plus de transparence
 (03.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La législation sur le Parlement sera modifiée de telle sorte que les lobbyistes disposant d'une carte d'accès au Palais du Parlement soient tenus, en plus du nom de l'entreprise pour laquelle ils travaillent, d'indiquer également dans la rubrique "Fonction" du registre public des accrédités (cf. art. 69 al. 2 LParl) tous les mandats qui les amènent à déployer des activités au sein du Palais fédéral.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

15.11.2015 L'objet est repris
14.04.2016 CIP-CN. Donné suite
25.08.2016 CIP-CE. Adhésion
28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

258/19.428 n Cattaneo. Impôt anticipé. Mettre un terme au "stationnement" de l'argent des épargnants, des PME et du marché des capitaux dans les caisses fédérales
 (22.03.2019)

Il faut étendre le champ d'application de la procédure de déclaration remplaçant le paiement de l'impôt anticipé et généraliser le système de déclaration volontaire pour tous les revenus de capitaux mobiliers. La procédure de déclaration doit en outre être simplifiée.

En plus d'autres mesures, il faut en particulier modifier la loi fédérale fédérale sur l'impôt anticipé (LIA; RS 642.21) comme suit:

Art. 20

Al. 1

Le contribuable est autorisé à exécuter son obligation fiscale par une déclaration de la prestation imposable.

Al. 2

Le Conseil fédéral prévoit la procédure de déclaration de la prestation imposable en remplacement du paiement de l'impôt pour tous les revenus de capitaux mobiliers.

Al. 3

...

Cosignataires: Chiesa, Eichenberger, Gutjahr, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Marti Samira, Merlini, Meyer Mattea, Molina, Munz, Nantermod, Nordmann, Pardini, Regazzi, Reynard, Romano, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Thorens Goumaz, Töngi, Tornare, Wermuth, Wüthrich (24)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

259/17.408 n Chiesa. Pour un partenariat social moderne
 (06.03.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail sera adaptée aux réalités de l'économie d'aujourd'hui par la modification suivante de l'article 2:

Art. 2

L'extension ne peut être prononcée qu'aux conditions suivantes:

...

3. les employeurs et les travailleurs liés par la convention doivent respectivement former la majorité des employeurs et des travailleurs auxquels le champ d'application de la convention doit être étendu, et les employeurs liés par la convention doivent en outre occuper la majorité de tous les travailleurs. Lorsque des circonstances particulières le justifient, il peut être exceptionnellement dérogé à la règle exigeant la majorité des travailleurs liés par la convention;

3.bis lorsque les employeurs liés par la convention ne forment pas une majorité, mais représentent au moins 35 pour cent des employeurs, ils doivent occuper au moins 65 pour cent de tous les travailleurs. Si la proportion d'employeurs liés se situe entre 35 et 50 pour cent, la majorité de travailleurs requise est diminuée dans la même mesure, entre 65 et 50 pour cent. Dans ce cas, la décision d'extension ne peut porter que sur des éléments directement en rapport avec les conditions de travail, à savoir la rémunération minimale et la durée du travail correspondante, les contributions aux frais d'exécution, les contrôles paritaires et les sanctions à l'encontre des employeurs et des travailleurs fautifs, en particulier les peines conventionnelles et les frais de contrôle;

3.ter en cas de requête au sens de l'article 1a, les employeurs liés par la convention doivent occuper au moins 50 pour cent de tous les travailleurs;

...

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.04.2018 CER-CN. Donné suite
08.04.2019 CER-CE. Ne pas donner suite

260/17.520 n Chiesa. Impôt fédéral direct. Adapter la déduction des primes de l'assurance-maladie à la réalité
 (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La déduction maximale des primes de l'assurance-maladie sera adaptée à la réalité s'agissant de l'impôt fédéral direct.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

14.02.2019 CSSS-CN. Donné suite

261/18.406 n Chiesa. Nationalités des parlementaires.**Transparence** (27.02.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales pertinentes, en particulier la loi du 13 décembre 2002 sur le Parlement (LParl; état le 1er mars 2016), doivent être modifiées de sorte à garantir la transparence quant aux nationalités des membres du Parlement fédéral.

CN/CE *Commission des institutions politiques***18.10.2018 CIP-CN.** Donnée suite**21.01.2019 CIP-CE.** Adhésion**262/17.522 n Derder. Adapter l'impôt sur la fortune et supprimer l'imposition de l'outil de travail** (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) seront adaptées de telle sorte que l'outil de travail des entrepreneurs ne soit plus soumis à l'impôt sur la fortune.

Proposition de modification de la LHID:

Art. 14 Règles d'évaluation

...

Art. 14a Evaluation des participations de collaborateur

Les participations de collaborateur au sens de l'article 7d alinéa 1 sont évaluées à leur valeur vénale. Les délais de blocage sont pris en compte de manière appropriée. Les participations de collaborateurs sont soumises à l'imposition selon l'article 14b si les conditions en sont remplies.

Art. 14b Imposition de l'outil de travail

Al. 1

Les cantons peuvent prévoir de soumettre à un barème spécifique (par ex. un taux fixe) ou exonérer les participations dans les sociétés représentant l'outil de travail du contribuable. En cas de barème spécifique, la fortune représentée par l'outil de travail est imposée séparément des autres éléments de fortune et n'est pas prise en compte pour la détermination du taux applicable aux autres éléments de fortune.

Al. 2

Est considéré comme contribuable dont la société représente l'outil de travail au sens de l'alinéa précédent le contribuable qui cumulativement occupe une fonction dirigeante en tant qu'employé de la société ou membre du conseil d'administration; détient, seul ou conjointement avec d'autres sociétaires liés par une convention d'actionnaires ou similaire, au moins 10 pour cent du capital-actions ou du capital social libéré dans la société.

Al. 3

A la place d'un barème spécifique ou d'une exonération selon l'alinéa 1, les cantons peuvent prévoir des méthodes d'évaluation différentes (par ex. évaluation à la valeur nominale) pour les participations dans les sociétés représentant l'outil de travail du contribuable.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances***28.01.2019 CER-CN.** Donnée suite**263/18.413 n Derder. Nos données nous appartiennent**

(15.03.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Art. 13 Protection de la sphère privée

Al. 1

Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile, de sa correspondance et des relations qu'elle établit par la poste et les télécommunications et de toutes les données qui lui sont propres.

Al. 2

Ces données sont la propriété de la personne, qui doit être protégée contre leur emploi abusif.

CN/CE *Commission des institutions politiques***11.04.2019** Retrait**264/16.442 n Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail** (09.06.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On modifiera les articles concernés de la loi sur le travail (LTr), en particulier l'article 46, de telle sorte que les employés de start-up (entreprises durant leur cinq premières années d'activité) qui bénéficient d'un plan d'options d'achat d'actions à l'intention des employés (Employee Stock Option Plan, ESOP), à savoir des modèles d'intéressement des collaborateurs tels que les régimes d'actions, les régimes d'options, les actions fictives et les options fictives, puissent convenir d'un horaire de travail fondé sur la confiance et ne soient pas obligés de saisir leur temps de travail.

Cosignataires: Bigler, Egloff, Fässler Daniel, Feller, Gössi, Grüter, Hess Hermann, Jauslin, Keller-Inhelder, Landolt, Martullo, Matter, Müller Leo, Pfister Gerhard, Sauter, Schneeberger, Tuena, Walter, Walti Beat (19)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances***20.02.2017 CER-CN.** Donnée suite**22.01.2018 CER-CE.** Ne pas donner suite**07.05.2019 Conseil national.** Donnée suite**265/17.410 n Dobler. Les données étant le bien le plus précieux des entreprises privées, il convient de régler leur restitution en cas de faillite** (07.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Je demande au Parlement de tenir compte des besoins des entreprises à l'ère informatique. Les données étant le bien le plus précieux des entreprises, il convient de les protéger également en cas de faillite. A cet effet, on modifiera la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite de la manière suivante:

Ajout à l'article 242:

"L'administration rend une décision sur la restitution des biens immatériels qui sont revendiqués par un tiers. Des biens immatériels ne peuvent être restitués que s'ils peuvent être séparés des autres avoirs et si le requérant rend vraisemblable qu'ils

n'étaient placés que sous la surveillance du failli. Les coûts générés sont à la charge du requérant."

Cosignataires: Bauer, Bigler, Burkart, Flach, Fluri, Girod, Glanzmann, Glättli, Grüter, Guhl, Jauslin, Landolt, Markwalder, Marti Min Li, Nantermod, Reimann Lukas, Romano, Sauter, Schwaab, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wermuth, Zanetti Claudio, Zuberbühler (24)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.05.2018 CAJ-CN. Donné suite

15.04.2019 CAJ-CE. Adhésion

266/15.455 n Egloff. Empêcher les sous-locations abusives (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 262 CO sera modifié et complété comme suit:

Art. 262

Al. 1

Le locataire ne peut sous-louer tout ou partie de la chose qu'avec le consentement écrit du bailleur.

Al. 2

Le locataire doit soumettre une demande écrite de sous-location au bailleur; la demande contient:

Let. a

le nom du sous-locataire;

Let. b

les conditions du contrat, notamment la désignation de l'objet sous-loué, son usage, le loyer de la sous-location et la durée du contrat.

Le locataire doit informer le bailleur de tout changement concernant ces données survenu pendant la durée de la sous-location.

Al. 3

Le bailleur peut notamment refuser son consentement dans les cas suivants:

Let. a

le locataire refuse de lui communiquer les conditions visées à l'alinéa 2;

Let. b

les conditions de la sous-location, comparées à celles du contrat de bail principal, sont abusives;

Let. c

la sous-location présente pour le bailleur des inconvénients majeurs;

Let. d

la durée prévue pour la sous-location dépasse deux ans.

Al. 4

Reprend sans changement l'alinéa 3 en vigueur

Al. 5

Lorsque le locataire sous-loue tout ou partie de l'objet sans le consentement écrit du bailleur, qu'il donne de fausses indications ou qu'il omet d'informer le bailleur d'un changement (al. 2), le bailleur peut, après protestation écrite restée sans effet, résilier le bail moyennant un délai de congé minimum de 30 jours.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Chevalley, Fehr Hans, Gasser, Gmür Alois, Gössi, Herzog, Hess Lorenz, Hurter Thomas, Knecht, Pieren, Schibli, Stahl, Vitali (14)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.05.2016 CAJ-CN. Donné suite

30.08.2016 CAJ-CE. Ne pas donner suite

13.03.2017 Conseil national. Donné suite

25.04.2017 CAJ-CE. Adhésion

267/16.451 n Egloff. Bonne foi dans le droit du bail. Contestation du loyer initial limitée aux cas dans lesquels le locataire a conclu le bail par nécessité (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 270 alinéa 1 CO sera modifié comme suit:

Art. 270

Al. 1

Lorsque le locataire estime que le montant du loyer initial est abusif au sens des articles 269 et 269a, il peut le contester devant l'autorité de conciliation dans les 30 jours qui suivent la réception de la chose et en demander la diminution:

Let. a

en cas de pénurie sur le marché local du logement et des locaux commerciaux, ou

Let. b

si le bailleur a sensiblement augmenté le loyer initial pour la même chose par rapport au précédent loyer, et

que le locataire a été contraint de conclure le bail par nécessité personnelle ou familiale.

...

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amherd, Ammann, Bigler, Büchler Jakob, Burkart, Chiesa, Eymann, Fässler Daniel, Feller, Glanzmann, Gmür Alois, Grüter, Humbel, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Lüscher, Matter, Müller Leo, Müller Thomas, Pezzatti, Pfister Gerhard, Romano, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schmidt Roberto, Schwander, Sollberger, Steinemann, Tuena, Vogler, Vogt, Walti Beat, Zanetti Claudio, Zuberbühler (38)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite

06.11.2018 CAJ-CE. Donné suite

268/17.493 n Egloff. Loyers usuels dans la localité ou dans le quartier. Instaurer des critères à valeur probante (29.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269a du Code des obligations (CO) est complété comme suit:

1. (teneur actuelle de l'art. 269a, qui devient le nouvel al. 1)

2. Sont déterminants pour le calcul des loyers usuels dans la localité ou dans le quartier au sens de l'alinéa 1 lettre a, les loyers des habitations et des locaux commerciaux comparables à la chose louée quant à l'emplacement, la dimension, l'équipement, l'état et l'année de construction:

a. en ce qui concerne l'année de construction des objets loués, ceux qui se trouvent dans des bâtiments construits avant 1930 sont considérés comme comparables; ceux qui se trouvent dans des bâtiments construits après 1930 sont considérés comme comparables à des bâtiments construits vingt ans auparavant ou plus tard;

b. l'état et l'équipement sont évalués à l'aide de trois catégories (simple, bon, très bon); s'agissant de certaines caractéristiques, le juge compense selon son appréciation les propriétés manquantes en tenant compte de propriétés différentes, supplémentaires ou de valeur supérieure;

c. des statistiques officielles ou établies par la branche, et suffisamment différenciées, sont admises comme preuve.

3. La preuve du caractère usuel des loyers dans la localité ou dans le quartier peut être apportée à l'aide de trois objets comparables.

Cosignataires: Fässler Daniel, Feller (2)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite

06.11.2018 CAJ-CE. Donné suite

269/17.526 n Egloff. Rendre possible la densification de l'urbanisation en fixant des priorités dans l'inventaire ISOS (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On complétera l'article 6 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT; RS 700) par un alinéa 5 disposant que les inventaires fédéraux visés à l'article 5 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) ne doivent pas être pris en compte ou que des exceptions doivent pouvoir être prévues, lors de l'établissement des plans directeurs par les cantons, si des intérêts publics s'y opposent. Par intérêt public il faut entendre en particulier la densification de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti (voir art. 1 LAT). On adaptera également en conséquence l'article 4a de l'ordonnance concernant l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS; RS 451.12).

Cosignataires: Egloff, Feller, Regazzi, Rutz Gregor (4)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

18.02.2019 CEATE-CN. Donné suite

270/16.459 n Feller. Droit du bail. Autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique (15.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269d du Code des obligations (CO) sera complété par un quatrième alinéa ayant la teneur suivante:

Art. 269d

...

Al. 4

Pour la notification d'une augmentation de loyer ou de toute autre modification unilatérale du contrat, une signature reproduite sur la formule officielle par un moyen mécanique est admise.

Cosignataires: Bauer, Egloff, Fässler Daniel, Genecand, Gössi, Lüscher, Müller Thomas, Nidegger, Schmidt Roberto, Vogler (10)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

21.08.2018 CAJ-CE. Adhésion

271/17.406 n Feller. Pour un partenariat social moderne (06.03.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail sera adaptée aux réalités de l'économie d'aujourd'hui par la modification suivante de l'article 2:

Art. 2

L'extension ne peut être prononcée qu'aux conditions suivantes:

...

3. les employeurs et les travailleurs liés par la convention doivent respectivement former la majorité des employeurs et des travailleurs auxquels le champ d'application de la convention doit être étendu, et les employeurs liés par la convention doivent en outre occuper la majorité de tous les travailleurs. Lorsque des circonstances particulières le justifient, il peut être exceptionnellement dérogé à la règle exigeant la majorité des travailleurs liés par la convention;

3.bis lorsque les employeurs liés par la convention ne forment pas une majorité, mais représentent au moins 35 pour cent des employeurs, ils doivent occuper au moins 65 pour cent de tous les travailleurs. Si la proportion d'employeurs liés se situe entre 35 et 50 pour cent, la majorité de travailleurs requise est diminuée dans la même mesure, entre 65 et 50 pour cent. Dans ce cas, la décision d'extension ne peut porter que sur des éléments directement en rapport avec les conditions de travail, à savoir la rémunération minimale et la durée du travail correspondante, les contributions aux frais d'exécution, les contrôles paritaires et les sanctions à l'encontre des employeurs et des travailleurs fautifs, en particulier les peines conventionnelles et les frais de contrôle;

3.ter en cas de requête au sens de l'article 1a, les employeurs liés par la convention doivent occuper au moins 50 pour cent de tous les travailleurs;

...

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.04.2018 CER-CN. Donné suite

08.04.2019 CER-CE. Ne pas donner suite

272/17.448 n Feller. Elévation du seuil du chiffre d'affaires permettant aux associations sportives et culturelles de ne pas être assujetties à la TVA (13.06.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la TVA (LTVA) sera modifiée de manière à élever le seuil du chiffre d'affaires permettant aux associations sportives et culturelles sans but lucratif et gérées de façon bénévole ainsi qu'aux institutions d'utilité publique d'être libérées de l'assujettissement à la TVA.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

04.09.2018 CER-CN. Donné suite

273/17.461 n Feller. Mentionner dans la loi les tâches du Haras national suisse (15.06.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 147 de la loi fédérale sur l'agriculture (LAgr) est complété comme suit:

Art. 147

...

Al. 2

Le Haras national suisse constitue le centre de compétences de la Confédération en matière d'équidés.

Al. 3

Le Haras national suisse soutient et améliore les conditions d'élevage, de garde et d'utilisation des équidés, en particulier en milieu rural, en veillant aux principes de compétitivité et de développement durable. Il est notamment chargé:

a. de la recherche appliquée dans le domaine équin, en particulier celle visant à améliorer la production et le bien-être des équidés ainsi que les processus de création de valeur ajoutée dans la filière équine;

b. du conseil et de la transmission de connaissances relatives aux équidés;

c. du soutien aux éleveurs dans leur travail de sélection;

d. de la préservation de la biodiversité dans le secteur équin, en particulier de la race des Franches-Montagnes.

Al. 4

Le Haras national suisse dépend de l'OFAG.

(ancien alinéa 2; sans changement, sous réserve du remplacement de l'adjectif "fédéral" par les mots "national suisse")

Cosignataires: Aebi Andreas, Amaudruz, Bourgeois, Bulliard, de Buman, Fridez, Glauser, Graf Maya, Grin, Page, Pieren, Piller Carrard, Rime, Ritter, Salzmann, Thorens Goumaz, Walter (17)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.04.2018 CER-CN. Donné suite

08.04.2019 CER-CE. Ne pas donner suite

274/17.491 n Feller. Modernisation des modalités de calcul du rendement admissible en droit du bail (29.09.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269 du Code des obligations (CO) sera complété comme suit:

Art. 269

Al. 1

Inchangé

Al. 2

Le rendement des fonds propres, indexés sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, est excessif lorsqu'il dépasse le taux hypothécaire de référence majoré de 2 pour cent.

Al. 3

Le revenu locatif net admissible peut comporter, en plus du rendement des fonds propres indiqué ci-dessus:

- les frais d'entretien et d'exploitation du bailleur, en lien avec l'immeuble, basés sur la moyenne des trois à cinq dernières années;

- les frais financiers effectifs (intérêts débiteurs) du bailleur.

Al. 4

Si l'acquisition ou la construction de l'immeuble remonte à plus de vingt ans ou si les frais d'investissement ne peuvent plus être déterminés pour d'autres raisons - par exemple si l'immeuble a été acquis par donation ou par succession -, ce n'est pas le rendement, mais exclusivement le critère défini à l'article 269a lettre a qui permettra de déterminer si un loyer est abusif ou non.

Cosignataires: Egloff, Fässler Daniel (2)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite

06.11.2018 CAJ-CE. Ne pas donner suite

20.06.2019 Conseil national. Donné suite

275/18.472 n Feller. Créer la base constitutionnelle nécessaire à un élargissement des formes de soutien à la presse écrite (12.12.2018)

L'article 93 de la Constitution fédérale sera modifié comme suit:

Art. 93 Médias

Al. 1

La législation sur les médias relève de la compétence de la Confédération.

Al. 2

Les médias contribuent à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Ils prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Ils présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions.

Al. 3

L'indépendance des médias ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties.

Al. 4

Les plaintes relatives aux programmes peuvent être soumises à une autorité indépendante.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

276/13.422 n Fiala. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution et la loi seront modifiées de manière à garantir l'égalité entre le partenariat enregistré et le mariage devant la procédure de naturalisation.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

277/16.430 n Flach. Lèse-majesté. Abroger l'article 296 CP (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal est modifié comme suit:

Art. 296

Abrogé

L'article 302 alinéas 2 et 3 sera adapté en conséquence.

Cosignataires: Allemann, Arslan, Bäumle, Bertschy, Chevalley, Eichenberger, Feri Yvonne, Glättli, Grossen Jürg, Guhl, Landolt, Leutenegger Oberholzer, Moser, Nantermod, Quadranti, Schwaab, Schwander, Vogler (18)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.04.2017 CAJ-CN. Donné suite

14.08.2017 CAJ-CE. Adhésion

21.06.2019 Conseil national. Classement

278/17.487 n Flach. Centrales nucléaires à l'arrêt. Clarifier la situation et augmenter la sécurité en suspendant l'autorisation d'exploiter au bout de deux ans (29.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il faut créer une base légale prévoyant la suspension de l'autorisation d'exploiter lorsqu'une centrale nucléaire ne produit pas d'électricité pendant deux ans ou plus. Dès que les conditions prévues à l'art. 20 LENu sont à nouveau remplies, le propriétaire pourra demander le renouvellement de l'autorisation d'exploiter.

Cosignataires: Arslan, Bertschy, Chevalley, Fricker, Girod, Glättli, Graf Maya, Grossen Jürg, Hadorn, Häsler, Ingold, Jans, Moser, Nussbaumer, Quadranti, Rytz Regula, Semadeni, Weibel (18)

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

07.05.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

279/18.437 n Flückiger Sylvia. Renforcer les soins palliatifs. Alléger la charge pesant sur les structures hospitalières en mettant les maisons de soins palliatifs sur un pied d'égalité avec les maisons de naissance (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les maisons de soins palliatifs sont mises sur un pied d'égalité avec les maisons de naissance dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

Cosignataires: Burgherr, de Courten, Glarner, Grüter, Herzog, Müri, Rime, Sollberger, Stamm, Wobmann, Zanetti Claudio (11)
CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.05.2019 CSSS-CN. Donné suite

280/15.485 n Frehner. Transparence sur les coûts des hôpitaux (23.09.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les hôpitaux qui ne communiquent pas leurs données aux partenaires tarifaires de manière transparente et dans les délais soient sanctionnés par une réduction de 10 pour cent au maximum du tarif de référence.

Cosignataires: Borer, Brand, Cassis, Gmür Alois, Humbel, Maier Thomas, Moret, Stahl, Stolz (9)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.11.2016 CSSS-CN. Donné suite

26.10.2017 CSSS-CE. Adhésion

281/17.519 n Frehner. Mesures contre les procédures dilatoires introduites en matière d'asile devant le Tribunal administratif fédéral (14.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 60 de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA) sera modifié comme suit:

Art. 60

Al. 1

L'autorité de recours peut infliger un blâme ou une amende disciplinaire de 5000 francs au plus aux parties ou à leur mandataire qui enfreignent les convenances ou troublent la marche d'une affaire.

Al. 2

La partie ou son mandataire qui use de mauvaise foi ou de procédés téméraires est passible d'une amende disciplinaire de 10 000 francs au plus. En cas de récidive, l'interdiction de procéder devant l'autorité de recours en tant que mandataire peut être prononcée pour une durée d'un an au moins à quatre ans au plus.

Al. 3

Le président d'audience peut faire expulser de la salle les personnes qui ne se conforment pas à ses ordres et leur infliger une amende disciplinaire de 5000 francs au plus.

Cosignataires: Arnold, Chiesa, Flückiger Sylvia, Geissbühler, Glarner, Gutjahr, Hausammann, Imark, Keller Peter, Knecht, Nidegger, Reimann Lukas, Ruppen, Sollberger, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (17)

CN *Commission des institutions politiques*

11.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

282/18.410 n Fridez. Assurances privées. Pour des expertises médicales sans conflits d'intérêts (07.03.2018)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions législatives régissant la pratique des expertises médicales dans l'assurance privée sont complétées afin d'assurer la parfaite indépendance et l'absence de conflits d'intérêts pour les experts médicaux.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Béglé, Bendahan, Carobbio Guscetti, Chevalley, Crottaz, de la Reussille, Friedl, Glättli, Golay, Graf-Litscher, Gschwind, Gysi, Hadorn, Heim, Jans, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Munz, Nordmann, Reynard, Roduit, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Streiff, Tornare (29)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

283/17.458 n Friedl. Créer des places de stage pour des jeunes provenant de pays en voie de démocratisation (15.06.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose une initiative parlementaire tendant à modifier les bases légales qui régissent l'activité des Services du Parlement de manière à créer des places de stage pour des jeunes provenant de pays en voie de démocratisation.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Birrer-Heimo, Carobbio Guscetti, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fridez, Galladé, Graf Maya, Graf-Litscher, Grossen Jürg, Gschwind, Guldemann, Gysi, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Marra, Marti Min Li, Masshardt, Munz, Nordmann, Reynard, Riklin Kathy, Rytz Regula, Schenker Silvia, Schwaab, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Tornare, Wermuth (31)

CN/CE *Bureau*

04.05.2018 Bu-CN. Donné suite

09.11.2018 Bu-CE. Ne pas donner suite

17.05.2019 Bu-CN. Adhésion

284/17.435 n Geissbühler. Rendre le défraiement pour repas et le défraiement pour nuitées compréhensibles pour le contribuable (03.05.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le régime du défraiement pour repas et du défraiement pour nuitées sera adapté de telle sorte que le défraiement pour nuitées ne sera alloué que sur présentation d'une quittance.

Le défraiement pour repas lors des séances d'une demi-journée sera ramené à 60 francs.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Arnold, Brunner Toni, Flückiger Sylvia, Herzog, Hess Erich, Martullo, Matter, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Schwander, Zuberbühler (12)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

17.08.2017 CIP-CN. Donné suite

19.04.2018 CIP-CE. Ne pas donner suite

05.06.2019 Retrait

285/18.452 n Genecand. Banque d'importance systémique. Augmenter les fonds propres à 10 pour cent pour garantir une meilleure couverture des risques (27.09.2018)

La loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne est modifiée pour imposer aux banques d'importance systémique un minimum de 10 pour cent de fonds propres. Ce taux de 10 pour cent est calculé sur les actifs non pondérés en fonction des risques, qui peuvent également comprendre des opérations hors bilan.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

286/16.504 n Giezendanner. Garantie de l'approvisionnement en sang et gratuité du don de sang (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 15 décembre 2000 sur les médicaments et les dispositifs médicaux (loi sur les produits thérapeutiques, LPT; RS 812.21) sera complétée comme suit:

I Garantie de l'approvisionnement en sang

Nouveau: avant l'article 34 LPT

Titre marginal: Approvisionnement en sang

La Confédération garantit un approvisionnement suffisant de la population en sang et en produits sanguins labiles.

Article 82 alinéa 1 troisième et quatrième phrases LPT (complément)

Il peut notamment déléguer l'approvisionnement de la population en sang et en produits sanguins labiles à des organisations ou à des personnes relevant du droit public ou du droit privé; il veille à la rémunération des tâches déléguées.

II Gratuité du don de sang

Nouveau: avant l'article 34 LPT

Titre marginal: Gratuité du don de sang

1 Il est interdit d'octroyer ou de percevoir un quelconque avantage pécuniaire ou un autre avantage pour le don de sang. Le sang et les produits sanguins labiles qui sont importés de l'étranger pour les transfusions doivent provenir de dons gratuits.

2 Ne sont pas considérés comme un avantage pécuniaire ou un autre avantage:

a. l'indemnisation du donneur pour la perte de gain et les coûts directs qui lui sont occasionnés;

b. l'indemnisation du donneur pour les dommages subis du fait du don de sang;

c. un geste symbolique de remerciement postérieur au don de sang.

Article 86 alinéa 1 lettre d LPT (complément)

contrevient, lorsqu'il effectue une opération en rapport avec le sang ou des produits sanguins, aux dispositions sur la gratuité

du don de sang, sur l'aptitude à donner du sang, sur l'obligation de faire un test ou sur l'obligation d'enregistrer et d'archiver;

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Amaudruz, Amherd, Ammann, Amstutz, Arnold, Badran Jacqueline, Barrile, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Candinas, Carobbio Guscetti, Cassis, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Eichenberger, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Galladé, Geissbühler, Girod, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür-Schönenberger, Golay, Gössi, Graf Maya, Graf-Litscher, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Guldimann, Gysi, Hadorn, Hardegger, Häsler, Hausamann, Heer, Heim, Herzog, Hess Erich, Hess Hermann, Hess Lorenz, Humbel, Hurter Thomas, Imark, Jans, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Landolt, Lohr, Markwalder, Matter, Moret, Müller Thomas, Munz, Müri, Naef, Nicolet, Nordmann, Nussbaumer, Pantani, Pardini, Pezzatti, Pieren, Portmann, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Rösti, Ruppen, Salzmann, Sauter, Schenker Silvia, Schmidt Roberto, Schneeberger, Schwander, Semadeni, Sollberger, Stamm, Steiert, Steinemann, Streiff, Tuena, Vitali, Vogler, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (112)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

25.01.2018 CSSS-CN. Donné suite

15.10.2018 CSSS-CE. Adhésion

1. Loi fédérale ...

287/18.411 n Giezendanner. Moteurs à combustion. Reprise par la Suisse des valeurs limites européennes d'oxyde d'azote et de gaz d'échappement (08.03.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Suisse harmonise ses valeurs d'oxyde d'azote et de gaz d'échappement avec les valeurs appliquées en Europe en ce qui concerne les moteurs à combustion (reprise des normes européennes).

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Ammann, Amstutz, Arnold, Bigler, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Candinas, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Golay, Gössi, Grunder, Grüter, Gutjahr, Hausamann, Heer, Herzog, Hess Erich, Hess Lorenz, Hurter Thomas, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Landolt, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Ritter, Roduit, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schilliger, Schwander, Sollberger, Stahl, Stamm, Steinemann, Tuena, Vitali, von Siebenthal, Walliser, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (85)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

11.06.2019 Retrait

288/18.433 n Glarner. Peine réellement à vie pour les auteurs de crimes particulièrement graves, car les victimes et leurs proches sont aussi affectés à vie (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 86 du Code pénal (CP; RS 311.0) est complété comme suit:

Art. 86

...

Al. 6

Si le juge constate une faute particulièrement grave, il décide que, en cas de condamnation à vie, la libération conditionnelle au sens de l'alinéa 1 ne peut intervenir au plus tôt qu'après 30 ans. L'alinéa 4 n'est pas applicable.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

289/19.427 n Golay. Aux Cantons de recouvrer les primes d'assurance LAMal impayées (22.03.2019)

L'article 64a alinéa 5 LAMal est modifié comme suit:

Art. 64a

...

Al. 5

L'assureur transfère au canton la créance matérialisée par les actes de défaut de biens et les titres équivalents. Dès que l'assuré a payé tout ou partie de sa dette au canton, celui-ci rétrocède à l'assureur, prioritairement, le solde de 15 pour cent de sa créance initiale.

...

Cosignataires: Addor, Barazzone, Brand, Brélaz, Buffat, Geissbühler, Glauser, Grin, Nicolet, Nidegger, Pantani, Quadri, Rime (13)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

290/14.453 n Gössi. Achat de nouveaux logements. Pour des règles contraignantes en matière de responsabilité (25.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code des obligations est modifié comme suit:

Art. 219

...

Al. 4

En cas de vente d'une part de copropriété d'un immeuble qui comporte une construction dont la partie prépondérante a moins d'un an, l'acheteur a le droit inaliénable d'obliger le vendeur à remédier à ses frais aux défauts de la construction s'il est possible de le faire sans dépenses excessives. Il doit signaler les défauts au vendeur dans les 60 jours qui suivent leur découverte.

Cosignataires: Binder, Brand, Egloff, Estermann, Fässler Daniel, Fehr Hans, Feller, Flückiger Sylvia, Freysinger, Gmür Alois, Hausamann, Heer, Herzog, Hiltbold, Keller Peter, Merlini, Müller Thomas, Noser, Perrinjaquet, Pezzatti, Portmann, Rickli Natalie, Rutz Gregor, Schibli, Schneeberger, Schwander, Stolz, Vitali, Walter, Walti Beat, Wasserfallen Christian (31)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.11.2015 CAJ-CN. Donné suite

02.02.2016 CAJ-CE. Adhésion

15.12.2017 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2019.

291/18.491 n Graf Maya. Compléter la loi fédérale sur la protection des animaux en vue d'interdire l'expérimentation animale entraînant des contraintes sévères (14.12.2018)

Il convient de compléter la loi fédérale sur la protection des animaux en vue d'interdire les contraintes sévères sur les animaux dans un but expérimental. La Confédération doit actualiser régulièrement le classement des contraintes en degrés de gravité.

Cosignataires: Arslan, Barrile, Brélaz, Chevalley, Glättli, Heim, Kälin, Kiener Nellen, Mazzone, Molina, Moser, Munz, Müri, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Streiff, Töngi, Trede (18)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

Voir objet 17.2022 Pét. Ligue Suisse contre la vivisection – Benjamin Frei

292/16.432 n Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit pertinent est modifié de façon à rendre l'accès aux documents officiels libre d'émoluments, sauf exceptions dûment motivées, lorsque le coût qui en résulte pour l'administration est sans commune mesure avec l'intérêt public qu'il représente.

Cosignataires: Barrile, Flach, Friedl, Glättli, Grüter, Gysi, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Marti Min Li, Meyer Mattea, Munz, Naef, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Riklin Kathy, Schwaab, Seiler Graf, Semadeni, Steiert, Tornare, Wasserfallen Christian, Weibel, Wermuth (26)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.10.2016 CIP-CN. Donné suite

13.01.2017 CIP-CE. Adhésion

293/18.431 n Grin. Loi sur la circulation routière. Revenir à des sanctions en proportion avec les délits, afin d'éviter des conséquences dramatiques tant professionnelles que familiales (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante.

La loi fédérale sur la circulation routière (LCR) est modifiée comme suit:

Art. 17

Al. 1

Le permis d'élève conducteur ou le permis de conduire retiré pour une durée déterminée en cas d'infraction légère ou moyennement grave peut être restitué si la personne concernée a suivi un des cours d'éducation routière reconnus par l'autorité. En cas de récidive au sens des articles 16a alinéa 2 et 16b alinéa 2 lettres b à f LCR, la durée minimale du retrait ne peut être réduite.

Al. 1bis

Le permis d'élève conducteur ou le permis de conduire retiré pour une durée déterminée en cas d'infraction grave ou de récidive peut être restitué au plus tôt trois mois avant l'expiration de la durée prescrite du retrait si la personne concernée a suivi un des cours d'éducation routière reconnus par l'autorité. La durée minimale de retrait du permis ne peut être réduite.

...

Cosignataires: Bauer, Buffat, Feller, Glauser, Gschwind, Heer, Nicolet, Page, Wehri (9)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

15.10.2018 CTT-CN. Donné suite

08.04.2019 CTT-CE. Ne pas donner suite

294/18.455 n Grossen Jürg. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties (27.09.2018)

L'article 12 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales sera complété par le nouvel alinéa 3 suivant:

Art. 12

...

Al. 3

La distinction entre personnes exerçant une activité lucrative indépendante et salariés est établie en tenant compte du degré de subordination d'un point de vue organisationnel, du risque entrepreneurial et des éventuels accords passés entre les parties.

Cosignataires: Bäumlé, Chevalley, Dobler, Flach, Frehner, Grüter, Landolt, Moser, Müller-Altermatt, Nantermod, Rutz Gregor, Weibel (12)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

295/18.474 n Grossen Jürg. Inscription dans la Constitution d'un article sur les prestations de base en matière de médias (12.12.2018)

L'article 93 de la Constitution fédérale est modifié comme suit:

Art. 93 Prestations de base en matière de médias

Al. 1

La législation sur les prestations de base en matière de médias relève de la compétence de la Confédération.

Al. 2

Les contenus médiatiques produits et diffusés grâce à des fonds publics contribuent à l'information, à la formation et au développement culturel ainsi qu'à la libre formation de l'opinion. Ils prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Ils présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions.

Al. 3

L'indépendance des fournisseurs de contenus médiatiques ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties.

Al. 4

La situation et le rôle des fournisseurs de médias privés doivent être pris en considération. Les fournisseurs de contenus médiatiques produits grâce à des fonds publics doivent respecter le principe de subsidiarité.

Al. 5

Les plaintes relatives aux programmes peuvent être soumises à une autorité indépendante.

Cosignataires: Flach, Moser, Weibel (3)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

296/18.482 n Grossen Jürg. Egalité de traitement entre PME et grandes entreprises. Introduire une imposition neutre par rapport à la forme juridique (13.12.2018)

La loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes sera modifiée de sorte à y inscrire le principe de la neutralité par rapport à la forme juridique.

Cosignataires: Bäumle, Bigler, Birrer-Heimo, Chevalley, Dobler, Flach, Grunder, Hess Lorenz, Jans, Jauslin, Martullo, Moser, Siegenthaler, Weibel (14)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

297/19.412 n Grossen Jürg. LRTV. Pas de double imposition des communautés de travail (20.03.2019)

On complètera la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) de telle sorte que les entreprises dont le chiffre d'affaires est comptabilisé deux fois, notamment les communautés de travail, les holdings et les entreprises ayant un lien durable entre elles, soient exemptées de la redevance de radio-télévision. On complètera dès lors l'article 70 LRTV par l'alinéa 2bis ci-après:

Art. 70

...

Al. 2bis

Les entreprises qui sont fondées par d'autres entreprises pour une durée limitée dans le but de former une communauté de travail, ou qui ont un lien durable entre elles, sont exemptées de la redevance.

...

Cosignataires: Bäumle, Chevalley, Flach, Moser, Weibel (5)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

Voir objet 19.411 lv.pa. Wasserfallen Christian

Voir objet 19.413 lv.pa. Wicki

298/19.405 n Grüter. Halte à la perception abusive de la TVA sur les impôts et autres taxes qui grèvent les carburants (06.03.2019)

L'art. 24, al. 6, de la LTVA est complété comme suit:

Art. 24

...

Al. 6

N'entrent pas dans la base de calcul de l'impôt:

...

e. impôt sur les huiles minérales, surtaxe sur les huiles minérales et taxes à l'importation des carburants.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Ammann, Amstutz, Arnold, Bauer, Bigler, Brunner Hansjörg, Buffat, Bühler, de Courten, Dettling, Dobler, Egger Mike, Egger Thomas, Egloff, Eichenberger, Estermann, Flückiger Sylvia, Giezendanner, Glarner, Glauser, Grin, Gschwind, Gutjahr, Hausammann, Herzog, Hess Lorenz, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Marchand-Balet, Matter, Müller Thomas, Müri, Nicolet, Page, Pantani, Pezzatti, Pieren, Quadri, Regazzi,

Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Röstli, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Schwander, Siegenthaler, Sollberger, Tuena, Wehrli, Zanetti Claudio, Zuberbühler (60)
CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

299/17.407 n Gschwind. Pour un partenariat social moderne (06.03.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail sera adaptée aux réalités de l'économie d'aujourd'hui par la modification suivante de l'article 2:

Art. 2

L'extension ne peut être prononcée qu'aux conditions suivantes:

...

3. les employeurs et les travailleurs liés par la convention doivent respectivement former la majorité des employeurs et des travailleurs auxquels le champ d'application de la convention doit être étendu, et les employeurs liés par la convention doivent en outre occuper la majorité de tous les travailleurs. Lorsque des circonstances particulières le justifient, il peut être exceptionnellement dérogé à la règle exigeant la majorité des travailleurs liés par la convention;

3.bis lorsque les employeurs liés par la convention ne forment pas une majorité, mais représentent au moins 35 pour cent des employeurs, ils doivent occuper au moins 65 pour cent de tous les travailleurs. Si la proportion d'employeurs liés se situe entre 35 et 50 pour cent, la majorité de travailleurs requise est diminuée dans la même mesure, entre 65 et 50 pour cent. Dans ce cas, la décision d'extension ne peut porter que sur des éléments directement en rapport avec les conditions de travail, à savoir la rémunération minimale et la durée du travail correspondante, les contributions aux frais d'exécution, les contrôles paritaires et les sanctions à l'encontre des employeurs et des travailleurs fautifs, en particulier les peines conventionnelles et les frais de contrôle;

3.ter en cas de requête au sens de l'article 1a, les employeurs liés par la convention doivent occuper au moins 50 pour cent de tous les travailleurs;

...

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.04.2018 CER-CN. Donné suite

08.04.2019 CER-CE. Ne pas donner suite

300/16.496 n Guhl. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal sera modifié comme suit:

Art. 285 CP

Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires

1. Celui qui, en usant de menace, aura empêché une autorité, un membre d'une autorité ou un fonctionnaire de faire un acte entrant dans ses fonctions, les aura contraints à faire un tel acte

ou se sera livré à des voies de fait sur eux pendant qu'ils y procédaient, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. Si l'auteur a usé de violence, il sera puni d'une peine privative de liberté de trois jours au moins. Les employés des entreprises définies par la loi du 20 décembre 1957 sur les chemins de fer, la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs et la loi du 19 décembre 2008 sur le transport ferroviaire de marchandises ainsi que les employés des organisations mandatées conformément à la loi fédérale du 18 juin 2010 sur les organes de sécurité des entreprises de transports publics et pourvues d'une autorisation de l'Office fédéral des transports sont également considérés comme des fonctionnaires.

2. Si l'infraction a été commise par une foule ameutée, tous ceux qui auront pris part à l'attroupement seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre les propriétés seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire de 90 jours-amende au moins. Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre des personnes seront punis d'une peine privative de liberté de trois jours au moins.

3. En cas de récidive qualifiée et spécifique, le juge peut imposer une peine pouvant aller jusqu'au double de la peine maximale prévue.

Cosignataires: Buehler Jakob, Burkart, Campell, Flueckiger Sylvia, Galladé, Gasche, Geissbuehler, Giezendanner, Gmür Alois, Grunder, Hess Lorenz, Jauslin, Landolt, Müller Walter, Müller-Altermatt, Rickli Natalie, Romano, Rutz Gregor, Seiler Graf, Vogler, Zuberbuehler (21)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.02.2018 CAJ-CN. Donnée suite

18.01.2019 CAJ-CE. Ne pas donner suite

301/17.482 n Guhl. Système de santé. Transmission systématique d'une copie de la facture au patient (29.09.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ait la compétence de sanctionner les fournisseurs de prestations qui ne respectent pas l'obligation de transmettre une copie de la facture à l'assuré dans le système du tiers payant.

Cosignataires: Brand, de Courten, Fehner, Fricker, Hadorn, Häslar, Humbel, Jauslin, Lohr, Pezzatti, Semadeni, Weibel (12)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

16.11.2018 CSSS-CN. Donnée suite

302/18.471 n Guhl. Inscription dans la Constitution d'un article sur les médias (12.12.2018)

L'article 93 de la Constitution fédérale (Cst.) est modifié comme suit:

Art. 93 Médias

Al. 1

La législation sur les médias relève de la compétence de la Confédération.

Al. 2

Les médias contribuent à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Ils prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Ils présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions.

Al. 3

L'indépendance des médias ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties.

Al. 4

Les plaintes relatives aux programmes peuvent être soumises à une autorité indépendante.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

303/19.410 n Gutjahr. Abolir le monopole partiel de la CNA (14.03.2019)

La loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) sera modifiée afin que tous les employeurs puissent dorénavant choisir leur institution d'assurance accidents. L'obligation d'assurance auprès de la CNA qui est fixée à l'art. 66 LAA sera supprimée.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Ammann, Amstutz, Arnold, Brand, Brunner Hansjörg, Büchel Roland, Burgherr, Campell, Cattaneo, Clottu, de Courten, Dettling, Egger Mike, Egger Thomas, Egloff, Feller, Flueckiger Sylvia, Fehner, Geissbuehler, Giezendanner, Glarner, Gmür Alois, Grunder, Grüter, Hausamann, Heer, Herzog, Hess Lorenz, Hurter Thomas, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Kutter, Matter, Müller Thomas, Müri, Page, Pezzatti, Pieren, Regazzi, Rime, Romano, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Sauter, Sollberger, Steinemann, Tuena, Walliser, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbuehler (58)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

x 304/17.476 n Hardegger. Rénovations dans les immeubles en copropriété. Eviter les blocages (27.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 712m du Code civil sera modifié comme suit:

Art. 712m

Al. 1

Outre celles qui sont mentionnées dans d'autres dispositions, l'assemblée des copropriétaires a notamment les attributions suivantes:

...

Ch. 5

décider la création d'un fonds de rénovation obligatoire pour les travaux d'entretien et de réparation, le montant des versements et le règlement de gestion du fonds de rénovation;

...

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Ammann, Barrile, Bigler, Birrer-Heimo, Carobbio Guscelli, Chevalley, Feri Yvonne, Friedl, Graf-Litscher, Guhl, Gysi, Heim, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Marti Min Li, Mazzone, Müller-Altermatt, Munz, Naef, Schneider Schüttel, Schwander, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Tornare, Tschäppät (28)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

04.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

305/07.486 n Heim. Organisation nationale pour l'assurance-qualité et la sécurité des patients (05.10.2007)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il faut fixer dans la législation les conditions nécessaires à la création d'une organisation nationale pour l'assurance-qualité et la sécurité des patients, qui mettra au point des instruments et des stratégies validés scientifiquement propres à garantir l'élaboration d'une politique nationale de la qualité dans le domaine de la santé, qui assurera la coordination et l'évaluation des stratégies et qui élaborera les bases d'un système transparent en termes de qualité des résultats et de sécurité des patients.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Bernasconi, Carobbio Gussetti, Daguet, Donzé, Dormond Béguelin, Favre Charles, Fehr Jacqueline, Frösch, Galladé, Garbani Valérie, Graf-Litscher, Günter, Gysin Remo, Hany, Hofmann Urs, Hubmann, Jermann, John-Calame, Kohler Pierre, Lang, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meyer Thérèse, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey Jean-Noël, Robbiani, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Tschümperlin, Vischer Daniel, Vollmer, Wehrli, Widmer Hans (46)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

306/17.483 n Herzog. Allocations familiales ajustées au pouvoir d'achat (29.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les allocations familiales (LAFam) est modifiée de sorte que, comme pour l'assurance-chômage, les allocations pour enfant et les allocations de formation professionnelle soient calculées en fonction du pouvoir d'achat pour les enfants vivant dans l'UE. Le minimum prévu à l'article 5 LAFam doit être réduit de 100 francs. Parallèlement on introduira un supplément de 100 francs pour compenser le désavantage en termes de pouvoir d'achat subi par les familles ayant des enfants domiciliés en Suisse. Pour les allocations pour enfant, c'est le domicile de l'enfant au moment du versement qui sera déterminant. Pour les allocations de formation professionnelle, un supplément sera dû si l'enfant concerné a été domicilié en Suisse pendant au moins cinq ans au cours des dix dernières années.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Brand, Brunner Toni, de Courten, Dettling, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Grin, Grüter, Hausammann, Hess Lorenz, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Martullo, Matter, Müller Thomas, Müri, Nidegger, Pezzatti, Reimann Lukas, Rösti, Rutz Gregor, Salzmann, Schwander, Sollberger, Stamm, Steinemann, Vogt, von Siebenthal, Walter, Weibel, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (44)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

16.11.2018 CSSS-CN. Donné suite

307/16.405 n Hess Erich. Mise en réseau de tous les registres des poursuites (10.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On créera les bases légales permettant au moyen d'une requête auprès d'un office du registre des poursuites d'obtenir sur une personne toutes les informations sur les poursuites ouvertes, en Suisse, à son encontre et les actes de défaut de biens qui la concernent.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Arnold, Bäumle, Béglé, Bertschy, Bigler, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Campell, Candinas, Cassis, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Dobler, Egloff, Estermann, Fässler Daniel, Feller, Flückiger Sylvia, Frehner, Fricker, Gasche, Geissbühler, Giezendanner, Girod, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Golay, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Gschwind, Guhl, Häsler, Hausammann, Heer, Herzog, Hess Lorenz, Humbel, Imark, Ingold, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Landolt, Lohr, Lüscher, Matter, Merlini, Moser, Müller Thomas, Müri, Nantermod, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Quadranti, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Romano, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schneeberger, Schwander, Stamm, Steinemann, Streiff, Tuena, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Wasserfallen Christian, Weibel, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (103)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.11.2016 CAJ-CN. Donné suite

26.10.2017 CAJ-CE. Ne pas donner suite

04.06.2019 Conseil national. Donné suite

308/17.479 n Hess Erich. Imposer la TVA à partir d'un chiffre d'affaires de 150 000 francs (28.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les entreprises ayant leur siège en Suisse seront assujetties à la TVA si elles réalisent un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 150 000 francs.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Ammann, Amstutz, Arnold, Bauer, Bäumle, Béglé, Bigler, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Bulliard, Burgherr, Burkart, Buttet, Campell, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Egger Thomas, Egloff, Estermann, Feller, Fiala, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Golay, Gössi, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Hausammann, Heer, Herzog, Hess Hermann, Hess Lorenz, Hiltbold, Humbel, Hurter Thomas, Imark, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Landolt, Marchand-Balet, Martullo, Matter, Moret, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Nantermod, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Portmann, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schmid-Federer, Schneeberger, Schwander, Siegenthaler, Sollberger, Stamm, Steinemann, Tuena, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Wasserfallen Christian, Wehrli, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (102)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

22.10.2018 CER-CN. Donné suite

309/17.503 n Hess Erich. Dispositions non équivoques applicables à la naturalisation facilitée (06.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 26 de la loi sur la nationalité (LN; RS 141.0) est complété par les alinéas suivants:

Art. 26

...

Al. 3

La naturalisation est notamment refusée à quiconque:

a. a été condamné pour un crime par un jugement entré en force ou a été condamné par un jugement entré en force à une peine privative de liberté de deux ans au moins pour une infraction;

b. bénéficie des prestations de l'aide sociale ou n'a pas entièrement remboursé les prestations perçues;

c. ne peut justifier de bonnes connaissances d'une langue officielle;

d. ne peut justifier de bonnes connaissances des institutions suisses et cantonales et de leur histoire.

Al. 4

Nul ne peut se prévaloir d'un droit à la naturalisation.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Arnold, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Burgherr, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Grin, Grüter, Gutjahr, Hausammann, Heer, Herzog, Hess Lorenz, Hurter Thomas, Imark, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Martullo, Matter, Müller Leo, Müri, Nicolet, Page, Pantani, Pfister Gerhard, Pieren, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Ritter, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schwander, Sollberger, Stahl, Stamm, Steinemann, Tuena, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (70)

CN *Commission des institutions politiques*

05.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

310/18.415 n Hess Erich. Plafonner l'aide sociale pour les étrangers (15.03.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les étrangers (LEtr) sera modifiée comme suit:

Art. 62

...

Al. 3

En cas de perception de prestations de l'aide sociale d'un montant supérieur à 50 000 francs, l'autorisation de séjour est irrévocablement retirée et n'est plus prolongée.

Art. 63

...

Al. 4

En cas de perception de prestations de l'aide sociale d'un montant supérieur à 80 000 francs, l'autorisation d'établissement est irrévocablement retirée et n'est plus prolongée.

Cosignataires: Addor, Amstutz, Arnold, Brunner Toni, Buffat, Bühler, Burgherr, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glarner, Glauser, Grüter, Hausammann, Heer, Herzog, Imark, Köppel, Matter, Nicolet, Pantani, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Stamm, Steinemann, von Siebenthal, Walliser, Wobmann, Zanetti Claudio (39)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

13.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

311/18.447 n Hess Erich. Dépassement par la droite sur les autoroutes. Amendes d'ordre uniquement (25.09.2018)

Le dépassement par la droite sur les autoroutes et les semi-autoroutes sera poursuivi dans le cadre d'une procédure relative aux amendes d'ordre.

Cosignataires: Amstutz, Brunner Toni, Bühler, de Courten, Dettling, Frehner, Giezendanner, Glarner, Imark, Reimann Lukas, Rösti, Sollberger, Steinemann, Tuena, von Siebenthal, Zanetti Claudio, Zuberbühler (17)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

312/09.528 n Humbel. Financement moniste des prestations de soins (11.12.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Un système de financement moniste sera introduit, par le biais d'une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Afin que les cantons puissent garder le contrôle des moyens publics, le système en question respectera notamment les points suivants:

1. Les moyens publics seront consacrés à la formation et au perfectionnement du personnel médical, à la compensation des risques, aux prestations de santé publique et d'intérêt général, de même qu'à la réduction des primes d'assurance-maladie.

2. La part du financement public des prestations couvertes par l'assurance de base sera fixée et adaptée au renchérissement des prestations de santé.

3. Toutes les prestations hospitalières ou ambulatoires inscrites dans la LAMal seront financées par les assureurs-maladie.

Cosignataires: Borer, Bortoluzzi, Cassis, Egger, Favre Charles, Fiala, Gilli, Glanzmann, Gysin, Häberli-Koller, Kleiner, Loeffle, Müller Philipp, Parmelin, Scherer, Schmid-Federer, Stahl, Triponez, Wehrli (19)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.02.2011 CSSS-CN. Donné suite

15.11.2011 CSSS-CE. Adhésion

13.12.2013 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2015.

18.12.2015 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2017.

15.12.2017 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2019.

05.04.2019 Rapport (FF 2019 3411)

313/15.419 n Humbel. Garantir la qualité et imposer la transparence dans l'offre de soins (19.03.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que la qualité des prestations soit aussi un facteur déterminant pour la détermination des prix dans le domaine ambulatoire.

Cosignataires: Amherd, Bortoluzzi, Brand, Candinas, Cassis, de Courten, Frehner, Glanzmann, Gmür Alois, Heim, Hess Lorenz, Ingold, Kessler, Lohr, Lustenberger, Moret, Pezzatti, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Steiert, Weibel (22)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.01.2016 CSSS-CN. Donné suite

21.03.2016 CSSS-CE. Adhésion

15.06.2018 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'été 2020.

314/16.419 n Humbel. Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la concurrence sur les prix (17.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les prix des dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils (LiMA) puissent être négociés entre les fournisseurs de prestations, les fabricants ou fournisseurs d'une part et les assureurs (ou leurs fédérations) ou les centrales d'achat d'autre part.

Cosignataires: Amherd, Candinas, Cassis, de Courten, Fässler Daniel, Frehner, Gmür Alois, Heim, Hess Lorenz, Lohr, Müri, Pezzatti, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Steiert (16)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.05.2017 CSSS-CN. Donné suite

26.10.2017 CSSS-CE. Adhésion

315/12.502 n Hutter Markus. Droit du contrat d'entreprise. Pour des délais de réclamation équitables (14.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 30 mars 1911 complétant le Code civil suisse (Livre cinquième: Droit des obligations) sera modifiée comme suit:

Art. 370 Acceptation de l'ouvrage

...

Al. 3

Si les défauts ne se manifestent que plus tard, le maître est tenu de les signaler à l'entrepreneur dans les 60 jours qui suivent le moment où il en a connaissance; sinon, l'ouvrage est tenu pour accepté avec ces défauts.

Cosignataires: Baader Caspar, Bäumlé, Binder, Blocher, Brand, Candinas, Caroni, Egloff, Fässler Hildegard, Fehr Hans, Feller,

Fischer Roland, Flach, Fluri, Gasser, Germanier, Gmür Alois, Gössi, Knecht, Landolt, Leutenegger Filippo, Müller Philipp, Müller Thomas, Noser, Pelli, Pezzatti, Pfister Gerhard, Regazzi, Ribaux, Riklin Kathy, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Stahl, Vitali, Walter, Wandfluh, Wasserfallen Christian, Weibel, Zörjen (40)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

25.10.2013 CAJ-CN. Donné suite

03.07.2014 CAJ-CE. Adhésion

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

316/18.421 n Jans. Inscrire dans la loi la recherche agronomique adaptée au site (16.03.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 114 (Stations de recherches) alinéa 1 de la loi sur l'agriculture (LAgr) doit être modifié:

"La Confédération peut gérer des stations de recherches agronomiques" sera remplacé par "La Confédération gère des stations de recherches agronomiques".

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amherd, Bertschy, Birrer-Heimo, Bourgeois, Campell, Crottaz, Friedl, Graf Maya, Guhl, Gysi, Hadorn, Hardegger, Hausammann, Leutenegger Oberholzer, Munz, Nicolet, Ritter, Schenker Silvia (19)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

12.11.2018 CER-CN. Donné suite

317/18.456 n Jans. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée (27.09.2018)

On complètera l'article 27 de la loi sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Nouvel alinéa 2:

"Dans le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, la SSR produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Zurich et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Berne; dans la région linguistique francophone, elle produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Genève et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Lausanne."

Par ailleurs, le nouvel alinéa 2 de l'article 27 sera repris par analogie dans la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME), dont il deviendra l'alinéa 7 de l'article 25, intitulé "Conception en fonction des régions linguistiques".

Cosignataires: Gysi, Hardegger, Schenker Silvia, Wermuth (4)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

18.06.2019 Conseil national. Donné suite

318/19.430 n Jans. Pesticides aux effets nuisibles avérés. Protection systématique de l'eau souterraine, potable, de rivière et de lac (21.03.2019)

La loi fédérale sur la protection des eaux sera complétée par un article garantissant que l'utilisation de substances actives contenues dans des pesticides de synthèse sera interdite si celles-ci nuisent de manière répétée à la reproduction, au déve-

loppement et à la santé de plantes, d'animaux et de microorganismes sensibles dans plusieurs eaux superficielles, ou si des concentrations trop élevées de résidus de pesticides (substances actives et produits de dégradation) sont mesurées dans l'eau souterraine ou dans l'eau potable.

Cosignataires: Glättli, Moser, Nordmann, Streiff, Walti Beat (5)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

319/15.451 n Joder. Renforcer les Commissions de gestion (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales doivent être adaptées de sorte que les Commissions de gestion puissent exercer la haute surveillance sur la gestion au sens de l'article 26 de la loi sur le Parlement de manière plus efficace, plus rapide, plus efficiente et dans la meilleure coordination possible avec les autres organes de surveillance de la Confédération.

Cosignataires: Bernasconi, Borer, Clottu, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Grin, Heim, Kessler, Knecht, Lustenberger, Schibli, Schneeberger, Veillon, Wasserfallen Christian (14)

CN/CE *Commission de gestion*

19.11.2015 CdG-CN. Donné suite

26.02.2016 CdG-CE. Adhésion

16.03.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2020.

320/12.495 n Jositsch. Détention provisoire en cas de risque de récidive qualifié (12.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 221 du Code de procédure pénale (CPP) est modifié de manière à ce que la détention provisoire puisse également être ordonnée en cas de risque de récidive qualifié, c'est-à-dire lorsqu'il y a sérieusement lieu de craindre que le prévenu commette une grave infraction et que la procédure en cours porte sur un crime ou un délit du même genre.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Fehr Hans-Jürg, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo (4)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

24.10.2013 CAJ-CN. Donné suite

10.02.2014 CAJ-CE. Adhésion

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

321/12.497 n Jositsch. Décisions de mise en détention. Personnes habilitées à recourir (12.12.2012)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code de procédure pénale est modifié comme suit:

Art. 222

Le détenu et le ministère public peuvent attaquer devant l'autorité de recours les décisions ordonnant une mise en détention provisoire ou une mise en détention pour des motifs de sûreté

ou encore la prolongation ou le terme de cette détention. L'article 233 est réservé.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Fehr Hans-Jürg, Hadorn, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo (5)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

24.10.2013 CAJ-CN. Donné suite

15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

322/19.403 n Kälin. Prévoir que les futurs projets de loi devront être assortis d'un bilan carbone (04.03.2019)

L'art. 141, al. 2, de la loi sur le Parlement sera complété par une nouvelle lettre qui disposera que les projets de loi devront désormais être évalués sous l'angle des émissions de gaz à effet de serre attendues, et accompagnés si possible d'une présentation de la compatibilité des émissions quantifiées avec les objectifs mondiaux en matière de climat.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, de la Reussille, Girod, Glättli, Graf Maya, Mazzone, Rytz Regula, Thorens Goumaz, Töngi, Trede (11)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

323/13.411 n Kessler. Remboursement des médicaments onéreux. Empêcher une sélection des risques (14.03.2013)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée comme suit:

Art. 42 Principe

Al. 1

Sauf convention contraire entre les assureurs et les fournisseurs de prestations, l'assuré est le débiteur de la rémunération envers le fournisseur de prestations. L'assuré a, dans ce cas, le droit d'être remboursé par son assureur (système du tiers garant). En dérogation à l'article 22 alinéa 1 LPGA, ce droit peut être cédé au fournisseur de prestations.

Al. 2

Assureurs et fournisseurs de prestations peuvent convenir que l'assuré est le débiteur de la rémunération (système du tiers payant). En dérogation à l'alinéa 1, l'assuré est le débiteur de sa part de rémunération en cas de traitement hospitalier et pour les médicaments.

...

Cosignataires: Bäumlé, Bertschy, Böhni, Bortoluzzi, Cassis, Chevalley, Fehr Jacqueline, Fischer Roland, Flach, Gasser, Gilli, Grossen Jürg, Heim, Hess Lorenz, Lohr, Maier Thomas, Moret, Moser, Schenker Silvia, Weibel (20)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

22.01.2014 CSSS-CN. Donné suite

04.04.2014 CSSS-CE. Adhésion

17.06.2016 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'été 2018.

15.06.2018 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'été 2020.

324/15.434 n (Kessler) Weibel. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère (08.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les allocations pour perte de gain et le Code des obligations seront modifiés afin que le congé de maternité de 14 semaines soit octroyé intégralement au père, en cas de décès de la mère, dans les 14 semaines qui suivent la naissance de l'enfant.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bäumle, Bernasconi, Bertschy, Binder, Böhni, Brand, Büchel Roland, Büchler Jakob, Candinas, Carobbio Guscetti, Caroni, Cassis, Chevalley, Chopard-Acklin, Darbellay, Fehr Hans, Fiala, Fischer Roland, Flach, Fluri, Fridez, Friedl, Gasche, Gasser, Geissbühler, Gilli, Glättli, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Grossen Jürg, Gschwind, Guhl, Gysi, Hardegger, Hassler, Heim, Hess Lorenz, Humbel, Ingold, Jans, Joder, Jositsch, Landolt, Leuenberger-Genève, Lohr, Lustenberger, Mahrer, Maier Thomas, Masshardt, Moret, Moser, Müller Thomas, Müller Walter, Munz, Neiryneck, Pfister Gerhard, Quadranti, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rytz Regula, Schelbert, Schmid-Federer, Schneider Schüttel, Schwaab, Steiert, Stolz, Streiff, Thorens Goumaz, Trede, Tschümperlin, van Singer, Vischer Daniel, Vogler, Weibel (75)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.12.2015 L'objet est repris

22.06.2016 CSSS-CN. Donné suite

30.08.2016 CSSS-CE. Adhésion

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

325/18.414 n Kiener Nellen. Dénonciation spontanée non punissable. Certains articles de loi peuvent être abrogés (15.03.2018)

Me fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

Les articles sur la dénonciation spontanée non punissable introduits dans la LIFD et dans la LHID par la loi fédérale du 20 mars 2008 seront abrogés.

Cosignataires: Bendahan, Birrer-Heimo, Brélaz, Crottaz, Friedl, Hadorn, Heim, Jans, Meyer Mattea, Molina, Munz, Pardini, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Sommaruga Carlo, Tornare (17)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

13.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

326/16.500 n Knecht. Analyse obligatoire de la qualité de la réglementation dans le rapport explicatif destiné à la consultation (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la consultation sera complétée par une disposition prévoyant que les rapports explicatifs envoyés en consultation devront comprendre une analyse de la qualité de la réglementation prévue, analyse qui traitera les questions suivantes:

1. La défaillance du marché qu'il y a lieu de corriger a-t-elle été clairement identifiée et décrite avec précision?

2. Les buts visés par la réglementation ont-ils été définis de manière suffisante?

3. Y a-t-il un lien clair entre la réglementation proposée et le but visé?

4. A-t-on, lors du recours à des expertises, pris en considération tout le savoir-faire scientifique existant?

5. La réglementation proposée est-elle compréhensible, transparente, vérifiable et bon marché?

6. D'autres solutions conformes aux règles du marché ont-elles été examinées?

7. La réglementation proposée entraîne-t-elle un transfert de la gestion du risque et du capital de l'entreprise vers le régulateur?

8. La réglementation existante ou proposée crée-t-elle une incitation à l'autorégulation?

9. La réglementation existante ou proposée laisse-t-elle une marge de manoeuvre suffisante pour une concurrence entre régulateurs?

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Arnold, Bigler, Brand, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Clottu, de Courten, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezen-danner, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Golay, Grin, Grunder, Grüter, Guhl, Hausammann, Heer, Herzog, Hess Lorenz, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Martullo, Müller Thomas, Müri, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Ritter, Rösti, Ruppen, Schneeberger, Sollberger, Stamm, Steinemann, Tuena, Walliser, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (57)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.01.2018 CIP-CN. Donné suite

11.10.2018 CIP-CE. Adhésion

1. Loi fédérale ...

327/17.499 n Köppel. Principe de la transparence des séances du Conseil fédéral (27.11.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA) sera modifiée comme suit:

Art. 10a Porte-parole du Conseil fédéral

Abrogé

Art. 21 Principe de la transparence

Les délibérations du Conseil fédéral ainsi que la procédure de corapport sont publiques, dans la mesure où aucun intérêt privé ou relevant de la sécurité publique ne s'y oppose.

CN *Commission des institutions politiques*

05.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

328/17.505 n Köppel. Diviser par deux les indemnités allouées aux parlementaires (11.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les moyens alloués aux parlementaires (LMAP) et l'ordonnance de l'Assemblée fédérale relative à la loi sur les moyens alloués aux parlementaires (OMAP) sont modifiées comme suit:

Art. 2 LMAP, indemnité annuelle versée au titre de la préparation des travaux parlementaires: 13 000 francs imposables.

Art. 3 et 8 LMAP, indemnités journalières: 220 francs imposables.

Art. 9 LMAP, indemnités versées aux présidents de commission: 220 francs imposables.

Art. 9 LMAP, indemnités versées aux rapporteurs: 110 francs imposables.

Art. 11 LMAP et art. 9 OMAP, supplément pour les présidents: 22 000 francs non imposables.

Art. 11 LMAP et art. 9 OMAP, supplément pour les vice-présidents: 5500 francs non imposables.

CN Bureau

05.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

329/18.451 n Landolt. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée (27.09.2018)

On complétera l'article 27 de la loi sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Nouvel alinéa 2:

"Dans le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, la SSR produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Zurich et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Berne; dans la région linguistique francophone, elle produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Genève et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Lausanne."

Par ailleurs, le nouvel alinéa 2 de l'article 27 sera repris par analogie dans la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME), dont il deviendra l'alinéa 7 de l'article 25, intitulé "Conception en fonction des régions linguistiques".

Cosignataires: Campell, Guhl, Quadranti, Siegenthaler (4)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

18.06.2019 Conseil national. Donné suite

330/12.419 n Leutenegger Filippo. Whistleblowing. Admettre la licéité d'un acte délictueux commis au nom de la sauvegarde d'intérêts supérieurs (15.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal est modifié de façon à reconnaître la licéité d'un acte délictueux s'il est commis pour sauvegarder des intérêts supérieurs et s'il reste circonscrit aux limites de la proportionnalité, en l'occurrence du signalement par un lanceur d'alerte de faits répréhensibles (ou "whistleblowing").

Cosignataires: Caroni, Flach, Hardegger, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lüscher, Rickli Natalie, Schwaab, Sommaruga Carlo, Stamm, Vogler (12)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.05.2013 CAJ-CN. Donné suite

09.01.2014 CAJ-CE. Adhésion

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2018.

16.03.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2020.

331/16.409 n (Leutenegger Oberholzer)

Wermuth. Procédure de désignation du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (15.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la protection des données (LPD) et, si nécessaire, la loi sur le Parlement (LParl) sont modifiées de façon à donner à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) la compétence d'élire désormais le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), et non plus seulement d'approuver sa nomination par le Conseil fédéral.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amarelle, Hadorn, Hardegger, Jans, Kiener Nellen, Marra, Munz, Piller Carrard, Schwaab, Sommaruga Carlo, Steiert (12)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

31.03.2017 CIP-CE. Adhésion

21.06.2019 Conseil national. Classement

332/16.438 n (Leutenegger Oberholzer) Piller Carrard. Entreprises fédérales et entreprises liées à la Confédération. Pour des rétributions appropriées et pour la fin des salaires excessifs (02.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On inscrira dans la législation la règle en vertu de laquelle toutes les rémunérations que les entreprises fédérales ou les entreprises liées à la Confédération versent aux membres de leur conseil d'administration et à toutes les personnes chargées de la gestion (direction) doivent être appropriées. Les rémunérations des personnes chargées de la gestion et des membres du conseil d'administration doivent avoir un rapport approprié avec la tâche à accomplir, avec la situation de la société et avec les traitements versés au personnel. Le salaire le plus élevé des membres de la direction d'une entreprise fédérale ou d'une entreprise liée à la Confédération ne doit pas dépasser le traitement brut d'un conseiller fédéral.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Feri Yvonne, Friedl, Jans, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Pardini, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Wermuth (12)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

15.05.2017 CIP-CE. Ne pas donner suite

11.09.2017 Conseil national. Donné suite

18.01.2018 CIP-CE. Adhésion

333/12.409 n Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches (14.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La LAI sera modifiée de telle sorte que les prestations d'aide fournies par des proches soient rémunérées à hauteur de 80 pour cent au maximum, dans le cadre de la contribution d'assistance.

Cosignataires: Amherd, Aubert, Barthassat, Bernasconi, Birrer-Heimo, Böhni, Bulliard, Candinas, Carobbio Gussetti, Darbellay,

de Buman, Fässler Hildegard, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne, Girod, Glättli, Gmür Alois, Graf Maya, Graf-Litscher, Gysi, Hadorn, Heim, Humbel, Ingold, John-Calame, Kessler, Lehmann, Leuenberger-Genève, Levrat, Marra, Meier-Schatz, Müller Geri, Nussbaumer, Romano, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Semadeni, Streiff, Teuscher, Tschümperlin, van Singer, Vischer Daniel, Vogler, von Graffenried (46)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

24.05.2013 CSSS-CN. Donné suite

16.03.2015 Conseil des Etats. Suspension

19.06.2015 Conseil national. Adhésion

334/17.453 n Lohr. Décisions de l'OFSP concernant la liste des spécialités. Droit de recours des assureurs-maladie (15.06.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 52 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), portant sur les analyses et les médicaments, est complété par un alinéa 4 qui crée une base légale spéciale donnant aux assureurs-maladie le droit de recourir contre les décisions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) concernant la liste des spécialités au sens des articles 64 à 75 de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal).

Cosignataires: Brand, Candinas, Cassis, Chiesa, Clottu, Giezendanner, Herzog, Hess Erich, Hess Lorenz, Keller Peter, Nicolet, Pezzatti, Pieren, Romano, Salzmann, Schneeberger, Walliser, Walter, Weibel (19)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.05.2018 CSSS-CN. Donné suite

16.05.2019 CSSS-CE. Adhésion

335/18.477 n Lohr. Assurance-maladie abordable à long terme. Pour être efficaces, les mesures de baisse des coûts et d'amélioration de l'efficacité doivent se fonder sur des modèles et des scénarios fiables (13.12.2018)

L'article 39 alinéa 2ter de la loi fédérale sur l'assurance-maladie est complété comme suit:

Il [le Conseil fédéral] développe périodiquement des modèles et des scénarios à long terme sur la manière de garantir de manière optimale la couverture des besoins en soins hospitaliers dans l'ensemble de la Suisse. Il tient compte à cet effet des flux réels de patients et des régions de soins.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.05.2019 Retrait

336/19.416 n Lüscher. Pour une meilleure appréciation des circonstances prises en compte par les conducteurs de véhicules du service du feu, service de santé, de la police ou de la douane lors de courses d'urgence (21.03.2019)

Article 100 ch 4 LCR (Modifications en trois chiffres 4., 5., 6.)

4. Le conducteur d'un véhicule du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane n'est pas punissable s'il enfreint les règles de la circulation ou des mesures spéciales relatives à la circulation:

a. lors d'une course officielle urgente avec les signaux d'avertissement nécessaires enclenchés;

b. lors d'une course-poursuite de la police effectuée avec les signaux d'avertissement enclenchés;

c. lors d'une course officielle de la police destinée à appréhender des auteurs présumés de crimes ou délits, effectuée sans les signaux d'avertissement enclenchés, si ceux-ci compromettent l'accomplissement de la tâche légale, notamment l'approche silencieuse ou non visible;

d. lors d'une course officielle de la police destinée à appréhender des auteurs présumés de crimes ou délits, effectuée sans les signaux d'avertissement enclenchés, pour des raisons tactiques, notamment de filature;

5. Le conducteur d'un véhicule du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane reste punissable si, lors d'une course officielle urgente (ch. 4 let a.):

a. il n'a pas fait preuve de la prudence imposée par les circonstances en adoptant une vitesse excessive; pour qualifier l'infraction, seule la différence existant entre la vitesse qui aurait été admissible et la vitesse constatée est prise en considération:

b. il n'a pas enclenché les signaux d'avertissement nécessaires et cause de ce fait un accident avec un autre usager ou un piéton;

Pour juger de la prudence imposée par les circonstances, il est pris en compte les faits tels qu'ils étaient portés à la connaissance du conducteur et selon la représentation qu'il pouvait en avoir au moment d'agir.

6. Le juge atténue librement la peine infligée au conducteur punissable selon le chiffre 5, en tenant compte des circonstances de la mission accomplie, et afin que le conducteur ne soit pas sanctionné à l'égal d'un conducteur n'accomplissant pas une mission officielle. Le juge exempte le conducteur de toute peine lorsqu'il apparaît que l'accomplissement de la mission était d'intérêt public, notamment en cas d'interpellation d'auteurs d'infraction contre la vie et le patrimoine.

Article 16 alinéa 3 LCR

3 Les circonstances doivent être prises en considération pour fixer la durée du retrait du permis d'élève conducteur ou du permis de conduire, notamment l'atteinte à la sécurité routière, la gravité de la faute, les antécédents en tant que conducteur ainsi que la nécessité professionnelle de conduire un véhicule automobile.

4 Le permis de conduire des conducteurs d'un véhicule du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane qui commet une infraction dans l'accomplissement d'une course officielle au sens de l'article 100, ch. 4 n'est pas retiré, même lorsque fait l'objet d'une condamnation fondée sur l'article 100, ch. 5.

Cosignataires: Buffat, Maire Jacques-André, Regazzi (3)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

337/11.482 n Markwalder. Personnes travaillant à temps partiel. Des prestations LPP plutôt que l'aide sociale (30.09.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité est complétée comme suit:

Art. 7a Assurance des personnes travaillant à temps partiel

Al. 1

Les personnes travaillant à temps partiel sont soumises à l'obligation de s'assurer. La déduction de coordination est fixée à proportion du taux d'occupation. Le seuil d'entrée appliqué est le même que celui qui s'applique aux salariés travaillant à plein temps.

Al. 2

Les employeurs se mettent d'accord pour désigner celui qui gèrera l'assurance. Les autres employeurs versent à l'institution de prévoyance correspondante les cotisations dues par l'employeur et celles dues par le salarié. Si les employeurs ne parviennent pas à s'entendre, celui chez qui le salarié a le taux d'occupation le plus élevé devient l'employeur responsable.

Al. 3

L'article 46 s'applique à titre subsidiaire.

Cosignataires: Brunschwig Graf, Eichenberger, Fiala, Flück Peter, Fluri, Huber, Kleiner, Moret, Perrinjaquet, Ruey (10)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.10.2012 CSSS-CN. Donné suite

11.02.2013 CSSS-CE. Ne pas donner suite

28.05.2018 Conseil national. Donné suite

Voir objet 12.3974 Mo. CSSS-CN

338/15.409 n Markwalder. Protection du secret professionnel des juristes d'entreprise (11.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (CPC) sera modifié comme suit:

Art. 160a Exception en faveur des services juridiques d'entreprise

Al. 1

Les parties et les tiers ne sont pas soumis à l'obligation de collaborer en ce qui concerne l'activité du service juridique interne d'une entreprise, lorsque les conditions suivantes sont réunies:

Let. a

l'activité en cause serait considérée comme spécifique à la profession si elle était exécutée par un avocat;

Let. b

le service juridique est dirigé par une personne titulaire d'un brevet cantonal d'avocat ou remplissant les conditions professionnelles requises dans son État d'origine pour pratiquer le métier d'avocat.

Al. 2

L'exception prévue à l'article 160 alinéa 1 lettre b s'applique par analogie aux documents concernant les contacts avec un service juridique au sens de l'alinéa 1.

Cosignataires: Amherd, Barazzone, Bernasconi, Brand, Caroni, Egloff, Eichenberger, Flach, Golay, Guhl, Huber, Jositsch, Lehmann, Lüscher, Matter, Merlini, Miesch, Naef, Noser, Reimann Lukas, Reynard, Rickli Natalie, Rossini, Ruiz Rebecca, Rutz Gregor, Schneider-Schneiter, Schwaab, Schwander, Stahl, Stolz, Vischer Daniel, Vogler, Wasserfallen Christian (33)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.10.2015 CAJ-CN. Donné suite

21.03.2016 CAJ-CE. Ne pas donner suite

21.09.2016 Conseil national. Donné suite

25.10.2016 CAJ-CE. Adhésion

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

339/17.516 n Masshardt. L'éducation à la citoyenneté est une prestation d'intérêt public (13.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'éducation à la citoyenneté dans le cadre de la formation professionnelle doit être déclarée prestation particulière d'intérêt public afin que la Confédération puisse participer aux coûts dans la limite des crédits alloués. La loi sur la formation professionnelle sera donc modifiée comme suit:

Art. 55

Al. 1

Par prestations particulières d'intérêt public, on entend notamment:

...

k. les mesures visant à promouvoir l'éducation à la citoyenneté.

...

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Barrile, Bendant, Bertschy, Friedl, Gmür-Schönenberger, Guhl, Guldimann, Gysi, Hadorn, Heim, Jans, Kälin, Maire Jacques-André, Mazzone, Quadranti, Reimann Lukas, Reynard, Romano, Schenker Silvia, Seiler Graf, Wasserfallen Christian (23)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

31.01.2019 CSEC-CN. Donné suite

28.03.2019 CSEC-CE. Ne pas donner suite

340/18.490 n Masshardt. Règles applicables aux voyages organisés par des lobbies. Pour plus de transparence (14.12.2018)

La loi sur le Parlement est complétée comme suit:

Les députés peuvent participer à des voyages sur invitation de groupes d'intérêts suisses ou internationaux, à condition de prendre eux-mêmes en charge leurs frais de voyage. La règle ne s'applique pas aux prestations en espèces inférieures à un montant qui devra être défini. Les modalités seront réglées dans une ordonnance de l'Assemblée fédérale.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Büchel Roland, Campell, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl, Glättli, Gugger, Jans, Marti Samira, Meyer Mattea, Munz, Nussbaumer, Reimann Lukas, Sommaruga Carlo, Streiff (17)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

341/18.492 n Masshardt. Voyages organisés par des lobbies. Pour plus de transparence (14.12.2018)

L'ordonnance de l'Assemblée fédérale sur les relations internationales du Parlement est modifiée comme suit:

Art. 9a

Les Services du Parlement tiennent un registre public des voyages effectués par les députés à l'étranger:

a. qui sont imputables aux comptes de l'Assemblée fédérale en vertu de la présente ordonnance;

b. sur invitation d'autorités ou de groupes d'intérêts suisses, étrangers ou internationaux.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Büchel Roland, Campell, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl, Glättli, Graf-Litscher, Gugger, Heim, Jans, Marti Samira, Meyer Mattea, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Reimann Lukas, Reynard, Sommaruga Carlo, Streiff (21)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

Voir objet 18.4349 Mo. Masshardt

342/18.465 n Matter. Financement de l'AVS par la Banque nationale suisse (26.11.2018)

Le Parlement créera les bases légales permettant de transférer à l'AVS, à titre unique, la moitié de l'accroissement des fonds propres de la Banque nationale suisse (BNS) depuis le 31 décembre 2007. Le transfert aura lieu lorsque le système financier international et, partant, le total du bilan de la BNS se seront normalisés. Il conviendra de préciser dans la loi qui, du Conseil fédéral, de la BNS ou du Parlement, déterminera que la situation s'est normalisée.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

x 343/17.486 n Mazzone. Mettre fin à la détention administrative de mineurs, dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant (29.09.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr; RS 142.20) seront modifiées de sorte que la détention administrative de mineurs migrants soit proscrite.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amherd, Arslan, Barazzone, Bendahan, Bulliard, Fehlmann Rielle, Fiala, Fricker, Fridez, Glättli, Graf Maya, Häsler, Ingold, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Marra, Masshardt, Meyer Mattea, Moret, Moser, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Rytz Regula, Schelbert, Schwaab, Streiff, Thorens Goumaz, Tornare, Tschäppät, Wehrli (32)

CN *Commission des institutions politiques*

13.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

344/18.461 n Mazzone. Article 116 LEtr. En finir avec le délit de solidarité (28.09.2018)

L'article 116 de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) est modifié de sorte que celle ou celui qui prête assistance n'est pas punissable si ses mobiles sont honorables.

Cosignataires: de la Reussille, Graf Maya, Marra, Molina, Piller Carrard, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Töngi (8)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

345/18.462 n Mazzone. Réhabilitation des objecteurs de conscience (28.09.2018)

Un arrêté fédéral sera adopté afin d'abroger les jugements pénaux prononcés contre les personnes qui ont refusé d'accomplir un service militaire pour des raisons de conscience entre 1968 et 1996.

Cosignataires: Arslan, de la Reussille, Girod, Graf Maya, Kälin, Maire Jacques-André, Meyer Mattea, Molina, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Töngi, Tornare, Trede, Wermuth (14)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

346/11.411 n Meier-Schatz. Créer une allocation d'assistance pour les personnes qui prennent soin d'un proche (15.03.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le législateur prend les mesures nécessaires pour créer une allocation d'assistance qui sera versée aux personnes qui prennent soin d'un proche.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Bernasconi, Bischof, Büchler Jakob, Cathomas, Darbellay, de Buman, Egger, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Heim, Hochreutener, Ingold, John-Calame, Lang, Lustenberger, Maire Jacques-André, Marra, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Prelicz-Huber, Riklin Kathy, Robbiani, Roux, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider-Schneiter, Steiert, Streiff, Stump, Thorens Goumaz, Weber-Gobet, Weibel (39)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

08.03.2012 Conseil national. Donné suite

19.06.2012 CSSS-CE. Adhésion

26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

Voir objet 13.3366 Po. CSSS-CN

347/11.412 n Meier-Schatz. Permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos (15.03.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le législateur prend les mesures nécessaires pour permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Bernasconi, Bischof, Büchler Jakob, Cathomas, Darbellay, de Buman, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Heim, Ingold, John-Calame, Lang, Maire Jacques-André, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Prelicz-Huber, Riklin Kathy, Robbiani, Roux, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider-Schneiter, Segmüller, Steiert, Streiff, Thorens Goumaz, Weber-Gobet (34)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.11.2011 CSSS-CN. Donné suite

19.06.2012 CSSS-CE. Adhésion

26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

Voir objet 13.3366 Po. CSSS-CN

348/18.475 n Merlini. Résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches. Simplifier la procédure (12.12.2018)

Je propose l'élaboration d'un projet d'acte de l'Assemblée fédérale visant à modifier le Code des obligations (CO) et le Code de procédure civile (CPC) afin que la durée des procédures civiles en matière de résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches, en vertu des articles 261 alinéa 2 lettre a, 271a alinéa 3 lettre a et 272 alinéa 2 lettre b CO, soit sensiblement réduite. Ce projet devrait d'une part assouplir les conditions trop rigoureuses établies par la pratique judiciaire, afin que l'urgence du besoin au sens des dispositions du CO susmentionnées soit reconnue et d'autre part prévoir l'applicabilité de la procédure sommaire, avec des délais garantissant que les procédures civiles soient achevées dans un laps de temps raisonnable (quelques mois au plus), éventuellement en limitant les voies de droit.

Cosignataires: Bauer, Brand, Brunner Hansjörg, Cattaneo, Chiesa, Egloff, Eichenberger, Fässler Daniel, Feller, Hiltpold, Jauslin, Lüscher, Markwalder, Moret, Müller Walter, Pantani, Pezzatti, Quadri, Regazzi, Romano, Schilliger, Schneeberger, Vitali, Wasserfallen Christian, Wehrli (25)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

349/16.417 n Müller-Altarmatt. Allocations de formation professionnelle. Leur versement doit débuter en même temps que la formation (17.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 3 de la loi sur les allocations familiales (LAFam) est modifié comme suit:

Art. 3

Al. 1

Les allocations familiales comprennent:

...

Let. b

l'allocation de formation professionnelle; elle est octroyée à partir du mois qui suit celui au cours duquel l'enfant atteint l'âge de 16 ans ou commence une formation consécutive à l'école obligatoire, et ce jusqu'à la fin de sa formation, mais au plus tard jusqu'à ...

...

Cosignataires: Amherd, Ammann, Bertschy, Büchler Jakob, Candinas, Fässler Daniel, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Ingold, Landolt, Leutenegger Oberholzer, Lohr, Marchand-Balet, Müller Leo, Quadranti, Riklin Kathy, Ritter, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider-Schneiter, Streiff, Vogler (22)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.05.2017 CSSS-CN. Donné suite

14.08.2017 CSSS-CE. Adhésion

x 350/16.490 n Nantermod. Harcèlement téléphonique. Sanctionner ceux qui en profitent (14.12.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) est modifiée comme suit:

Art. 3 al. 1 let. vbis

fait usage d'informations obtenues en violation des lettres u et v. *Cosignataires:* Bauer, Derder, Dobler, Mazzone, Reynard, Ruiz Rebecca, Wehrli (7)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

12.02.2018 CTT-CN. Donné suite

26.10.2018 CTT-CE. Ne pas donner suite

04.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

x 351/16.491 n Nantermod. Harcèlement téléphonique. Pour des sanctions efficaces (14.12.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) est modifiée comme suit:

Art. 23

...

Al. 1bis

Si l'auteur s'est rendu coupable de concurrence déloyale au sens de l'article 3 alinéa 1 lettres o, u, v ou vbis, le juge pourra ordonner la coupure temporaire de l'ensemble de ses connexions téléphoniques et Internet pour une durée de un à trente jours.

...

Cosignataires: Derder, Mazzone, Reynard, Ruiz Rebecca, Wehrli (5)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

12.02.2018 CTT-CN. Donné suite

26.10.2018 CTT-CE. Ne pas donner suite

04.03.2019 Retrait

352/16.493 n Nantermod. Droit d'auteur. Pas de redevance pour les espaces privés des hôtels, des logements de vacances, des hôpitaux et des prisons (14.12.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA) est modifiée comme suit:

Art. 19

Al. 1

...

Let. d

toute utilisation individuelle ou en petit nombre dans l'espace privatif des hôtels, des logements de vacances, des hôpitaux ou des prisons.

...

Cosignataire: Bauer (1)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

25.10.2018 CAJ-CN. Donné suite

353/17.514 n Nantermod. Rendement abusif. Limiter l'article 269 CO aux cas de pénurie (13.12.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code des obligations (CO; RS 220) est modifié comme suit:

Art. 269 CO

Sur un marché en pénurie, les loyers sont abusifs lorsqu'ils permettent au bailleur d'obtenir un rendement excessif de la chose louée ou lorsqu'ils résultent d'un prix d'achat manifestement exagéré.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite

06.11.2018 CAJ-CE. Ne pas donner suite

20.06.2019 Conseil national. Donné suite

354/17.515 n Nantermod. Rendement abusif. Limiter l'article 270 CO aux cas de pénurie (13.12.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code des obligations (CO; RS 220) est modifié comme suit:

Art. 270 CO

Sur un marché de pénurie, lorsque le locataire estime que le montant du loyer initial est abusif au sens des articles 269 et 269a CO, il peut le contester devant l'autorité de conciliation dans les 30 jours qui suivent la réception de la chose et en demander la diminution:

a. s'il a été contraint de conclure le bail par nécessité personnelle ou familiale; ou

b. si le bailleur a sensiblement augmenté le loyer initial pour la même chose par rapport au précédent loyer.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite

06.11.2018 CAJ-CE. Ne pas donner suite

20.06.2019 Conseil national. Donné suite

x 355/18.408 n Nantermod. Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents (06.03.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) est modifiée comme suit:

Art. 6

...

Al. 4

En cas de rechute ou de séquelle tardive, il n'est pas tenu compte des événements accidentels intervenus avant que

l'assuré n'ait atteint l'âge de 16 ans. En cas de rechute ou de séquelle tardive, le premier événement qui suit l'âge de 16 ans est considéré comme l'événement accidentel d'origine pour déterminer la couverture d'assurance.

Cosignataires: Amherd, Bourgeois, Hiltbold, Marra, Moret, Nordmann, Ruiz Rebecca, Streiff (8)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

19.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

356/18.429 n Nantermod. Participation aux coûts. Permettre un compte d'épargne-santé (12.06.2018)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et les autres bases légales pertinentes sont modifiées afin de permettre aux assurés qui le souhaitent de provisionner sur un compte de cautionnement un montant destiné à financer leur participation aux coûts de santé.

La commission étudiera aussi l'opportunité de prévoir une exonération fiscale plafonnée du montant épargné.

Cosignataires: Brand, Moret, Pezzatti, Sauter, Weibel (5)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

357/18.443 n Nantermod. Renforcer le don d'organes grâce à la carte d'assuré (18.09.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée comme suit:

Art. 42b Don d'organes

Al. 1

L'assuré indique à l'assureur s'il consent à être donneur d'organes ou non, ainsi que ses éventuelles directives anticipées. L'information est communiquée à l'assureur lors de l'affiliation ou du renouvellement du contrat d'assurance.

Al. 2

Le choix de l'assuré est indiqué sur la carte d'assuré; le Conseil fédéral en précise les modalités.

Al. 3

L'assuré peut modifier son consentement en tout temps; l'assureur lui transmet alors une carte d'assuré modifiée.

Al. 4

En cas de contradiction entre les déclarations de l'assuré concernant son consentement ou les directives anticipées, les déclarations les plus récentes font foi; en cas d'impossibilité de déterminer la déclaration la plus récente, la décision relative au don d'organes appartient aux proches.

Al. 5

Les données relatives au don d'organes sont confidentielles et ne peuvent être communiquées à aucun tiers par l'assureur, à l'exception du nouvel assureur en cas de changement de caisse-maladie.

Cosignataires: Moret, Pezzatti, Sauter (3)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

358/18.483 n Nantermod. LAMal. Supprimer la protection tarifaire, pour une meilleure concurrence (12.12.2018)

Le titre et l'alinéa 1 de l'article 44 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) sont modifiés comme suit:

Art. 44 Tarifs maximaux

Al. 1

Les fournisseurs de prestations ne peuvent exiger de rémunération plus élevée que les tarifs et les prix fixés par convention ou par l'autorité compétente, pour des prestations fournies en application de la présente loi.

Al. 2

Inchangé

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

359/18.484 n Nantermod. Une franchise de référence à 1500 francs pour réduire les primes de l'AOS (12.12.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée comme suit:

Art. 64

...

Al. 3

La franchise de référence est fixée à 1500 francs. Le Conseil fédéral fixe le montant des franchises à option et le montant maximal annuel de la quote-part.

...

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

360/18.485 n Nantermod. Maladies chroniques. Des programmes de suivi des traitements et des avantages pour le patient (12.12.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie et les autres bases légales pertinentes sont modifiées afin de permettre au Conseil fédéral, aux organisations de malades, aux fournisseurs de prestations et aux assureurs d'adopter des conventions prévoyant un plan de traitement intégré pour le suivi de maladies chroniques déterminées.

L'assuré pourra être exempté de la participation aux coûts dès lors qu'il se conforme au traitement prescrit. La preuve pourra notamment être apportée par expertise médicale ou par des moyens techniques.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

361/18.486 n Nantermod. Rendons les franchises élevées accessibles à tous (12.12.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée comme suit:

Art. 64 al. 8

Abrogé

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

362/18.487 n Nantermod. LAMal. Plus de transparence des prix, pour une meilleure concurrence (12.12.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée comme suit:

Art. 43 al. 1bis

Les fournisseurs de prestations informent à l'avance les patients des coûts des prestations. Les organisations de fournisseurs de prestations se mettent d'accord sur le montant à partir duquel cette annonce est obligatoire. Le Conseil fédéral peut déterminer ce montant de manière subsidiaire.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

363/18.488 n Nantermod. LAMal. Des indicateurs de qualité, pour une meilleure concurrence (12.12.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée comme suit:

Art. 59a Données des fournisseurs de prestations

...

Al. 2bis

Le Conseil fédéral rend les données listées à l'alinéa 1 accessibles aux professionnels de la santé et aux patients, en mettant sur pied une plateforme en ligne.

...

Al. 3bis

Le Conseil fédéral prévoit des sanctions adéquates pour les fournisseurs de prestations qui refusent de fournir les données listées à l'alinéa 1.

...

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

364/12.491 n Neiryndck. Prolongation du délai d'ajournement de la rente AVS (11.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 39 alinéa 1 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) est modifié comme suit:

Les personnes qui ont droit à une rente ordinaire de vieillesse peuvent ajourner sans limite dans le temps le début du versement de la rente; elles ont la faculté de révoquer l'ajournement avec un préavis d'un mois.

Cosignataires: Barthassat, Bugnon, Buttet, Darbellay, Feller, Freysinger, Gross Andreas, Gschwind, Ingold, Leuenberger-Genève, Moser, Nidegger, Pezzatti, Regazzi, Romano, van Singer, Vogler, Voruz, Weibel (19)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

22.01.2014 CSSS-CN. Donné suite

01.09.2015 CESS-CE. Ne pas donner suite

28.05.2018 Conseil national. Donné suite

365/16.461 n Nidegger. CEDH et casier judiciaire, réparation in integrum, adapter la loi sur le Tribunal fédéral (27.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 122 lettre a de la loi sur le Tribunal fédéral sera complété ainsi:

Art. 122

La révision d'un arrêt du Tribunal fédéral pour violation de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 (CEDH) peut être demandée aux conditions suivantes:

Let. a

la Cour européenne des droits de l'homme a constaté, dans un arrêt définitif, une violation de la CEDH ou de ses protocoles, ou la violation a été reconnue devant la cour par le gouvernement suisse;

...

Cosignataires: Addor, Amaudruz, Brand, Bühler, Egloff, Keller Peter, Lüscher, Reimann Lukas, Ruppen, Schwaab, Schwander, Zanetti Claudio (12)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

02.11.2017 CAJ-CN. Donné suite

26.04.2018 CAJ-CE. Adhésion

366/17.454 n Pantani. Modification de la loi sur la surveillance des marchés financiers (15.06.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la surveillance des marchés financiers est modifiée comme suit:

Art. 5 Buts de la surveillance des marchés financiers

...

Al. 2

Dans l'exécution de ses tâches, la FINMA prend toujours la décision la plus favorable à la compétitivité de la place financière suisse.

Art. 5bis Délai de réponse

La FINMA répond aux demandes qui lui sont adressées dans un délai de 60 jours.

Cosignataires: Cassis, Chiesa, Matter, Merlini, Quadri, Regazzi, Romano, Schneeberger (8)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

03.09.2018 CER-CN. Donné suite

367/18.448 n Pfister Gerhard. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée (27.09.2018)

On complétera l'article 27 de la loi sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Nouvel alinéa 2:

"Dans le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, la SSR produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Zurich et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Berne; dans la région linguistique

francophone, elle produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Genève et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Lausanne."

Par ailleurs, le nouvel alinéa 2 de l'article 27 sera repris par analogie dans la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME), dont il deviendra l'alinéa 7 de l'article 25, intitulé "Conception en fonction des régions linguistiques".

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

18.06.2019 Conseil national. Donné suite

368/12.463 n (Poggia) Golay. Partie plaignante dans la procédure pénale. Compléter une lacune de la loi (11.09.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 118 du Code de procédure pénale (RS 312.0; CPP) est complété afin de permettre aux proches de la victime décédée de se constituer partie plaignante lorsque le décès est la conséquence de l'infraction dénoncée, même lorsqu'ils ne peuvent prendre de conclusions civiles contre l'auteur de l'infraction.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.09.2013 CAJ-CN. Donné suite

26.12.2013 L'objet est repris

15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

369/12.492 n (Poggia) Golay. Accès au Tribunal fédéral. Abolir une inégalité de traitement injustifiée entre les victimes (11.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 81 alinéa 1 lettre b de la loi sur le Tribunal fédéral (RS 173.110) sur la qualité pour recourir est modifié par l'adjonction d'un nouveau chiffre 4:

Art. 81

Al. 1

...

Let. b

...

4. la partie plaignante, si la décision attaquée peut avoir des effets sur le jugement de ses prétentions à l'encontre d'une collectivité ou d'une entité de droit public, lorsque celle-ci est seule habilitée à réparer le dommage causé par le prévenu,

...

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.09.2013 CAJ-CN. Donné suite

26.12.2013 L'objet est repris

15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

370/13.426 n (Poggia) Golay. Renouvellement tacite des contrats de services. Améliorer l'information et la protec-

tion des consommateurs et des consommatrices

(17.04.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La législation est complétée en ce sens qu'une obligation est imposée au prestataire de services, lorsqu'une reconduction tacite du contrat a été convenue, d'informer le client de la possibilité dont il dispose de le dénoncer, et cela au moins un mois avant le terme de la période durant laquelle il peut le faire. A défaut, le contrat doit pouvoir être dénoncé en tout temps par le client, sans pénalité, et le prestataire de services doit rembourser toute somme perçue pour la période contractuelle non écoulée.

Cosignataires: Amaudruz, Barthassat, Bernasconi, Bugnon, Buttet, Feller, Fridez, Friedl, Grin, Hodgers, Leuenberger-Genève, Parmelin, Perrin, Ribaux, Rossini, Schenker Silvia, Schwaab, Tornare, van Singer, Veillon (20)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

26.12.2013 L'objet est repris

11.04.2014 CAJ-CN. Donnée suite

10.02.2015 CAJ-CE. Adhésion

17.03.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2019.

371/13.441 *n* (Poggia) Golay. Procédure civile. Mettre sur un pied d'égalité les actions relevant des assurances complémentaires à la LAA et à la LAMal (21.06.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les articles 7 et 243 alinéa 2 lettre f du Code de procédure civile (RS 272) sont modifiés comme suit:

Art. 7

... et à l'assurance-accidents obligatoire selon la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents.

Art. 243

...

Al. 2

...

Let. f

... et à l'assurance-accidents obligatoire au sens de la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents.

...

Cosignataires: Chevalley, Grin, Parmelin, Ribaux, Rossini, Schenker Silvia, van Singer, Vogler (8)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

26.12.2013 L'objet est repris

26.06.2014 CAJ-CN. Donnée suite

17.11.2014 CAJ-CE. Adhésion

16.12.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

372/16.470 *n* Regazzi. Aligner l'intérêt moratoire appliqué par la Confédération sur les taux du marché (29.09.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 104 CO doit être modifié de sorte que l'intérêt moratoire de 5 pour cent en vigueur soit remplacé par une disposition qui le lie à la tendance générale des taux d'intérêt du marché. Il faut également adapter l'ordonnance sur l'intérêt moratoire en matière d'impôt anticipé, le règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS) et toutes les autres lois, ordonnances, circulaires et dispositions fédérales concernant les intérêts moratoires.

Cosignataires: Barazzone, Bigler, Brand, Buechler Jakob, Buttet, Chiesa, Gmür Alois, Grunder, Grüter, Gschwind, Guhl, Hiltbold, Müller Thomas, Pantani, Pezzatti, Quadri, Rime, Romano, Rutz Gregor, Schilliger (20)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.10.2017 CAJ-CN. Donnée suite

26.04.2018 CAJ-CE. Adhésion

373/16.488 *n* Regazzi. Codifier le trust dans la législation suisse (13.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante, rédigée en termes généraux, afin que le trust soit introduit dans le Code des obligations (CO) ou dans le Code civil (CC).

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amaudruz, Amherd, Ammann, Barazzone, Béglé, Bigler, Brand, Bulliard, Burkart, Buttet, Cassis, Chiesa, Dobler, Egloff, Feller, Gmür-Schönenberger, Grunder, Gschwind, Hess Hermann, Hurter Thomas, Landolt, Lüscher, Matter, Merlini, Müller Thomas, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Portmann, Quadri, Rickli Natalie, Rime, Romano, Rutz Gregor, Schilliger, Schneider-Schneiter, Vitali, Vogler, Wasserfallen Christian (40)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.10.2017 CAJ-CN. Donnée suite

26.04.2018 CAJ-CE. Adhésion

374/13.438 *n* Reimann Lukas. Créer un cadre légal pour la vente de snus (15.06.2013)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales seront modifiées de manière à ce que le snus soit traité de la même façon que les autres produits du tabac, tels que le tabac à priser et le tabac à mâcher.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Aeschi Thomas, Allemann, Amarelle, Amaudruz, Baader Caspar, Badran Jacqueline, Barthassat, Bäumle, Bernasconi, Bertschy, Binder, Blocher, Böhni, Borer, Bortoluzzi, Brunner Toni, Büchel Roland, Buechler Jakob, Bugnon, Buttet, Caroni, Cassis, Chevalley, Deder, Egloff, Eichenberger, Estermann, Fehr Hans, Fehr Hans-Jürg, Feller, Fischer Roland, Flach, Flückiger Sylvia, Français, Frehner, Freysinger, Galladé, Gasche, Gasser, Germanier, Giezendanner, Gilli, Girod, Glättli, Gmür Alois, Gössi, Graf-Litscher, Grin, Gross Andreas, Gschwind, Hausammann, Heer, Heim, Hiltbold, Hodgers, Humbel, Hurter Thomas, Ingold, Jans, Joder, Kaufmann, Killer Hans, Knecht, Landolt, Lehmann, Leutenegger Filippo, Lüscher, Maier Thomas, Markwalder, Mörgele, Müller Geri, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Naef, Nidegger, Pantani, Pardini, Parmelin, Pelli, Perrin, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Poggia, Quadri, Regazzi, Reimann Maximilian, Ribaux, Rickli Natalie, Rime, Rusconi, Rutz Gregor, Schelbert, Schilliger, Schneeberger, Schneider-Schneiter,

Schwander, Stahl, Stamm, Steiert, Stolz, Trede, van Singer, Veillon, Vischer Daniel, Vitali, Vogler, Voruz, Weibel, Wermuth, Wobmann, Ziörjen (115)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.08.2014 CSSS-CN. Donné suite

10.02.2015 CSSS-CE. Ne pas donner suite

375/18.439 n Reimann Lukas. Droit de regard de l'Assemblée fédérale en matière de sanctions internationales (15.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les embargos (LEmb) est modifiée comme suit :

Art. 2 Compétence

Al. 1

... L'édiction de mesures de coercition nécessite l'approbation de l'Assemblée fédérale sous la forme d'un arrêté fédéral.

...

CN/CE *Commission de politique extérieure*

17.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

376/17.501 n Reynard. Harcèlement sexuel. Alléger le fardeau de la preuve (29.11.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 6 de la loi sur l'égalité (LEg) est modifié comme suit:

Art. 6 Allègement du fardeau de la preuve

L'existence d'une discrimination est présumée pour autant que la personne qui s'en prévaut la rende vraisemblable; la présente disposition s'applique à l'attribution des tâches, à l'aménagement des conditions de travail, à la rémunération, à la formation et à la formation continue, à la promotion, à la résiliation des rapports de travail et aux cas de harcèlement sexuel.

Cosignataires: Barrile, Fehlmann Rielle, Fridez, Friedl, Guldimann, Gysi, Heim, Maire Jacques-André, Marra, Mazzone, Ruiz Rebecca, Schenker Silvia, Schwaab, Seiler Graf, Tornare (15)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

05.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

377/18.407 n Reynard. Inscrire la neutralité du Net dans la Constitution (01.03.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution est modifiée, afin de garantir que la loi garantit l'accès libre, universel, égalitaire et non discriminatoire à tous les réseaux numériques ouverts.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Barazzone, Bendant, Chevalley, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Girod, Glättli, Graf Maya, Guhl, Heim, Hiltbold, Kälin, Kiener Nellen, Marra, Mazzone, Meyer Mattea, Reimann Lukas, Ruiz Rebecca, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Tornare (26)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

25.03.2019 Retrait

378/18.416 n Reynard. Reconnaître le syndrome d'épuisement professionnel (burn-out) comme maladie professionnelle (16.03.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose la présente initiative parlementaire visant à considérer le syndrome d'épuisement professionnel comme maladie professionnelle au sens de la LAA et des ordonnances y afférentes, et de l'inscrire dans le texte législatif pertinent.

Cosignataires: Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Friedl, Golay, Hadorn, Maire Jacques-André, Marra, Mazzone, Meyer Mattea, Schenker Silvia, Tornare (12)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

379/18.476 n Reynard. Liens d'intérêts des parlementaires. Pour une déclaration transparente (13.12.2018)

A l'instar de la déclaration d'intérêts du Conseil de l'Europe, l'article 11 alinéa 1 de la loi sur le Parlement doit être modifié de manière à ce que soient déclarés dans le registre des intérêts des parlementaires leurs activités professionnelles et politiques, leurs fonctions ou mandats au sein d'organes de direction, d'administration, de surveillance, de conseil ou en tant qu'actionnaire, dans des sociétés privées ou publiques, commerciales et non commerciales (ONG, associations ou autres), et tous les montants perçus par les députés et les députées dans ce cadre.

Doivent aussi être déclarées leurs fonctions et activités au sein de groupes d'amitié ou groupes de relations interparlementaires, au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, en tant qu'expert, consultant, lobbyiste ou conférencier ainsi que les revenus perçus dans ce cadre.

Les soutiens financiers et les cadeaux (à partir d'un montant à définir) en personnel, en matériel ou en donations, ainsi que les voyages à l'étranger et visites parrainées et les dépenses y afférentes devront aussi être déclarés.

Finalement, tout autre intérêt pertinent ne relevant pas des catégories mentionnées qui pourrait influencer l'exercice de leurs fonctions au Parlement devra être déclaré ainsi que les revenus perçus dans ce cadre.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl, Jans, Maire Jacques-André, Mazzone, Molina, Munz, Nussbaumer, Sommaruga Carlo, Tornare, Wasserfallen Flavia (15)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

380/18.481 n Reynard. Aide à l'investissement pour les grandes installations photovoltaïques sur les toits agricoles et les infrastructures (13.12.2018)

La loi sur l'énergie est modifiée de manière à débloquer les investissements photovoltaïques pour lesquels un cofinancement par l'autoconsommation n'est pas praticable. La loi pourra prévoir un système d'appel d'offres pour l'octroi de la rétribution unique, avec un plafonnement en francs par kilowatt.

Cosignataires: Jans, Masshardt, Nordmann, Semadeni (4)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

381/19.406 n Reynard. Prolonger la durée de protection contre le licenciement des femmes au retour de leur congé maternité (07.03.2019)

Article 336c alinéa 1 lettre c CO:

Art. 336c

Al. 1

Après le temps d'essai, l'employeur ne peut pas résilier le contrat:

...

c. pendant la grossesse et au cours des trente-deux semaines qui suivent l'accouchement;

...

Cosignataires: Barrille, Bendahan, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl, Glauser, Gysi, Hadorn, Hardegger, Jans, Maire Jacques-André, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Mazzone, Meyer Mattea, Molina, Moret, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Quadranti, Ruiz Rebecca, Schneider Schüttel, Semadeni, Wasserfallen Flavia, Wermuth, Wüthrich (30)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

382/13.430 n Rickli Natalie. Responsabilité en cas de mise en liberté conditionnelle et de décision d'allègement de l'exécution d'une peine (04.06.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il faut créer une disposition légale, analogue à l'article 380a CP, qui prévoit que lorsqu'une autorité décide de mettre en liberté conditionnelle une personne condamnée pour atteinte grave à l'intégrité physique ou sexuelle ou décide d'alléger l'exécution de sa peine et que cette personne commet à nouveau un de ces crimes, la collectivité publique dont relève l'autorité répondra du dommage qui en résulte.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.08.2014 CAJ-CN. Donné suite

17.11.2014 CAJ-CE. Adhésion

17.03.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2019.

16.06.2017 Conseil national. Refus de classer

21.06.2019 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'été 2021.

383/13.463 n Rickli Natalie. Interner les criminels récidivistes (27.09.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 64 alinéa 1 du Code pénal est complété comme suit:

Le juge ordonne l'internement si l'auteur a commis ... et si:

L'auteur a déjà été condamné par un jugement entré en force pour assassinat, meurtre, lésion corporelle grave ou viol.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

16.10.2014 CAJ-CN. Donné suite

01.09.2015 CAJ-CE. Adhésion

16.06.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.

21.06.2019 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'été 2021.

384/16.460 n Rickli Natalie. Suppression de l'aide transitoire prévue pour les membres des Chambres fédérales (21.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 8a de la loi sur les moyens alloués aux parlementaires (LMAP) est abrogé.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Bauer, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Clottu, de Courten, Dobler, Egloff, Estermann, Fässler Daniel, Feller, Flückiger Sylvia, Frehner, Gasche, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Gmür Alois, Golay, Grunder, Grüter, Hausammann, Heer, Herzog, Hess Hermann, Hess Lorenz, Hiltbold, Hurter Thomas, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Lüscher, Martullo, Matter, Müri, Nantermod, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Portmann, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Ritter, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Schwander, Sollberger, Stamm, Steinemann, Tuena, Vitali, Vogt, Walliser, Walti Beat, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (77)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

19.06.2017 CIP-CE. Ne pas donner suite

01.03.2018 Conseil national. Donné suite

20.04.2018 CIP-CE. Adhésion

385/16.483 n (Rickli Natalie) Geissbühler. Viol. Durcir les peines (28.11.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal (CP) sera modifié comme suit:

Art. 190 al. 1

... sera puni d'une peine privative de liberté de trois à dix ans.

Art. 190 al. 3

... la peine sera la peine privative de liberté de cinq ans au moins.

Cosignataires: Amaudruz, Amherd, Bigler, Gasche, Geissbühler, Glanzmann, Grunder, Guhl, Pezzatti, Rutz Gregor, Vitali (11)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.02.2018 CAJ-CN. Donné suite

18.01.2019 CAJ-CE. Ne pas donner suite

20.05.2019 L'objet est repris

386/17.510 n (Rickli Natalie) Geissbühler. Imprescriptibilité des actes d'ordre sexuel commis sur des enfants. Augmenter la limite d'âge à 16 ans (11.12.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal est modifié comme suit:

Art. 101

Al. 1

...

Let. e

... lorsqu'ils ont été commis sur des enfants de moins de 16 ans.

...

Cosignataire: Galladé (1)

CN/CE Commission des affaires juridiques

20.05.2019 L'objet est repris

11.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

387/18.467 n (Rickli Natalie) Rutz Gregor. Les mariages d'enfants ou de mineurs ne doivent pas être reconnus en Suisse (03.12.2018)

L'article 105 chiffre 6 (annulation du mariage pour cause de minorité) du Code civil (CC) sera modifié comme suit:

Art. 105

Le mariage doit être annulé:

...

6. lorsque l'un des époux est mineur.

(Biffer la subordonnée "... à moins que son intérêt supérieur ne commande de maintenir le mariage").

CN/CE Commission des affaires juridiques

20.05.2019 L'objet est repris

388/13.478 n Romano. Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant (12.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité du 25 septembre 1952 (LAPG) est modifiée avec l'ajout d'un chiffre IIIb, sur le modèle du chiffre IIIa, pour introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant:

IIIb. L'allocation en cas d'adoption

Art. 16b Ayants droit

Al. 1

Des allocations pour perte de gain en cas d'adoption sont octroyées aux parents adoptants qui interrompent ou réduisent une activité lucrative salariée ou indépendante lors de l'accueil en vue d'adoption d'un enfant de moins de 4 ans révolus.

Al. 2

En cas d'adoption conjointe ou d'adoption simultanée de plusieurs enfants, les futurs parents adoptifs ne peuvent prétendre qu'une seule fois aux prestations. Celles-ci doivent être versées à une seule personne à la fois. Les parents se répartissent entre eux la durée du droit aux prestations. Ils choisissent lequel d'entre eux bénéficie des prestations et sur quelle durée. Le congé peut être pris de manière flexible par bloc, par journée

ou par demi-journée durant la première année suivant l'accueil de l'enfant.

Al. 3

Ont droit à l'allocation les femmes ou les hommes qui:

Let. a

ont été assurés obligatoirement au sens de la LAVS durant les neuf mois précédant le placement de l'enfant en vue de son adoption;

Let. b

ont, au cours de cette période, exercé une activité lucrative durant cinq mois; et

Let. c

à la date du placement de l'enfant en vue de son adoption:

1. sont salariés au sens de l'article 10 LPGA,

2. exercent une activité indépendante au sens de l'article 12 LPGA, ou

3. travaillent dans l'entreprise de leur conjoint ou de leur partenaire enregistré contre un salaire en espèces.

Al. 4

Le Conseil fédéral règle le droit à l'allocation des femmes et des hommes qui, pour cause d'incapacité de travail ou de chômage:

Let. a

ne remplissent pas les conditions prévues à l'alinéa 3 lettre a;

Let. b

ne sont pas considérés comme salariés ou indépendants au moment du placement de l'enfant.

Al. 5

L'adoption de l'enfant du conjoint, au sens de l'article 264a alinéa 3 CC, n'ouvre pas le droit à la prestation.

Art. 16c Début du droit

Al. 1

Le droit à l'allocation prend effet au jour du placement de l'enfant en vue de son adoption, après autorisation délivrée par l'autorité compétente.

Al. 2

La date du jour de l'accueil est confirmée par l'autorité centrale du canton de domicile du ou des parents adoptants qui a délivré l'autorisation d'adoption.

Art. 16d Extinction du droit

Le droit s'éteint le 84^e jour à partir du jour où il a été octroyé. Il prend fin avant ce terme si la mère et le père reprennent les deux leur activité lucrative au taux d'occupation antérieur au congé.

Art. 16h Rapport avec les réglementations cantonales

Al. 1

En complément au chiffre IIIb, les cantons peuvent prévoir l'octroi d'une allocation d'adoption plus élevée ou de plus longue durée et prélever, pour le financement de ces prestations, des cotisations particulières.

Al. 2

Sont réservées les prestations plus étendues prévues par les conventions collectives de travail ou le contrat individuel de travail.

Cosignataires: Candinas, Carobbio Guscetti, Darbellay, de Buman, Fehr Jacqueline, Ingold, Leuenberger-Genève, Lohr, Meier-Schatz, Schenker Silvia, Streiff, van Singer, Vogler (13)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

21.01.2015 CSSS-CN. Donné suite

27.03.2015 CSSS-CE. Adhésion

16.06.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.

22.03.2019 Conseil national. Refus de classer

389/16.501 n Romano. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal sera modifié comme suit:

Art. 285 CP

Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires

1. Celui qui, en usant de menace, aura empêché une autorité, un membre d'une autorité ou un fonctionnaire de faire un acte entrant dans ses fonctions, les aura contraints à faire un tel acte ou se sera livré à des voies de fait sur eux pendant qu'ils y procédaient, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. Si l'auteur a usé de violence, il sera puni d'une peine privative de liberté de trois jours au moins. Les employés des entreprises définies par la loi du 20 décembre 1957 sur les chemins de fer, la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs et la loi du 19 décembre 2008 sur le transport ferroviaire de marchandises ainsi que les employés des organisations mandatées conformément à la loi fédérale du 18 juin 2010 sur les organes de sécurité des entreprises de transports publics et pourvues d'une autorisation de l'Office fédéral des transports sont également considérés comme des fonctionnaires.

2. Si l'infraction a été commise par une foule ameutée, tous ceux qui auront pris part à l'attroupement seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre les propriétés seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire de 90 jours-amende au moins. Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre des personnes seront punis d'une peine privative de liberté de trois jours au moins.

3. En cas de récidive qualifiée et spécifique, le juge peut imposer une peine pouvant aller jusqu'au double de la peine maximale prévue.

Cosignataires: Amherd, Büchler Jakob, Buttet, Candinas, Geissbühler, Glanzmann, Guhl, Herzog, Lohr, Pantani, Regazzi, Ritter, Seiler Graf (13)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.02.2018 CAJ-CN. Donné suite

18.01.2019 CAJ-CE. Ne pas donner suite

390/16.448 n Röstli. Garantir l'auto-provisionnement en électricité d'origine hydraulique pour faire face à l'actuelle baisse des prix de l'électricité (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Conseil fédéral créera les conditions nécessaires afin que les centrales hydrauliques, qui fournissent plus de 55 pour cent de l'électricité suisse, puissent maintenir leur capacité de production malgré la baisse considérable des prix actuels de l'électricité. Il proposera à cet effet un train de mesures de durée limitée qui comprendra notamment des prêts sans intérêt ou des prêts à taux réduit. Il examinera également, et au besoin mettra en place, un nouveau modèle de marché tel que le modèle de quotas.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Arnold, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Buttet, Giezendanner, Glarner, Grunder, Hausammann, Hurter Thomas, Imark, Knecht, Martullo, Müri, Page, Pieren, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schilliger, von Siebenthal, Wasserfallen Christian, Wobmann (25)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

28.08.2017 CEATE-CN. Donné suite

13.08.2018 CEATE-CE. Adhésion

391/16.452 n Röstli. Développement de la production d'électricité d'origine hydraulique. Revoir la situation de référence des études d'impact (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions légales seront modifiées afin que les études de l'impact sur l'environnement requises pour le renouvellement ou la modification de concessions hydrauliques se fondent non pas sur l'état qui prévalait avant la mise en place des centrales, dont la concession remonte souvent à plusieurs décennies, mais sur l'état tel qu'il se présente avant le renouvellement ou la modification de concession demandés.

Cosignataires: Amstutz, Brunner Toni, Gasche, Imark, Knecht, Müri, Page, Ruppen, Wobmann (9)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

26.06.2017 CEATE-CN. Donné suite

18.08.2017 CEATE-CE. Adhésion

392/18.457 n Röstli. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée (27.09.2018)

On complètera l'article 27 de la loi sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Nouvel alinéa 2:

"Dans le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, la SSR produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Zurich et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Berne; dans la région linguistique francophone, elle produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Genève et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Lausanne."

Par ailleurs, le nouvel alinéa 2 de l'article 27 sera repris par analogie dans la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME), dont il deviendra l'alinéa 7 de l'article 25, intitulé "Conception en fonction des régions linguistiques".

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

18.06.2019 Conseil national. Donné suite

393/17.423 n Rutz Gregor. Obligation de collaborer à la procédure d'asile. Possibilité de contrôler les téléphones mobiles (17.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les articles 8ss. de la loi sur l'asile (LAsi; RS 142.31) seront modifiés de telle sorte que l'obligation de collaborer faite aux requérants d'asile comprendra aussi l'obligation de remettre les téléphones portables et les ordinateurs et que, symétriquement, les compétences des autorités en matière de fouille et de confiscation comprendront aussi le droit de contrôler ces appareils, lorsque l'identité du requérant ne pourra pas être établie par d'autres moyens.

Cosignataires: Amstutz, Bigler, Brunner Toni, Burkart, Glarner, Gössi, Grunder, Grüter, Herzog, Pfister Gerhard, Regazzi, Rickli Natalie, Romano, Röstli, Wasserfallen Christian (15)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

01.02.2018 CIP-CN. Donné suite

21.06.2018 CIP-CE. Adhésion

394/17.424 n Rutz Gregor. Extinction du droit d'asile en cas de voyage à destination du pays d'origine (17.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 64 alinéa 1 de la loi sur l'asile (LAsi; RS 142.31) sera complété par la lettre f suivante:

Art. 64

Al. 1

L'asile en Suisse prend fin:

...

Let. f

lorsque le réfugié se rend volontairement dans le pays dans lequel il affirme faire l'objet d'une persécution.

...

Cosignataires: Amstutz, Bigler, Brunner Toni, Glarner, Grunder, Grüter, Herzog, Pfister Gerhard, Regazzi, Rickli Natalie, Romano, Röstli (12)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

12.04.2018 CIP-CN. Donné suite

14.05.2018 CIP-CE. Ne pas donner suite

12.04.2019 Retrait

395/17.462 n Rutz Gregor. Ne pas entraver la fluidité du trafic sur les grands axes routiers (16.06.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR; RS 741.01) seront complétées, de sorte que la vitesse générale de 50 kilomètres à l'heure s'applique à l'intérieur des localités sur les grands axes routiers et qu'il ne puisse être dérogé à ce principe que pour des raisons de sécurité, mais en tous les cas pas pour des raisons de protection contre le bruit.

Cosignataires: Amstutz, Candinas, Giezendanner, Hiltbold, Hurter Thomas, Pieren, Salzmänn, Sauter (8)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

16.10.2017 CTT-CN. Donné suite

08.01.2018 CTT-CE. Ne pas donner suite

29.11.2018 Conseil national. Donné suite

04.04.2019 CTT-CE. Ne pas donner suite

18.06.2019 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

396/17.525 n Rutz Gregor. Rendre possible la densification de l'urbanisation en excluant les contradictions et les conflits entre objectifs dus à l'inventaire ISOS (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On complètera l'article 6 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) par un alinéa 3 prévoyant qu'on puisse déroger à la conservation intacte d'un objet d'importance nationale inscrit dans un inventaire fédéral si des intérêts publics, en particulier la densification de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti, s'opposent à cette conservation. Une dérogation sera toutefois exclue si les objets inscrits dans les inventaires ou si les surfaces urbanisées se caractérisent par leur importance historique exceptionnelle ou par leur caractère unique.

Cosignataires: Egloff, Feller, Regazzi (3)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

21.01.2019 CEATE-CN. Donné suite

397/18.405 n Rutz Gregor. De la parole à l'acte. Supprimer la redevance de radio-télévision pour les entreprises (26.02.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 68 de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV; RS 784.40) et, au besoin, les autres actes législatifs pertinents seront modifiés afin que les entreprises soient exemptées de la redevance de radio-télévision.

Cosignataire: Rickli Natalie (1)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

06.11.2018 CTT-CN. Donné suite

398/18.425 n Rutz Gregor. Pour une application rigoureuse du droit pénal. Suppression de la clause qui protège les auteurs d'une infraction passible de l'expulsion (07.06.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 66a alinéa 2 du Code pénal (CP; RS 311.0) est à abroger.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

13.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

399/18.418 n Rytz Regula. Entreprises parapubliques actives dans les secteurs des transports et des télécommu-

nications. Institution d'une délégation de surveillance parlementaire permanente (16.03.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On instituera une délégation parlementaire permanente chargée de surveiller les entreprises proches de la Confédération actives dans les secteurs des transports et des télécommunications. A l'instar de la Délégation de surveillance des NLFA, elle sera composée de membres des Commissions des finances, des Commissions de gestion et des Commissions des transports et des télécommunications des deux chambres, et exercera une haute surveillance plus étroite que ce n'est le cas aujourd'hui.

CN/CE *Commission de gestion*

13.06.2019 Retrait

400/18.450 n Rytz Regula. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée (27.09.2018)

On complètera l'article 27 de la loi sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Nouvel alinéa 2:

"Dans le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, la SSR produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Zurich et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Berne; dans la région linguistique francophone, elle produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Genève et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Lausanne."

Par ailleurs, le nouvel alinéa 2 de l'article 27 sera repris par analogie dans la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME), dont il deviendra l'alinéa 7 de l'article 25, intitulé "Conception en fonction des régions linguistiques".

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

18.06.2019 Conseil national. Donné suite

401/17.518 n Schilliger. Pour une concurrence à armes égales (14.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Seront créées les dispositions légales qui permettront d'éviter que les entreprises dans lesquelles la Confédération, les cantons ou les communes détiennent une participation financière ou qui assument une tâche régaliennne ne profitent de leur situation pour obtenir des avantages compétitifs qui soient de nature à fausser la concurrence sur le marché libre. Les entreprises en situation de monopole, notamment, par exemple dans le secteur de l'électricité, ne doivent pas pouvoir utiliser les informations dont elles disposent sur leur clients ou les relations qu'elles entretiennent avec eux, ou encore le bénéfice qu'elles ont obtenu du secteur couvert par leur monopole, pour en retirer abusivement un avantage concurrentiel dans un autre secteur.

Il serait ainsi possible de modifier la loi sur le marché intérieur (LMI) comme suit:

Art. 2

...

Al. 8

Les cantons et les communes veillent à ce que les entreprises publiques au sein desquelles ils détiennent une participation, de même que les entreprises privées auxquelles ils octroient des concessions publiques pour des domaines d'activité déterminés, soient, dans le cadre de leurs activités commerciales, soumises aux mêmes conditions de concurrence que les entreprises privées. Constituent notamment une entrave à la concurrence et sont dès lors interdits les subventionnements croisés ainsi que toute autre forme d'utilisation de données ou de ressources qui serait susceptible de fausser la libre concurrence.

Art. 8bbis Mise en oeuvre par la Commission de la concurrence
Al. 1

Les cantons et les communes exposent chaque année dans leur stratégie du propriétaire les raisons pour lesquelles il incombe à l'Etat d'exercer des activités commerciales et les mesures qu'ils ont prises en vertu de l'article 2 alinéa 8. Cette stratégie est soumise à la Commission de la concurrence et rendue publique.

Al. 2

Si les mesures prises par les cantons et les communes ne permettent pas de lutter efficacement contre les risques de distorsion de la concurrence, la Commission de la concurrence peut ordonner des mesures supplémentaires relatives au fonctionnement, à la comptabilité, au financement ou à l'organisation de l'entreprise, ou interdire certaines activités.

Art. 9a Droit de recours des organisations

Al. 1

Les organisations professionnelles ou économiques que leurs statuts habilent à défendre les intérêts économiques de leurs membres peuvent recourir contre les décisions que la Commission de la concurrence a prises en vertu de l'article 8bbis.

Al. 2

La Commission de la concurrence communique par écrit aux organisations les décisions qu'elle a prises en vertu de l'article 8bbis.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Bauer, Bigler, Borloz, Bourgeois, Brunner Toni, Burkart, Clottu, Dobler, Eichenberger, Eymann, Flach, Genecand, Glarner, Grossen Jürg, Grüter, Hiltbold, Imark, Jauslin, Lüscher, Merlini, Müller Walter, Müri, Nordmann, Portmann, Regazzi, Rickli Natalie, Rime, Sauter, Schneeberger, Schwander, Sollberger, Tuena, Vitali, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wehri, Wobmann (39)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

25.02.2019 CER-CN. Donné suite

x 402/17.457 n Schneider-Schneiter. Stop à l'îlot de cherté en Suisse. Abolir les frais d'itinérance pour sauvegarder l'économie, le commerce et le tourisme dans notre pays (15.06.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On modifiera la loi sur les télécommunications (LTC; RS 784.10) de telle sorte que les opérateurs ne puissent, d'une part, se facturer réciproquement les frais d'itinérance que de manière à couvrir les frais effectifs et, d'autre part, facturer ces frais aux consommateurs finaux exclusivement en fonction d'un tarif maximal fixé par le Conseil fédéral.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

12.02.2018 CTT-CN. Donnée suite

26.10.2018 CTT-CE. Ne pas donner suite

04.03.2019 Retrait

403/18.445 n Semadeni. Référendum facultatif pour le soutien des Jeux olympiques par la Confédération

(26.09.2018)

L'article 17 de la loi sur l'encouragement du sport (LESp) sur les manifestations sportives internationales est complété comme suit:

Art. 17

...

Al. 3

Le soutien des Jeux olympiques par la Confédération est sujet au référendum.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Carobbio Guscetti, Crottaz, Friedl, Gysi, Hadorn, Hardegger, Mazzone, Meyer Mattea, Molina, Munz, Piller Carrard, Reimann Maximilian, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Töngi, Tuena, Zanetti Claudio, Zuberbühler (20)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

404/18.419 n Sommaruga Carlo. Loi sur les travailleurs détachés. Que les entreprises choisissant la sous-traitance vers l'étranger assument réellement les conséquences de la violation de la loi par les sous-traitants (16.03.2018)

La loi sur les travailleurs détachés (LDét) est modifiée comme suit:

1. La deuxième phrase de l'article 5 alinéa 2 est abrogée.

2. Un nouvel alinéa 2bis est introduit à l'article 5:

L'entrepreneur contractant dédommageant le travailleur détaché de son propre chef ou en vertu d'un jugement d'un tribunal suisse est subrogé dans les droits du travailleur détaché.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bendahan, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Munz, Nordmann, Pardini, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Tornare, Wermuth (15)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

405/19.422 n Sommaruga Carlo. Pour la promotion du système d'étiquetage du type "Nutri-score" pour les denrées alimentaires transformées dans la législation suisse (22.03.2019)

Le dispositif légal est modifié de manière à introduire sur le territoire suisse un système d'étiquetage de la valeur nutritionnelle d'un aliment transformé reprenant ou s'inspirant du "Nutri-score" français.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Gysi, Hadorn, Maire Jacques-André, Reynard, Semadeni, Tornare, Wermuth (11)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

406/19.423 n Sommaruga Carlo. Travailleurs détachés. Étendre le champ d'application de la responsabilité solidaire au secteur tertiaire (22.03.2019)

La loi sur les travailleurs détachés (LDét) est modifiée de manière à étendre le champ d'application de la responsabilité solidaire (art. 5) également au secteur tertiaire. Toute entreprise contractante du secteur tertiaire répondra civilement du non-respect par les sous-traitants des salaires minimaux nets et des conditions de travail, de la même manière que la LDét le prévoit déjà pour les secteurs de la construction, du génie civil et du second oeuvre.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl, Gysi, Hadorn, Maire Jacques-André, Meyer Mattea, Molina, Naef, Nussbaumer, Reynard, Semadeni, Wermuth, Wüthrich (17)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

407/19.425 n Sommaruga Carlo. Financement de mesures de réinsertion professionnelle pour les 50 ans et plus et l'accès au premier emploi des jeunes (22.03.2019)

La loi sera modifiée afin de permettre de transférer dans un fonds de formation continue et insertion professionnelle la somme de 300 millions de francs par an prélevé sur le bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) versé à la Confédération. Ce fonds servira à financer des mesures d'insertion professionnelle avec priorité sur la réinsertion professionnelle pour les personnes de plus de 50 ans et l'accès des jeunes à leur premier emploi.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl, Gysi, Hadorn, Maire Jacques-André, Meyer Mattea, Munz, Naef, Nussbaumer, Reynard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Wermuth, Wüthrich (20)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

408/16.474 n Stamm. Loi fédérale sur l'impôt anticipé. Procédure mixte (30.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'impôt anticipé sera modifiée de sorte que le droit au remboursement sera déterminé, comme c'était le cas jusqu'à récemment, à travers la procédure de taxation dite mixte.

La non-conformité d'une déclaration doit être sanctionnée par une amende procédurale et non par la déchéance du droit au remboursement.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.10.2017 CER-CN. Donnée suite

18.06.2018 CER-CE. Refusé de donner suite

409/17.523 n Stamm. Autoriser le double nom en cas de mariage (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi doit être modifiée pour permettre aux personnes qui se marient de porter un double nom.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.01.2019 CAJ-CN. Donné suite

410/18.435 n Stamm. Augmenter de manière significative la durée maximale des peines privatives de liberté (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 40 alinéa 2 première phrase du Code pénal (CP) doit être modifié comme suit:

Art. 40

...

Al. 2

La durée de la peine privative de liberté est de 60 ans au plus ...

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

411/18.460 n Stamm. Aider sur place (28.09.2018)

La Constitution fédérale sera modifiée comme suit (éventuellement art. 121bis Cst.)

Titre: Asile; aide sur place

Al. 1

La Suisse apporte des contributions à des zones de protection à l'étranger situées le plus près possible des régions en crise et dotées de centres d'assistance offrant un hébergement, des vivres et une protection aux requérants d'asile et aux personnes en quête de protection. La Confédération soutient l'aide qui y est fournie, en particulier l'aide apportée par des particuliers de nationalité suisse ou par des organisations suisses.

Al. 2

Les personnes qui arrivent en Suisse et qui font valoir des motifs d'asile ou de protection sont:

- en priorité ramenées sans délai dans l'Etat de provenance ou dans un pays de transit dans la mesure où il existe un accord de réadmission ad hoc ou des accords internationaux, ou alors

- amenées dans une zone de protection au sens de l'alinéa 1 jusqu'à ce que leur identité puisse être établie, qu'elles soient reconnues comme réfugiées par la Suisse ou par un Etat tiers et que la décision correspondante soit entrée en force. Elles ne peuvent choisir librement leur pays de destination.

Les personnes qui ne peuvent être amenées ni dans des Etats tiers ni dans des zones de protection à l'étranger restent, en tant que personnes relevant du domaine de l'asile ou que personnes admises à titre provisoire, en Suisse dans des lieux déterminés où leur présence peut être vérifiée en tout temps par les autorités.

Al. 3

Les personnes relevant du domaine de l'asile et les personnes admises à titre provisoire n'obtiennent en Suisse que des prestations en nature jusqu'à ce qu'elles soient reconnues comme réfugiées ayant un droit de séjour de durée illimitée et que la décision correspondante soit entrée en force ou jusqu'à ce qu'il soit possible de leur faire quitter la Suisse.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

412/12.453 n (Steiert) Schneider Schüttel. Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile (14.06.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'impôt fédéral direct et la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes doivent être modifiées comme suit:

Art. 24 LIFD

Sont exonérés de l'impôt:

...

Let. j

l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Art. 7 al. 4 LHID

Sont seuls exonérés de l'impôt:

...

Let. m

l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Aubert, Bernasconi, Bourgeois, Bulliard, Carobbio Guscetti, Chevalley, Chopard-Acklin, Darbellay, de Buman, Egloff, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Flückiger Sylvia, Freysinger, Galladé, Gasser, Geissbühler, Grin, Gysi, Heim, Humbel, Jans, John-Calame, Kaufmann, Killer Hans, Markwalder, Marra, Meier-Schatz, Nussbaumer, Perrin, Pieren, Piller Carrard, Reynard, Riklin Kathy, Rime, Rossini, Schneider Schüttel, Semadeni, van Singer, Veillon, Voruz, Wermuth, Wobmann (45)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

13.08.2013 CER-CN. Donné suite

13.02.2014 CER-CE. Ne pas donner suite

08.09.2014 Conseil national. Donné suite

02.03.2017 L'objet est repris

413/17.527 n Steinemann. Compétence du Parlement en matière de prise en charge de requérants d'asile et de réfugiés relevant d'autres Etats (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 56 de la loi sur l'asile aura la nouvelle teneur suivante:

La décision d'accueillir des réfugiés ou des requérants d'asile dans le cadre de la prise en charge de groupes ou de plans d'établissement et de répartition à partir d'autres Etats est prise par le Conseil national et le Conseil des Etats.

Cosignataires: Addor, Bühler, Dettling, Geissbühler, Grüter, Keller Peter, Nidegger, Rutz Gregor (8)

CN *Commission des institutions politiques*

05.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

414/19.407 n Töngi. Membres de l'Assemblée fédérale. Renoncer aux voyages en avion au profit des voyages en train (07.03.2019)

On adaptera les bases légales pertinentes de telle sorte que les voyages des membres de l'Assemblée fédérale et des membres des commissions parlementaires qui sont payés par la Confédération se fassent en train si leur durée ne dépasse pas huit heures.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Mazzone, Rytz Regula, Thorens Goumaz, Trede (10)

CN/CE Bureau

415/19.408 n Töngi. Employés de la Confédération. Renoncer aux voyages en avion au profit des voyages en train (07.03.2019)

On adaptera les bases légales pertinentes de telle sorte que les voyages des employés de la Confédération se fassent en train si leur durée ne dépasse pas huit heures.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Mazzone, Rytz Regula, Thorens Goumaz, Trede (10)

CN/CE Commission des institutions politiques

416/19.417 n Töngi. Perception d'une redevance sur les plateformes numériques destinée à aider les médias (21.03.2019)

On créera les bases légales permettant de percevoir sur les plateformes numériques une redevance destinée à aider les médias qui, gratuitement, signalent des contenus journalistiques élaborés par des tiers ou y donnent accès.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Bendahan, Brélaz, Feller, Girod, Graf Maya, Kälin, Mazzone, Rytz Regula, Trede (11)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

417/19.418 n Töngi. Pour un modèle destiné à aider les médias électroniques (22.03.2019)

On créera les bases légales permettant de créer un modèle destiné à aider les médias électroniques.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Brélaz, Feller, Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Marti Min Li, Mazzone, Rytz Regula, Trede (12)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

418/17.524 n Tuena. Autoriser tous les médecins reconnus à procéder aux examens relevant de la médecine du trafic (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la circulation routière (LCR) sera modifiée de sorte que tous les médecins reconnus soient autorisés à procéder aux examens relevant de la médecine du trafic.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amstutz, Arnold, Bigler, Brand, Büchel Roland, Burgherr, Chiesa, Dettling, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Grüter, Gutjahr, Hausammann, Herzog, Hess Erich, Hurter Thomas, Imark, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Matter, Müller Thomas, Müri, Nidegger, Page, Pieren, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rime, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Sollberger, Stamm, Steinemann, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (46)

CN Commission des transports et des télécommunications

11.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

419/16.428 n Vogler. Article 420 du Code civil. Changer de paradigme (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 420 du Code civil (CC) sera modifié afin que les personnes auxquelles la curatelle est confiée, notamment les parents et les conjoints, ne soient soumis qu'exceptionnellement aux obligations d'établir des rapports et des comptes périodiques et, le cas échéant, aux autres obligations fixées à l'article 420 CC. En tout état de cause, l'article 420 CC sera modifié de façon à réduire fortement la charge administrative liée à ces obligations.

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite

22.03.2018 CAJ-CE. Adhésion

21.06.2019 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'été 2021.

420/16.429 n Vogler. Adapter l'article 420 du Code civil (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 420 du Code civil (CC) sera modifié de telle façon que la liste des personnes que l'autorité de protection de l'adulte peut dispenser de l'obligation de remettre un inventaire, etc., ne soit plus une liste exhaustive. On pourrait imaginer par exemple de libeller la disposition comme suit: "Lorsque la curatelle est confiée à un proche de la personne concernée, notamment au conjoint, au partenaire enregistré, aux père et mère, à un descendant, etc. ..."

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite

22.03.2018 CAJ-CE. Adhésion

21.06.2019 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'été 2021.

421/16.458 n Vogler. Majoration échelonnée du loyer. Non aux formulaires inutiles (14.09.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269d CO sera modifié comme suit par l'adjonction d'un nouvel alinéa:

Art. 269d

...

Al. 4

Pour la notification des majorations de loyer fixées dans une convention au sens de l'article 269c, la forme écrite suffit.

Cosignataires: Amherd, Fässler Daniel, Gmür-Schönenberger, Gschwind, Lohr, Müller-Altmetz, Ritter, Schmidt Roberto (8)

CN/CE Commission des affaires juridiques

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

21.08.2018 CAJ-CE. Adhésion

422/18.489 n Vogt. LIMF. Sanctions en cas d'indications fausses ou incomplètes dans les offres publiques d'achat (14.12.2018)

Les dispositions pénales de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (art. 147ss. LIMF) seront complétées de telle sorte que les indications fausses ou incomplètes figurant dans un prospectus d'offre (art. 127 al. 1 LIMF) ou dans l'annonce d'une offre avant sa publication (cf. art. 131 let. a LIMF) seront punies d'une amende (par analogie avec l'art. 153 LIMF).

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

423/19.411 n Wasserfallen Christian. LRTV. Pas de double imposition des communautés de travail (20.03.2019)

On complètera la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) de telle sorte que les entreprises dont le chiffre d'affaires est comptabilisé deux fois, notamment les communautés de travail, les holdings et les entreprises ayant un lien durable entre elles, soient exemptées de la redevance de radio-télévision. On complètera dès lors l'article 70 LRTV par l'alinéa 2bis ci-après:

Art. 70

...

Al. 2bis

Les entreprises qui sont fondées par d'autres entreprises pour une durée limitée dans le but de former une communauté de travail, ou qui ont un lien durable entre elles, sont exemptées de la redevance.

...

Cosignataires: Amstutz, Bauer, Bigler, Bourgeois, Brunner Hansjörg, Burkart, Cattaneo, Dobler, Eichenberger, Eymann, Feller, Giezendanner, Gössi, Gutjahr, Hiltbold, Hurter Thomas, Jauslin, Lüscher, Markwalder, Müller Walter, Nantermod, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Portmann, Regazzi, Rickli Natalie, Rime, Romano, Rutz Gregor, Sauter, Schilliger, Schneeberger, Walti Beat (34)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

Voir objet 19.412 lv.pa. Grossen Jürg

Voir objet 19.413 lv.pa. Wicki

424/17.480 n Weibel. Urgences hospitalières. Taxe pour les cas bénins (27.09.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les lois sont adaptées de manière à ce que les patients qui se rendent aux urgences d'un hôpital doivent payer sur place une taxe, par exemple de 50 francs. Cette taxe ne serait pas imputée sur la franchise ou la participation aux coûts. Les enfants de moins de 16 ans, les patients qui sont envoyés aux urgences par un médecin et les personnes dont le traitement requiert une hospitalisation pourraient être exemptés de la taxe.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Brand, Brunner Toni, Chevalley, de Courten, Flach, Frehner, Fricker, Grossen Jürg, Guhl, Herzog, Hess Lorenz, Humbel, Jauslin, Moser, Pezzatti, Schmid-Federer (18)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

06.07.2018 CSSS-CN. Donné suite

15.04.2019 CSSS-CE. Ne pas donner suite

425/17.521 n Weibel. Pour une flexibilisation des rentes LPP (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales seront modifiées afin que les rentes en cours dans la partie subobligatoire de la prévoyance professionnelle puissent être relevées ou abaissées dans une juste mesure en fonction de la situation financière de la caisse.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Brand, Chevalley, Flach, Frehner, Grossen Jürg, Hess Lorenz, Humbel, Jauslin, Moser, Walti Beat (12)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

426/18.426 n Wermuth. Pour en finir avec les initiatives amphigouriques. Les citoyens ont droit à des textes clairs lors des votations populaires (11.06.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante. La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 139 Cst.

...

Al. 6

Lorsqu'une initiative populaire prévoit explicitement, en les mentionnant nommément, la dénonciation d'un ou de plusieurs traités internationaux dénonçables, elle ne prend effet qu'après la dénonciation des traités concernés.

Al. 7

Les initiatives populaires qui sont contraires au droit international mais qui ne prévoient pas explicitement la dénonciation de traités dénonçables conformément à l'alinéa 6 sont mises en oeuvre dans une loi et de manière conforme au droit international.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Birrer-Heimo, Carobbio Guscetti, Crottaz, Friedl, Gysi, Hadorn, Heim, Jans, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Munz, Naef, Nussbaumer, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Wasserfallen Flavia (18)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

17.06.2019 Retrait

427/18.446 n Wermuth. Plus de démocratie. Référendum constructif (26.09.2018)

La Constitution fédérale est modifiée de manière que 50 000 citoyens ou huit cantons puissent, en même temps qu'une demande de référendum contre une loi ou un arrêté fédéral, présenter un contre-projet.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Fehlmann Rielle, Gysi, Hardegger, Jans, Meyer Mattea, Molina, Munz, Piller Carrard, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Sommaruga Carlo, Wüthrich (16)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

428/18.478 n Wermuth. Vérifiabilité des procédures de naturalisation. Procès-verbal obligatoire (13.12.2018)

La loi sur la nationalité suisse (LN; RS 141.0), dont notamment l'article 13, sera adaptée de telle sorte que les entretiens menés avec les autorités fédérales, cantonales et communales (com-

missions de naturalisation) dans le cadre des procédures de naturalisation feront systématiquement l'objet d'un procès-verbal. Ce procès-verbal sera automatiquement communiqué au candidat à la naturalisation; il ne pourra être rendu public qu'avec l'assentiment de ce dernier.

Cosignataires: Campell, Flach, Friedl, Glättli, Guhl, Gysi, Heim, Jans, Jauslin, Meyer Mattea, Moser, Munz, Nussbaumer, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Streiff (16)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

x 429/17.469 n Zanetti Claudio. Abroger l'injuste impôt sur la bière (20.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 6 octobre 2006 sur l'imposition de la bière est abrogée.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

04.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

430/17.507 n Zanetti Claudio. Publier les liens d'intérêts des journalistes qui travaillent pour un média financé sur fonds publics (11.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur le Parlement est modifiée comme suit:

Art. 5 Information du public

...

Al. 3

Avant d'être accrédités par la Chancellerie fédérale, les journalistes qui travaillent pour un média financé en tout ou partie sur fonds publics indiquent à la direction par écrit et de manière détaillée:

1. s'ils sont affiliés à un parti politique ou à une organisation à visées politiques ou économiques, et auxquels;
2. quelle est leur orientation politique, sur la base d'un questionnaire couramment utilisé en sciences politiques.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

05.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

431/18.468 n Zanetti Claudio. Vote électronique. Suspendre les travaux (04.12.2018)

Tous les essais et projets qui concernent le vote électronique en matière d'élections et de votations sont suspendus jusqu'à ce que le Conseil fédéral ait rendu un rapport dans lequel il démontre, d'une part, que les problèmes de sécurité actuels sont résolus et, d'autre part, que le vote électronique répond à un besoin et que les citoyens sont disposés en conséquence à supporter les surcoûts qu'il entraîne.

L'Assemblée fédérale statuera par voie d'arrêté fédéral sujet au référendum sur la reprise des travaux relatifs au vote électronique.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amstutz, Bigler, Brand, Brélaz, Brunner Toni, Buffat, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Glättli, Glauser, Gmür Alois, Grin, Grunder, Grüter, Gugger, Heer, Herzog, Hurter Thomas, Imark, Kälin, Keller Peter, Keller-

Inhelder, Köppel, Kutter, Marti Min Li, Müller Thomas, Müri, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pieren, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Ritter, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Sollberger, Stahl, Stamm, Steinemann, Trede, Tuena, von Siebenthal, Walliser, Wobmann, Zuberbühler (59)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

Conseil des Etats

Initiatives des commissions

x 432/17.495 é Commission des finances CE. Dissolution de la Délégation de surveillance de la NLFA (09.10.2017)

La Commission des finances du Conseil des Etats décide d'adapter les dispositions légales en vigueur, afin que la Délégation de surveillance de la NLFA des Chambres fédérales puisse être dissoute au terme de la législature 2015-2019.

CN/CE *Commission des finances*

09.10.2017 CdF-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

12.12.2017 CdF-CN. Adhésion

19.10.2018 Rapport CdF-CE (FF 2018 7211)

19.11.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 7225)

1. Loi fédérale relative à la construction de la ligne ferroviaire suisse à travers les Alpes (loi sur le transit alpin, LTrAlp) (Dissolution de la Délégation de surveillance de la NLFA des Chambres fédérales) (FF 2018 7223)

11.12.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

19.03.2019 Conseil national. Adhésion

22.03.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

22.03.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

433/14.401 é Commission de gestion CE. Prévoir des dispositions pénales efficaces pour poursuivre le crime organisé (révision de l'art. 260ter CP) (31.01.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et sur l'article 107 de la loi sur le Parlement (LParl), la Commission de gestion du Conseil des Etats (CdG-CE) dépose l'initiative parlementaire suivante:

La disposition pénale relative à la criminalité organisée (art. 260ter CP) est modifiée de façon à mieux tenir compte des organisations et groupements criminels actuels. Dans les grandes lignes, la révision pourrait prendre la forme suivante:

1. L'article 260ter CP devrait mieux définir les éléments constitutifs d'une organisation criminelle (par ex. la mafia, le cartel de Medellín, les yakuzas japonais ou les organisations criminelles de l'Europe de l'Est, qui sont de plus en plus importantes) et prévoir des peines plus lourdes en cas de participation ou de soutien à une telle organisation.

2. Il y a lieu d'opérer une distinction entre l'organisation criminelle et le groupement criminel (par ex. bandes organisées de cambrioleurs, groupements organisés dans le trafic de stupéfiants, clans familiaux criminels, etc.). Le groupement criminel doit faire l'objet d'une nouvelle qualification pénale.

3. Afin de distinguer clairement l'organisation criminelle et le groupement criminel, d'une part, de la bande (groupe fluctuant formé de deux personnes au moins), d'autre part, la notion de bande pourrait faire l'objet d'une définition à l'article 110 CP.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.02.2015 CAJ-CE. Donné suite

13.11.2015 CAJ-CN. Adhésion

27.09.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2019.

434/18.441 é Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE. Contre-projet indirect à l'initiative pour un congé de paternité (21.08.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante, à titre de contre-projet indirect à l'initiative populaire "pour un congé de paternité raisonnable - en faveur de toute la famille", dont les grandes lignes sont les suivantes:

- un congé de paternité de deux semaines;
- à prendre dans les six mois qui suivent la naissance de l'enfant (pouvant être pris sous forme de journées isolées);
- à régler dans le Code des obligations;
- à financer par le régime des allocations pour perte de gain.

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

21.08.2018 CSSS-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

20.09.2018 CSEC-CN. Adhésion

15.04.2019 Rapport CSSS-CE (FF 2019 3309)

22.05.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 3743)

Voir objet 18.052 OCF

x **435/18.401 é Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE. Renouvellement du Fonds suisse pour le paysage 2021-2031** (12.01.2018)

Se fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient d'élaborer des dispositions légales visant:

1. à prolonger de dix ans, soit jusqu'au 31 juillet 2031, l'arrêté fédéral du 3 mai 1991 accordant une aide financière en faveur de la sauvegarde et de la gestion de paysages ruraux traditionnels (RS 451.51);
2. à allouer une contribution fédérale supplémentaire de 50 millions de francs au Fonds suisse pour le paysage pour cette nouvelle période.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

12.01.2018 CEATE-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

09.04.2018 CEATE-CN. Adhésion

13.08.2018 Rapport CEATE-CE (FF 2018 7051)

07.11.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 7065)

1. Loi fédérale portant modification de l'arrêté fédéral accordant une aide financière en faveur de la sauvegarde et de la gestion de paysages ruraux traditionnels (FF 2018 7061)

13.12.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

11.03.2019 Conseil national. Adhésion

22.03.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

22.03.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

2. Arrêté fédéral sur le financement du fonds pour la sauvegarde et la gestion de paysages ruraux traditionnels (FF 2018 7063)

13.12.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

11.03.2019 Conseil national. Adhésion

436/17.400 é Commission de l'économie et des redevances CE. Imposition du logement. Changement de système (02.02.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le régime de l'imposition du logement principal destiné à l'usage personnel (les résidences secondaires ne sont pas concernées) doit faire l'objet d'un changement de système qui supprime l'imposition de la valeur locative. A cet effet, il convient d'adapter les bases légales (LIFD, LHID) de telle sorte que le nouveau régime soit le plus possible, dans l'hypothèse d'un taux d'intérêt moyen calculé sur le long terme, sans effet sur les recettes fiscales, qu'il n'engendre pas de disparités entre locataires et propriétaires contrairement aux prescriptions de droit constitutionnel et qu'il encourage la propriété du logement conformément aux dispositions constitutionnelles en vigueur.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

02.02.2017 CER-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

14.08.2017 CER-CN. Adhésion

437/19.402 é Commission de l'économie et des redevances CE. Analyse d'impact de la réglementation indépendante (14.02.2019)

Comme le demandent les motions 15.3445 et 15.3400, lesquelles ont été adoptées, la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration doit prévoir un organe indépendant chargé de contrôler, pour les projets de réglementation de grande portée, l'exactitude et la qualité des analyses d'impact de la réglementation (AIR) menées par l'administration.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

14.02.2019 CER-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

438/16.456 é Commission des institutions politiques CE. Dénonciation et modification des traités internationaux. Répartition des compétences (25.08.2016)

La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats décide d'élaborer une réglementation de la répartition des compétences applicable en cas de dénonciation des traités internationaux. Ladite réglementation respectera le principe de parallélisme: si l'Assemblée fédérale ou le peuple a la compétence d'approuver la conclusion d'un traité international, elle ou il doit aussi avoir la compétence d'en approuver la dénonciation. En outre, il y a lieu d'examiner si la compétence de modifier un traité international doit être définie de manière analogue à la compétence de conclure le traité en question.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

25.08.2016 CIP-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

17.11.2016 CIP-CN. Adhésion

14.05.2018 Rapport CIP-CN (FF 2018 3591)

15.08.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 5405)

1. Loi fédérale sur les compétences en matière de conclusion, de modification et de dénonciation des traités internationaux (FF 2018 3609)

11.09.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

13.06.2019 Conseil national. Adhésion

21.06.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

21.06.2019 Conseil national. Adoption (vote final)

2. Arrêté fédéral sur les compétences en matière de dénonciation des traités internationaux (Projet du Conseil fédéral du 15.08.2018)

11.09.2018 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

13.06.2019 Conseil national. Adhésion

**439/17.443 é Commission des institutions politiques
CE. Entreprises et établissements fédéraux ou liés à la
Confédération. Pour des rétributions appropriées**
(15.05.2017)

La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats décide d'élaborer un dispositif légal prévoyant que le Conseil fédéral définit et applique, dans le cadre de la stratégie du propriétaire, une fourchette pour toutes les rémunérations (parts de salaire fixes, parts de salaire variables et prestations accessoires) des entreprises et établissements fédéraux ou liés à la Confédération. Il veillera à ce que les rémunérations des membres d'organes aient un rapport approprié avec la tâche à accomplir, la taille de l'entreprise, les défis qu'elle doit relever, les performances, le marché du travail et le système salarial applicable au personnel.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.05.2017 CIP-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

03.05.2018 CIP-CN. Adhésion

**440/19.400 é Commission des institutions politiques
CE. Plus de transparence dans le financement de la vie
politique** (21.01.2019)

La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats décide d'élaborer des bases légales pour renforcer la transparence dans le financement de la vie politique.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

21.01.2019 CIP-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

22.02.2019 CIP-CN. Adhésion

Voir objet 18.070 OCF

1. Loi fédérale ...

**441/17.498 é Commission des affaires juridiques
CE. Contre-projet indirect à l'initiative populaire "Entre-
prises responsables - pour protéger l'être humain et
l'environnement"** (13.11.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient d'élaborer les dispositions et les révisions légales nécessaires afin de permettre un contre-projet indirect à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement".

Les points suivants devront être réglementés:

1. Les sociétés qui, conformément à l'article 727 alinéa 1 CO, sont soumises au contrôle ordinaire d'un organe de révision, ainsi que les entreprises dont l'activité concerne des activités à risque, sont tenues de faire preuve d'une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et de l'environnement, conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

2. Les activités à risque doivent être définies par le législateur.

3. Le respect de l'obligation de diligence raisonnable doit être contrôlé par des mécanismes appropriés et sanctionné en cas d'infraction. La conception des mécanismes peut être réglementée au niveau sectoriel, le cas échéant.

4. En outre, les violations graves des droits de l'homme (décès et lésions corporelles graves) causées par une filiale d'une société domiciliée en Suisse sont passibles d'une responsabilité civile de la société mère au sens de l'article 55 CO. Alternative-ment, la responsabilité pénale des sociétés, définie à l'article 102 aliéna 2 CP, pourrait être élargie aux infractions susmentionnées.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

13.11.2017 CAJ-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

11.12.2017 CAJ-CN. Refusé de donner suite

Initiatives des députés

**442/12.450 é Abate. Modification de l'article 555 alinéa 1
CC. Héritiers inconnus et sommation publique** (14.06.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 555 alinéa 1 du Code civil (CC) doit être modifié de sorte que les ayants droit disposent de six mois au lieu d'un an pour faire leur déclaration d'héritiers, une fois la sommation publiée.

Cosignataires: Comte, Eder, Egerszegi-Obrist (3)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.10.2012 CAJ-CE. Donné suite

07.11.2013 CAJ-CN. Adhésion

15.12.2015 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2017.

14.12.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2019.

**443/14.449 é Altherr. Prix à l'importation surfaits. Suppri-
mer l'obligation de s'approvisionner en Suisse**
(25.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les cartels sera complétée comme suit:

Art. 4

...

Al. 2bis

Par entreprises ayant une position relativement dominante sur le marché, on entend les entreprises dont dépendent d'autres entreprises qui fournissent ou achètent un certain type de marchandises ou de services commerciaux constituant l'essentiel de leur production ou nécessaires pour assurer l'essentiel de

leur activité, dans la mesure où il n'existe pas pour elles de possibilités suffisantes et raisonnables de s'adresser à d'autres entreprises.

...

Art. 7

Al. 1

Les pratiques d'entreprises ayant une position dominante ou une position relativement dominante sur le marché sont réputées illicites lorsque ...

...

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

26.01.2015 CER-CE. Donné suite

29.06.2015 CER-CN. Adhésion

27.09.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2019.

444/15.438 é Berberat. Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbying au Parlement fédéral (10.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit parlementaire doit être modifié afin que:

1. les lobbyistes qui souhaitent avoir accès au Palais du Parlement soient accrédités à des conditions qui restent à fixer, et en limitant, le cas échéant, leur nombre;
2. un registre public de ces accréditations soit établi et tenu à jour par les Services du Parlement;
3. ce registre oblige les lobbyistes à signaler chaque mandat et, le cas échéant, leurs employeurs;
4. en cas de violation ou de détournement de ces règles, des mesures soient prises.

Cosignataires: Bruderer Wyss, Comte, Fetz, Janiak, Levrat, Maury Pasquier, Rechsteiner Paul, Recordon, Savary, Seydoux, Stöckli, Zanetti Roberto (12)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

14.03.2016 Conseil des Etats. Donné suite

14.04.2016 CIP-CN. Adhésion

16.03.2017 Conseil des Etats. Renvoi à la commission

11.10.2018 Rapport CIP-CE (FF 2018 7069)

14.11.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 7659)

Voir objet 16.2013 Pét. Meylan François

Voir objet 18.2016 Pét. Lobbywatch.ch

1. Loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement) (Réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbying au Parlement fédéral) (FF 2018 7089)

11.12.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

18.06.2019 Conseil national. Ne pas entrer en matière

2. Ordonnance de l'Assemblée fédérale portant application de la loi sur le Parlement et relative à l'administration du Parlement (Ordonnance sur l'administration du Parlement, OLPA) (Réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbying au Parlement fédéral) (FF 2018 7093)

11.12.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

18.06.2019 Conseil national. Ne pas entrer en matière

x 445/17.511 é Berberat. Consolider la lutte contre les loyers abusifs (13.12.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 270 du Code des obligations (CO) sera modifié comme suit:

Art. 270

Al. 1

Lorsque le locataire estime que le montant du loyer initial est abusif au sens des articles 269 et 269a, il peut le contester devant l'autorité de conciliation dans les 30 jours qui suivent la réception de la chose et en demander la diminution.

Al. 2

Inchangé

Cosignataires: Cramer, Fetz, Hêche, Janiak, Levrat, Maury Pasquier, Rechsteiner Paul, Savary, Stöckli, Zanetti Roberto (10)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.03.2019 Retrait

Voir objet 18.2009 Pét. Association Suisse des Locataires ASLOCA

446/18.444 é Caroni. Congé paternité. Utiliser les moyens à disposition (24.09.2018)

L'article 329c CO est complété de sorte que le travailleur ait le droit, s'il le veut, de prendre ses vacances légales (art. 329a al. 1 CO) dans une période donnée avant et après la naissance d'un enfant.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.06.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x 447/17.484 é Comte. Pour une représentation équitable des genres dans les autorités fédérales (29.09.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 168

...

Al. 3

Lors d'élections, l'Assemblée fédérale veille à une représentation équitable des genres.

Art. 175

...

Al. 4

Les diverses régions, les communautés linguistiques et les genres doivent être équitablement représentés au Conseil fédéral.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

14.03.2018 Conseil des Etats. Donné suite

04.03.2019 Conseil national. Ne pas donner suite

448/19.419 é Comte. Campagnes de votations. Préciser le droit d'expression des cantons dans la loi (22.03.2019)

La législation fédérale est modifiée de sorte à préciser le droit d'expression des cantons lors des campagnes de votations fédérales.

Cosignataires: Abate, Bruderer Wyss, Caroni, Cramer, Engler, Heggin Peter, Stöckli (7)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

449/19.420 é Comte. Droit d'initiative des cantons. Améliorer la procédure (22.03.2019)

La loi est modifiée de sorte à permettre au Parlement, lors du traitement d'une initiative cantonale, de transformer cette dernière en motion destinée au Conseil fédéral.

Cosignataires: Abate, Caroni, Cramer, Engler, Heggin Peter, Stöckli (6)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

450/17.409 é Dittli. Préciser la notion d'abus dans la surveillance des assurances (06.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La notion d'abus visée à l'article 38 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) sera précisée afin que la protection des consommateurs contre les abus reste garantie mais que l'autorité de surveillance n'interprète pas cette protection au détriment de la libre concurrence et de la capacité d'innovation du secteur des assurances. A cet effet, la LSA sera complétée par un nouvel article 38a qui disposera ce qui suit:

Art. 38a

Al. 1

Constitue un abus au sens de l'article 38 tout préjudice systématique porté aux assurés ou aux ayants droit qui concerne un grand nombre de personnes et crée un déséquilibre manifeste entre les primes prévues et la contreprestation de l'entreprise d'assurance.

Al. 2

La FINMA n'examine pas si les primes considérées sont adaptées au risque et aux frais.

Cosignataires: Eberle, Ettlil Erich, Graber Konrad, Kuprecht, Luginbühl, Müller Damian (6)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

12.04.2018 CER-CE. Donné suite

15.04.2019 CER-CN. Adhésion

451/12.402 é Eder. Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (29.02.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) est modifiée comme suit :

Art. 6 al. 2

Lorsqu'il s'agit de l'accomplissement d'une tâche de la Confédération, la règle suivant laquelle un objet doit être conservé intact dans les conditions fixées par l'inventaire ne souffre d'exception

que si des intérêts publics de la Confédération ou des cantons ou une pesée de tous les intérêts en présence le justifie.

Art. 7 al. 3

L'expertise constitue une des bases dont dispose l'autorité de décision, qui l'inclura dans sa pesée de tous les intérêts en présence et l'appréciera.

Cosignataires: Baumann, Bischofberger, Comte, Eberle, Engler, Föhn, Freitag, Graber Konrad, Imoberdorf, Jenny, Keller-Sutter, Kuprecht, Luginbühl, Schmid Martin, Theiler (15)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

18.01.2013 CEATE-CE. Donné suite

09.04.2013 CEATE-CN. Adhésion

16.09.2015 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2017.

14.09.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2019.

22.10.2018 Rapport CEATE-CE (FF 2019 347)

30.01.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 1325)

Voir objet 13.2034 Pét. Fischer Eugen Theodor

1. Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) (FF 2019 355)

18.03.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

452/16.411 é Eder. Surveillance de l'assurance-maladie. Garantir la protection de la personnalité (15.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal) est modifiée de manière à garantir la protection des données personnelles. Les modifications suivantes constituent un des moyens possibles pour atteindre ce but:

Art. 35

...

Al. 2bis

Les indications sur les données sont livrées en bloc, de manière à ce qu'aucune conclusion sur des données individuelles ne puisse en être tirée.

Al. 2ter

Les assureurs fournissent à l'institution commune au sens de l'article 18 LAMal les données individuelles nécessaires à la compensation des risques.

...

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Engler, Ettlil Erich, Français, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Heggin Peter, Keller-Sutter, Kuprecht, Lombardi, Luginbühl, Müller Damian, Müller Philipp, Rieder, Schmid Martin, Vonlanthen, Wicki (24)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

04.07.2016 CSSS-CE. Donné suite

13.10.2016 CSSS-CN. Adhésion

13.12.2018 Conseil des Etats. Prolongation de délai

Jusqu'à la Session d'hiver 2020.

453/18.479 é Engler. Soutenir la transformation numérique de la presse (13.12.2018)

La présente initiative vise une modification de la loi qui permette d'élargir temporairement l'aide indirecte à la presse en tenant compte des aspects suivants:

1. La Confédération soutient la transformation numérique des quotidiens, des hebdomadaires régionaux et des journaux dominicaux proposés sous forme d'abonnements. Les contributions doivent en premier lieu aider à la livraison et à la diffusion des journaux.

2. Outre la diffusion, le Conseil fédéral peut prévoir d'autres critères pour le calcul des contributions, comme la part rédactionnelle, l'interdiction de la publicité excessive en faveur de produits et de services ou les langues nationales. Il définit les critères en s'inspirant de la législation relative à la poste et règle l'exécution dans une ordonnance.

3. Les montants alloués proviennent en premier lieu de ressources générales comme le prévoit la loi sur la poste.

4. Cette aide est limitée à dix ans. Un autre instrument de soutien pertinent peut ensuite prendre la relève.

Cosignataires: Abate, Bischofberger, Hegglin Peter, Lombardi, Savary, Schmid Martin, Stöckli, Vonlanthen (8)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

x 454/17.528 é Ettlil Erich. Assurance obligatoire des soins. Prise en compte de l'accroissement du volume des prestations dans les négociations tarifaires (15.12.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que, lors de négociations tarifaires, les partenaires tarifaires ne négocient pas seulement les prix, mais aussi simultanément le volume des prestations. Ils devraient ainsi concrètement négocier des prix dégressifs.

Cosignataires: Bischofberger, Dittli, Eberle, Fournier, Graber Konrad, Häberli-Koller, Lombardi, Müller Philipp, Rieder, Wicki (10)

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

19.02.2019 Retrait

x 455/17.517 é Fournier. Concurrence à armes égales (12.12.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il s'agit de créer des dispositions légales afin d'éviter que les entreprises qui bénéficient d'une participation financière de la Confédération, des cantons ou des communes ou qui assument une tâche relevant des pouvoirs publics ne profitent de leur situation pour obtenir des avantages dans le libre marché et fausser la concurrence. Les entreprises monopolistiques ne doivent ainsi pas pouvoir utiliser abusivement leurs informations et leurs contacts clients ou le bénéfice issu de leur domaine de monopole afin d'obtenir un avantage concurrentiel dans un autre domaine. A cette fin, la présente initiative postule de modifier la loi sur le marché intérieur (LMI) comme suit:

Art. 2

...

Al. 8

Les collectivités publiques veillent à ce que les entreprises publiques au sein desquelles elles détiennent une participation, de même que les entreprises privées auxquelles elles octroient des concessions publiques pour des domaines d'activité déterminés, soient, dans le cadre de leurs activités commerciales, soumises aux mêmes conditions de concurrence que les entreprises privées. Constituent une entrave à la concurrence, et dès lors, sont inadmissibles, notamment les subventionnements croisés d'activités commerciales, ainsi que toute autre forme d'utilisation de données ou de ressources issues de l'exercice d'un mandat public et susceptible de fausser la libre concurrence.

Art. 8bbis Mise en oeuvre par la Commission de la concurrence
Al. 1

Les collectivités publiques établissent chaque année à l'attention de la Commission de la concurrence un rapport sur leur stratégie de propriétaire, sur la nécessité de poursuivre l'activité commerciale de l'entreprise concernée, ainsi que sur les mesures prises au sens de l'article 2 alinéa 8. Le rapport annuel sur la stratégie du propriétaire est public.

Al. 2

Si les mesures décidées par les collectivités publiques devaient s'avérer insuffisantes pour lutter efficacement contre les risques de distorsions de concurrence, la Commission de la concurrence peut, par décision, ordonner des mesures additionnelles relatives au fonctionnement, à la comptabilité, au financement et à l'organisation de l'entreprise, ou interdire certaines activités.

Art. 9a Droit de recours des organisations

Al. 1

Les associations professionnelles et économiques qui sont habilitées, aux termes de leurs statuts, à défendre les intérêts économiques de leurs membres, disposent d'un droit de recours contre les décisions de la Commission de la concurrence au sens de l'article 8bbis.

Al. 2

Les décisions de la Commission de la concurrence au sens de l'article 8bbis sont communiquées aux organisations professionnelles concernées par écrit.

Cosignataires: Abate, Bischof, Bischofberger, Dittli, Ettlil Erich, Föhn, Français, Graber Konrad, Hegglin Peter, Hösli, Lombardi, Müller Damian, Müller Philipp, Rieder, Seydoux, Wicki (16)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

20.03.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

456/18.423 é Fournier. Pas d'ingérence étrangère dans la politique suisse! (04.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les droits politiques est complétée comme suit:

Titre 5b Financement de la récolte de signatures en vue d'un référendum ou d'une initiative et de la campagne de votation

Art. 76b

Le financement de la récolte de signatures en vue d'un référendum ou d'une initiative, ainsi que le financement de la campagne de votation, par des fonds provenant de l'étranger, est interdit.

Cosignataires: Abate, Baumann, Comte, Dittli, Eder, Engler, Ettlin Erich, Français, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hêche, Kuprecht, Levrat, Lombardi, Luginbühl, Müller Damian, Rieder, Savary, Schmid Martin, Seydoux, Vonlanthen (21)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

21.01.2019 CIP-CE. Donné suite

21.02.2019 CIP-CN. Ne pas donner suite

457/16.414 é Graber Konrad. Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés (17.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Parlement est prié d'introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail afin qu'elle réponde mieux aux besoins du site scientifique et économique suisse, sans que le temps de travail ne soit augmenté ou que les besoins de protection dans la production industrielle et artisanale ne soient remis en cause. Il complètera à cet effet la loi sur le travail (LTr) comme suit:

Art. 27 al. 3 (nouveau)

Les travailleurs qui exercent une fonction dirigeante et les spécialistes disposant d'une autonomie comparable ne sont pas soumis aux dispositions des articles 9 à 17a, 17b alinéa 1, 18 à 20, 21 et 36 s'ils travaillent dans une entreprise du secteur des services et qu'ils consentent à être libérés du régime fixé dans ces dispositions.

Art. 9 al. 3bis (nouveau)

Certaines branches économiques ou certaines catégories d'entreprises ou de travailleurs peuvent être libérées par voie d'ordonnance de l'obligation de ne pas dépasser une durée maximum de travail hebdomadaire, pour autant que les travailleurs concernés soient soumis à un régime d'annualisation du temps de travail qui respecte, en moyenne annuelle, la durée maximum de la semaine de travail fixée à l'article 9 alinéa 1 lettre a (45 heures par semaine).

Art. 15a al. 2 deuxième phrase (nouvelle)

Pour le travailleur adulte, la durée du repos peut être réduite à huit heures une fois par semaine, pour autant qu'elle atteigne onze heures en moyenne sur deux semaines. Le Conseil fédéral peut fixer d'autres exceptions par voie d'ordonnance.

Art. 15a al. 3 (nouveau)

Pour le travailleur adulte soumis à un régime d'annualisation du temps de travail au sens de l'article 9 alinéa 3bis, la durée du repos peut être réduite à huit heures plus d'une fois par semaine pour autant qu'elle atteigne onze heures en moyenne sur quatre semaines.

Le Conseil fédéral est prié d'apporter aux ordonnances 1 et 2 relatives à la loi sur le travail les modifications allant dans le sens du régime de flexibilité partielle demandé par la présente initiative (voir développement).

Cosignataires: Baumann, Bischof, Eder, Engler, Ettlin Erich, Föhn, Germann, Häberli-Koller, Hefti, Keller-Sutter, Schmid Martin, Seydoux (12)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.08.2016 CER-CE. Donné suite

20.02.2017 CER-CN. Adhésion

14.02.2019 Rapport CER-CE (FF 2019 3809)

06.03.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la Session de printemps 2021.

17.04.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 3839)

1. Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail, LT) (FF 2019 3835)

458/18.430 é Hêche. Pour une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers (11.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 336 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite est modifié comme suit:

Art. 336 Homologation judiciaire de la proposition de plan de désendettement

Al. 1

Lorsque la proposition de plan de désendettement n'emporte pas l'unanimité des créanciers, le commissaire doit rendre son rapport avant l'expiration du sursis conformément à l'article 304 alinéa 1.

Al. 2

A la demande du commissaire, le juge du concordat homologue la proposition de plan de désendettement lorsque les conditions des articles 305 et 306 alinéa 1 sont remplies.

Al. 3

Le juge du concordat peut compléter une réglementation insuffisante d'office ou sur demande d'un participant.

Al. 4

Les dispositions générales sur le concordat (chapitre II) et sur le concordat ordinaire (chapitre III) sont applicables par analogie, à l'exception des articles 308 alinéa 1 lettre b et 309.

Al. 5

Lorsque la proposition de plan de désendettement ne peut être homologuée, le juge du concordat prononce l'ouverture de la faillite si le débiteur le requiert.

Cosignataires: Berberat, Comte, Cramer, Fournier, Janiak, Maury Pasquier, Rechsteiner Paul, Seydoux, Zanetti Roberto (9)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

17.05.2019 CAJ-CE. Donné suite

459/16.408 é Jositsch. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers (14.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal (CP) est complété comme suit:

Art. 187

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 189

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 190

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de trois ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 191

...

Al. 2

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 3

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

30.08.2016 CAJ-CE. Donnée suite

06.04.2017 CAJ-CN. Adhésion

04.06.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'été 2021.

Voir objet 16.407 lv.pa. Rickli Natalie

1.

460/16.423 é Keller-Sutter. Libérer le personnel dirigeant et les spécialistes de l'obligation de saisie du temps de travail (14.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 46 de la loi sur le travail (LTr) est modifié et complété par un article 46a. L'article 46 est modifié comme suit: (nouveau) L'article 46a est réservé.

Art. 46 Registres ou autres pièces

L'employeur tient à la disposition des autorités d'exécution et de surveillance les registres ou autres pièces contenant les informations nécessaires à l'exécution de la présente loi et de ses ordonnances. L'article 46a est réservé. Pour le surplus, la loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données est applicable.

Art. 46a Exception à l'obligation d'enregistrer le temps de travail

La saisie du temps de travail n'est pas obligatoire pour les salariés exerçant une fonction dirigeante et pour les spécialistes

occupant une position similaire qui disposent d'une grande autonomie dans l'organisation de leur travail et dans la détermination de leur horaire de travail et de leur temps de repos.

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Eder, Engler, Ettlin Erich, Föhn, Fournier, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Kuprecht, Lombardi, Luginbühl, Müller Damian, Müller Philipp, Schmid Martin, Vonlanthen (23)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.08.2016 CER-CE. Donnée suite

20.02.2017 CER-CN. Adhésion

06.03.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la Session de printemps 2021.

461/16.439 é Kuprecht. LPP. Renforcer l'autonomie des cantons dans la surveillance régionale des fondations de prévoyance (07.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'autonomie des autorités cantonales et régionales chargées de la surveillance des institutions de prévoyance professionnelle sera renforcée. L'article 64a de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse survivants et invalidité (LPP) sera notamment adapté en conséquence. Les cantons détermineront sous leur propre responsabilité les organes de surveillance et les autorités cantonales et régionales de surveillance soumettront leur rapport annuel à la Commission de haute surveillance pour qu'elle en prenne connaissance.

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Eder, Engler, Ettlin Erich, Fetz, Föhn, Fournier, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Hösli, Janiak, Jositsch, Keller-Sutter, Lombardi, Luginbühl, Minder, Müller Damian, Noser, Rieder, Schmid Martin, Vonlanthen, Wicki (30)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

14.11.2016 CSSS-CE. Donnée suite

11.05.2017 CSSS-CN. Ne pas donner suite

14.06.2018 Conseil des Etats. Donnée suite

05.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

462/18.473 é Lombardi. Inscription dans la Constitution d'un article sur les médias (12.12.2018)

L'article 93 de la Constitution fédérale (Cst.) est modifié comme suit:

Art. 93 Médias

Al. 1

La législation sur les médias relève de la compétence de la Confédération.

Al. 2

Les médias contribuent à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Ils prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Ils présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions.

Al. 3

L'indépendance des médias ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties.

Al. 4

Les plaintes relatives aux programmes peuvent être soumises à une autorité indépendante.

Cosignataires: Abate, Engler, Stöckli, Vonlanthen (4)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

463/14.470 é Luginbühl. Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les fondations (09.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Parlement est chargé de procéder aux modifications législatives qui s'imposent pour améliorer les conditions-cadres applicables en Suisse au secteur des institutions d'utilité publique et des fondations et assurer ainsi un fonctionnement libéral et efficace de ce secteur, notamment par les mesures suivantes:

1. publication régulière par l'Office fédéral de la statistique (OFS) de données concernant les organisations exonérées d'impôts en raison de leur utilité publique;
2. réglementation plus claire de la légitimation pour déposer une plainte auprès de l'autorité de surveillance des fondations, prévoyant de donner qualité à agir aux personnes ayant un intérêt légitime à contrôler l'activité des organes d'une fondation;
3. optimisation des droits du fondateur par l'extension du droit de modification aux modifications portant sur l'organisation, lorsque l'acte de fondation prévoit cette possibilité;
4. simplification des modifications de l'acte de fondation par des procédures non bureaucratiques, sans acte notarial et par une réglementation ouverte applicable aux modifications mineures de l'acte de fondation;
5. limitation de la responsabilité des membres bénévoles d'organes de fondation par l'exclusion de la responsabilité en cas de négligence légère (sous réserve d'une réglementation statutaire contraire);
6. institution d'un régime de faveur pour les libéralités consenties par des héritiers au débit de la succession, en accordant à ceux-ci une augmentation unique de la déduction fiscale pour les dons l'année du décès ou l'année suivante, ou encore l'année du partage successoral;
7. possibilité de reporter un don sur des périodes fiscales ultérieures si la limite maximale de la déduction pour les dons est dépassée;
8. ni refus ni retrait de l'exonération fiscale pour les organisations d'utilité publique qui versent des honoraires appropriés aux membres de leurs organes de direction stratégique; cette pratique est conforme au Code civil et doit donc également être possible au regard du droit fiscal.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.11.2015 CAJ-CE. Donné suite

03.11.2016 CAJ-CN. Ne pas donner suite

12.09.2017 Conseil des Etats. Donné suite

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

x **464/17.478 é Minder. Consacrer démocratiquement le "Cantique suisse" comme étant l'hymne national de la Suisse** (27.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose une initiative parlementaire sous la forme du projet suivant:

Loi fédérale sur l'hymne national de la Confédération suisse (loi sur l'hymne national, LHym) du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le préambule et les articles 2 alinéa 2, 67a alinéa 1 et 69 alinéa 2 de la Constitution,

vu ...,

arrête:

Art. 1 Hymne national

Al. 1

Le "Cantique suisse" de Charles Chatelanat et Alberik Zwyszig est proclamé hymne national de la Confédération suisse.

Al. 2

La version officielle figure dans l'annexe.

Art. 2 Référendum et entrée en vigueur

Al. 1

La présente loi est sujette au référendum.

Al. 2

Le Conseil fédéral fixe l'entrée en vigueur au 1er août le plus proche possible.

Annexe

Paroles et musique du "Cantique suisse".

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

26.09.2018 Conseil des Etats. Donné suite

12.03.2019 Conseil national. Ne pas donner suite

465/18.428 é Minder. Interdire le versement d'indemnité de départ aux cadres dirigeants des entreprises de la Confédération et des entreprises liées à la Confédération (14.06.2018)

La loi sur le personnel de la Confédération (LPers) sera modifiée afin que les membres de la direction (organe chargé de la direction opérationnelle) et du conseil d'administration (organe stratégique, auquel la direction est subordonnée) de l'administration centrale et de l'administration décentralisée de la Confédération ainsi que des établissements et entreprises contrôlés par la Confédération ne perçoivent pas d'indemnité de départ.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.10.2018 CIP-CE. Donné suite

31.01.2019 CIP-CN. Adhésion

466/18.436 é Minder. Actes de l'Assemblée fédérale. Respecter l'unité de la matière (15.06.2018)

La loi sur le Parlement est complétée comme suit:

Art. 22

...

Al. 5

Tout acte soumis ou sujet au référendum doit respecter le principe de l'unité de la matière. Tel est le cas lorsqu'il existe un rapport intrinsèque entre les différentes parties de l'acte.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.10.2018 CIP-CE. Donné suite

467/18.427 é Müller Damian. Oui au vote électronique, mais la sécurité doit primer la vitesse (11.06.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On modifiera la loi fédérale sur les droits politiques (LDP) de la manière suivante:

1. On limitera la participation aux essais de vote électronique à 30 pour cent des électeurs d'un canton.
2. Les cantons qui ont recours au vote électronique devront effectuer des contrôles de plausibilité statistiques.
3. Au moins deux systèmes de vote électronique devront être en service.
4. On limitera le droit d'effectuer des essais de vote électronique à deux tiers des cantons et des demi-cantons.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.10.2018 CIP-CE. Donné suite

468/16.403 é Müller Philipp. Regroupement familial. Même régime pour les personnes à protéger et les personnes admises à titre provisoire (02.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales sont à modifier de telle sorte que le regroupement familial des personnes à protéger au sens de l'article 4 de la loi sur l'asile (LAsi) soit réglé de la même manière que celui des personnes admises à titre provisoire.

Cosignataires: Abate, Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Eder, Engler, Ettlil Erich, Föhn, Fournier, Français, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Hösli, Jositsch, Keller-Sutter, Kuprecht, Luglinbühl, Minder, Müller Damian, Noser, Rieder, Schmid Martin, Vonlanthen, Wicki (30)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

25.08.2016 CIP-CE. Donné suite

21.10.2016 CIP-CN. Adhésion

04.12.2018 Conseil des Etats. Prolongation de délai jusqu'à la session d'hiver 2020

469/17.456 é Noser. Réduire sensiblement la charge fiscale grevant les participations de collaborateur remises par les start-up et les entreprises familiales (15.06.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) seront adaptées de telle sorte que la charge fiscale grevant les participations de collaborateur remises par une entreprise non cotée en bourse, start-up ou entreprise familiale, sera nettement réduite.

Proposition de modification de la LIFD:

Art. 16

...

Al. 3

Les gains en capital réalisés lors de l'aliénation d'éléments de la fortune privée ne sont pas imposables. Constitue notamment

une aliénation d'éléments de la fortune privée l'aliénation, après un délai de cinq ans au moins, de participations de collaborateur remises par une entreprise non cotée en bourse.

Art. 17b Revenus provenant de participations de collaborateur effectives

...

Al. 2bis

Pendant les sept premières années à compter de la fondation d'une entreprise non cotée en bourse, la valeur vénale d'une action de collaborateur se détermine sur demande unique d'après le capital propre de l'entreprise, mais au minimum d'après le capital-actions.

Al. 3

Les avantages appréciables en argent dérivant d'options de collaborateur non négociables ou non cotées en bourse sont imposés au moment de l'exercice des options. La prestation imposable est égale à la valeur vénale de l'action moins le prix d'exercice. Dans le cas des options de collaborateur non cotées en bourse remises par une entreprise, la valeur vénale se détermine conformément à l'alinéa 2bis et la prestation imposable est réduite de 50 pour cent.

Les articles 7 alinéa 4 lettre b et 7d alinéas 2 et 3 LHID seront complétés par analogie.

L'article 14a LHID sur l'évaluation des participations de collaborateur sera adapté sur le modèle de l'article 17b alinéa 2bis LIFD.

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bruderer Wyss, Caroni, Cramer, Dittli, Eberle, Eder, Engler, Ettlil Erich, Fetz, Föhn, Fournier, Français, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Hösli, Jositsch, Keller-Sutter, Kuprecht, Luglinbühl, Minder, Müller Damian, Müller Philipp, Rieder, Schmid Martin, Wicki (30)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.05.2018 CER-CE. Donné suite

16.05.2019 CER-CN. Adhésion

470/18.442 é Rieder. Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral. Davantage de postes à plein temps (11.09.2018)

La loi sur l'organisation des autorités pénales et l'ordonnance de l'Assemblée fédérale du 17 mars 2017 portant modification de l'ordonnance sur les juges et de l'ordonnance sur les postes de juge au Tribunal pénal fédéral seront modifiées de sorte à créer au moins trois postes à plein temps de juges ordinaires près la Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral.

Cosignataires: Abate, Berberat, Comte, Eberle, Engler, Hegglin Peter, Jositsch, Luglinbühl, Seydoux (9)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

471/18.458 é Rieder. Motions. Procédure d'élimination des divergences (28.09.2018)

La procédure d'élimination des divergences applicable lors de l'examen des motions (cf. art. 121 al. 4 de la loi sur le Parlement) sera modifiée comme suit:

Si le second conseil modifie une motion, le conseil prioritaire pourra, comme jusqu'ici, approuver cette modification en seconde lecture ou rejeter définitivement la motion. Mais il aura désormais aussi la possibilité, en seconde lecture, de confirmer sa décision d'adopter la motion dans sa version initiale.

Si, en seconde lecture, le conseil prioritaire confirme sa décision d'adopter la motion dans sa version initiale, le second conseil pourra, en seconde lecture, soit se rallier à cette décision, soit rejeter définitivement la motion.

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Eder, Engler, Ettlin Erich, Germann, Hegglin Peter, Luginbühl, Schmid Martin (10)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

12.02.2019 CIP-CE. Donnée suite

472/19.414 é Rieder. Interdiction faite aux membres de commissions parlementaires d'accepter des mandats rémunérés (21.03.2019)

Des dispositions légales doivent être édictées selon lesquelles les membres de l'Assemblée fédérale ne sont pas autorisés à accepter de mandats rémunérés de la part d'entreprises ou d'organisations qui pourraient être concernées par les actes législatifs élaborés dans les commissions parlementaires dont ils font partie.

Si le Bureau constate un conflit entre le mandat d'un membre de l'Assemblée fédérale et le domaine de compétence d'une commission dans laquelle il siège, le parlementaire doit renoncer soit au mandat, soit à son siège dans la commission concernée.

Ne sont pas concernés par cette réglementation les mandats exercés par le parlementaire dans le cadre de son activité professionnelle principale, les mandats qu'il exerçait déjà au moins une année avant de siéger dans la commission concernée ni les mandats qui, directement ou indirectement, lui rapportent moins de 5000 francs par année.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

473/18.480 é Savary. Pour un soutien indirect renforcé à la presse (13.12.2018)

Je dépose l'initiative parlementaire suivante pour une révision de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) qui permette de renforcer le soutien indirect à la presse écrite.

1. Il conviendra de modifier l'article 68a LRTV pour permettre qu'une partie de la redevance puisse être affectée au financement de l'aide à la presse telle que prévue à l'article 16 de la loi sur la poste.

2. Il conviendra de modifier l'article 109a LRTV afin d'introduire comme ayants droit à l'excédent après répartition de la quote-part de la redevance, les éditeurs de journaux, d'hebdomadaires et de journaux dominicaux. Les montants affectés seront utilisés pour le soutien indirect à la distribution, en complément de l'article 16 de la loi sur la poste.

Cosignataires: Abate, Comte, Engler, Français, Hêche, Levrat, Lombardi, Luginbühl, Müller Damian, Noser, Rechsteiner Paul, Seydoux (12)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

474/18.449 é Vonlanthen. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée (27.09.2018)

On complétera l'article 27 de la loi sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Nouvel alinéa 2:

"Dans le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, la SSR produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Zurich et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Berne; dans la région linguistique francophone, elle produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Genève et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Lausanne."

Par ailleurs, le nouvel alinéa 2 de l'article 27 sera repris par analogie dans la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME), dont il deviendra l'alinéa 7 de l'article 25, intitulé "Conception en fonction des régions linguistiques".

Cosignataires: Berberat, Cramer, Luginbühl, Maury Pasquier, Rieder, Stöckli, Zanetti Roberto (7)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

11.06.2019 Retrait

475/19.413 é Wicki. LRTV. Pas de double imposition des communautés de travail (20.03.2019)

On complétera la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) de telle sorte que les entreprises dont le chiffre d'affaires est comptabilisé deux fois, notamment les communautés de travail, les holdings et les entreprises ayant un lien durable entre elles, soient exemptées de la redevance de radio-télévision. On complétera dès lors l'article 70 LRTV par l'alinéa 2bis ci-après:

Art. 70

...

Al. 2bis

Les entreprises qui sont fondées par d'autres entreprises pour une durée limitée dans le but de former une communauté de travail, ou qui ont un lien durable entre elles, sont exemptées de la redevance.

...

Cosignataires: Bischofberger, Dittli, Eder, Ettlin Erich, Föhn, Germann, Graber Konrad, Müller Damian, Müller Philipp, Noser, Schmid Martin (11)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

Voir objet 19.411 Iv.pa. Wasserfallen Christian

Voir objet 19.412 Iv.pa. Grossen Jürg

Pétitions

476/15.2012 60 organisations de l'alliance climatique, représentées par WWF et Alliance Sud. Pour une politique climatique équitable (28.05.2015)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

11.12.2018 Conseil national. Pris acte

Voir objet 17.071 OCF

477/14.2023 é ACAT-Suisse. Signature et ratification de la Charte sociale européenne (10.02.2010)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

17.03.2016 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

478/18.2010 n Aeberhard Simon. Interdire l'importation de fourrure en Suisse (19.04.2018)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

22.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

479/19.2010 Aeberhard Simon. Pétition pour une imposition appropriée des voyages en avion (12.03.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

480/17.2016 Anja Gonseth, Corinne Lüscher, Liv Morgenthaler. Interdire la vente de produits à base d'huile de palme issue d'une production non durable (07.07.2017)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 18.095 OCF

481/15.2044 é Bündnis für sinnvolle Gesetzgebung c/o R. Merki. Initiative populaire "Pour une interdiction de se couvrir le visage". Examen de la nullité pour cause de non-respect du principe de l'unité de la matière (05.10.2015)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

482/18.2008 Comité d'initiative «Stop aux excès de Via sicura». Stop aux excès de Via sicura. Pour un régime de sanctions juste et proportionné (22.02.2018)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

14.12.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

Voir objet 15.3125 Mo. Gschwind

483/18.2024 Egerkinger Komitee. Propagande et ingérence turques : halte aux pratiques de Recep Tayyip Erdogan (24.09.2018)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.06.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

21.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

484/18.2013 Union Démocratique Fédérale (UDF). Transfert de l'ambassade suisse de Tel-Aviv à Jérusalem

(14.05.2018)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

21.03.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

485/19.2008 fair fish. Halte à la pollution plastique!

(07.02.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 18.3712 Mo. CEATE-CN

486/13.2034 é Fischer Eugen Theodor. Protection du patrimoine suisse. Dissolution (18.05.2013)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 12.402 lv.pa. Eder

487/17.2020 n Fischer Eugen Theodor. Pour une interdiction du glyphosate (30.10.2017)

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CE *Commission de l'économie et des redevances*

15.06.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

488/18.2020 Société pour les peuples menacés (SPM). Protéger les droits fondamentaux des Tibétains et des Tibétaines, en Suisse aussi! (10.09.2018)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

21.03.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

489/16.2004 n Greenpeace, AefU, SKS, FRC. Interdire le glyphosate - maintenant! (04.02.2016)

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CE *Commission de l'économie et des redevances*

30.09.2016 Conseil national. Refusé de donner suite

490/15.2035 é Groupe SAM. Amélioration de la situation des producteurs de lait (22.10.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

06.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Traitée avec la discussion des objets 17.301, 17.310 et 16.3329 (voir art. 126, al. 2 LParl).

25.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite (dans le cadre de l'examen des objets 16.309, 17.301 et 17.310).

Voir objet 16.3329 Mo. Nicolet

491/18.2019 Heinzelmänn Regula. Ratification du Pacte mondial pour les migrations de l'ONU. Votation populaire (30.08.2018)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

19.10.2018 CIP-CN. Donné suite

08.11.2018 CIP-CE. Donné suite

Voir objet 18.4093 Mo. CIP-CN

Voir objet 18.4103 Mo. CIP-CE

492/19.2011 Heinzelmann Regula. Stratégie pour l'Europe (15.03.2019)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

493/16.2014 é HEV Schweiz. Abolir la valeur locative (10.11.2016)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

x **494/18.2002 IG Hadlikon für antennenfreie Wohnzonen. Pour des zones d'habitation sans antennes de téléphonie mobile** (09.02.2018)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

13.12.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

22.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

495/12.2070 é Session des jeunes 2012. Vieillesse de la population et AVS (18.11.2012)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.03.2014 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

496/14.2034 é Session des jeunes 2014. Complément d'article 261bis CP à propos de la discrimination raciale (16.11.2014)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

17.03.2016 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 13.407 Iv.pa. Reynard

497/15.2029 Session des jeunes 2015. Transparence des dispositions de protection des données dans les conditions générales de vente (11.09.2015)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

498/16.2016 Session des jeunes 2016. Dépénalisation régulée de la consommation de cannabis (13.11.2016)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.09.2018 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 17.440 Iv.pa. Groupe G. Elaboration d'une loi fédérale sur le chanvre (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 17.440 Iv.pa. Groupe G

499/18.2003 Session des jeunes 2017. Abolir l'INégalité face à l'adoption! (19.02.2018)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 13.468 Iv.pa. Groupe GL

500/18.2004 é Session des jeunes 2017. Label pour l'inclusion du handicap au travail (19.02.2018)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

21.03.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

21.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

501/18.2005 Session des jeunes 2017. Numérisation et santé (19.02.2018)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

502/18.2006 Session des jeunes 2017. Remaniement de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur de l'AVS (19.02.2018)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

503/18.2007 Session des jeunes 2017. Stop aux cadeaux des labos (19.02.2018)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

504/19.2000 Session des jeunes 2018. Waste less - réduction des emballages dans le commerce de détail

(01.02.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

505/19.2001 Session des jeunes 2018. Vers des entreprises responsables grâce à une transparence accrue

(01.02.2019)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

506/19.2002 Session des jeunes 2018. Prévention Jeunes queer (01.02.2019)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

507/19.2003 Session des jeunes 2018. Revendication MERSI (01.02.2019)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

508/19.2004 Session des jeunes 2018. Chèque éducation (01.02.2019)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

20.06.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

509/19.2005 Session des jeunes 2018. Financement initial pour les transports publics automatisés (01.02.2019)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

510/19.2006 Session des jeunes 2018. Quelle obligation de servir pour l'avenir ? (01.02.2019)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

20.06.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

511/15.2033 n JUSO Schweiz. Plus de droits pour les apprentis (05.10.2015)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

14.12.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

512/18.2018 Association des petits paysans. Les nouvelles techniques de génie génétique doivent être soumises à la loi sur le génie génétique (31.08.2018)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

513/16.2003 é Komitee der Arbeitslosen und Armutsbetroffenen. Pour un cadre législatif national dans le domaine de l'aide sociale (28.01.2016)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.12.2016 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

514/17.2022 Ligue Suisse contre la vivisection – Benjamin Frei. Interdire les expériences sur des primates (21.11.2017)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

Voir objet 18.491 Iv.pa. Graf Maya

515/17.2021 Liniger Hansrudolf. Pour un assainissement de l'AVS (07.11.2017)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

516/18.2016 Lobbywatch.ch. Stop au jeu de cache-cache des lobbies (10.07.2018)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

Voir objet 15.438 Iv.pa. Berberat

517/18.2026 mach-politik.ch. Encourager le développement de la viande artificielle (26.11.2018)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

518/15.2023 n Märki Thomas, Parti Suisse pour les animaux. Interdire l'importation de produits fabriqués avec de la fourrure d'animaux ayant subi de mauvais traitements (06.10.2015)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

22.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

519/16.2013 Meylan François. Plus de transparence sur les liens des membres des Chambres fédérales avec des représentants de groupes d'intérêts (25.08.2016)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

16.03.2017 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 15.438 Iv.pa. Berberat. Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 15.438 Iv.pa. Berberat

520/15.2021 Müller Edgar. Faire de la loi sur les forêts une loi sur le paysage naturel (10.05.2015)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

521/16.2012 é Müller Edgar. Pour l'interdiction de se dissimuler le visage (12.08.2016)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

09.03.2017 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'initiative parlementaire 14.467 Interdiction de se dissimuler le visage (voir art. 126, al. 2 LParl).

Voir objet 14.467 Iv.pa. Wobmann

522/17.2005 Müller Edgar. Prévenir la consommation d'alcool précoce chez les jeunes (10.12.2016)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

523/19.2007 Müller Edgar. Protection de la jeunesse au travail : de la cohérence, svp ! (04.01.2019)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

524/18.2031 Amis de la Nature Suisse. Elucider la disparition des insectes (13.12.2018)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

525/18.2015 n Network for Animal Protection (NetAP). Obligation de castration des chats libres de leurs déplacements (12.06.2018)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

21.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

526/18.2012 Niederer Marcel und Ilse. Droit de visite pour les grands-parents (27.04.2018)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

21.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

527/17.2000 Petitionskomitee "Bypass – so nicht". Un coeur pour Kriens : bypass mais pas ainsi (08.12.2016)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

20.06.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

528/18.2022 ippoterapia. Équithérapie en zone agricole (10.09.2018)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

529/14.2000 é Pharm!action. Introduire le tiers payant dans l'assurance maladie obligatoire (02.12.2013)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

19.06.2014 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

530/17.2018 Pietro und Renate Spaltro. Assurance-maladie. Fixer les primes en fonction du revenu (30.06.2017)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

x **531/18.2017 Piratenpartei Zentralschweiz. Sauvetage des migrants en Méditerranée** (13.07.2018)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

13.12.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

22.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

532/17.2007 é Rutz Hans Rudolf. Augmentation automatique de l'âge de la retraite à 67(/70) ans. Modification de loi (30.03.2017)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

533/17.2008 é Rutz Hans Rudolf. Bonification AVS pour l'accueil extrafamilial des enfants de parents divorcés. Modification de loi (31.03.2017)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

534/17.2003 é Rutz Rudolf. Prévoyance professionnelle: pour une meilleure protection en cas de perte d'emploi après 60 ans (09.02.2017)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

535/19.2012 Schürmann Ywan. Pour que les frontaliers et les entreprises de l'UE et de l'Europe paient une redevance pour l'utilisation des routes suisses (18.03.2019)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

536/18.2021 Fédération Suisse de Pêche FSP. Protection des poissons à la place de turbines mortelles (20.09.2018)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

537/18.2009 Association Suisse des Locataires ASLOCA. Non aux loyers abusifs (15.03.2018)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 17.459 Iv.pa. Sommaruga Carlo

Voir objet 17.511 Iv.pa. Berberat

538/18.2025 n Conseil Suisse des religions SCR. En face, il y a toujours un être humain. Appels en faveur de la protection des réfugiés (08.11.2018)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

21.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

539/18.2030 Schweizerzeit. Non au Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations (30.11.2018)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

540/18.2029 Solifonds. Engagement de la Suisse en faveur du respect des droits de l'homme au Brésil (12.12.2018)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

541/18.2023 Syndicom. Stop à la suppression de personnel chez Swisscom (24.09.2018)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

22.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

542/18.2011 n Vegane Gesellschaft Schweiz. Les poussins ne sont pas des déchets (23.04.2018)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

22.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

543/15.2038 n Verein 50plus outIn work Schweiz. Pour en finir avec la discrimination liée à l'âge sur le marché du travail (30.11.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

29.01.2018 CER-CN. Il est pris acte de la pétition selon les discussions des objets 16.502 Iv.pa. Marti. Extension des prestations de l'assurance-chômage pour les demandeurs d'emploi âgés et 16.503 Iv.pa. Marti. Amélioration de la situation des demandeurs d'emploi âgés dans le cadre de l'assurance-chômage (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 16.502 Iv.pa. Marti Min Li

544/15.2039 é Verein 50plus outIn work Schweiz. Pour que la LPP ne désavantage plus les personnes plus âgées (30.11.2015)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

545/18.2027 Association Nakba-2018. Pour une véritable politique suisse pour la paix au Moyen-Orient (29.11.2018)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

x **546/17.2006 é Association Oceancare. Trophées de chasse : pas d'importation ni de transit par la Suisse** (04.04.2017)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

14.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

22.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

547/17.2001 é Verein Wildtierschutz Schweiz. Stop à la politique d'extermination du loup (11.01.2017)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

27.09.2017 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 14.320 Iv.ct. VS. Loup. La récréation est terminée! (voir art. 126 al. 2 LParl).

08.05.2019 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 17.052 (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 14.320 Iv.ct. Valais

Voir objet 17.052 OCF

548/19.2009 CESAR (Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable). Des nuits sans bruit d'avions! (04.03.2019)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

549/17.2014 n Wäfler Urs. Bloquer l'accès aux réseaux sociaux américains (30.06.2017)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

21.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

550/18.2000 Welf Manuel. APEA. Pour un organe de médiation à l'échelon fédéral (10.09.2017)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

21.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

551/18.2028 Zumbrunn Werner. Norme pénale visant à prévenir toute application abusive du droit par les juges (29.11.2018)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

21.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

Initiatives populaires pendantes

Objet	Déposée le	Rapport du Conseil fédéral sur le fond	Décision des conseils législatifs	Expiration du délai
Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement (FF 2016 7885) (17.060)	10.10.2016	15.09.2017		10.04.2019 ¹
Davantage de logements abordables (FF 2016 8127)	18.10.2016			18.04.2019 ²
Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille (FF 2017 5145) (18.052)	04.07.2017	01.06.2018		04.01.2020
Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage (FF 2017 6109) (19.023)	15.09.2017	15.03.2019		15.03.2020
Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence) (FF 2017 6519) (18.070)	10.10.2017	29.08.2018		10.04.2020
Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) (FF 2017 7314) (18.079)	07.11.2017	07.11.2018		07.05.2019
Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables) (FF 2018 213) (19.037)	12.12.2017	29.05.2019		12.06.2020
Pour une eau potable propre et une alimentation saine - Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactiques (FF 2018 1065) (18.096)	18.01.2018	14.12.2018		18.07.2020
Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse (FF 2018 3956) (19.025)	25.05.2018	27.02.2019		25.11.2020
Fermer les centrales atomiques – assumer nos responsabilités envers l'environnement (FF 2018 3956)	25.05.2018			25.11.2020
Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre (FF 2018 4653) (19.038)	21.06.2018	14.06.2019		21.12.2020
Pour une immigration modérée (initiative de limitation) (FF 2018 5837) (19.026)	31.08.2018	07.06.2019		01.05.2021
Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès (FF 2019 2977)	18.03.2019			18.09.2021
Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital (FF 2019 3339)	02.04.2019			02.10.2021

¹ Prolongation du délai jusqu'au 10 avril 2020 (CE 12.03.2019; CN 22.03.2019)

² Prolongation du délai jusqu'au 18 avril 2020 (CE 14.12.2018; CN 14.12.2018)

Initiatives populaires annoncées

No	Objet	Forme	Publiée le	Expiration du délai	Initiants
1	Pour un Parlement indépendant des caisses-maladie	R	03.10.2017 (FF 2017 5801)	03.04.2019 ¹	Pour un Parlement indépendant des caisses maladies, Postfach, 1022 Chavannes-près-Renens
2	Assurance-maladie. Pour une liberté d'organisation des cantons	R	03.10.2017 (FF 2017 5809)	03.04.2019 ²	Pour un Parlement indépendant des caisses maladie, Postfach, 1022 Chavannes-près-Renens
3	«Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes»	R	17.10.2017 (FF 2017 6105)	17.04.2019	«Initiative pour le don d'organes», Rue du Murier 10, 1820 Montreux
4	Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac)	R	20.03.2018 (FF 2018 1293)	20.09.2019	Association «Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac», Effingerstrasse 2, 3011 Berne
5	Pour l'autonomie de la famille et de l'entreprise (initiative pour la protection de l'enfant et de l'adulte)	R	15.05.2018 (FF 2018 2705)	15.11.2019	Comité KESB-Initiative, Mosenbachstrasse 1, case postale 322, 8853 Lachen
6	«Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice)»	R	15.05.2018 (FF 2018 2709)	15.11.2019	Justiz-Initiative, c/o Stiftung für faire Prozesse, Dreilindenstrasse 62, 6006 Lucerne
7	Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif)	R	12.06.2018 (FF 2018 3324)	12.12.2019	Massentierhaltungsinitiative, case postale 5534, 8050 Zurich
8	Prévoyance professionnelle – Un travail plutôt que la pauvreté	R	10.07.2018 (FF 2018 3993)	10.01.2020	Workfair 50+ Initiativ Komitee, Pierre Bayerdörfer, Am Rüschebach 6, 4418 Reigoldswi
9	Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurancemaladie (initiative d'allègement des primes)	R	26.02.2019 (FF 2019 1734)	26.08.2020	Initiative populaire «Initiative d'allègement», Theaterplatz 4, case postale, 3001 Berne
10	Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)	R	26.03.2019 (FF 2019 2465)	26.09.2020	Initiative Biodiversité, case postale 5534, 8050 Zurich
11	Contre le bétonnage de notre paysage (Initiative paysage)	R	26.03.2019 (FF 2019 2469)	26.09.2020	Initiative Paysage, case postale 5534, 8050 Zurich
12	Oui à l'abolition du changement d'heure	R	09.04.2019 (FF 2019 2841)	09.10.2020	RUI, case postale 108, 3806 Bönigen

¹ Expiré sans avoir été utilisé (FF 2019 2980)² Expiré sans avoir été utilisé (FF 2019 2980)

R = Projet rédigé de toutes pièces

TG = Proposition conçue en termes généraux

Commissions parlementaires

CONSEIL NATIONAL

1. Bureau-CN (Bu)

Carobbio Guscelli (Présidente), Moret (1er vice-présidente), Brand (2e vice-président)

Scrutateurs: Büchel Roland, Burkart, Estermann, Graf-Litscher

Suppléants: Clottu, Fridez, Genecand, Golay

Présidents et présidentes de groupe: Aeschi Thomas, Glättli, Moser, Müller Leo, Nordmann, Quadranti, Walti Beat

2. Commission des finances (CdF)

Hausammann, Bigler, Bendahan, Bourgeois, Brélaz, Egger Thomas, Frehner, Gmür Alois, Grin, Grüter, Gschwind, Gysi, Hadorn, Keller Peter, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Müller Thomas, Nicolet, Pezzatti, Schneider Schüttel, Schwander, Siegenthaler, Sollberger, Vitali, Weibel (25)

3. Commission de gestion (CdG)

Fiala, von Siebenthal, Ammann, Birrer-Heimo, Campell, Candinas, de Courten, Eichenberger, Estermann, Feri Yvonne, Glanzmann, Graf Maya, Hardegger, Heer, Hess Erich, Hiltbold, Marra, Nantermod, Piller Carrard, Stahl, Stamm, Streiff, Töngi, Wermuth, Zanetti Claudio (25)

4. Commission de politique extérieure (CPE)

Schneider-Schneiter, Naef, Aebi Andreas, Arslan, Béglé, Büchel Roland, Chiesa, de la Reussille, Estermann, Friedl, Gugger, Köppel, Markwalder, Molina, Moser, Müller Walter, Nidegger, Nussbaumer, Portmann, Reimann Maximilian, Riklin Kathy, Sommaruga Carlo, Stamm, Tornare, Wehrli (25)

5. Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC)

Bulliard, Reynard, Bigler, Chevalley, Derder, Eymann, Glauser, Gmür-Schönenberger, Gutjahr, Herzog, Kälin, Keller Peter, Kuter, Maire Jacques-André, Munz, Müri, Pardini, Pieren, Quadranti, Riklin Kathy, Röstli, Trede, Tuena, Wasserfallen Christian, Wüthrich (25)

6. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS)

de Courten, Humbel, Aeschi Thomas, Brand, Carobbio Guscelli, Clottu, Feri Yvonne, Frehner, Giezendanner, Graf Maya, Gysi, Heim, Herzog, Hess Lorenz, Lohr, Moret, Nantermod, Pezzatti, Pfister Gerhard, Roduit, Ruiz Rebecca, Sauter, Schenker Silvia, Stahl, Weibel (25)

7. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE)

Nordmann, Müri, Bäumle, Bourgeois, Egger Mike, Fässler Daniel, Genecand, Girod, Grunder, Imark, Jans, Knecht, Marchand-Balet, Müller-Altarmatt, Nussbaumer, Page, Reynard, Röstli, Ruppen, Schilliger, Semadeni, Thorens Goumaz, Vogler, Wasserfallen Christian, Wobmann (25)

8. Commission de la politique de sécurité (CPS)

Salzmann, Glanzmann, Amstutz, Arnold, Cattaneo, Clottu, Crotaz, Dobler, Eichenberger, Flach, Frei, Fridez, Glättli, Gmür Alois, Golay, Hurter Thomas, Keller-Inhelder, Mazzone, Müller

Walter, Paganini, Quadranti, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, von Siebenthal, Zuberbühler (25)

9. Commission des transports et des télécommunications (CTT)

Graf-Litscher, Bühler, Aebischer Matthias, Ammann, Amstutz, Borloz, Burkart, Candinas, Egger Thomas, Fluri, Giezendanner, Grossen Jürg, Guhl, Hadorn, Hardegger, Hiltbold, Hurter Thomas, Maire Jacques-André, Pieren, Quadri, Regazzi, Rickli Natalie, Rutz Gregor, Töngi, Wobmann (25)

10. Commission de l'économie et des redevances (CER)

Rime, Lüscher, Aeschi Thomas, Amaudruz, Badran Jacqueline, Barazzone, Bertschy, Birrer-Heimo, de Buman, Dettling, Egloff, Feller, Flückiger Sylvia, Gössi, Jans, Landolt, Marra, Martullo, Matter, Müller Leo, Pardini, Ritter, Rytz Regula, Schneeberger, Walti Beat (25)

11. Commission des institutions politiques (CIP)

Fluri, Glarner, Ador, Barrile, Brand, Brunner Hansjörg, Buffat, Burgherr, Campell, Glättli, Humbel, Jauslin, Marti Samira, Masshardt, Moret, Moser, Pantani, Pfister Gerhard, Piller Carrard, Reimann Lukas, Romano, Rutz Gregor, Steinemann, Streiff, Wermuth (25)

12. Commission des affaires juridiques (CAJ)

Schwander, Fehlmann Rielle, Aebischer Matthias, Arslan, Bauer, Bregy, Egloff, Flach, Geissbühler, Gmür-Schönenberger, Gössi, Guhl, Markwalder, Marti Min Li, Mazzone, Merlini, Naef, Nidegger, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Vogler, Vogt, Walliser, Wasserfallen Flavia, Zanetti Claudio (25)

13. Commission de l'immunité (Cdl)

Meyer Mattea, Büchel Roland, Bauer, de Courten, Eichenberger, Fässler Daniel, Flückiger Sylvia, Grin, Heer, Hess Erich, Lüscher, Nicolet, Pfister Gerhard, Reimann Maximilian, Ruiz Rebecca, Walti Beat, Wüthrich (17)

CONSEIL DES ÉTATS

14. Bureau-CE (Bu)

Fournier (Président), Stöckli (1er vice-président), Kuprecht (2e vice-président)

Scrutateur: Hefti

Suppléant: Häberli-Koller

15. Commission des finances (CdF)

Germann, Hegglin Peter, Abate, Comte, Ettlén Erich, Fetz, Fournier, Häberli-Koller, Hefti, Höslé, Levrat, Müller Philipp, Zanetti Roberto (13)

16. Commission de gestion (CdG)

Seydoux, Müller Damian, Caroni, Eder, Föhn, Hêche, Janiak, Kuprecht, Luginbühl, Rieder, Savary, Stöckli, Vonlanthen (13)

17. Commission de politique extérieure (CPE)

Lombardi, Müller Damian, Berberat, Bischof, Fournier, Germann, Jositsch, Levrat, Maury Pasquier, Minder, Müller Philipp, Noser, Seydoux (13)

18. Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC)

Noser, Germann, Berberat, Bischofberger, Eder, Fetz, Français, Häberli-Koller, Luginbühl, Rechsteiner Paul, Savary, Seydoux, Wicki (13)

19. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS)

Eder, Rechsteiner Paul, Berberat, Bischof, Bischofberger, Bruderer Wyss, Dittli, Eberle, Ettlin Erich, Graber Konrad, Kuprecht, Müller Damian, Stöckli (13)

20. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE)

Eberle, Schmid Martin, Berberat, Bischofberger, Bruderer Wyss, Cramer, Hösli, Luginbühl, Müller Damian, Noser, Rieder, Vonlanthen, Zanetti Roberto (13)

21. Commission de la politique de sécurité (CPS)

Dittli, Jositsch, Baumann, Eder, Ettlin Erich, Fournier, Français, Hêche, Hegglin Peter, Kuprecht, Minder, Savary, Wicki (13)

22. Commission des transports et des télécommunications (CTT)

Janiak, Engler, Baumann, Comte, Dittli, Français, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hêche, Hösli, Rechsteiner Paul, Savary, Wicki (13)

23. Commission de l'économie et des redevances (CER)

Bischof, Levrat, Baumann, Caroni, Engler, Fetz, Föhn, Germann, Graber Konrad, Hefti, Noser, Schmid Martin, Zanetti Roberto (13)

24. Commission des institutions politiques (CIP)

Bruderer Wyss, Lombardi, Abate, Bischof, Caroni, Comte, Cramer, Engler, Föhn, Hegglin Peter, Minder, Müller Philipp, Stöckli (13)

25. Commission des affaires juridiques (CAJ)

Cramer, Rieder, Abate, Caroni, Engler, Hefti, Janiak, Jositsch, Levrat, Minder, Schmid Martin, Seydoux, Vonlanthen (13)

DÉLÉGATIONS ET COMMISSIONS COMMUNES

26. Délégation administrative (DA)

N Brand, Carobbio Guscelli, Moret
E Fournier, Kuprecht, Stöckli

Président: Fournier
Vice-présidente: Carobbio Guscelli

27. Délégation des finances (DéFin)

N Kiener Nellen, Schwander, Vitali
E Comte, Ettlin Erich, Fetz

Président: Vitali
Vice-présidente: Fetz

28. Délégation des commissions de gestion (DélCdG)

N Graf Maya, Heer, Hiltbold
E Janiak, Kuprecht, Seydoux

Président: Janiak
Vice-président: Heer

29. Commission des grâces (CGra)

N Bauer, Büchel Roland, Clottu, Hausammann, Humbel, Markwalder, Müller Thomas, Müller-Altermatt, Munz, Piller Carrard, Quadri, Seiler Graf
E Föhn, Rieder, Schmid Martin, Stöckli, Vonlanthen

Président: Schmid Martin
Vice-présidente: Piller Carrard

30. Commission de rédaction (CdR)

Membres

allemand **N** Keller Peter, Lohr
E Caroni, Ettlin Erich, Minder, Zanetti Roberto
français **N** Amaudruz, Tornare
E Comte, Fournier, Levrat, Seydoux
italien **N** Quadri
E Abate, Lombardi

Suppléants

allemand **N** Gössi, Munz
français **N** Bauer, Roduit
italien **N** Carobbio Guscelli, Chiesa, Regazzi, Romano

Président: Lohr

31. Délégation auprès de l'Union interparlementaire (UIP)

N Amaudruz, Kiener Nellen, Lohr, Mürli, Wehrl
E Caroni, Hêche, Lombardi

Président: Caroni
Vice-président: Lohr

32. Délégation auprès du Conseil de l'Europe (DCE)

N Büchel Roland, Fiala, Fridez, Grin, Heer, Müller Thomas, Schneider-Schneiter, Tornare
E Comte, Germann, Lombardi, Maury Pasquier

Président: Lombardi
Vice-président: Fridez

33. Délégation AELE / Parlement européen (AELE/UE)

N Membres: Aeschi Thomas, Nussbaumer, Portmann, Riklin Kathy
Suppléants: Egloff, Rime

E Membres: Germann
Suppléants: Berberat, Graber Konrad, Müller Damian

Président: Portmann
 Vice-président: Nussbaumer

34. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

N Membres: Derder, Grin, Reynard
Suppléants: Bulliard, Clottu, Nicolet

E Membres: Levrat, Seydoux
Suppléants: Berberat, Comte

Président: Grin
 Vice-présidente: Seydoux

35. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (OSCE)

N Membres: Aebi Andreas, Hiltbold, Kiener Nellen
Suppléant: Reimann Maximilian

E Membres: Dittli, Kuprecht, Lombardi
Suppléant: Janiak

Présidente: Kiener Nellen
 Vice-président: Dittli

36. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (OTAN)

N Eichenberger, Fridez, Salzmann
E Baumann, Dittli, Kuprecht

Président: Baumann

37. Délégation de surveillance des NLFA (DSN)

N Burkart, Candinas, Giezendanner, Hadorn, Hardegger, Müller Thomas
E Baumann, Eder, Föhn, Français, Häberli-Koller, Levrat

Président: Français
 Vice-président: Müller Thomas

38. Commission judiciaire (CJ)

N Aebischer Matthias, Arslan, Bertschy, Frehner, Gschwind, Hess Lorenz, Lüscher, Nidegger, Schneider Schüttel, Schwander, Stamm, Walti Beat
E Berberat, Comte, Eberle, Rieder, Seydoux

Président: Gschwind
 Vice-président: Comte

39. Délégation pour les relations avec le Bundestag (Del D)

N Amstutz, Hardegger, Köppel, Riklin Kathy, Röstli, Schilliger
E Bischof, Eberle, Eder, Fetz

Président: Eder
 Vice-président: Hardegger

40. Délégation pour les relations avec le Parlement français (Del F)

N Membres: Amaudruz, Derder, Glauser
Suppléants: Barazzone, Nidegger, Tornare

E Membres: Maury Pasquier, Seydoux
Suppléants: Français, Minder

Présidente: Maury Pasquier
 Vice-présidente: Amaudruz

41. Délégation pour les relations avec le Landtag du Liechtenstein (Del FL)

N Ammann, Brand, Büchel Roland, Friedl, Müller Walter, Zuberbühler
E Bruderer Wyss, Comte, Häberli-Koller, Kuprecht

Président: Müller Walter
 Vice-président: Kuprecht

42. Délégation pour les relations avec le Parlement italien (Del I)

N Membres: Chiesa, Merlini, Pantani
Suppléants: Quadri, Riklin Kathy, Semadeni

E Membres: Abate, Janiak, Lombardi
Suppléant: Zanetti Roberto

Président: Chiesa
 Vice-président: Abate

43. Délégation pour les relations avec le Parlement autrichien (Del A)

N Ammann, Amstutz, Friedl, Müller Thomas, Müller Walter, Reimann Lukas
E Bruderer Wyss, Häberli-Koller, Kuprecht, Schmid Martin

Président: Müller Walter
 Vice-président: Kuprecht

Dates des sessions 2019**Etat: 22.03.2019***Sessions ordinaires (durée 3 semaines)*

Eté	03 - 21 juin
Automne	09 - 27 septembre
Hiver	02 - 20 décembre

Elections:

Président du Conseil des Etats	02 décembre
Président du Conseil national	02 décembre
Président de la Confédération et Vice-président du Conseil fédéral	11 décembre

Session spéciale (durée 1 semaine)

07 - 09 mai

Excursion des groupes:

12 juin

Réceptions dans les cantons:

Président du Conseil des Etats	04 décembre
Président du Conseil national	04 décembre
Autres	19 décembre
Président de la Confédération	19 décembre

Séances ordinaires des Bureaux des Conseils:

CN et CE	17 mai
	22/23 août
	15 novembre

Votations fédérales:

Elections du Conseil national	19 mai
	20 octobre
	24 novembre

Sessions du Conseil de l'Europe:

08 - 12 avril
 24 - 28 juin
 30 septembre - 04 octobre

Dates des sessions 2020**Etat: 22.03.2019***Sessions ordinaires (durée 3 semaines)*

Printemps

02 -20 mars

Eté

02 - 19 juin

Automne

07 -25 septembre

Hiver

30 novembre - 18 décembre

Elections:

Président du Conseil des Etats

30 novembre

Président du Conseil national

30 novembre

Président de la Confédération et vice-président du Conseil fédéral

09 décembre

Session spéciale (durée 1 semaine)

04 - 08 mai

Séances ordinaires Bureaux des Conseils

14 février

08 mai

20 - 21 août

13 novembre

Excursion des groupes:

10 juin

Réceptions dans les cantons:

Président du Conseil national

02 décembre

Autres

17 décembre

Président de la Confédération

17 décembre

Votations fédérales:

09 février

17 mai

27 septembre

29 novembre

Sessions du Conseil de l'Europe:

27 - 31 janvier

20 - 24 avril

22 - 26 juin

12 - 16 octobre